LE MONDE diplomatique

N° 313 - 27e année — AVRIL 1980

28 pages - 7 F

Algérie : 6,00 DA — Canada : 1,95$c. — Espagne : 125 p. — Italie : 1 500 lires — Maroc : 6,00 dir. — Gr.-Bret. : 70 p. — Suisse : 3 F.S. — Sénég. : 490 CFA — Pays-Bas : 3,25Fl — E.-U. : 1,95$U.S.

Abonnements : voir tarif page 21.

Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

La société syrienne contre son Etat

(Pages 4 et 5.)

Prudence

Par CLAUDE JULIEN

VINGT ans de luttes nationalistes. Quinze ans de vains conflits avec Londres, depuis la proclamation unilatérale de l'indépendance, et finalement c'est un gouverneur britannique qui préside au dénouement de la crise. Neuf ans de prison pour M. Robert Gabriel Mugabe, qui accède au pouvoir. Sept ans de guérilla, avec vingt-sept mille morts, des dizaines de milliers de blessés, d'incalculables destructions. Et tous ces ravages d'une autre nature, impossibles à chiffrer. Tout cela pour aboutir au résultat que l'on s'est acharné à éviter : six millions et demi d'Africains cessent d'être soumis aux deux cent douze mille Blancs qui restent au Zimbabwe.

Les Noirs devaient-ils recourir à la violence pour, dans une Afrique qui se décolonisait, éliminer un système anachronique ? Ce serait mal formuler une question qui, dans les faits, s'est plutôt ainsi posée : était-il raisonnable, de la part de la minorité blanche, de tout miser sur la force ? La réponse était non, dès 1965, lors de la rupture entre Salisbury et Londres, mais M. Ian Smith refusait de l'admettre — et il s'obstinait encore lorsque, à l'automne 1976, M. Henry Kissinger proclamait tardivement que la loi de la majorité devait l'emporter.

Dans le désarroi qui s'est emparé des esprits, il est de bon ton de récuser les « leçons » de l'histoire, dont ceux qui passent leur temps à la réécrire ont tellement abusé. Ce n'était pas une raison pour nier les évidences.

APRES une aussi longue et dure épreuve, on pouvait s'attendre au pire. C'est pourtant la sagesse qui l'emporte lorsque M. Mugabe, pour ne pas désorganiser l'économie, introduit deux Blancs dans son gouvernement, confie au général Walls la direction des forces armées où s'intègrent les adversaires d'hier, fait une place à la ZAPU de M. Joshua Nkomo, accepte une démocratie parlementaire avec des partis d'opposition, préconise une diplomatie de non-alignement, souhaite que le Zimbabwe appartienne au Commonwealth et va jusqu'à tendre un rameau d'olivier à l'Afrique du Sud.

Faut-il pour autant se bercer d'illusions ? Là encore, quoi qu'on en dise, l'histoire est riche de leçons : M. Mugabe devra compter avec les pressions de ses amis moins prudents, avec les sollicitations d'une population qui attend des changements économiques et sociaux, avec la plus ou moins grande compréhension des pays industrialisés. A tout instant, tout peut dériver.

MAIS les nouvelles autorités savent qu'elles doivent sauvegarder les capacités d'exportation de l'agriculture et des mines. Si la production tribale n'assure que 4 % des ressources alimentaires nécessaires, le pays a la chance de pouvoir attribuer aux Africains de nouvelles terres (inutilisées) sans pour autant spolier les fermiers blancs. Il dispose d'un autre atout : les grandes sociétés — Lonrho, Anglo-American, Union Carbide, Rio Tinto, etc. — qui exploitent le chrome, le nickel, l'or, le lithium, l'amiante, etc. n'ont pas cédé à la panique et, pour sauvegarder leurs positions économiques, se montrent disposées à pratiquer une politique sociale plus ouverte. M. Mugabe, quant à lui, a compris qu'une attitude radicale le priverait des compétences sans lesquelles il ne pourrait améliorer les conditions de vie de ses concitoyens.

Nombreuses seront les difficultés, notamment pour faire cohabiter Noirs et Blancs dans une administration où les premiers n'avaient guère leur place. Inévitables seront les surenchères qui risquent d'emballer le moteur et de multiplier les tensions. Redoutables seront les ingérences qui peuvent exacerber les contradictions raciales et politiques.

Car, de même que la décolonisation portugaise a accéléré le cours des événements au Zimbabwe, de même l'accession de M. Mugabe au pouvoir pèse sur l'évolution de l'Afrique du Sud qui — par ses ressources économiques beaucoup plus importantes, par sa population blanche vingt fois plus nombreuse, par sa position stratégique déterminante — représente un tout autre enjeu. D'où l'inquiétude de Pretoria : M. Mugabe a beau déclarer que le destin des Noirs d'Afrique du Sud « est entièrement leur propre affaire » et qu'il n'a pas à leur fournir « des hommes ou des armes », il vient de leur donner un exemple dont la force contagieuse paraît irrésistible.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'OCCIDENT

Une stratégie d'intervention sur mesure pour le tiers-monde

Garant de la paix, le droit international est invoqué de manière hautement contestable pour justifier des interventions militaires de plus en plus nombreuses, et qui ne sont pas le seul fait des Grands (voir pages 11 à 17).

Cependant lorsqu'elles émanent des Etats les plus puissants, ces actions armées prennent un sens particulier : elles rappellent en effet à l'ensemble des autres Etats, dans leurs sphères d'influence respectives, les limites délibérément assignées à leur indépendance véritable.

Par MICHAEL T. KLARE *

DANS son message sur l'état de de l'Union, le 24 janvier dernier, le président Carter a souhaité mettre en place avec les nations du Proche-Orient un « *cadre coopératif de sécurité* » pour résister à l'agression soviétique dans la région. Cette proposition, qu'on allait rapidement qualifier de « doctrine Carter », est depuis lors devenu le thème dominant des discussions sur les problèmes militaires, notamment au Congrès. Pourtant, la « déclaration d'intention » militaire pour l'année fiscale 1981 que publia le 28 janvier le secrétaire américain à la défense, M. Harold Brown, traduit une conception de la sécurité totalement différente de celle avancée par M. Carter. Au lieu d'insister sur la menace générale que fait peser l'expansionnisme soviétique, M. Brown affirme que le principal danger pour la sécurité de l'Amérique provient de la prolifération de « *turbulences* » non contrôlées dans le tiers-monde. « *Le nombre des conflits internationaux non résolus augmente*, fait-il observer, *tandis que les anciens ne cessent de s'envenimer*. » Et parce que de telles « *turbulences* » menacent les intérêts vitaux de l'Amérique — spécialement dans le domaine du pétrole, — il faut être prêt à faire usage de la force pour défendre ces ressources. « *Dans un monde de conflits et de violence, nous ne pouvons nous permettre d'aller sans armes à l'étranger* » (1).

Consigné dans le rapport annuel du département de la défense destiné au Congrès, le point de vue de M. Brown se distingue à la fois par la divergence de ses conceptions par rapport aux déclarations de la Maison Blanche et par un extrême pessimisme quant à la situation mondiale. Alors que le président Carter et son conseiller pour les questions de sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, insistaient presque exclusivement sur la menace d'une poussée militaire soviétique au Proche-Orient, M. Brown voit des soulèvements s'annoncer de tous côtés — et la plupart du temps pour des raisons qui ne tiennent pas à l'aventurisme soviétique. « *Les turbulences, la menace de violence et l'emploi de la force restent largement répandus* », dit-il. Et ces désordres « *ont des causes nombreuses et variées* », parmi lesquelles l'incapacité des Etats-Unis à « *pourvoir aux besoins essentiels des populations et à réduire l'explosive disparité entre la richesse et la faim* ». En s'efforçant d'exploiter ces divisions, l'Union soviétique a accru l'instabilité globale. « *Mais l'Union soviétique n'est qu'une partie du problème* » : tout aussi importantes sont « *les différences tenant à la répartition mondiale du revenu et des ressources naturelles* » (2).

De la part du secrétaire à la défense, le fait d'assimiler les « *turbulences internationales* » à une *menace autonome* dirigée contre la sécurité des Etats-Unis et l'appréciation qui est donnée des *causes structurelles* d'une telle instabilité marquent une évolution radicale — sinon tout à fait nouvelle — dans la pensée militaire américaine. Chacun des derniers rapports annuels du Pentagone insistait sur la « *menace soviétique* » et les efforts nécessaires pour rétablir l'équilibre Est-Ouest en Europe ; mais voilà que M. Brown consacre la majeure partie de son attention aux menaces de violence venant du tiers-monde. Il affirme qu'un « *désordre économique international pourrait être presque aussi grave qu'une menace militaire de la part de l'Union soviétique* » (3).

« Rapidement, et à grande distance »

A l'origine de cette nouvelle façon de voir, une profonde conviction de l'état de dépendance croissante de l'Amérique à l'égard des marchés étrangers et des sources de matières premières. « *La façon particulière dont notre économie s'est développée*, explique le secrétaire à la défense, *signifie que maintenant nous nous trouvons dépendre — et pas dans une faible mesure — des importations, des exportations et des revenus des investissements à l'étranger pour assurer notre bien-être matériel.* » Aucune de ces contingences n'est plus lourde que celle des approvisionnements en pétrole du Proche-Orient : « *Une interruption à grande échelle des fournitures de pétrole en provenance de l'étranger pourrait avoir pour les Etats-Unis des conséquences aussi désastreuses que la perte d'une importante campagne militaire, et, bien sûr, la perte d'une guerre.* » Malheureusement, bien des régions qui sont de la plus haute importance pour l'économie américaine sont aussi des zones de haute turbulence. « *C'est le cas au Proche-Orient plus que partout ailleurs*, avertit M. Brown, [où le développement de] *la guerre*, [du] *terrorisme et* [de] *la subversion* [menace d'entrainer] *des interruptions temporaires ou un déclin plus durable des fournitures de pétrole* » (4).

Pour éviter des conséquences économiques catastrophiques, il faut, selon lui, que l'Amérique prenne des mesures immédiates et substantielles qui la mettront à l'abri des turbulences globales. Cela devrait inclure un soutien économique et politique aux pays confrontés à des désordres internes, mais aussi des dispositions militaires. La première et la principale des initiatives proposées à cette fin par M. Brown est la formation de la force d'intervention rapide qui avait été annoncée à l'origine par le président Carter, en août 1977.

Depuis lors, le concept en a évolué ; elle est devenue un remède général préconisé pour répondre aux défis auxquels l'Amérique est confrontée à l'étranger. Telle qu'on l'envisage désormais, la force d'intervention rapide est composée d'unités qui seront maintenues en constante alerte sur des bases situées aux Etats-Unis pour être instantanément dépêchées en des lieux de troubles éloignés dès l'annonce d'une crise. Parce que des conflits peuvent surgir presque n'importe où et sans qu'on ait pu être vraiment informé de leur imminence, M. Brown estime qu'il faut être capable « *d'envoyer rapidement et à grande distance des forces de dimensions appropriées pour dissuader les menaces pesant sur nos intérêts vitaux ou, si nécessaire, les réduire* » (5).

(Lire la suite page 16.)

* Auteur de *War Without End : American Planning for the Next Vietnams* (Knopf, New-York, 1972), Michael-T. Klare dirige, à l'Institute for Policy Studies de Washington, un projet de recherche sur le militarisme et le désarmement.

(1) Harold Brown, *Department of Defense Annual Report, Fiscal Year 1981*, U.S. Department of Defense, Washington, 1980, pp. 62-63. Cité ci-après sous la référence : « Brown, *DoD FY81* ».
(2) *Ibid.*, pp. 30, 45, 61.
(3) *Ibid.*, p. 45.
(4) *Ibid.*, pp. 5 et 26.
(5) *Ibid.*, p. 23.

INCERTITUDES SUR L'AUTONOMIE

Le labyrinthe basque

Ni les résultats prévisibles de l'élection du Parlement basque le 9 mars dernier ni la formation, pour la première fois depuis 1936, d'un gouvernement nationaliste ne modifient rien d'essentiel aux données véritables du labyrinthe basque. Les principaux protagonistes du drame demeurent face à face, l'arme au pied : gouvernement de Madrid et activistes de l'ETA.

Le P.N.V. (parti nationaliste basque), vainqueur des dernières élections, avait retiré ses parlementaires des Cortes madrilènes il y a trois mois pour protester contre le frelatage de l'autonomie ; placé aujourd'hui à la tête du gouvernement basque, saura-t-il mieux défendre sa conception de l'autonomie et parvenir à une pacification du Pays basque ? Rien n'est moins sûr, si les problèmes d'ordre public demeurent du ressort du général Saenz de Santamaria, envoyé par Madrid avec les « pleins pouvoirs », et si le chômage continue d'augmenter dans une région où les principales industries, chantiers navals et hauts fourneaux, sont actuellement frappées de plein fouet par la crise.

Le gouvernement de Madrid, qui a déjà usé le parti socialiste d'Euskadi lorsque celui-ci apparut, après les élections du 15 juin 1977, comme la première force politique du Pays basque, risque aujourd'hui d'en faire autant avec les centristes du P.N.V. en leur refusant les moyens d'une politique authentiquement autonomiste. Ce serait là une attitude lourde de conséquences qui ferait sans doute grossir davantage les rangs des partisans de la lutte armée et fuir définitivement de la région les capitaux et les investissements indispensables à son redressement. La situation ainsi créée ouvrirait alors sur des périls tels que la démocratie espagnole elle-même se retrouverait en danger.

Par JEAN-JACQUES KOURLIANDSKY

OUI : 53,96 % des voix. Le 25 octobre 1979, cent trente-huit ans jour pour jour après l'abolition de leurs franchises et libertés traditionnelles par la *couronne d'Espagne*, les Basques, dans leur majorité, se sont prononcés en faveur du statut de Guernica qui rend à trois provinces (Alava, Biscaye et Guipuzcoa) le pouvoir de s'autogouverner dans un certain nombre de domaines.

Dans la nuit du 25 au 26 octobre, les partis nationalistes et de gauche ayant fait campagne pour le « bai » (oui) (1) ont célébré l'événement avec émotion et lancé, par la bouche du président en exercice du Conseil général basque, M. Carlos Garaicoetchea, un appel à « *tous ceux qui n'ont pas été avec nous aujourd'hui* (...) *pour la reconstruction du pays, qui est l'affaire de tous* »...

Le 27, un militant socialiste est assassiné par de mystérieux commandos autonomes. Le 31, un garde civil est abattu par l'ETA (m) (ETA militaire). Le 2 novembre, le député de la gauche basque, Euskadiko Ezkerra (E.E.), M. Juan-Maria Bandrès, ancien avocat des condamnés de Burgos, dénonce la pratique de la torture dans les commissariats du Pays basque. Le 3 novembre, un sénateur du parti nationaliste basque (P.N.V.) *est conduit* dans un poste de police pour vérification d'identité sous la menace de pistolets. Le 5, un garde civil essuie plusieurs coups de feu ; une bombe explose dans un bar sans faire de victimes. Le 6, un militant du parti communiste d'Euskadi (P.C.E.) est tué par des policiers en civil. Le 8, trois personnes sont blessées au cours du mitraillage d'un cantonnement de la garde civile : un industriel est enlevé par l'ETA (pm) (ETA politico-militaire) puis relâché après avoir été blessé aux jambes. Le 11, un conseiller municipal autonomiste est abattu au cours d'un contrôle de police. Le 12, l'ETA (pm) annonce l'enlèvement d'un député du parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique (U.C.D.), M. Javier Ruperez. Il sera relâché le 11 décembre.

Les 5, 8, 10, 14, 16, 19, 20, 23, 25 et 27 janvier 1980, dix attentats — dont huit revendiqués par l'ETA (m) et deux par les G.A.E. (2) provoquent la mort de vingt personnes tandis que quinze autres sont blessées.

(Lire la suite page 10.)

(1) P.N.V., P.S.O.E., E.E., P.C.E. (*voir page 10 la nomenclature des principaux partis*).
(2) Groupes armés espagnols - extrême droite.

Dans ce numéro :

- La révolution iranienne et l'information en Occident (Pages 6 et 7.)
- Les Nouvelles-Hébrides du condominium à l'indépendance (Pages 20 et 21.)
- LAZARE — Une nouvelle de Tchicaya U Tam'Si (Page 23.)

Que peut-on dégager de l'abondance de livres et de revues qui, depuis quelques années, ont abordé, sous des angles changeants, un problème apparemment figé ?

Paroles et réflexions de femmes

Par GENEVIEVE BRISAC

DEPUIS cinq ans, une abondante publication de livres, revues théoriques, journaux, etc., traduit une appropriation de l'écriture par un nombre croissant de femmes, portées et poussées par un mouvement de recherche d'identité, de revendication d'égalité sociale, d'exigence de dignité individuelle. Un mouvement subversif repérable partout dans le monde, même s'il s'exprime surtout aux Etats-Unis et en Europe. La parole et l'écriture ont toujours été les principales armes des femmes qui, au cours des siècles, se sont révoltées contre leur soumission ; ce fut souvent leur faiblesse. Aujourd'hui, peut-on encore croire au pouvoir des mots, des raisonnements ? En U.R.S.S., où le K.G.B. exerce des pressions sur les femmes qui viennent de faire paraître un almanach féministe, premier journal de libération des femmes, et empêche la parution du second numéro, le seul fait d'oser témoigner est un immense pas en avant. En France, la question se pose certes différemment, avec pourtant autant d'acuité, car multiples sont les façons de faire taire.

On a beaucoup commenté, mais encore peu analysé, la production féministe de ces dernières années. Qu'en est-il des avancées théoriques produites par cette mise en mouvement ? Quels ont été les chemins défrichés, et jusqu'où ? Quelles impasses ont été rencontrées ?

Les choses cheminent lentement et souterrainement ; de 1975 à 1980, la condition des femmes a, en fait, peu changé. Aussi les instruments de compréhension fournis ces dernières années doivent-ils rester accessibles et rattachés aux pratiques qu'ils recouvrent. D'autant plus qu'il s'agit de pallier la faiblesse des préoccupations théoriques, une constante des mouvements de femmes. Constante pernicieuse aujourd'hui, où se fait sentir la fragilité de toutes les transformations ébauchées au cours des quinze dernières années, où peuvent être constatés des effets de boomerang, quand des concepts porteurs de changement se trouvent réutilisés à des fins adverses.

Paroles de femme, tel était le titre d'un livre à succès (1), d'Annie Leclerc. Dans la foulée de cet ouvrage de référence où se trouvaient valorisées, restaurées dans leur dignité pour certaines, les spécificités de la condition biologique des femmes, quantité d'écrits parurent pour exalter une nature, un être-femme. Ils avaient le mérite de parler à la première personne, de représenter une appropriation du corps réel et symbolique, quotidien ou poétique : ils eurent vite le défaut de s'en gargariser.

Progressivement, ces livres de témoignage ont perdu leur force subversive pour sombrer dans la connivence : *Ecoute ma différence* (2), écrit Mariella Righini : différence séculairement admise, il faut le rappeler, par le sexe dit fort. Connivence et tentation de facilité. Au plaisir de se raconter succède le risque de se répéter. A la prise d'assurance indispensable que constitue le fait de se penser porteuses de discours et de valeurs universellement utiles pour avoir été universellement méprisées succède parfois l'autosatisfaction. Avec de nouveaux stéréotypes.

Facilité que de dire : « les femmes se sont trop longtemps tues » et de faire paraître, vite enregistrés, vite publiés, des montages de morceaux d'interview. De nombreux ouvrages récents pâtissent de ces travers : partis d'une idée ou d'un phénomène intéressants, ils se contentent de tourner autour de l'analyse à fournir, se limitent aux prémisses d'une démarche sociologique aboutie. On prend un échantillonnage de femmes que l'on interroge sur le thème donné, des éléments d'analyse apparaissent et sont laissés tels quels. Des livres comme *les Mères célibataires volontaires* (3) ou *les Femmes, l'érotisme et la pornographie* (4) en sont de bons exemples. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un travers réservé aux livres féministes, il se trouve simplement qu'il s'y épanouit, nourri du besoin de se dire, du sentiment d'avoir des siècles de silence à combler, de caractéristiques idéologiques propres aux mouvements féministes comme la valorisation de la parole brute, des sensations, de l'empirisme, renforcées par le plaisir de se reconnaître dans le témoignage d'une autre.

Ces livres ont donc suscité une certaine fatigue agacée, l'envie d'aller plus loin : ainsi, dans une revue féministe, *la Revue d'en face* (5), C. Ravelli écrit en novembre 1978 :

« On reste dans le même espace balisé, circonscrit, constitué pour les femmes par les hommes (...). Paroles de femme, comme de la bouche des fées sortaient des perles ou des crapauds, la bouche des femmes de la fin du vingtième siècle exhale leur féminitude. »

Valoriser n'est pas changer, se glorifier d'être femme peut aussi aveugler, anesthésier. Alors, en maintenant ce qui a été acquis : « Nous ne sommes pas ce qu'ils ont dit, à nous de dire ce que nous voulons être et faire », beaucoup de femmes tentent d'élargir leur champ d'investigation : « *Nihil humanum mihi alienum est.* » Ce qui est bien loin d'être acquis.

Enlisement dans la répétition

L'ECRITURE romanesque n'est pas vraiment un champ nouveau. Mais les luttes des femmes catalysent les énergies : de celles qui lisent, de celles qui écrivent. C'est, pour le moment, surtout sensible dans la littérature anglo-saxonne ; une Américaine comme Marylin French a vendu un million d'exemplaires de *Toilettes pour femmes* (6), où se trouvent représentées oppressions et révoltes de femmes de la « middle-class ». Les personnages de Marylin French, comme les héroïnes de Doris Lessing, sont des femmes contradictoires, parfois violentes, souvent piégées, avec une lucidité amère. Elles tentent de changer leur vie et changent, d'échecs en crises, notre perception de choses auparavant évidentes : le déroulement d'une réunion politique, l'abandon d'un enfant, le besoin de se sentir utile. Dans *l'Echo lointain de l'orage* (7), récemment traduit en France, il ne s'agit pas de dire la différence entre Martha Quest et les personnages masculins, le but n'est pas de se peindre soi, mais de partir de soi (avec toujours cette distance qui fait qu'on peut se sentir rougir en n'éprouvant aucun sentiment rationnel de pudeur ou de honte) pour montrer le monde, celui qu'on subit, celui qu'on perçoit, celui qu'on combat ou qui vous avale. Il s'agit là de romans qui mettent en évidence des traits spécifiques à l'appréhension féminine des êtres et des situations. Ce n'est jamais leur but exclusif puisqu'il s'agit d'embrasser tout un univers, de le décrypter. En France, si l'on excepte un roman tel que *le Monde indigo* (8), nous n'assistons guère à une telle production romanesque. Il s'écrit en revanche de nombreux romans dans la tradition intimiste et rationaliste. De petits romans clairs comme des camées, parfois subtils. Bien dans la tradition française d'ailleurs. Mais cette tradition coïncide avec une tentation féministe : dire « je » et ne pas oser parler d'autre chose que de soi. Question d'assurance encore, et d'audace. Mais l'audace, il faut bien la puiser quelque part, et elle n'est pas favorisée par les contre-feux récents qu'a subis le mouvement féministe.

Un des écueils rencontrés est l'apparente intemporalité des problèmes soulevés. En 1980 comme en 1880, il faut toujours revenir à la soumission au père ou à l'époux, parler d'enfermement, d'avortements, de travail ménager et de viol — malgré le bouleversement presque total de la condition juridique des femmes depuis un siècle.

Il faut toujours recommencer, et les combats partiels découragent quand ils se soldent, comme ce fut le cas en France pour la loi Veil, par de demi-victoires, aussi lourdes à dépasser que des défaites. Il faut toujours se répéter, et les combats globaux sont peu aisés à définir. D'autant que les pouvoirs en place, hommes peu désireux de renoncer à leurs privilèges ou institutions encrassées dans leur fonctionnement, inquiétés par ces remue-ménage, réagissent. C'est dans ce cadre que s'inscrit un phénomène qui ne fut pas apprécié à son juste poids durant l'année 1979 : le réveil vigoureux de l'anti-féminisme.

On entendit d'abord s'élever un chœur de plaintes légèrement écœurées : encore un livre de femme, on ne lit plus que cela. Comme si on s'étonnait jamais de recevoir « encore un livre d'homme ». Simultanément une inquiétude surprenante commença à s'exprimer : les femmes veulent prendre le pouvoir, leurs exigences visent à nous renverser pour instaurer un ordre féminin... On sait comme il est utile, par les temps qui courent, de sonner de vaines alarmes...

Enfin, on cria au moralisme, les féministes étaient de nouvelles Anastasies. C'était à propos de procès pour viol, puis à l'occasion de l'interdiction de l'hebdomadaire *Détective* (aujourd'hui fort bien portant sous le nom de *Qui ? Police*). Les féministes ont dû répondre alors à une série de critiques, portées en particulier par la presse : « Vous voulez interdire, vous voulez refouler l'expression des pulsions et des fantasmes, vous êtes prêtes à faire appel à la répression étatique, on revient au temps des ligues féminines américaines pour l'ordre moral ou contre l'alcoolisme. »

Or tout l'intérêt de ce contre-feu antimoraliste, c'est que, contrairement aux précédents, il s'appuie sur une réalité : le féminisme à travers la quasi-totalité de ses expressions écrites est aussi une exigence morale. Mais, comme le montre Geneviève Fraisse dans un ouvrage collectif intitulé *l'Histoire sans qualités* (9), il faut s'interroger sur ce besoin de morale qui accompagne tous les soulèvements des femmes dans l'histoire. Besoin particulièrement frappant dans une période où, pour le moins, le moralisme n'est pas à la mode. Or il paraît que le féminisme, lui, est à la mode... Voire ! S'il en était véritablement ainsi, serait-il nécessaire de répéter que exigence morale et défense de l'ordre moral sont choses contradictoires ? Quand les féministes, depuis le dix-neuvième siècle, tiennent un discours moral, il s'agit de défense du droit contre le fait, au nom de valeurs abstraites en apparence (et hors histoire), contre l'exclusion de l'histoire que les femmes subissent précisément. Il y a morale, puisqu'il faut se répéter, faire sans cesse ses preuves, revenir encore et toujours sur les mêmes aveuglantes évidences. Car les féministes posent et reposent les mêmes questions, tout en tentant d'échapper au destin de Pénélope. Elles tâchent de s'inscrire donc dans une histoire qui ne serait plus à refaire.

Aussi, dans un mouvement de balancier, la prise de conscience féministe qui pousse à un repli sur soi, à une réflexion concentrée sur les problèmes spécifiques des femmes, à l'élaboration de théories structurées exclusivement autour de l'analyse de l'oppression patriarcale, au rejet du marxisme, à la résolution de se battre d'abord pour soi, ramène à la politique et aux problèmes posés à tous les opprimés. Le risque est alors de se perdre à nouveau.

Parce qu'il ne suffit pas aux femmes de se joindre aux combats de classe, aux batailles politiques pour y gagner quelque chose pour elles-mêmes. Expérience mille fois faite, de la Révolution française à l'Iran de 1979, de l'Algérie au Nicaragua. Alors comment peut-on penser une autre politique qui intègre leurs points de vue, leurs besoins ? Un ouvrage italien paru en 1976, au lendemain des élections du 20 juin, dresse le bilan des rapports entre le mouvement féministe et une campagne électorale. *La Parola elettorale* (10) élargit l'analyse à l'ensemble des problèmes politiques que rencontrent les femmes et foisonne de réflexions subtiles sur les relations entre les femmes et les partis politiques de gauche :

« J'avais cessé de suivre le contenu de la discussion, d'en prévoir les résultats actifs, de les juger ; instinctivement, je suivais au contraire la façon de s'exprimer des camarades, leurs dynamiques interpersonnelles (...). Toutes choses absolument incommunicables dans cette situation. J'étais donc objectivement improductive, apolitique, en un mot femme. »

Comment éviter et les dangers du néo-institutionnalisme, et les risques de chute dans l'irrationnel ? Elles disent le besoin de faire partie des structures politiques existantes, et, en même temps, « *le mode social masculin transforme mon énergie en rôle* », écrit l'une d'elles.

Tous les courants du mouvement féministe ont tenté, en 1977 et 1978, une ouverture vers la politique, tandis que, dans les grands partis de gauche et dans les syndicats, on observait l'émergence de conflits internes sur le féminisme et de stentatives de séduction en direction des femmes. *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme* (11), de Margaret Maruani, rend bien compte de l'intérêt et des limites de cette évolution. De nombreux ouvrages traduisent cette volonté individuelle et collective d'exprimer, « *sur un monde conduit par des hommes, leur point de vue de femmes* », comme l'écrit Simone de Beauvoir dans la préface du *Sexisme ordinaire* (12), ouvrage collectif qui rassemble des chroniques parues dans *les Temps modernes* depuis 1975, d'ailleurs le produit le plus réussi de ces démarches pour inventer une pensée politique féministe et subversive. Un regard s'y affirme effectivement, corrosif et tonique, décapant.

Seulement, le commentaire, même subversif et plein d'humour, d'une actualité qui file sans que véritablement rien ne change, cela ne suffit pas. Aussi le besoin d'un travail plus approfondi se fait sentir. Beaucoup de femmes reviennent sur le rejet violent de toute théorie comme masculine ou dominée par l'identification aux schémas masculins. Et se mettent à penser, comme le proclamaient depuis longtemps les femmes du collectif de rédaction de *Questions féministes* (13), qu'il est grand temps que les femmes s'emparent de la théorie.

Aux groupes de conscience qui s'étiolent dans un mouvement qui subit dès 1978 les contrecoups des démobilisations ambiantes succèdent souvent des groupes de travail. Sur un projet de réalisation concrète (lieu de rencontre, café, film, journal) ou sur un projet de réflexion, de recherche. Significative de ce phénomène est la récente initiative belge de création d'une université féministe, pour se réapproprier des champs de savoir monopolisés principalement par des universitaires masculins. En histoire, en économie, des travaux voient le jour, livres individuels ou recueils de travaux collectifs. Signalons ainsi la publication, sous la direction d'Andrée Michel, d'un ouvrage, *les Femmes dans la société marchande* (14), qui montre, à travers l'analyse de la production domestique et de sa place dans l'économie, comment fonctionne son occultation et ce que révèle son développement. Il s'agit là de travaux où se mêlent nécessairement les analyses sociale, idéologique et politique, où il faut faire coexister révolte et regard froid : le privé est politique. Il s'agit de le démontrer. En découvrant simultanément des formes de travail, souvent collectives, différentes du travail universitaire traditionnel. Deux pôles apparaissent principalement dans ces recherches. Un pôle historique d'abord, dont témoignent de nombreux travaux, en particulier sous la direction de Michelle Perrot, des ouvrages parus aux éditions Maspéro, ou le très beau livre d'Ania Francos : *Il était des femmes dans la Résistance* (15). Leur caractéristique : relier sans cesse une nouvelle approche de l'histoire qui en fait resurgir les femmes à des préoccupations actuelles, qu'on pourrait dire militantes.

L'autre pôle, moins clairement explicité, est ce nœud de la condition des femmes : la famille. Son évolution, son nouveau rôle, son avenir ne sont pas tant abordés de front que par approches indirectes, comme l'histoire juridique des femmes. Ainsi, Odile Dhavernas, auteur de *Droits des femmes, pouvoir des hommes* (16), montre qu'un travail sur l'application de la loi à la moitié des citoyens concerne essentiellement l'analyse des mécanismes familiaux. Le droit en est un écrou aussi important que mal connu, et indissociable de cet infra-droit que l'auteur décortique admirablement et qui peut se résumer ainsi : « *Se consacrer à la famille, respecter la moralité.* » On est bien loin de la très formelle égalité juridique ; et Odile Dhavernas sait démontrer sans emphase inutile que les droits des femmes sont d'abord des devoirs. « *Un travail systématique s'impose,* écrit-elle, *qui montre la manière dont les institutions organisent et rationalisent l'oppression des femmes, que ce soit de manière ouverte ou occulte.* » Son livre va dans ce sens, comme le faisait, en 1977, un autre ouvrage, apparemment consacré à tout autre chose que la famille : *Prisonnières* (17). En analysant la vie des femmes incarcérées, l'origine de leurs délits, s'opérait un décryptage du fonctionnement de la famille populaire, lieu d'enfermement et lieux des délits des femmes. On pouvait y constater encore à l'œuvre un infra-droit qui augmente les condamnations d'une charge morale, d'une charge de culpabilité inconnue des hommes.

En 1979, *Femmes toutes mains* (18), livre consacré à l'analyse de la condition domestique, clé de voûte du système familial bourgeois, témoigne de la volonté de dévoilement et d'approfondissement qui amène des auteurs à interroger cette évidence : la famille. On avait souvent, depuis Genet et Duras, mis en scène le personnage-reflet de la bonne ; jamais le rôle de révélateur du partage sexuel des tâches que remplissent les domestiques — devenues récemment employées de maison — n'avait fait l'objet d'un véritable travail. Ainsi la mise à nu d'un nouveau fonctionnement familial s'opère peu à peu, révélant une réelle modernisation des mécanismes d'aliénation des femmes, sous couvert de liberté et de pseudo-émancipation. « *Liberté standard* », comme l'écrit Irène Théry dans un article (19) sur l'évolution démographique qui démontre la fausseté des analyses actuelles sur la dénatalité. Liberté standard, pour les femmes d'une classe moyenne élargie, d'étudier ou travailler jusqu'à vingt-deux ou vingt-cinq ans, puis d'élever deux enfants, puis de se retourner vers le travail et la réussite professionnelle. Analyse peu optimiste, si elle permet de savoir où l'on en est réellement. Le mouvement féministe est entré simultanément en crise et en maturité.

Mais cette évolution, riche par bien des côtés, laisse bien des questions ouvertes ; à cause d'abord des lacunes persistantes qu'elle laisse entrevoir. Lacune patente d'abord en ce qui concerne un aspect pourtant essentiel de la condition des femmes : le travail, les mécanismes d'appropriation des connaissances, la manière dont jouent les différences de classe. Lacune encore en ce qui touche à l'analyse des relations entre l'évolution de la place des femmes et le modèle de développement.

Il s'agit là d'approfondissements difficiles à opérer. La coupure entre l'activité théorique des intellectuelles et la démobilisation de la grande majorité des femmes risque de produire les mêmes effets que pour d'autres mouvements sociaux comme celui des Noirs américains : une impuissance qui conduit certaines à se replier dans le ghetto de la féminitude, et les autres à la récupération par les pouvoirs dominants. A moins qu'il ne soit possible de sortir du va-et-vient entre la dénonciation de ce qui est le rêve de ce qui devrait être pour dessiner les grandes lignes d'une analyse globale des transformations prévisibles de la situation des femmes, instrument qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

---

(1) *Paroles de femme*, d'Annie Leclerc, Livre de poche.
(2) *Ecoute ma différence*, de Mariella Righini.
(3) *Les Mères célibataires volontaires*, Dominique Frischer, éd. Stock.
(4) *Les Femmes, l'érotisme et la pornographie*, Marie-Françoise Hans et Gilles Lapouge, éd. du Seuil.
(5) *La Revue d'en face*, éd. Tierce.
(6) *Toilettes pour femmes*, Marylin French, éd. Robert Laffont.
(7) *L'Echo lointain de l'orage*, Doris Lessing, éd. Albin Michel.
(8) *Le Monde indigo*, Hélène Parmelin, 2 tomes, éd. Stock.
(9) *L'Histoire sans qualités*, éd. Galilée, Paris, 1979.
(10) *L'Aparole électorale*, éd. des Femmes, Paris, 1978.
(11) *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme*, par Margaret Maruani, éd. Syros, Paris, 1979.
(12) *Le Sexisme ordinaire*, collection « Libre à elles », éd. du Seuil, Paris, 1979.
(13) *Questions féministes*, revue trimestrielle, éd. Tierce.
(14) *Les Femmes dans la société marchande*, Andrée Michel, PUF, 1978.
(15) *Il était des femmes dans la résistance*, Ania Francos, éd. Stock, 1978.
(16) *Droits des femmes, pouvoir des hommes*, Odile Dhavernas, éd. du Seuil, 1978.
(17) *Prisonnières*, Catherine Leguay et Catherine Erhel, éd. Stock, 1977.
(18) *Femmes toutes mains*, par Geneviève Fraisse, éd. du Seuil, Paris, 1979.
(19) « Maternité, liberté standard », par Irène Théry, dans *la Revue d'en face*, n° 7, éd. Tierce, 1979.

PÉKIN, WASHINGTON, MOSCOU

L'ÉCHIQUIER A TROIS COTÉS

Par XAVIER LUCCIONI

LA réhabilitation de M. Liu Shaoqi était inscrite dans l'ordre des décisions attendues en Chine, notamment après que sa veuve, Mme Wang Guangmei, et l'ancien maire de Pékin, M. Peng Chen, fussent très officiellement revenus sur le devant de la scène politique en juillet 1979 (1). Si l'événement ne constitue donc pas une surprise, il vient néanmoins affirmer la détermination à effacer toute séquelle de la révolution culturelle et à consommer le démantèlement des tendances opposées à l'irrésistible ascension de M. Deng Xiaoping, avec la démission de MM. Wang Dongxing, Ji Dengkui, Wu De et Chen Xilian (2) intervenue au cours de la cinquième session plénière du comité central issue du XI[e] congrès du parti communiste chinois (3). Ainsi, cette réunion s'est-elle achevée, le 29 février 1980, par un ardent panégyrique de l'ancien président de la République, en déplorant que, *« à la veille de la révolution culturelle, une décision qui ne correspondait ni à la réalité du parti ni à la situation du pays ait conduit à estimer qu'il se trouvait au sein du parti une ligne révisionniste et contre-révolutionnaire ; plus tard, une autre conclusion a été avancée : il y existerait aussi un prétendu quartier général bourgeois présidé par le camarade Liu Shaoqi : conclusions fausses et insoutenables à tous égards* (4). Bref, pour l'actuelle direction chinoise, il n'est point à douter que Mao Tse-toung se soit lourdement égaré dans cette appréciation et ait entraîné le pays et le parti dans une aventure catastrophique. Cependant, la momie pieusement conservée dans le mémorial de la place de Tian Anmen à Pékin reste désormais suffisamment inoffensive pour rendre inutile une opération de « démaoïsation » dont les effets pourraient perturber la population, alors que, cette fois encore, Lin Piao et la « bande des quatre » (5) peuvent continuer à endosser officiellement toutes les responsabilités du désastre attribué à la décennie écoulée.

Le changement est pourtant radical. Faut-il dès lors s'attendre à une semblable révision en matière de politique étrangère ? La remise en cause de la politique de Mao Tse-toung sur le plan intérieur annonce-t-elle l'inéluctable dénonciation de son point de vue sur les questions internationales et notamment de son appréciation de l'Union soviétique ?

Poser la question en ces termes serait oublier la part essentielle prise, dans cette polémique, par d'autres dirigeants et tout particulièrement par MM. Liu Shaoqi, Peng Shen et Deng Xiaoping (6). Ce dernier, l'année passée aux Etats-Unis, déployait tout son talent afin de convaincre les dirigeants américains du danger soviétique : *« Si l'U.R.S.S. entend déclencher une guerre, elle doit avant tout achever son déploiement stratégique, chercher des bases sûres et des ressources stratégiques. »*

Pour Pékin, ce propos du numéro un chinois, à Washington, le 31 janvier 1979, un mois après la ruée des chars vietnamiens sur le Cambodge, n'a pu qu'être conforté par l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Une situation que les dirigeants chinois apprécient ainsi : l'acte s'inscrit dans le projet stratégique du « social-impérialisme » soviétique et vise à contester de manière *offensive* la zone d'emprise de l'impérialisme américain, suivant un déploiement militaire qui requiert au préalable la constitution d'un réseau de points d'appui et le contrôle des ressources énergétiques de son adversaire occidental (7).

Des bases et du pétrole

PEKIN a vu avec une grande inquiétude l'U.R.S.S. conquérir en un an, directement ou par l'entremise de son allié vietnamien, plusieurs positions-clés pour le contrôle des détroits — par les bases acquises en Ethiopie, au Sud-Yémen et désormais en Afghanistan — qui placent les forces aériennes soviétiques à quelques minutes du goulet d'Ormuz, ou à portée de vol du détroit de Malacca à partir du territoire cambodgien. Le Kremlin peut directement manier la menace ou la subversion (8) pour déstabiliser les pays voisins : Iran et Paskistan à l'ouest, Thaïlande et Malaisie à l'est, et, le moment venu, couper le principal chemin d'approvisionnement pétrolier vers l'Europe ou le Japon.

La guerre énergétique, estime Pékin, est engagée lorsque Moscou place les pétroliers occidentaux dans la mire de ses canons et convoite les ressources pétrolifères du Proche-Orient. *« Le problème de l'énergie,* écrit-on dans la presse chinoise, *est devenu un casse-tête pour l'Union soviétique »* (9) car les conditions d'exploitation des gisements sibériens sont telles qu'ils ne pourront compenser l'épuisement rapide des puits d'Europe orientale : la croissance de la demande — encore accusée par la part de pétrole exporté pour obtenir des devises fortes ou des avantages politiques — incite inéluctablement Moscou à mettre la main sur les hydrocarbures dorénavant à sa portée au Proche-Orient. En Afghanistan même, révèle le mensuel *Zheng Ming* (publié à Hongkong) qui cite des sources américaines, d'importantes réserves auraient été décelées dès 1970 par des géologues soviétiques, peu soucieux cependant d'en avertir le gouvernement afghan de l'époque.

Cette appréciation rejoint les commentaires sur la précédente décennie, caractérisée dans la presse chinoise par le développement d'*« une stratégie offensive à l'échelle planétaire de la politique extérieure de l'U.R.S.S. »* (10) et par la formidable croissance de son potentiel militaire, nettement au-delà de ce que requérait la parité avec les Etats-Unis (11). Pour Pékin, cette tendance est devenue manifeste depuis l'entrée des blindés russes dans Prague, en août 1968, un an avant les incidents sur l'Oussouri, à la frontière sino-soviétique. Dès lors, Mao estimait que ce « révisionnisme soviétique », par une tendance inexorable à l'expansion hors de ses frontières, se transformait en « social-impérialisme » (12). Puis il esquissait la « théorie des trois mondes » qui sera exposée par M. Deng Xiaoping, à la tribune de l'ONU, en avril 1974 : désormais le globe comporte *« trois parties, trois mondes, qui sont à la fois liés mutuellement et contradictoires entre eux ; les Etats-Unis et l'Union soviétique forment le premier monde ; les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des autres régions, le tiers-monde ; et les pays développés se trouvant entre les deux, le second monde »*. (13).

Mais les Etats-Unis de MM. Nixon et Kissinger pilonnaient alors quotidiennement le Vietnam et semblaient pouvoir faire et défaire les dictatures militaires à leur service. Comment dire que l'Union soviétique, qui soutient les mouvements de libération, était comparable aux Etats-Unis ? Elle est d'autant plus dangereuse, répond Pékin, qu'elle revendique à son profit un nouveau partage des sphères d'influence tracées au lendemain de la seconde guerre mondiale, en contestant l'empire américain, pour former ainsi le détonateur d'un conflit majeur. Elle est en position offensive, notamment après avril-mai 1975 qui voit le repli américain hors de l'Asie du Sud-Est tandis que Washington se débat sous les effets du Watergate ; elle est dangereuse puisque sa *« véritable nature »* est mal perçue par l'opinion internationale. Au moins, selon Pékin, l'opération afghane aura-t-elle permis de *« dissiper toute illusion et d'élever la vigilance de tous les pays à l'égard de la stratégie globale de l'Union soviétique »* (14) ; cet article révèle bien la duplicité de la *« détente selon Moscou »*, détente dont la Chine a toujours contesté la signification officielle.

Certes, en février 1979, la Chine annonçait que le *« traité d'alliance et d'assistance mutuelle »* signé avec Moscou pour trente ans en 1950 n'avait plus de raison d'être et ne serait pas reconduit, et dans le même temps elle souhaitait des négociations pour une amélioration de ses relations avec l'U.R.S.S. L'acuité des arguments idéologiques qui formaient le fond de la « grande polémique sino-soviétique » de 1956 à 1966 (15) semblait amoindrie depuis la mort de Mao. En outre Pékin assouplissait son attitude à l'égard des partis communistes ouest-européens : des contacts discrets s'établissaient avec le P.C.F. et le P.C.E. tandis qu'une délégation de journalistes de *l'Unita*, l'organe du parti communiste italien, visitait la Chine en août 1979. La Chine est depuis longtemps sérieusement préoccupée par l'éventualité d'une attaque militaire soviétique, opération qui se révèlerait catastrophique pour son effort de modernisation. Se sachant militairement vulnérable, il lui fallait réduire la pression, éviter de jeter de l'huile sur le foyer de la discorde, éviter les prétextes à une intervention soviétique, tout en jouant des contradictions avec l'eurocommunisme. Jusqu'à décembre 1979, les deux capitales avaient maintenu un *statu quo* offensif qui pouvait permettre d'introduire une négociation à parité : chacune encerclait l'autre, Moscou en confortant sa tutelle sur la péninsule indochinoise, Pékin en renforçant ses liens avec le Japon et surtout en renouant des relations diplomatiques avec Washington ; dans cette conjoncture, l'U.R.S.S. avait aussi intérêt à négocier, pensait-on à Pékin.

Mais l'occupation de l'Afghanistan a transformé toutes ces données, en semblant accorder un avantage tel à Moscou qu'il allait précipiter le rapprochement militaire sino-américain. Car, selon Pékin, les Etats-Unis, considérés comme un impérialisme en déclin, ne représentent plus le danger majeur, et sont en tout cas moins redoutables que la menace à la paix mondiale constituée par la machine de guerre soviétique. Thèse qu'illustre le voyage en Chine de M. Harold Brown, secrétaire d'Etat américain à la défense — voyage prévu depuis plusieurs semaines et envisagé dans le cadre de la nouvelle politique de Washington à l'égard de Pékin. Cette politique, révélait le *New York Times* du 3 octobre 1979 d'après des documents confidentiels, était déjà arrêtée pour cinq ans depuis avril 1979, lorsque le Pentagone a estimé nécessaire de soutenir la Chine pour maintenir l'équilibre des forces avec Moscou. Selon ces documents, en cas de neutralité occidentale dans un conflit entre l'U.R.S.S. et la Chine, celle-ci éprouverait beaucoup de difficultés à surmonter son handicap. Inversement, estime le Pentagone, dans l'état actuel de ses forces, elle ne pourrait réagir à une intervention de Moscou en Asie occidentale, et l'U.R.S.S. renforcerait son potentiel énergétique. Et d'en déduire que la protection des alliés asiatiques de l'Amérique passe par un accroissement de son appui militaire à la Chine, qui recevra les puissants avantages qu'elle réclamait : matériel technologique avancé (notamment en matière de rayons laser, d'armements antichars, de matériel aéronautique : la grande faiblesse des forces armées chinoises), certains de ces systèmes devant être fabriqués sous licence en Chine, et celle-ci sera, en outre, informée des mouvements de troupes soviétiques grâce aux satellites et avions espions américains.

Une première partie de ce jeu triangulaire s'est réalisée avec l'offensive russe en Afghanistan. La seconde doit se traduire par le renforcement des relations sino-américaines. Quelle sera la troisième ? Par sa fermeté, ce rapprochement pourra-t-il « contenir » la poussée soviétique, comme la Chine le conseille à l'Occident afin de *« repousser l'échéance de la guerre »* ? Ou, inversement, risque-t-il de précipiter un conflit local ou plus étendu — Moscou craignant cette montée en puissance et pouvant alors précipiter l'action préventive ? *« Les années 80 seront fertiles en événements,* disait récemment M. Deng Xiaoping, *l'occupation militaire de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. en est une preuve tangible... »* Les risques de dérèglement n'ont en effet jamais été aussi nombreux.

---

(1) Mme Wang Guangmei réapparut lors du banquet officiel du 1[er] janvier 1979 ; M. Peng Chen, ancien maire de Pékin, est depuis juillet 1979 vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.

(2) Ces quatre dirigeants (désignés comme la tendance « toutiste » : « tout ce qu'a dit le président Mao est juste »), qui jouèrent un rôle essentiel lors de la « chute des quatre » en octobre 1976, ne sont pas exclus du parti mais démis de leurs fonctions. Il paraît que ce remaniement était le corollaire de la réhabilitation de M. Liu Shaoqi.

(3) *Beijing Information*, n° 10, 1980.

(4) Le 5 août 1966 était publiée la fameuse affiche de Mao Zedong : *« Bombardez le quartier général ennemi. Ma première affiche en grands caractères. »* Dans la tempête grandissante de la révolution culturelle, cet événement eut une portée considérable en devenant le signal d'assaut contre les partisans de M. Liu Shaoqi.

(5) Wang Hongwen, Zhao Chunquiao, Jiang Qing, Yao Wenyuan.

(6) Peng Chen dirigeait la délégation chinoise qui, à Bucarest, le 20 juin 1960, dut affronter les premières violentes attaques verbales de Khrouchtchev à l'encontre de la politique du P.C.C. Le différend sino-soviétique s'amplifiant, une nouvelle commission comprenant des représentants de vingt-six P.C. fut organisée à Moscou en septembre de la même année : elle était dirigée du côté chinois par Peng Chen, Deng Xiaoping, puis Liu Shaoqi. Chaque étape marquante de la controverse entre Pékin et Moscou de 1956 à 1966 retrouvera ces personnalités et elles y prendront une part décisive.

(7) Voir notamment « Stratégie militaire de Moscou pour la domination mondiale », in *Beijing Information*, n° 4, 1980 (traduction du *Renmin Ribao* du 11 janvier 1980.

(8) Voir « La stratégie asiatique du social-impérialisme » (*Beijing Information* », n° 3, 1979) et « L'U.R.S.S. intensifie sa poussée vers le sud » (*B.I.*, n° 31, 1979) : allusion à l'influence soviétique dans les conflits régionaux, notamment au Baloutchistan.

(9) Titre d'un article de synthèse paru dans le *Beijing Zhoubao* du 27 avril 1979.

(10) L'information est reprise d'un commentaire de la C.I.A. datant de 1977, mais contesté par l'organisme spécialisé suédois Pétrostudien (*le Monde* du 30 juin 1979 : « Et dans cinq ans l'U.R.S.S. », Daniel Vernet). Cependant, le *Financial Times* du 16 février 1980 relance l'hypothèse d'une pénurie d'hydrocarbures en U.R.S.S. dans les années à venir, d'après les propos d'un scientifique, le professeur Kylov, rapporté par la revue *EKO* (*le Monde* du 17-18 février 1979). Voir également sur cette question *B.I.*, n° 34, 1979, « le Problème de l'énergie : un vrai casse-tête ».

(11) *Renmin Ribao*, 11 janvier 1980.

(12) L'éditorial du 1[er] janvier 1970 : *« Aller au-devant des grandes années 70 »* citait cette directive de Mao : *« Que les peuples du monde entier s'unissent pour combattre toute guerre d'agression déclenchée par tout impérialisme, ou le social-impérialisme »*.

(13) Prononcé le 10 avril 1974 à la session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU. La paternité de cette intervention a été souvent attribuée, abusivement, à M. Deng Xiaoping, alors qu'un texte d'une telle importance est l'émanation du bureau politique. Il est d'ailleurs à noter que tous les dirigeants chinois avaient accompagné à l'aéroport MM. Deng Xiaoping et Kiao Kouan-houa, ministre des affaires étrangères, de manière à bien souligner leur adhésion à la démarche qui allait suivre. Cette théorie des « trois mondes » demeure le fil conducteur de la stratégie chinoise.

(14) Voir « la Leçon de l'affaire afghane », *B.I.*, n° 5, 1980.

(15) Voir le livre de Jean Baby paru sous ce titre chez Grasset.

Bibliographie

LES AMBIGUÏTÉS DE L'HISTOIRE

MAO TSE-TOUNG vécut les dernières années de sa vie dans la crainte obsessionnelle que son œuvre politique ne périsse avec lui. La Longue Marche, les durs sacrifices consentis, les terribles conflits intérieurs qui avaient marqué l'épopée libératrice n'étaient que péripéties au regard de l'histoire de la Chine. Seraient-ils d'éphémères épisodes, bientôt dissous dans l'immensité de la tradition chinoise, dans la pérennité triomphante d'une culture plus que millénaire où toutes les ruptures révolutionnaires antérieures s'étaient englouties ?

Par JEAN DAUBIER

La révolution culturelle fut une tentative désespérée d'enrayer cette dérive. Mao accusait souvent ses adversaires de vouloir « faire tourner à l'envers la roue de l'histoire ». Mais l'histoire est ambiguë et, en un sens, c'est plutôt lui qui la défait. La réhabilitation de Liu Shaoqi nous rappelle irrésistiblement sa formule, de même que la fascination avec laquelle les nouveaux maîtres de la Chine voient le monde capitaliste. Le vice-premier ministre Yu Qiuli ne déclarait-il pas récemment, lors d'une conférence de cadres, que dans la compétition économique avec Taiwan, c'est la République populaire qui avait perdu ? Il n'hésitait pas à ajouter que Pékin avait beaucoup à apprendre en matière de développement car le niveau de vie chez les nationalistes est plus élevé. « Or, a-t-il précisé, au début des années 50 la situation à Taiwan différait peu de celle de nos provinces continentales. La différence étant, de notre côté, la direction communiste et, là-bas, la direction kuomintanienne » (1).

A lire ces lignes, on reste rêveur, car enfin si les successeurs de Mao n'ont d'autres perspectives à offrir à leur peuple que celle de suivre le modèle insulaire, comment s'étonner qu'un pessimisme de plomb pèse sur l'opinion publique chinoise, que la nouvelle génération soit désemparée et que la criminalité devienne un drame national ? Est-ce là le réalisme dont à l'étranger on crédite si abondamment le vice-premier ministre Deng Xiaoping et ses amis au pouvoir ?

Cependant, l'évolution de la Chine est loin d'attrister tout le monde. Ainsi, l'on voit se manifester dans certains secteurs, jusque-là très réservés, une attention nouvelle. Un livre vient de paraître aux Editions sociales, maison que dirige le parti communiste français, et il semble annoncer une petite ouverture discrète et très prudente en direction du parti chinois. L'auteur, Alain Roux, a intitulé son ouvrage le Casse-Tête chinois *(2), ce qui peint à merveille l'embarras que suscite la politique de Pékin dans les milieux « orthodoxes ». Trente ans de Chine socialiste vus par un communiste français, annonce le sous-titre. Or, depuis vingt ans, le P.C.F. a accusé son homologue chinois de stalinisme (mais oui), de bellicisme et d'irrédentisme, toutes accusations fidèlement calquées sur celles de Moscou. Alain Roux évite la polémique et, dans un style dépouillé et très circonspect, se livre à des reconstitutions qui sont tout à l'opposé des objurgations dont sont coutumiers les dirigeants du parti.*

Bien que certains passages demeurent très synthétiques, — l'affaire Lin Biao est expédiée en deux pages — l'ouvrage, d'une bonne tenue, se place d'emblée aux antipodes de l'inénarrable Où va la Chine *que J.-E. Vidal publia en 1967, lointaine contribution des communistes français aux études chinoises (3).*

Ce n'est qu'à la fin que l'auteur se risque à dévoiler ses sympathies ou plutôt ses antipathies à propos de la politique extérieure de Pékin. Sur ce terrain qu'il croit sûr, il avance quelques thèses dignes d'attention : ainsi la Chine, selon lui, ne serait pas loin d'accepter de facto certains thèmes majeurs du vingtième congrès du P.C. soviétique. Cela créerait à l'évidence la base d'un rapprochement en matière idéologique. Reste le différend concernant la politique étrangère et il n'est pas mince. Cependant, décelant à son tour un certain réalisme chez les dirigeants chinois, l'auteur estime qu'ils devront tenir compte d'un fait fondamental : les peuples du monde, dit-il, voient clairement en l'impérialisme américain leur adversaire. Selon lui, cela conduira tôt ou tard les Chinois à douter du bien-fondé de leur antisoviétisme de principe. « Sauf, ajoute-t-il prudemment, si l'U.R.S.S. était systématiquement du mauvais côté des forces en conflit. »

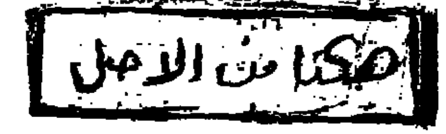
Alain Roux termine en évoquant l'attitude de son parti à l'égard de la République populaire et certaines des résolutions passées, celle d'Ivry en 1963, notamment, qui condamnaient la politique de Pékin. Il reconnaît que ces textes « ont vieilli », ce qui est un euphémisme. « Ils se réclament, dit-il, d'un jugement a priori de ce que doit être et ne pas être le socialisme. » Aussi l'auteur invite-t-il discrètement M. Marchais et ses camarades au dialogue afin qu'ils éclairent leur lanterne L'approche peu dogmatique d'Alain Roux a-t-elle des chances de recueillir un écho au bureau politique en ces temps de crispation doctrinale ?

---

(1) Voir *Issues & Studies*, janvier 1980, vol. VI, n° 1.

(2) Alain Roux, *le Casse-tête chinois*, Editions sociales, coll. « Notre temps », Paris, 1980, 471 pages.

(3) Jean-Emile Vidal, *Où va la Chine*, Editions sociales, coll. « Notre temps », préf. d'Etienne Fajon, Paris, 1967, 274 pages



MONTÉE DE LA VIOLENCE

LA SOCIÉTÉ SYRIENNE

SIX mois d'action violente (1) ont donné au mouvement des Frères musulmans une dimension historique qu'il ne semble pas, cependant, en mesure d'assumer à lui seul. Plus qu'un réel danger, ce mouvement — qui n'a aucune solution politique à proposer dans l'immédiat, — apparaît plutôt comme un défi lancé au régime du président Assad qui, jusqu'à présent, a fait montre de son incapacité à en venir à bout, malgré l'ampleur des moyens répressifs mis en œuvre. Dans la foulée de ce terrorisme, l'opposition dite « démocratique » essaye activement de s'organiser et, en oubliant les formules éculées du mouvement national arabe, de trouver un terrain d'action au niveau de la société civile qu'elle voudrait ressusciter contre l'Etat. Pour faire face à la situation, celui-ci a d'abord joué l'ouverture, en proposant un élargissement du Front national progressiste actuellement au pouvoir. Devant la fin de non-recevoir des principales forces concernées par cette proposition, il semble qu'il soit à présent décidé à imposer la « continuité », comme il ressort du VII[e] congrès régional du parti Baas, qui s'est tenu du 22 décembre au 6 janvier à Damas, et malgré le risque évident que s'accentue l'isolement politique et confessionnel du régime.

Par PAUL MALER

Depuis l'opération menée contre l'école d'artillerie d'Alep le 16 juin dernier et qui, on s'en souvient, avait fait quatre-vingt-trois tués dans les rangs des élèves-officiers — tous choisis dans la communauté alaouite, — les attentats se sont multipliés dans les grandes villes du pays, au point de devenir la marque d'une nouvelle quotidienneté syrienne. Il serait donc tout à fait illusoire de vouloir en dresser une liste exhaustive, et l'on se contentera de rappeler les faits les plus saillants de ces derniers mois. A Alep, la métropole du Nord qui est devenue l'épicentre du mouvement, la guerre est désormais ouverte entre l'organisation militaire de la confrérie et les « brigades de défense » de M. Rif'at Assad — frère du président, — lesquelles, malgré les cinq mille hommes engagés dans la bataille, ne parviennent pas à empêcher que les deux tiers de la ville ne soient de fait soustraits à l'autorité légale. Tout a commencé — ou recommencé — en novembre, quelques jours avant la grande fête musulmane de l'Adha, quand une escouade a attaqué un bureau de la sûreté, tuant quatorze agents des forces de sécurité intérieure et des mukhabarat (renseignements). Le lendemain, le pouvoir s'est cru assez fort pour arrêter le cheikh Zeineddin Khairallah, l'imam de la grande mosquée, dont le gendre n'est autre que Husni 'Abo, le responsable militaire des Frères musulmans pour la région d'Alep (récemment exécuté). En réponse à cette mesure, plusieurs milliers de manifestants se sont déversés dans les rues de la ville, à la sortie de la mosquée Rawda. Une fusillade a alors éclaté, qui a fait une dizaine de morts et plusieurs dizaines de blessés. Dans les deux jours qui ont suivi la fête — par ailleurs boycottée sur ordre de la confrérie, — dix-huit personnes ont été assassinées, toutes dans la communauté alaouite. Début décembre, huit hommes armés ont réussi à pénétrer dans une école de la ville, où se trouvaient réunis des cadres du parti Baas préparant le futur congrès régional, et ont ouvert le feu. Bilan : une quarantaine de morts. A noter à ce propos que, dans la « branche » d'Alep, des défections en masse ont réduit ce parti à l'état de squelette, puisqu'il ne compte plus que six cents militants, pour une population de près d'un million d'habitants.

A Hama, le fief de l'intégrisme musulman, deux grandes manifestations avaient soulevé la population. La première, en novembre, était une réponse au meurtre d'un chauffeur de poids-lourd musulman de la ville par un alaouite du village voisin de Rabi'a. Elle a réuni plusieurs dizaines de milliers de manifestants, armés pour certains. La seconde, en décembre, entendait protester de la même manière contre le meurtre d'un écolier de seize ans par les mukhabarat. Dernier fait marquant concernant cette ville : la tentative d'assassinat du mohafez (gouverneur), au cours de laquelle deux de ses gardes du corps ont été tués, ainsi que deux des agresseurs. A Lattaquié, après les violents affrontements qui ont embrasé la ville au début de septembre et sur lesquels on ne reviendra pas, les Frères musulmans ont imposé un couvre-feu de fait après 19 heures. Il faut signaler également que cette agitation a débordé le cadre urbain pour gagner la campagne avoisinante dans le nord du pays, autour d'Idlib et d'Alep, en particulier, où les centres de la sûreté ont été attaqués par des éléments armés. Ainsi dans le village d'Atma, où quatre policiers ont été tués. Dans les autres villes du pays, et en particulier à Damas, où l'appareil répressif tient encore solidement la rue, les événements sont moins spectaculaires : assassinats de personnalités proches du régime (Hassan Karkora, médecin, 'Adnan Ghanem, professeur de géologie, dans son bureau à l'université...), attentats contre les forces de la sûreté.

Encore une fois, ce ne sont là que des exemples limités d'une action beaucoup plus large qui, quotidiennement, secoue une rue, un quartier, un village dans le pays. Alors, bien sûr, se pose la question de la finalité de cette action du point de vue du mouvement lui-même. Pour des raisons évidentes qui tiennent à la nature clandestine de celui-ci, il est difficile d'apporter une réponse précise à cette question. Tout au plus peut-on se référer aux organes de la confrérie en Syrie, comme *Al-Nadhir* ou *Al-Ra'id*, et autres tracts qui circulent sous le manteau dans tout le pays. Tous proclament en substance que les Frères musulmans ne sont pas contre les Alaouites mais contre le despotisme d'une minorité, pour le rétablissement de la souveraineté de la « majorité ». Il est à remarquer que les revendications formulées, telles que la libération des prisonniers politiques, le respect des convictions de chacun, etc., ne concernent pas la seule « Communauté des croyants » (Umma) mais avec elle, et explicitement, tous les citoyens victimes de l'oppression. C'est une « perche » tendue à l'opposition « démocratique » et à toutes les forces de changement.

Une répétition générale. C'est la conclusion que tire l'opposition syrienne des nouveaux événements qui, en mars, ont ébranlé le pays, marquant une nette accélération dans l'entropie du régime.

L'ampleur du mouvement, si elle n'a eu que peu d'écho dans la presse internationale, a frappé tous les esprits en Syrie. Une fois encore, Alep, dont la structure sociale traditionnelle, et donc la cohésion, a été mieux préservée que dans la capitale des atteintes de l'Etat, gardait l'initiative de la lutte contre celui-ci. Paralysée par une grève générale, la ville a été le théâtre d'affrontements violents entre jeunes manifestants et « forces spéciales », les premiers s'étant particulièrement acharnés contre les permanences du parti Baas, les coopératives de consommation, les établissements publics, les autobus, le bureau des lignes aériennes syriennes et celui de l'Aeroflot. D'autre part, certains quartiers populaires ont dû subir les assauts de ces mêmes « forces spéciales » : des blindés ont été engagés, appuyés par des hélicoptères, dont l'utilisation intensive fut une grande première dans l'histoire militaire syrienne.

Dans cette bataille, le site historique de la citadelle servait de point d'appui aux forces aéroportées : illustration saisissante de cet Etat, retranché dans sa propre société. La même tactique a été employée contre les bourgs de la campagne avoisinante : à Idlib, Ma'ara-al-Nu'man et Jisr-al-Shughur. Depuis, la 3[e] Division — vingt-cinq mille hommes et quatre cents blindés — a pris position dans la région du Nord. Dans les milieux bien informés de la capitale, on estimait, à la mi-mars, à un millier le nombre des victimes de ces affrontements. Les autres villes de Syrie ne sont pas demeurées en reste : le 8 mars, pour le dix-septième anniversaire de la révolution, toutes les villes étaient en grève, et Damas même obéissait au mot d'ordre dans une proportion de 40 % environ. Comme à Alep, de violentes manifestations ont ponctué cette insolite commémoration de l'arrivée du Baas au pouvoir.

Autre fait d'importance, les Frères musulmans ne sont pas les seuls instigateurs du mouvement, même si leur participation est déterminante. Ainsi, à Alep, les nassériens de Jamal Atassi et les communistes du « bureau politique » ont joué un rôle non négligeable dans l'organisation de la lutte dans les quartiers et sur les lieux de travail, de même que les associations professionnelles (avocats, médecins, etc.). A Hama, les partisans d'Akram Haurani font reparler d'eux ; à croire que dix-sept années de régime baasiste n'ont pas entamé l'autorité du vieux leader charismatique. A Deir-ez-Zor, sur l'Euphrate, la manifestation comptait bon nombre de baasistes révoltés contre le commandement de la capitale, et le drapeau irakien a même été hissé pour la circonstance. A Homs, où les Frères musulmans n'ont aucune existence déclarée, l'opposition démocratique a publié le 11 mars son premier communiqué commun, exigeant « la libération de tous les prisonniers politiques, le rétablissement des libertés démocratiques, le retrait des forces d'intervention dans toutes

Un vaste mouvement populaire dessine

Sourde lutte dans les organisations professionnelles

EN parfaite conformité avec les clivages politiques syriens traditionnels, cette opposition est très largement dominée par trois courants : les communistes du « bureau politique » de Riyad Turk, né d'une scission du parti communiste de M. Khaled Bagdash en 1971 ; les nassériens, avec le D[r] Jamal Atassi, qui a aussi son pendant au sein du Front national au pouvoir en la personne de M. Fawzi Al-Kayyali ; enfin, les baasistes du « Mouvement du 23 février », autrement dit l'aile « dure » du parti, qui fut au pouvoir entre deux coups d'Etat (23 février 1966-16 novembre 1970), et dont les chefs « historiques » sont soit en exil (M. Ibrahim Makhos), soit regroupés dans la prison de Mezzé à Damas (MM. Salah Jedid, Noureddin Atassi, Youssef Zu'ayyen).

Tous les dirigeants de ces formations politiques que nous avons interrogés reconnaissent aux Frères musulmans l'immense mérite d'avoir les premiers brisé le mur de la peur et tiré la société syrienne de sa léthargie, même s'ils ne peuvent approuver les moyens utilisés, à savoir le terrorisme et la confessionalisation de la lutte.

Autre trait marquant que l'on retrouve dans les différentes prises de position : la froideur de l'analyse, la modestie des programmes d'action à court terme. Rompant avec une certaine « langue de bois » triomphaliste — à laquelle, il faut bien le dire, le discours politique arabe nous a habitués, — ces organisations manifestent une grande maturité et ne craignent pas d'affirmer, au risque de se voir déborder par l'effervescence de la rue, que le régime du président Assad ne tombera pas en un jour.

Seul le « Mouvement du 23 février » semble avoir encore du mal à se débarrasser d'un certain atavisme putschiste, et regrette le temps où il suffisait de trois chars d'assaut pour prendre le pouvoir à Damas. Son impatience se justifie : nourri dans le sérail baasiste, il est également le mieux implanté, et de loin, dans l'armée, de même que dans la communauté alaouite : les trois assises du régime actuel. Selon deux membres du comité central que nous avons rencontrés, les douze campagnes de répression que le Mouvement a dû affronter depuis 1970 sont la meilleure preuve qu'il représente le danger le plus sérieux pour le pouvoir et, dans les circonstances actuelles, *« il est celui qui peut le plus facilement tirer le tapis à lui »*. Mais le « Mouvement du 23 février » reste tout de même acquis à l'idée, qui s'est affirmée peu à peu dans l'opposition en Syrie, selon laquelle le plus urgent n'est pas tant de s'emparer de l'Etat que d'organiser et défendre la société contre celui-ci.

Ce n'est pas un mince programme quand on mesure la situation présente : au terme d'un long processus de « dé-socialisation », le Baas est parvenu à ramener la société syrienne au niveau d'une organisation politique, avec ses organes d'encadrement que sont — à l'instar des corporations — les « organisations populaires », chargées de reproduire le discours uniforme du pouvoir dans toutes les catégories sociales. Aujourd'hui, pourtant, à la faveur de la crise, le système mis en place semble se retourner contre son initiateur. Une lutte sourde s'est engagée, depuis plus d'un an déjà, pour bouter hors de ces organisations les représentants attitrés du pouvoir. Le résultat est que des pans entiers de la société échappent désormais à l'emprise de l'Etat.

Ainsi chez les ingénieurs, les médecins, les pharmaciens, les élections syndicales qui ont eu lieu à la fin de l'année écoulée se sont traduites par un échec cuisant pour le parti au pouvoir. Ainsi à Damas, sur un total de quinze élus par union syndicale, les baasistes n'ont obtenu que trois repré-

De l'histoire ancienne à la politique contemporaine

« LES 50 AFRIQUES », d'H. Bourges et C. Wauthier

HERVE BOURGES et Claude Wauthier nous présentent une somme de l'Afrique contemporaine qui n'existait pas en français (1). Malgré l'épaisseur de ces volumes, c'était une gageure de vouloir rassembler tant d'informations sur tant de pays en un seul ouvrage.

Le but des auteurs n'est pas douteux. Il s'agit d'aider le lecteur à s'orienter dans la réalité complexe, voire confuse aux yeux du profane, d'un continent qu'on ne peut plus ignorer et dont le Sud, à notre avis, verra éclater avant dix ans l'une des crises les plus graves du siècle. Mais une telle initiation ne pouvait se réduire à un annuaire politique et économique. Comme l'indique Joseph Ki-Zerbo dans une préface lumineuse, l'Etat africain actuel reste suspendu dans le vide et ses contradictions ne peuvent être éclairées que par une vision du passé. Mais comment présenter dans des limites raisonnables ce passé millénaire des deux vastes espaces, méditerranéen et subsaharien, et les problèmes complexes de la décolonisation et du nationalisme dans le cadre de cinquante-quatre unités étatiques ?

Il faut rendre hommage au talent des auteurs, qui y sont parvenus. Ils ont présenté chacun de ces pays, regroupés en neuf secteurs précédés d'une introduction régionale. Ils les ont traités avec souplesse, commençant soit par un tableau géographique, soit par l'évocation d'un événement frappant, pour amorcer une étude aussi systématique que le permettait l'espace disponible. Dans un travail où l'éclairage se concentre naturellement sur les faits contemporains, il est cependant regrettable qu'on ait négligé de nous fournir un bref historique des principales organisations africaines, notamment l'O.U.A. et les internationales syndicales. On remarquera la forte postface de Samir Amin qui dénonce les illusions d'un développement mimétique fondé sur l'idéologie d'une évolution unilinéaire des sociétés humaines.

POUR chaque pays, le lecteur trouvera un bref tableau géographique et historique remontant jusqu'à la préhistoire, une description succincte mais précise de la colonisation et un exposé précis, souvent remarquable, des mouvements nationaux, de la décolonisation, des problèmes actuels ainsi que du développement économique et social. Disons d'emblée qu'il s'agit là, pour la période contemporaine, d'un ensemble irremplaçable, unique en français, et que tout lecteur soucieux des crises de notre temps devrait avoir sous la main. Les chapitres sur le Zimbabwe et l'Afrique du Sud sont parmi les meilleurs.

Cela dit, bien sûr, le spécialiste ne peut manquer de trouver des critiques à faire, encore s'agit-il surtout de critiques de détail, et concernant le plus souvent la période ancienne, sur laquelle la recherche ne cesse de modifier nos connaissances.

D'abord une réserve sur certains aspects du plan : la Guinée-Bissau aurait dû être traitée avec le Sénégal et la Gambie, alors que la région maritime de l'Ouest africain aurait dû porter le nom de Golfe de Guinée, plutôt que

Par YVES PERSON *

de Bénin. L'Angola nous paraît inséparable du Zaïre, alors que le Rwanda et le Burundi doivent être traités avec l'Ouganda et la Tanzanie. La francophonie, qui ne concerne d'ailleurs que la minorité dominante, ne peut rien contre la géographie comme l'a montré la crise terrible qu'ont connu les ex-mandats belges du fait de la guerre d'Ouganda, au début de 1979. Les Comores auraient dû également être traitées avec l'Afrique orientale, elles font parties du monde swahili.

Inversement la Zambie, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe forment un ensemble indissociable, distinct de l'Afrique du Sud, de la Namibie et des trois anciens protectorats britanniques. Il y a là une logique historique et géographique à laquelle il ne faut pas se dérober. Une prochaine édition pourra y porter remède.

Sur le fond même, l'exposé des origines n'est pas toujours aussi satisfaisant que celui des problèmes contemporains. Il faut absolument abandonner le nom de Hamite, chargé de mythes racistes redoutables, voire meurtriers, au Rwanda et au Burundi et, en outre, en contradiction totale avec l'état actuel des connaissances. On parle désormais de langues kushitiques, ce qui d'ailleurs n'est guère satisfaisant, et il n'y a plus de Nilo-Hamites mais des Paranilotes ou des Nilotes des Plateaux. Quant aux Ivo, ils ne sont donc pas des Hamites, ni même des Paranilotes, ce sont des Nilotes des plus classiques (II, p. 247).

A propos de l'Ethiopie, le tigré n'est pas la langue de la province du Tigré (y compris Asmara) qui est le tigriniya, mais celle des nomades musulmans de l'extrême nord-ouest (I, p. 270).

L'organisation des royaumes mossi, dans leur cadre actuel, ne peut être antérieur au quinzième siècle, bien que Delafosse ait parlé du onzième (I, p. 357). On regrette de retrouver au passage la vieille légende chauvine de l'antériorité des Normands sur les Portugais (I, p. 536). Par contre, l'importance commune des bouleversements du seizième siècle (Sumba-Quoja) pour le Liberia et la Sierra-Leone n'apparaît pas.

Pour la Côte-d'Ivoire, l'idée d'un peuplement récent est une illusion d'optique due au caractère des traditions orales et au retard de l'archéologie (I, p. 554 et sq.). En outre, il faudrait échapper au discours colonial sur les « soixante peuples » alors qu'il y a au maximum sept familles ethniques. Ce mythe sert à justifier une politique de nivelage culturel (I, p. 549). On peut en dire autant des « soixante-dix tribus récentes » de la Zambie (II, p. 351).

Il est tout à fait inadmissible d'employer des expressions comme « féodal » ou « serf » pour parler de la société ancienne du Rwanda ou du Burundi. Une meilleure lecture de Vansina ou de Mworoha aurait permis de l'éviter (II, p. 182). Il faudrait, de même, éviter l'abus du mot « tribu » pour désigner les ethnies ou les peuples, ce qui est un héritage malheureux de l'anthropologie anglophone.

La composition ethnique du Mozambique n'est pas bien présentée. Si les Tsonga sont apparentés au Nguni (Zulu), c'est seulement d'assez loin et l'on n'en trouve pas vers Manica. Toute cette région centrale, jusqu'à la côte vers Beira, est peuplée de Shona identiques à ceux du Zimbabwe (II, p. 429). Page 486, il faudrait ajouter le nama (hottentot) à la liste des langues de Namibie. De même, page 549, il faudrait indiquer 1899 comme début du règne de Sobhuza II, et non 1968, qui est la date de l'indépendance.

Enfin, on dispose désormais pour Madagascar de séries continues de dates au carbone 14 depuis les quatrième et cinquième siècles de notre ère, ce qui montre que le peuplement est de toute façon très antérieur à l'an 1000 (p. 549).

BIEN sûr, on pourra encore relever quelques détails du même ordre. On voit qu'ils portent essentiellement sur la connaissance des origines. Pour la période contemporaine, ce travail est constamment exact et bien informé même s'il est parfois, par nécessité, trop succinct. Il vient donc à point pour combler de graves lacunes dans la documentation disponible en France.

(1) *Les 50 Afriques*, d'Hervé Bourges et Claude Wauthier, 2 vol., Le Seuil, Paris, 1979, 682 et 684 pages.

* *Université de Paris-I.*

LES CINQUANTE-SIX AFRIQUES. — Frank Tenaille

★ « Petite collection Maspero », Paris, 1979, deux tomes, 476 pages.

Les deux tomes de Frank Tenaille se définissent comme un guide politique à l'usage des militants dont le but « *vise plus à inciter le lecteur à interroger une réalité qu'à en fournir la cohérence globale* ». Dans cette optique, et en dépit d'un certain schématisme, l'auteur a pleinement réussi son pari. La partie introductive retrace à grands traits la dynamique des indépendances africaines et les contradictions socio-politiques auxquelles les jeunes Etats post-coloniaux doivent faire face. De plus, il pose des questions pertinentes quant aux problèmes-clefs — domination économique, rôle des classes dirigeantes autochtones, relations avec les anciennes métropoles coloniales et les grandes puissances — qui seront déterminantes pour l'évolution du continent dans les années à venir.

Dans de brefs chapitres, l'auteur brosse un tableau de chaque Etat africain et présente une fiche chiffrée des données de base de l'économie, assortie d'une bibliographie. L'ouvrage contient également de nombreuses annexes traitant des sujets divers tels que le Sahel, les armées africaines, les femmes, la France en Afrique et l'immigration.

H. S.

...ÉE DE LA VIOLENCE

...YRIENNE

ET CRISE DU PARTI BAAS

CONTRE SON ÉTAT

les villes, le désarmement immédiat des milices, une lutte plus efficace contre l'inflation et la cherté de la vie [appelant] au renforcement de l'unité nationale [et condamnant] toute pratique *confessionnelle d'où qu'elle vienne* ». **Dans cette même ligne, la très prochaine constitution d'un front regroupant toutes** « les forces nationales et démocratiques » **était attendue.**

Au-delà de ces événements, on observe la remontée du peuple syrien sur la scène politique qu'il avait animée avec force durant les années 50 et dont le Baas avait fini par l'écarter. A Alep, Hama, Lattaquié... les manifestants ne demandaient rien de moins — et de manière explicite — que la chute du régime, dépassant en cela tous les programmes des organisations politiques. Pour tenter d'enrayer ce réveil *de la « société civile », l'Etat a jeté* toutes *ses* forces *dans* la bataille en mobilisant la société bureaucratique. A raison d'un congrès par jour, toutes les « organisations populaires » — ouvriers, paysans, artisans, jeunesse, femmes, enseignants, écrivains, étudiants — ont été mises sur le pied de guerre, et la création, pour certaines, de « sections armées » a même été annoncée. *Mais* les allégations tendant à faire passer le pouvoir actuel pour le représentant des « masses laborieuses et des intellectuels révolutionnaires » **ont perdu de leur efficacité pratique. Il paraît peu vraisemblable que les ouvriers et les paysans concernés acceptent de verser leur sang** « pour défendre les acquis de la révolution », **et que se résorbe dans une guerre civile cette levée en masse contre l'Etat. Suivant une autre ligne politique — moins « révolutionnaire », — des commissions du parti Baas étaient dépêchées dans les principales villes en effervescence pour trouver *un terrain d'entente avec les chefs religieux et les notables* locaux, en leur laissant le soin d'encadrer la fraction du peuple hors d'atteinte des appareils bureaucratiques. Brandissant le spectre de la « réaction » aux ouvriers et aux intellectuels, celui du communisme aux commerçants et à l'élite politique traditionnelle (ou ce qu'il en reste), le pouvoir voudrait se présenter encore comme la seule force capable de gouverner le pays. Le pourra-t-il longtemps si se confirme cette montée du mouvement populaire ?**

Dernier fait à noter, celui de la personnalisation du pouvoir. Après avoir *laissé s'affronter les différentes factions* au sein du Baas, le président Hafez Assad est descendu dans l'arène pour mesurer l'état de son charisme auprès des « organisations populaires ». Prenant la parole à chaque congrès, il a mis en avant son « ascendance paysanne » **et son attachement à l'islam. Pour justifier une telle mobilisation, il a élargi le cercle de ses adversaires déclarés, des Frères musulmans à la C.I.A., au sionisme et à la réaction arabe, accusés de comploter contre le chef de file des pays du Front de la fermeté. A chacune de ces manifestations, on a remarqué l'*absence* de M. Rif'at Assad, frère du président, qui serait atteint d'une grave maladie et actuellement en traitement en Occident.**

...ment populaire dessine

les nouveaux contours de l'opposition

sentants chez les ingénieurs, un chez les pharmaciens, aucun chez les médecins. A Homs, seul un baasiste médecin a été élu, aucun dans les autres professions. A Alep et à Hama, les jeux étaient encore plus simples puisqu'il n'y avait même pas de candidat de ce parti. Les avocats, pour leur part, ont déjà derrière eux une longue expérience d'opposition au régime (2) : leur union, ainsi que des groupements comme l'« Association des droits de l'homme », dont ils ont eu l'initiative, exercent une action concrète dans le domaine de la défense des libertés. En décembre dernier, ce sont les magistrats qui ont fait porter l'attention sur eux en déclenchant une grève de vingt-quatre heures. A l'Université, la situation n'est guère plus enviable pour le pouvoir. Ses représentants patentés hésitent à s'y afficher, par peur des attentats terroristes. Dans cette position stratégique, l'Etat se *devait de réagir plus* vigoureusement, par des résiliations de contrat et des mutations qui ont touché plus d'une centaine de membres du corps professoral. A la faculté de génie de Damas, l'arrestation des professeurs Rif'at Sioufi et 'Asef Shahine, Alaouite connu pour son opposition au régime, a suscité quelques remous dans les milieux universitaires.

Dans le monde ouvrier, enfin, les élections générales dans les syndicats, au mois d'octobre 1978, avaient déjà sonné comme un avertissement. Plus récemment, au mois de novembre dernier, les cinq mille ouvriers qui travaillent sur les champs pétrolifères de Rmeilan, dans l'extrémité nord-est du pays, se sont mis en grève durant quatre jours en revendiquant de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaires. Après quelques tentatives d'intimidation des mukhabarat, l'Etat a fini par céder sur tous les points, sans doute pour éviter d'avoir à se battre sur tous les fronts. De même dans deux usines à Homs et dans la sucrerie d'Adra, près de Damas, où les ouvriers ont eu encore moins de difficultés à obtenir ce qu'ils demandaient.

Ainsi, des avocats aux ouvriers, une nouvelle carte de l'opposition se dessine peu à peu en Syrie. C'est à ce large mouvement populaire, mobilisant toutes les forces de la société, que l'opposition plus proprement politique cherche à s'associer, sur le terrain des luttes ponctuelles. Le fait que ces forces soient de *« droite »* ou de *« gauche »* passe désormais au second plan, la priorité déclarée étant de dresser un front uni contre l'Etat. Le « progressisme » arabe a fait long feu, et une certaine nostalgie des années 50 et de la « démocratie bourgeoise » ne craint plus de s'exprimer dans les rangs de l'opposition, fût-elle communiste. Les contacts avec les Frères musulmans eux-mêmes ne sont pas par principe exclus, et il est du reste vraisemblable que, sur ce point encore, la pratique ait largement dépassé la théorie.

Atmosphère de fin de règne

COMMENT l'Etat a-t-il donc réagi pour tenter de mettre fin à une situation dont il peut craindre qu'elle ne débouche à terme sur la multiplication des foyers insurrectionnels et la désobéissance civile ? Entre le gant de fer et le gant de velours, *la politique* suivie a pu paraître déconcertante. Mais, par-delà ses atermoiements, il est encore possible de déceler en elle une certaine rationalité, comme résultante de luttes intestines qui, à l'inté*rieur du bloc au pouvoir*, opposent divers groupes constitués selon des clivages politiques, confessionnels ou de clientèle.

Durant cette dernière période, la tension a été vive entre ce que l'on est tenté d'appeler *désormais* la « vieille garde » du parti Baas avec MM. Mahmoud Al-Ayyoubi, Abdallah Al-Ahmar, Muhammad Jaber Bajbouj... et une supposée « nouvelle génération », selon la formule consacrée par les grands organes d'information, emmenée par M. Rif'at Assad, le frère du président Hafez Assad. En principe au-dessus de la mêlée, le président syrien *veille* à n'être *identifié* à *aucune* de ces tendances mais à les utiliser l'une contre l'autre, selon les circonstances. Encore qu'en dernière analyse l'axe politique Hafez-Rif'at semblait l'emporter sur toute autre considéra*tion, malgré* les rumeurs de disgrâce concernant le second qui se font entendre périodiquement.

Face à la crise actuelle, la première tendance serait plutôt portée vers la conciliation. De par les personnalités qui l'incarnent, *celle de M. Al-Ayyoubi* en particulier, elle représente une ouverture sur la communauté sunnite, la bourgeoisie de Damas, et derrière elles l'Arabie Saoudite qui les soutient. M. Rif'at Assad, qui se plaît à se définir à l'opposé comme le chef de file de la « gauche » du Baas, et qui est reconnu comme tel par le parti communiste de M. Khaled Bagdash et par l'Union soviétique, serait partisan de ne rien céder à la pression de l'intégrisme musulman ; et, à supposer qu'on lui donne carte blanche, il se fait fort, avec ses fameuses « brigades de défense », de régler définitivement la question en trois mois. Le seul problème est que cela signifierait leur éloignement de la capitale, là où elles *sont* les *plus utiles pour prévenir* un coup d'Etat militaire.

A la fin du mois de septembre dernier, la *tendance* générale dans les cercles du pouvoir était plutôt aux grandes remises en cause, sans que l'on pût *vraiment savoir qui gardait* l'initiative de la critique et contre qui elle était plus particulièrement dirigée. Le Front national progressiste — qui est, on le rappelle, la coalition des partis au pouvoir — publiait alors (26 septembre) un communiqué en trente-sept points, sous forme de réquisitoire contre la situation intérieure dans tous les domaines. Du fléau de la corruption et des intermédiaires à l'irresponsabilité qui entrave le fonctionnement des appareils bureaucratiques, la crise du logement et du pain, en passant par l'inexistence des libertés fondamentales et d'une vie politique démocratique, la mauvaise application de la justice, rien n'était oublié qui aurait pu être repris *dans la plate-forme politique* d'un parti d'opposition.

En conséquence, le communiqué réclamait une stricte application de la loi au sein des organismes d'Etat, le châtiment de tous les contrevenants et, surtout, un renforcement du pouvoir du conseil des ministres, de l'Assemblée du peuple (Parlement) et des partis dirigeants pour faire face à la crise. Cette dernière revendication, visant à redonner quelque poids aux institutions, pourrait bien être la signature d'une politique menée par ce que nous avons désigné comme la première faction du parti Baas pour arracher l'Etat à l'emprise exclusive d'une clique aux attaches communautaires très marquées. Il est tout de même très frappant que, depuis le départ de M. Al-Ayyoubi lors de l'intervention syrienne au Liban, le conseil des ministres soit une institution de plus en plus négligée en Syrie — ces derniers mois, il ne prenait même plus la peine de se réunir ; il faut aussi voir de quelle manière aujourd'hui M. Al-Ayyoubi parle du « régime » *(nizâm)*, dans les conversations privées, comme s'il ne se considérait pas lui-même comme l'un de ses représentants.

Deux jours après le communiqué du Front, cinquante-deux fonctionnaires et autres citoyens syriens étaient arrêtés pour corruption, contrebande et autres délits ; et le président Assad prenait des mesures pour s'assurer que les autorités douanières soient les seules à avoir compétence pour introduire et faire sortir des marchandises du pays. Par ailleurs, la presse syrienne jetait de temps à autre de l'huile sur le feu. Ainsi l'officieux *Al-Thawra* critiquait-il violemment (17 octobre) les « *dirigeants irresponsables* » qui, plutôt que de chercher les véritables causes des problèmes sociaux *et les moyens de les régler*, en rejettent la responsabilité sur l'extérieur. « *Qu'est-ce qu'Israël, l'impérialisme américain et les accords de Camp David ont à voir avec la crise du pain et du gaz, la corruption, le vol et l'exploitation de la patrie et des citoyens ?* » demandait-il.

A la suite de son fameux « communiqué », le Front entreprenait des consultations avec les représentants des différents groupes sociaux en vue d'un élargissement de sa base et de l'établissement d'un nouveau consensus pour l'étape à venir. Le 9 octobre, dans un amphithéâtre de l'université de Damas et durant sept heures, une commission *ad hoc*, nommée par le président et dirigée par M. Al-Ayyoubi, s'enquérait auprès de quelques personnalités du monde de la presse et des lettres des dispositions de l'intelligentsia envers cette proposition. Dire que celle-ci fut en définitive repoussée est un euphémisme, tant fut cinglante *et sans appel la critique que formulèrent* alors les intellectuels contre le régime et le bilan des dix-sept années de pouvoir baasiste. Dans cette société en pleine mobilisation contre l'Etat, ils ne pouvaient demeurer en reste. Bien plus, les meilleurs « morceaux » du réquisitoire furent enregistrés sur une cassette d'une heure et demie, qui se mit à circuler dans toute la Syrie à des dizaines de milliers d'exemplaires. C'était un événement politique d'une portée considérable. Du coup, les projets d'élargissement du Front ont été ajournés *sine die*.

Tous ces événements ont contribué à entretenir une étrange atmosphère de « fin de règne » dans les milieux politiques de la capitale. Dans les *ministères et les différents appareils* d'Etat, les conversations vont bon train, qui ont toutes pour thème l'issue possible à la crise. On se comporte comme si le régime devait être renversé le lendemain. Quelques noms parmi les vieilles figures du Baas, comme MM. Salaheddin Bitar ou Akram Haurani, alimentent même les conjectures les plus fantaisistes. D'aucuns affirment que l'ambassade soviétique, inquiète de l'avenir de son allié privilégié au Proche-Orient, *tendait alors une oreille discrète*.

Le 27 décembre, l'affaire de l'ambassadeur de Syrie à l'ONU ajoutait encore à la confusion : à New-York, M. Hammoud Al-Shoufi annonçait qu'il se démettait de ses fonctions pour manifester son opposition « *aux méthodes antidémocratiques et répressives, à la corruption du régime Assad* ». Il a rejoint ensuite l'opposition syrienne à Paris (3).

Durant les derniers mois de l'année écoulée, l'armée fut tenue à l'écart de cette intense activité politique, malgré quelques attentats touchant le corps des officiers et qui furent le fait de soldats isolés. *M. Rif'at Assad veillait* personnellement à ce que cette institution ne fût pas « contaminée ». Deux groupes d'officiers furent successivement arrêtés : le premier, d'une quarantaine de membres de toutes les armes, *dont le colonel Muhammad Za'rour* et le commandant Muhammad Fadil, accusés d'être en rapport avec l'opposition démocratique ; le second, un mois plus tard, comprenant neuf officiers, dont le commandant Wajih Sleiman. Par *ailleurs, dans* l'aviation, où les officiers sunnites sont encore majoritaires, nombreux sont les pilotes qui se sont vu interdire de voler jusqu'à nouvel ordre.

Que l'armée et les services de la sûreté demeurent un bastion alaouite, la « vieille garde » du parti Baas était disposée à l'accepter, pourvu que lui soit laissée la responsabilité des affaires politiques. Finalement, cette question du partage du pouvoir entre les deux factions allait être réglée au septième congrès régional du Baas. Pour ne rien laisser à l'improvisation, M. Rif'at Assad attacha une importance toute parti*culière au déroulement des élections* des délégués au congrès, au niveau des différentes « divisions » (sha'ba). A la « sha'ba » de la place des Abbassides, à Damas, il devait, à l'occasion, définir ainsi devant les militants ses conceptions politiques, en référence à son modèle théorique : « *Le Chef désigne, le Parti approuve et le peuple applaudit. Ainsi fonctionne le socialisme en Union soviétique. Celui qui n'applaudit pas va en Sibérie.* »

La marginalisation du pouvoir

MALGRE toutes les précautions prises dans l'« élection » des cinq cent quinze délégués, il semble que les travaux du congrès *ne se soient* pas déroulés sans heurts entre les deux principales tendances évoquées, par des allusions directes au comportement des uns et des autres, jugé peu conforme à l'éthique du socialisme. La radio phalangiste au Liban, généralement bien informée de ce qui se passe en Syrie, a, du reste, diffusé alors les enregistrements pirates de quelques passes d'armes bien choisies. Mais, en définitive, l'élection du nouveau Commandement régional entérinait l'hégémonie du clan de M. Rif'at Assad sur le parti. Malgré un rééquilibrage confessionnel de façade — sur vingt et un membres, on compte désormais quatre alaouites au lieu de huit précédemment, quatorze sunnites, deux chrétiens et un druze, — *les* représentants notoires de la « nouvelle génération » y occupent des places de choix, comme celle de secrétaire général adjoint, le premier personnage du parti après M. Hafez Assad (M. Zuhair Mashâriqa, sunnite d'Alep), ou de directeur du bureau de la sûreté (M. Ahmad Diab, sunnite).

L'élection de quelques personnalités de l'autre clan au sein du Commandement, comme MM. Hikmat Al-Shehabi, sunnite, chef d'état-major, ou Mahmoud Al-Ayyoubi, a laissé croire quelque temps à une possibilité de conciliation : ceux-ci retrouveraient, au niveau ministériel, le pouvoir dont ils n'avaient pas été gratifiés dans la répartition des diffé*rents bureaux du Commandement* du parti. Mais il fallut vite se rendre à l'évidence : en chargeant un homme « neuf », sans aucun poids politique, de former le nouveau gouvernement, le régime, au sens le plus étroit du terme, à savoir l'axe Hafez-Rif'at, entendait montrer qu'il n'était pas disposé à faire des concessions et à aller au-delà d'une mesure démagogique comme la hausse des salaires.

L'ascension très rapide de M. Abdel Ra'ouf Al-Kassem, des fonctions de doyen de *la faculté* des beaux-arts il y a quelque six mois à celles de mohafez de la ville de Damas, puis de premier ministre, est bien la preuve que cette nouvelle figure de la vie politique syrienne est une pure création du régime. La communauté sunnite en général, et celle de Damas en particulier, ne se sent pas représentée par le chef du *gouvernement* ; le fait est d'importance. Certes, une personnalité comme le général Nasr Al-Din Nasser, connu pour son sunnisme militant et son opposition au clan de M. Rif'at Assad, peut encore donner le change en occupant des fonctions aussi importantes que celles de ministre de l'intérieur et de directeur du Bureau de la jeunesse et des étudiants au sein du Commandement régional. Mais il est aussi connu comme l'homme de M. Hafez Assad, intégré dans la *stratégie* propre de ce dernier à l'intérieur de la communauté alaouite.

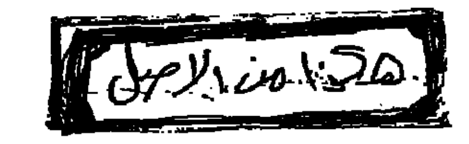
Et c'est bien là le danger le plus grave qui guette le régime syrien en cette étape décisive du « Mouvement *de redressement* », *dont le général* Hafez Assad a eu l'initiative en arrivant au pouvoir le 16 novembre 1970 : celui d'une marginalisation toujours plus grande du pouvoir, appuyé sur sa communauté et ses appareils répressifs, mais sans attaches avec la société. Héritier d'un mouvement populaire dont le Baas fut en son temps un des animateurs, il tend de plus en plus à revêtir tous les traits d'une dictature du tiers-monde. A ce titre, le palais que se fait *construire le président syrien, isolé* sur la colline désertique de Rabwé, dominant la capitale, est à lui seul un symbole. Le coût de sa construction est provisoirement évalué à 2 milliards de livres syriennes, soit la moitié de l'aide extérieure annuelle.

PAUL MALER.

(1) Pour l'analyse de la situation antérieure, voir « L'agitation confessionnelle en Syrie », *le Monde diplomatique*, octobre 1979.

(2) Cf. *le Monde*, 27 décembre 1978.

(3) M. Hammoud Al-Shoufi fut une personnalité de premier plan, aussi brillante qu'éphémère, durant les premiers mois du régime baasiste. En 1964, il fit sécession avec quelques membres éminents de l'aile gauche radicale du Baas, pour disparaître peu à peu de la scène politique. Au sein de l'armée, il pouvait alors compter sur le soutien d'un petit nombre d'officiers, parmi lesquels Salim Hatoum, Yamad Ubayd, Muhammad Rabah Tawil et un certain... Hafez Assad.



Crise dans le tiers-monde,

QUELQUES SEMAINES DE

Par
MARIE-FRANCE TOINET *

POUR beaucoup, parmi la génération née aux alentours de la seconde guerre mondiale, il était presque impossible de croire que leurs aînés n'avaient pas su ce qui se passait alors dans les camps de concentration nazis. Difficile de se convaincre que la prétendue ignorance n'était pas en réalité hypocrisie, voire lâcheté. La guerre d'Algérie vint renforcer cette impression : si l'on voulait, on pouvait savoir. Si *la Question*, d'Henri Alleg, était interdit, ce n'était pas un hasard : une bonne partie de la classe politique, soutenue par une large proportion de l'opinion imposait ou acceptait une censure tantôt franche, tantôt sournoise.

Le Cambodge obligea chacun, au-delà du savoir, à se débrouiller avec la non-connaissance, avec l'ignorance : qui disait vrai, qui disait faux (1) ? Mais par une lecture attentive de la presse, on parvient, non pas nécessairement à voir plus clair, mais à saisir les conséquences graves de l'ignorance. Ne pas savoir, c'est ne pas pouvoir comprendre. Ne pas savoir, c'est être impuissant.

Cette lecture attentive peut être d'autant plus éclairante qu'elle porte sur un pays, l'Iran, que l'auteur de ces lignes ne connaît pas plus que tout lecteur suivant l'actualité internationale. Elle a à la fois l'avantage et l'inconvénient de se faire dans une presse — la presse écrite parisienne, quotidienne et hebdomadaire — dont nous n'avons « une certaine idée » que par la pratique habituelle et non par l'étude comparative et détaillée. Il n'est donc question que de provoquer la réflexion à partir d'éléments limités (y compris dans le temps puisque nous avons retenu arbitrairement la période du 4 novembre 1979 (prise des otages) au 25 décembre 1979), partiels et partiaux.

Nous insistions, l'an passé (à propos de l'attitude de la presse américaine lors du « suicide » collectif de Jonestown) (2), sur la « hantise » américaine pour les chiffres : rien de tel dans la presse française. On fournit, sans trop s'inquiéter, des chiffres divergents sur le nombre des otages. Sont-ils soixante, cent, plus ou moins ?

Le Monde, rodé en cette matière par l'évaluation de la participation aux manifestations, se résout à parler d' « *une centaine d'otages, dont une soixantaine d'Américains* » (3). L'obsession américaine, en revanche, demeure dans le dialogue suivant, que commente P. Blanchet dans *le Nouvel Observateur* : « *Un journaliste américain : « Dites-nous, bon sang, » combien il y a d'otages... » Bani Sadr : « Ils sont, je crois, soixante-trois, mais ce n'est pas l'important... » Soixante ? Soixante-trois ? Soixante-cinq ? Personne, dix jours après l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis, ne connaît exactement le nombre des otages détenus. L'incrédulité se lit sur le visage du journaliste américain* » (4). Cette incrédulité, si bien relevée par le journaliste français, c'est le symbole de l'incompréhension entre deux cultures antithétiques et qui s'ignorent largement ; c'est un des ressorts explicatifs de la crise.

L'obsession de l'exactitude implique donc l'idée que par le fait brut on atteint à l'objectivité, à la neutralité. Mais les chiffres n'existent pas « en soi ». Leur sélectivité est signifiante. Peu importe, probablement, qu'il y ait une précision, à une unité près, du nombre des otages. Est-il inintéressant, devant l'insistance des Iraniens à considérer que le chah a procédé à un génocide, de savoir s'il en est bien ainsi ? A ce stade déjà, on en parle beaucoup plus dans la presse de « gauche » que dans la presse de « droite ». Et quand on en parle, la manière d'en parler témoigne d'un désaccord idéologique fondamental, beaucoup plus sensible dans la presse française que, par exemple, dans la presse américaine. Jean-François Revel, dans *l'Express*, affirme ainsi : « *J'ai toujours eu la plus profonde haine pour la* Savak (5). Mais, dans le paragraphe suivant, il écrit : « (quand) *aucun des membres de la communauté internationale ne se solidarise spontanément et totalement avec le pays qui est victime* (d'une telle prise d'otages), *le feu vert est donné à la suppression pure et simple de la vie diplomatique* » (6). Pour *l'Humanité*, en revanche, les communistes, certes, « *sont opposés aux prises d'otages et croient nécessaire le respect des immunités diplomatiques* ». Mais la démonstration continue : « *Comment les Iraniens oublieraient-ils que l'oppression sanglante dont ils ont été victimes pendant des dizaines d'années avait pour origine le coup d'Etat fomenté par les services secrets américains, et à la suite duquel fut instaurée la dictature du chah ?* » (7). Et *Lutte ouvrière* va plus loin encore dans le lien établi entre les deux phénomènes : « *Les otages dont il s'agit ne sont pas de simples passants innocents, ce sont les agents directs, pour certains d'entre eux au moins, de l'impérialisme américain en Iran* » (8). A droite, François Brigneau, dans *Minute*, va jusqu'au bout du raisonnement : « *Le régime du chah pouvait avoir de nombreux défauts, il présentait pour nous certains avantages indiscutables. Il maintenait l'ordre il était anticommuniste et pro-occidental. Cela valait qu'on y regardât à deux fois avant de pousser ce "vieux gourou fanatique* » (9). Serge July procède en sens inverse dans *Libération* : « *Cette dialectique du nationalisme et des droits de l'homme impliquerait que leurs actuels défenseurs reconnaissent au moins aux Iraniens le droit de juger un homme qui a délibérément et pendant des années violé ceux-ci... Les Iraniens ne sont critiquables que pour autant qu'on affirme simultanément que le chah doit être jugé* » (10). *Grosso modo*, avec des nuances qui ne sont pas nécessairement trompeuses, l'ensemble de la presse française se définit assez précisément en fonction du conflit entre la liberté et l'ordre, entre la légalité et la justice. Elle n'apporte pas de réponse — ce n'est pas son rôle. Elle se situe implicitement, et d'instinct — c'est sa fonction.

Encore faut-il qu'elle apporte les éléments qui permettent de tirer des conclusions circonstanciées. Or elle reconnaît elle-même être dans l'incapacité de le faire : « *La seule façon convenable de représenter cette situation serait un gigantesque point d'interrogation* » (11), affirme Pierre Charpy. Il n'est pas d'organe de presse, à un moment ou à un autre, sur tel ou tel point, qui ne souligne son incompréhension, son ignorance. Rien de plus naturel, de plus réconfortant même : il y a là une sorte de salubrité dans cette reconnaissance d'impuissance.

Certaines raisons de l'incompréhension sont analysées par Georges Montaron : « *Qui nous informe ? La télévision ne cesse de nous donner les mêmes images de foules agressives, hystériques, tendant le poing, qui nous mettent en condition. Les agences de presse transmettent, en les tronquant, et sans commentaires, des informations qui font bondir les Européens que nous sommes. Mais qui sont ces télévisions et ces agences, sinon celles des seuls pays occidentaux ? Comment notre opinion pourrait-elle être juste si nous n'avons qu'une information partielle et trop souvent partiale ?* » (12). C'est là s'interroger sur le poids de l' « idéologie dominante ». Et il est vrai que, sans même en être toujours consciente, la presse charrie bon nombre de stéréotypes et de clichés. *Le Monde*, par exemple, note que la « *confusion paraît atteindre de nouveaux sommets* », que l' « *intrigue* (est) *inintelligible* » (13), voire qu'on assiste à une « *montée de l'irrationnel* » (14). Soit. Mais la lutte d'influences ainsi caractérisée est-elle définitivement, ou provisoirement, source de confusion et inintelligible ? Le titre même de l'article montre bien que la conjoncture est moins absconse qu'il n'y paraît. Plutôt qu'irrationnelle, la situation n'est-elle pas la conjugaison *des* rationalités possibles quoique différentes des divers acteurs iraniens ? Et ces rationalités ne peuvent-elles pas être distinctes des rationalités occidentales, voire contraires à elles, sans pour autant devenir irrationnelles ? Autant que d'incompréhension, ne s'agit-il pas là d'intolérance envers la différence ?

Car la « rationalité » occidentale peut aussi être équivoque. A la lecture, on ne retire pas l'impression d'une politique fermement définie du gouvernement américain. Prenons, sur quelques jours seulement, les rapports du correspondant du *Figaro* à Washington, Charles Lambroschini. Lundi 19 novembre 1979 : « *Une attaque militaire américaine contre l'Iran* (est) *maintenant improbable.* » Mercredi 21 novembre 1979 (A.F.P.) : « *Les Etats-Unis ont fait allusion, pour la première fois hier, à leur droit à une intervention armée.* » Jeudi 22 novembre 1979 : « *L'ayatollah Khomeiny a encore quelques jours pour réfléchir ! Le temps que le porte-avions « Kitty Hawk », chargé de quatre-vingt-cinq chasseurs-bombardiers, arrive en vue des côtes iraniennes.* » Vendredi 23 novembre 1979 : « *La menace militaire reste théorique mais elle est sérieuse ! C'est le message que les responsables américains s'efforcent de faire passer depuis quarante-huit heures.* » Et, plus loin, dans le même article : « *L'éventualité d'une intervention militaire semble d'autant plus crédible...* » Lundi 26 novembre : « *Le président Carter (...) semble avoir renoncé définitivement à tout projet d'intervention militaire.* » Et encore : « *Les Américains semblent avoir choisi la trêve. A son tour Jimmy Carter pratique le régime de la douche écossaise.* »

Enfin, le lundi 3 décembre : « *Si l'ayatollah continue de refuser la conciliation, la Maison Blanche devra bien se résigner à envisager le pire. C'est-à-dire l'éventualité d'un recours à la force.* » Alors ? Improbable ou sérieuse ? Théorique ou imminente ? Inévitable ou définitivement abandonnée ? Ce qui était « *confusion* » en Iran devient « *douche écossaise* » — c'est-à-dire politique rationnelle — aux Etats-Unis. En Occident, « *on garde, malgré tout, son sang-froid* », « *on tient à demeurer lucide* » (15) ; ce qui, en Iran, est l' « *idée fixe* » (16) de Khomeiny, passe aux Etats-Unis pour de la « *fermeté* » (17). La réalité est-elle si simple, si simpliste ?

Le « fanatisme » des autres

LES glissements de mots, voire de sens, ne sont pas rares, ni dénués de signification. Très souvent, par exemple, et dans l'ensemble de la presse, *l'Humanité* faisant notoirement exception, le terme « *fanatique* » est accolé à l'ayatollah Khomeiny ou à la foule iranienne, plus souvent d'ailleurs dans la copie de ceux qui ne sont pas en Iran, les correspondants à Téhéran paraissant avoir des jugements plus mitigés. D'après le *Petit Robert*, fanatique veut dire « *intolérant, sectaire... exalté* ».

L'intéressant est que la question de savoir *en quoi* l'ayatollah Khomeiny et les Iraniens sont des fanatiques n'est jamais vraiment posée. Est-ce parce que le premier a couvert la prise d'otages au mépris des règles internationales ? Mais lorsque *les* Echos écrivent : « *Il est loin le temps où le président américain envoyait les marines à Saint-Domingue pour éliminer un régime coupable, à ses yeux, de sympathies à gauche* » (18), c'est avec une nuance de regret, et non pour évoquer le « fanatisme » du président Johnson. Cette intervention n'était-elle pas au moins aussi contraire aux règles internationales ? Est-ce parce que Khomeiny serait un tyran sanguinaire ? Certains n'hésitent pas à l'affirmer qui incriminent l'un de ses adjoints, l'ayatollah Uhalkali, qui serait « *celui qui achève les malades* » (19) et accusent l'ayatollah d'avoir incarcéré « *plus de trente mille* (prisonniers politiques), *le maximum que peuvent contenir les prisons iraniennes* » (20) : Khomeiny « *restera pour l'histoire un des symboles les plus terribles du fanatisme. Dans ce qu'il a de plus intolérant, de plus criminel et de plus odieux* » (21).

Mais, dans la presse de gauche, le chah est un « *criminel de première grandeur...* (qui) *a sur la conscience... au minimum cent mille personnes assassinées* » (22). Dès lors, le choix est « de confiance » : suivant la position idéologique personnelle, on accorde plus de crédit à Claude Bourdet ou au *Figaro-Magazine*.

Le « fanatisme » iranien serait-il alors révélé par le traitement infligé aux otages ? Là encore, le lecteur est assez embarrassé. Dans *l'Humanité*, on affirme que « *selon différentes sources, toutes les personnes retenues dans les locaux diplomatiques seraient en parfaite santé* » (23). Mais quelles sont ces sources ? *Le Matin* rapporte les propos des otages eux-mêmes : « *Non, ont-ils expliqué, nous n'avons pas été maltraités. Certains gardiens sont même devenus très proches, mais ils n'ont pas pu communiquer entre eux, et certains commencent à avoir très mauvais moral.* » « *Comment ne pas s'interroger, dira Kathy, lorsqu'on est attaché seize heures par jour sur un fauteuil ?* » (24). *La Croix* cite des sources américaines : « *De nombreux journaux américains suggèrent avec une insistance grandissante que* (les otages) *pourraient être soumis à une sorte de lavage de cerveau* » (25). *Le Figaro* entre dans les détails : « *Les otages de Téhéran entament aujourd'hui leur quatrième semaine de calvaire. Cela fait vingt et un jours que ces malheureux Américains sont détenus par leur geôliers. Cinq cent quatre heures qu'ils sont attachés pieds et poings liés, qu'on leur bande les yeux quand il faut les déplacer, qu'ils sont complètement coupés du monde extérieur et qu'ils entendent, à longueur de journée et de nuit, l'immense rumeur effrayante, haineuse de la foule* » (26). A noter que *le Figaro* ne s'inquiète que du sort des Américains, les autres, les Indiens et les Pakistanais (dont on parle d'ailleurs fort peu dans la presse), souffrant indubitablement moins de l'épreuve ? Enfin, *l'Express* imagine les otages « *enfermés dans une cave, insultés, sans doute battus* » (27). Sans doute ? On est loin de savoir les conditions exactes de leur détention alors que, pourtant, une vingtaine d'otages ont été libérés depuis trois mois. On ne s'étonne pas de leur silence. *Le Figaro* affirme : « *Cette mise au secret (...) correspond officiellement à un souci humanitaire. Il s'agit de permettre aux otages de retrouver leur équilibre psychique et, si besoin est, leur santé mentale* » (28). L'explication n'est que partiellement convaincante lorsque l'on connaît la curiosité habituelle, parfois morbide, des journalistes américains.

Dernier point : le « fanatisme » de Khomeiny serait-il l'indice de la dictature qu'il exercerait sur l'Iran, sur « *ce peuple dont il fait ce qu'il veut* » ? (29) Mais il y a de « *très vives oppositions* » au sein du Conseil de la révolution, à ce point publiques qu'Eric Rouleau peut en décrire le détail (30). Mais Khomeiny peut être « *contesté par certains manifestants* » et « *voir sa suite prise violemment à partie* » par des partisans de Madari (31). Mais le projet de Constitution a été largement discuté : « *La plus grande publicité a été donnée, au cours de ces trois derniers mois, aux délibérations de la Constituante, dont les séances publiques ont été radio-télévisées en direct. Des centaines de réunions publiques ont été tenues à travers le pays pour débattre du texte. Les diverses formations politiques ont analysé, et le plus souvent dénoncé, des dispositions qu'elles estiment antidémocratiques* » (32). Mais la moitié de la population a suivi les consignes de boycottage du vote constitutionnel proposées par « *les militants marxistes fedayin, le Front national démocratique et le parti démocratique du Kurdistan, dix-sept associations laïques, dont celle des juristes iraniens* » (33). Mais l'imam « tout-puissant » s'est refusé à indiquer ses préférences personnelles lors des élections présidentielles remportées par M. Bani Sadr, dont on avait dit qu'il avait perdu sa confiance deux mois plus tôt...

* Chargée de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

(1) Voir à cet égard l'excellent livre de William Shawcross, *Une tragédie sans importance : Kissinger, Nixon et l'anéantissement du Vietnam*, Paris, Balland - France Adel, 1979 (trad. F. Bonnet), la réponse de Henry Kissinger, *The White House Years*, Londres, Weidenfeld et Nicolson, 1979, et les remarquables critiques de Stanley Hoffmann, dans la *New York Review of Books* : « The crime of Cambodia » (juin 1979) et « The case of Kissinger » (6 décembre 1979).
(2) « Echec à l'information objective », *le Monde diplomatique*, mai 1979.
(3) *Le Monde*, 13 novembre 1979.
(4) « Téhéran : les otages de la colère », 19 novembre 1979.
(5) « Hors la loi ? », 17 novembre 1979.
(6) Ibid.
(7) Moreau (Y.), « Une vaste campagne contre l'Iran », 13 novembre 1979.
(8) S.F., « Iran : des diplomates victimes d'un accident du travail », *Lutte ouvrière*, 10 novembre 1979.
(9) « Les terrifiantes images de Téhéran », *Minute*, 21-27 novembre 1979.
(10) « Le nationalisme iranien », *Libération*, 16 novembre 1979.
(11) « Otages et Iran », *la Lettre de la nation*, 26 novembre 1979.
(12) « Iran : chercher à comprendre », *T.C.*, 19 novembre 1979.
(13) Rouleau (E.), « La stratégie préconisée par Bani Sadr se heurte à de très vives oppositions », *le Monde*, 20 novembre 1979.
(14) Editorial, « Un jeu sans règles », *le Monde*, 22 novembre 1979.
(15) « Islam : la loi des fanatiques », *le Figaro*, 22 novembre 1979.
(16) « Certains otages seraient prochainement libérés », *le Matin*, 19 novembre 1979.
(17) « Iran : la liberté promise pour treize otages », *le Matin*, 19 novembre 1979.
(18) Doelnitz (T.), « Iran : les U.S.A. redoutent la poussée soviétique », *les Echos*, 7 novembre 1979.
(19) C. Aste, *l'Aurore*, 25 octobre 1979.
(20) Interview de Howslang Nalavandi, *le Figaro-Magazine*, 24 novembre 1979.
(21) Ibid.
(22) Bourdet (C.), « Le défi d'un peuple humilié », *T.C.*, 19 novembre 1979.
(23) Non signé, « Après le hold-up de Carter : inquiétudes et protestations dans le monde arabe », *l'Humanité*, 16 novembre 1979.
(24) Decamp (M.-C.), « Iran : ordre de libération pour treize otages », *le Matin*, 19 novembre 1979.
(25) Non signé, « Difficiles tractations au Conseil de sécurité », *la Croix*, 28 novembre 1979
(26) Desjardins (T.), « Gagner du temps », *le Figaro*, 26 novembre 1979
(27) Ullmann (B.), « Iran : le défi », *l'Express*, 10-16 novembre 1979.
(28) Lambroschini (C.), « Les Etats-Unis ne veulent pas compromettre le sort des otages », *le Figaro*, 19 novembre 1979.
(29) Desjardins (T.), « Iran : la religion balaie la politique », *le Figaro*, 30 novembre 1979.
(30) Rouleau (E.), « La stratégie préconisée par M. Bani Sadr se heurte à de très vives oppositions », *le Monde*, 20 novembre 1979
(31) Decamps (M.-C.), « La Constitution islamique ne fait pas l'unanimité », *le Matin*, 3 décembre 1979.
(32) Cf. note 30.
(33) Cf. note 31.

Correspondance

La situation à Djibouti

L'article intitulé « Djibouti, l'indépendance sans libertés », publié dans le Monde diplomatique *de décembre 1979, sous la signature de Me Antoine Comte, avocat à Paris, nous a valu une longue lettre de M. I. Guedi Hared, directeur de cabinet à la présidence de la République de Djibouti. En voici les principaux passages :*

— Six personnes sont mortes, trente ont été blessées lorsque deux grenades ont explosé au « Palmier en zinc », en décembre 1977 ;

— Un instituteur est mort, sa femme a été grièvement blessée, quelques temps après ;

— Un coopérant a été enlevé au printemps 1978 ;

— D'autres morts encore, six en 1979 dans des camps isolés de l'armée nationale.

Bien d'autres faits, tel un attentat au domicile du chef de cabinet du président de la République, ou des actions impulsives d'hommes de tous horizons n'ont cessé de provoquer la tension au sein de la société djiboutienne comme si son existence et son projet de vie dérangeaient.

(...) Aujourd'hui, Djibouti a une vie institutionnelle que la population connaît et peut contrôler, car elle s'étale sous ses yeux depuis les débats budgétaires au Parlement, les comptes rendus des conseils des ministres jusqu'au fait tout simple que chacun peut voir un ministre, un chef de service dans un bureau ou dans un quelconque quartier de la ville.

Ces institutions, il a fallu, et il faut encore les imaginer ensemble, les établir et les faire adopter.

Mais ces institutions, parce qu'elles ont été adoptées par ceux qui en avaient été mandatés par le peuple : Assemblée nationale, gouvernement, président de la République, doivent être respectées, et il existe en République de Djibouti comme ailleurs, des institutions chargées de faire respecter cette légalité.

Dans ce domaine, le respect des gouvernés se mesure aux garanties dont ils disposent. Je considère, pour ma part, que l'adoption d'un projet de loi sur le contrôle de la garde à vue en juin 1978 permettant la visite de la personne arrêtée par sa famille ou son avocat, l'existence d'une juridiction de sûreté de la République composée uniquement de magistrats civils et dont un seul membre est un choix du gouvernement, le déroulement de procès publics et contradictoires, le libre accès à la prison des défenseurs et des familles, la présence systématique de magistrats lorsque des opérations de police concernent des parlementaires et la visite de ceux-ci par leurs collègues montrent, entre autres illustrations possibles, que l'on n'assiste pas à une « montée totalitaire » qui affecterait l'ensemble de la société djiboutienne.

Ajoutons que M. Dini, qui s'est fait le propagandiste d'une telle vision, est pour sa part rentré depuis plusieurs semaines à Djibouti, où il a participé activement aux débats parlementaires sur le budget 1980.

Il y a eu excès et des sévices physiques graves, dit M. Antoine Comte, et c'est pour les avoir dénoncés qu'il aurait été suspendu de ses fonctions de défenseur dans la République de Djibouti selon ce qui a été dit et écrit dans de récentes occasions.

J'ai écrit à ce sujet, le 2 septembre 1979, à la fédération des droits de l'homme, une longue lettre qui ne paraît pas avoir été portée à la connaissance du public malgré la conférence de presse tenue à son siège : « *Il est exact que des certificats médicaux font état de traces, que des inculpés ont mis en cause les méthodes dont ils se sont dits victimes. Des plaintes ont été enregistrées, des enquêtes sont en cours, des instructions ont été données pour que de tels faits, s'ils se sont produits, ne puissent se renouveler.* »

La République a par ailleurs invité à maintes reprises Amnesty International à venir sur place, et nous avons envoyé des réponses à l'Union interparlementaire comme à des membres de l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture. Toutes ces prises de position restent valables. Un délégué d'Amnesty International vient du reste d'effectuer, du 4 au 11 janvier 1980, une mission à Djibouti où il a pu rencontrer qui il voulait, et visiter les prisons.

LE CHIISME EN IRAN, IMAM ET REVOLUTION.
— Yann Richard

★ Librairie d'Amérique et d'Orient, Jean Maisonneuve, Paris, 1980, 132 pages.

Pour ceux qui veulent s'initier aux multiples facettes de l'islam iranien, la naissance et l'évolution du chiisme jusqu'à nos jours sont retracées ici avec concision. L'auteur passe adroitement de la description de la pensée théologique à sa mise en application dans le champ politique, récapitulant tour à tour les dogmes du chiisme, les différentes écoles qui s'en réclament, puis son histoire politique, plus particulièrement depuis qu'il est devenu religion d'Etat au seizième siècle.

Si le style lapidaire de l'auteur donne à ce mince volume le mérite de la clarté, en revanche il épouse peut-être trop facilement dans l'analyse politique les thèses de certains idéologues chiites d'aujourd'hui, surtout en ce qui concerne le rôle progressiste et anti-impérialiste joué par l'appareil religieux en Iran depuis l'avènement des Pahlavi.

Très bien documenté, ce court ouvrage a cependant le mérite de rendre compte de la complexité et des multiples contradictions que comporte maintenant l'engagement direct du *ruhâniyat* (clergé chiite) dans la politique de l'Etat iranien, en particulier lorsque l'auteur esquisse la pensée des intellectuels islamisants contemporains.

A. F.

information en Occident

LA RÉVOLUTION IRANIENNE

Alors, le « fanatisme » ? Et pourtant, du « simple » fanatisme, on glisse à des caractérisations de plus en plus dures, voire insultantes, au fur et à mesure que l'on avance vers la droite de l'échiquier politique.

De *l'Express* : « *Hors-la-loi ?* » (34) (on notera le point d'interrogation), on passe à *l'Aurore* : « *L'imam Khomeiny s'est placé de lui-même en dehors des lois internationales. Et l'heure a sonné de le traiter comme tel* » (35). « *La mission suicidaire* (de Khomeiny), *sa politique d'apocalypse* » (36) dans *l'Express* deviennent de « *la barbarie frénétique* » (37) dans *Rivarol*. « *L'anarchie explosive* » (38) du *Point* se transforme de la façon suivante dans *Minute* : « *L'Iran a été livré sans recours à un psychopathe dangereux et furieux, réveillant la sauvagerie et rallumant, face à un monde civilisé ébahi, les fanatismes les plus féroces et les plus imbéciles* » (39). Enfin, « *la xénophobie outrancière* » (40) du *Nouveau Journal* se métamorphose en diatribe dans *Rivarol* : « *Une population fanatisée et réduite à l'état sauvage, population qui, gratté le vernis que lui avait imposé la « révolution blanche » du chah, se révèle comme l' « Iran profond* » (41). Si c'est ainsi que se définissent les événements d'Iran, ne peut-on se demander où se trouvent réellement le « fanatisme », voire la xénophobie ?

S'il est vrai que l'obsession des nombres ne permet pas nécessairement de rendre compte de la réalité, *le mépris des faits* aboutit nécessairement à biaiser l'information, à tromper le lecteur. Plus intéressantes sont alors les contradictions internes ou les tentatives de manipulation de l'information.

Certes, il n'est pas facile pour le journaliste de tout savoir sur tout. Mais lorsque, en quelques jours, dans *le Monde*, l'ayatollah Chariat Madari est un « *libéral* » qui, avec les « *musulmans de gauche* », s'élève avec « *véhémence contre l'institution d'un régime à caractère clérical* » (2-3 décembre 1979) pour devenir un « *monarchiste de cœur et de tendance conservatrice* » (7 décembre 1979) et finir comme un « *modéré* » (8 décembre 1979) avec ou sans guillemets — il y aurait beaucoup à dire sur la fonction du guillemet dans l'information, — n'est-on pas fondé à sourire ?

Manipulations, omissions

PLUS grave est la faute d'interprétation : quand *l'Humanité* (3 décembre 1979) parle d'un « *vote massif* » et que *le Figaro* du même jour souligne « *une approbation massive* » de la Constitution, n'est-on pas dans l'inexactitude la plus nette puisque la quasi-unanimité du « oui » à la Constitution est contrebalancée par une abstention massive, signe d'une opposition d'autant plus nette qu'elle répond à des consignes de boycottage ?

De la gêne, on passe à la crainte, lorsque l'on constate, trop fréquemment, ce que l'on ne peut qu'appeler une manipulation de l'information. Lorsque *l'Humanité* dénonce, en gros titre, « *l'Elysée derrière Carter* » (42) parce que les Neuf (et non la France seule) estiment que la prise d'otages constitue « *une violation du droit international* » et « *lancent un appel au gouvernement iranien pour qu'il libère tous les otages* » (43), ne trompe-t-elle pas ses lecteurs ? Car où est la différence avec les déclarations de Georges Marchais à France-Inter : « *Nous sommes contre les prises d'otages et pour le respect de l'immunité diplomatique* » (44) ? En sens inverse, Jean-François Revel est tout autant dans le faux lorsqu'il écrit que la *Pravda*, Radio-Moscou et *l'Humanité* « *déclarent que les hordes de l'ayatollah sont parfaitement fondées à séquestrer les représentants des Etats-Unis en Iran. Non seulement les médias de l'U.R.S.S. ne désapprouvent pas, mais ils encouragent* » (45). En fonction de quelles informations ces conclusions sont-elles tirées (46) ? Enfin, lorsque *l'Humanité* affirme, toujours en titre, qu'il y a « *accord contre l'Iran de l'extrême droite aux socialistes : seuls les communistes dénoncent la sainte-alliance hostile au peuple iranien réalisée à Strasbourg* » à l'Assemblée européenne, ne ment-elle pas par omission ? Car les communistes *français*, seuls, ont voté contre une résolution demandant que soit « *immédiatement* » mis fin à la détention des otages — et cela seulement, — résolution approuvée par les communistes *italiens*.

Les manipulations ne sont pas réservées à *l'Humanité* ou à *l'Express*, mais elles sont parfois plus « subtiles ». On procède plus par insinuations (notamment sur le rôle que jouerait l'U.R.S.S., possible, mais dont les preuves ne sont jamais apportées), par silences (les tortures de la Savak, le rôle des Etats-Unis en Iran depuis 1953, les fonctions d'espionnage de *l'ambassade ne sont qu'à peine mentionnées* dans la presse de droite) ou par mutilation des textes. Ce sont les dépêches de l'A.F.P. (à noter que *le Monde* est le seul journal à citer *systématiquement* ses sources et les auteurs des articles) qui font le plus les frais de cette pratique.

Bagatelles, dira-t-on, que ces exemples, *ces citations, ces questions*. Peut-être, mais bagatelles révélatrices de différences d'approches politiques qui ne sont pas toujours explicites — mais que le lecteur devine souvent fort bien. Le lecteur français peut, plus aisément peut-être même qu'aux Etats-Unis, être au courant de plus de choses parce que la presse est extraordinairement plus diversifiée ici que là-bas. Mais qui a les moyens financiers et du temps pour, quotidiennement, sur tous les problèmes, avec *des retours en arrière indispensables*, poser et se poser constamment les questions que nous venons d'esquisser à propos d'un seul événement ayant pris place dans un seul pays ? Surtout, n'assiste-t-on pas, au terme d'une période d'ouverture et de doute, après l'Iran et l'Afghanistan (causes ou occasions ?) à une sorte de regel intellectuel, de recherche de certitudes qui, pour être plus rassurantes, n'en sont pas plus exactes ?

MARIE-FRANCE TOINET.

(34) Revel (J.-F.), « Hors la loi ? », *l'Express*, 17-23 novembre 1979.
(35) Guillemé-Brulon (J.), « En finir avec Khomeiny », *l'Aurore*, 12 novembre 1979.
(36) Buob (J.), « Les sans-culottes d'Allah », *l'Express*, 1er-17 décembre 1979.
(37) R. V., « Carter face au défi iranien », *Rivarol*, 8 novembre 1979.
(38) Colomes (M.), « Iran : une anarchie explosive », *le Point*, 12 novembre 1979.
(39) « Ce fou qu'on a dorloté », *Minute*, 14-20 novembre 1979.
(40) Y. G., « Le chantage », *le Nouveau Journal*, 6 novembre 1979.
(41) Galic (C. M.), « Carter entre Khomeiny et Kennedy Jr », *Rivarol*, 15 novembre 1979.
(42) Non signé, « L'Elysée derrière Carter », *l'Humanité*, 21 novembre 1979.
(43) P. L., « Les Neuf condamnent la détention des otages », *le Monde*, 22 novembre 1979. Les citations sont tirées du communiqué des Neuf.
(44) Cité *in* Varin (J.), « L'affrontement avec l'impérialisme » *France Nouvelle*, 24 novembre 1979.
(45) Cf. note 5.
(46) Cf. note 7 et D. Vt., « Moscou s'abstient prudemment de commentaires », *le Monde*, 15 novembre 1979.

Vers une nouvelle alliance

UNE HISTOIRE DU

Par PIERRE DOMMERGUES

DEPUIS une quinzaine d'années, on assiste, aux Etats-Unis, à une remise en question fondamentale de l'histoire. Ce renouveau s'est manifesté dans des études ponctuelles sur l'esclavage et la reconstruction (1), la période révolutionnaire (2), la formation du « capitalisme politique » (3), ainsi que dans l'analyse de l'expansion territoriale (la conquête de l'Ouest) perçue comme la première étape de l'impérialisme américain (4). En commun, dans ces ouvrages, le refus de la simplification : pour ces historiens, l'esclave, par exemple, n'est pas le « Sambo » détruit par l'univers concentrationnaire de la plantation, ni le « super-africain » qui affirme son identité conquérante dans l'adversité, mais un « afro-américain » dont les comportements complexes relèvent simultanément de l'accommodation et de la résistance. En commun aussi la volonté d'une approche globale où la réalité est saisie dans sa multiplicité : la dimension économique est essentielle, mais non moins fondamentales les dimensions politique, sociale, militaire, idéologique et culturelle. Tous ces éléments sont imbriqués les uns aux autres, ils conservent néanmoins une relative autonomie.

Une autre constante est la volonté d'exprimer le point de vue — habituellement occulté — de l'opprimé : l'Indien, le Noir, le Chicano, le Portoricain, le minoritaire ethnique, mais aussi le soldat, le prisonnier, le gréviste, le sans-travail et la femme. On recourt à des sources non officielles, ignorées ou sous-utilisées jusqu'à une date récente : récits d'esclaves, confessions de prisonniers, correspondance de militaires, journaux de femmes, biographies et autobiographies, auditions publiques et autres documents appartenant à la tradition orale. On s'intéresse davantage aux mouvements populaires et aux modalités d'action — et cela dès le début de l'histoire américaine : grèves paysannes et ouvrières, boycottage par des locataires et des consommateurs, formes multiples de désobéissance civile, organisations de base *(grassroot movments)*, tentatives de création d'un troisième parti politique, liens entre luttes syndicales et actions communautaires, etc.

Le nouveau livre de Howard Zinn *A People's History of the United States* (5) — incarne toutes ces tendances. Une histoire du peuple, par le peuple, pour le peuple. Pour Zinn, l'histoire est la « *mémoire du peuple* » et non pas, comme pour Henry Kissinger, la « *mémoire des Etats* » (6). C'est aussi la première synthèse qui propose, à partir des centaines d'études spécialisées, une vision d'ensemble de la politique intérieure et étrangère des Etats-Unis, du débarquement de Christophe Colomb en 1492 à l'embarquement dans l'austérité de l'année 1980. Destiné notamment à un public étudiant, ce livre apparaît comme un contre-manuel par le choix du point de vue, la nature des matériaux présentés et, surtout, par la conception créatrice de l'histoire qui le sous-tend. Plus encore que leurs équivalents français, les manuels américains — comme le démontre brillamment Frances Fitzgerald dans *America Revised* (7) — déforment l'histoire selon les exigences idéologiques et les modes du moment, manipulent les enfants plutôt qu'ils ne les informent, et surtout vident l'histoire de son potentiel de subversion en niant l'impact du passé sur le présent et le futur. Cette conception aplatie de l'histoire, montrée comme un présent toujours renouvelé, encourage le *statu quo*. Le livre de Zinn, au contraire, contraint le lecteur à tirer les leçons du passé.

C'est un défi que de vouloir combiner trois conceptions réputées contradictoires : l'histoire comme science, l'histoire comme éducation politique, l'histoire comme morale. C'est pourtant ce que tente Howard Zinn de livre en livre, la première fois dans *S.N.C.C.* (8) à propos des nouveaux abolitionnistes qui luttent pour les droits civiques des Noirs dans le Sud des années 60. Un même idéal l'anime lorsqu'il organise, avec Noam Chomsky et Dave Dellinger, le mouvement contre la guerre au Vietnam. Aujourd'hui, il est menacé de licenciement, ainsi que quatre autres professeurs titulaires de l'université de Boston, pour s'être opposé à une administration universitaire chaque jour plus autoritaire qui censure les journaux étudiants, refuse les procédures légales de syndicalisation des personnels enseignants et administratifs et cherche à confisquer, les uns après les autres, les acquis des années 60. Le chercheur, le citoyen, l'être moral sont pour lui indissociables.

Ce livre sera sans doute critiqué par les historiens « objectifs », choqués par le parti ouvertement pris par l'auteur. Il le sera également par les « intégristes du marxisme », irrités par une interprétation pluridimensionnelle qu'ils trouveront équivoque. Zinn refuse le système d'explication unique, et parfois les détails s'accumulent, contradictoires. Des lignes de force émergent néanmoins : la réalité de la lutte des classes — dans un contexte sensiblement différent du nôtre ; la permanence de la résistance du peuple ; l'adaptabilité des techniques de contrôle social ; l'incertitude, mais aussi la nécessité du combat. Les jeux ne sont jamais faits. Cette histoire du peuple américain est précieuse en cette aube d'une décennie marquée par des politiques de restructuration idéologique autant qu'économique et sociale. Signe des temps, la multiplication des histoires (et des films) qui montrent que la guerre au Vietnam n'a été qu'une « erreur malheureuse ».

Ceux que l'on exclut, ceux que l'on courtise

LE « peuple », pour Zinn, c'est le contraire de l'élite qui possède, contrôle et gouverne. Il comprend ceux que l'élite exclut d'emblée : la majorité des Noirs, des Indiens, des pauvres — considérés comme une menace permanente à l'ordre. Il comprend également ceux que l'élite courtise et cherche à intégrer par le jeu éternellement renouvelé de la concession et de la répression : la fraction la plus aisée des travailleurs des villes et des campagnes, et les « cols blancs ». Les cloisons ne sont pas étanches entre ces classes qui rappellent un « lumpenproletariat » multiracial et une « aristocratie ouvrière » élargie aux artisans et aux petits commerçants. Le système peut absorber certains éléments du premier groupe et améliorer la condition du second, selon l'état économique de la nation et l'intensité des revendications populaires. C'est sa force et sa faiblesse, car les exigences peuvent devenir trop coûteuses, la politique de division sur laquelle est fondé le pouvoir de l'élite peut être déjouée. L'histoire américaine est une variation sur ce thème avec, d'un côté, ceux qui encouragent la division, de l'autre, ceux qui cherchent à la dépasser. Les facteurs de fragmentation sont ici plus nombreux : les distinctions de classe recoupent celles des ethnies (immigrants), des races et des sexes.

Les Indiens constituent la première composante du peuple, la plus inquiétante, la plus étrangère, la plus irréductible. Leur histoire se confond avec la genèse de l'idéologie occidentale : les historiens officiels admettent que les Indiens ont souffert et même qu'ils ont été victimes d'un génocide injuste, mais c'était le prix (nécessaire) d'un progrès (inévitable). La relation est donc naturelle, voire fatale, entre progrès et destruction.

Les Indiens fournissent la terre, les Noirs la main-d'œuvre : dix à quinze millions d'Africains sont importés aux Amériques avant la fin du dix-septième siècle, et l'on estime que l'Afrique perd quelque cinquante millions d'hommes et de femmes au cours des siècles où se constitue le monde occidental moderne. Aux Etats-Unis, dès l'origine, l'élite pratique délibérément la division. On envoie les Noirs se battre contre les Indiens dans le Sud. On punit les rapports entre Noirs et Blancs : en Virginie, une loi de 1661 condamne « *tout serviteur blanc qui s'est enfui avec un Noir à fournir plusieurs années de travail gratuit au propriétaire de l'esclave fugitif* ». En 1691, une autre loi prévoit le « *bannissement de tout homme ou femme de race blanche et libre qui épouse un Noir, un mulâtre, un Indien, homme ou femme, libre ou non* ». Dans une lettre, en 1738, le gouverneur de Caroline du Sud précise que la « *politique de son gouvernement a toujours été de créer de l'aversion entre les Indiens et les Noirs* ».

Troisième composante de la classe des opprimés, nombreuse et militante dès l'origine, la masse des Blancs pauvres : les sans-terre (journaliers ou petits métayers), les petits propriétaires terriens, les ouvriers des villes, les serviteurs blancs *(indentured servants)*, les chômeurs déjà nombreux. La mobilité sociale est faible : les statistiques montrent que, après s'être libérés de leur contrat de travail, 10 % des esclaves blancs deviennent petits artisans, 10 % petits métayers, mais que 80 % d'entre eux restent ouvriers ou journaliers ou qu'ils retournent dans leur pays d'origine. Quant aux petits fermiers blancs, ils sont pris, dès le dix-septième siècle, dans l'engrenage de l'exploitation ; les Indiens sont harcelés par ces modestes hommes de la frontière, eux-mêmes imposés et contrôlés par l'élite de Jamestown. Pourtant des révoltes éclatent, puissantes mais aussi ambiguës : la plus célèbre — la « rébellion de Bacon » en 1676, un siècle avant la Déclaration d'Indépendance — est organisée par de petits fermiers auxquels se joignent des esclaves blancs et noirs, mais elle est tournée autant contre les Indiens, occupants des terres vierges convoitées, que contre les grands propriétaires terriens anglais ou américains.

Les schémas de contrôle social

LA stratégie de base consiste, pour l'élite, à structurer, destructurer, restructurer les rapports sociaux et à imposer un contrat social fondé simultanément sur la division et l'intégration. Pour le peuple, il convient, au contraire, de résister à ces pratiques, de prendre conscience des intérêts communs, d'obtenir des concessions sans se laisser séduire par un consensus artificiel. Du côté du pouvoir, il ne s'agit pas d'une conspiration consciente, mais plutôt de l'accumulation de réponses tactiques qui se transforment, au vingtième siècle, en une stratégie d'ensemble, ainsi qu'en témoignent l'élaboration et la mise en place, par le grand capital et par l'Etat, du réformisme libéral dès avant la première guerre mondiale, puis du *New Deal* rooseveltien et autres « accords » sociaux, enfin d'une politique de planification capitaliste avec le président Nixon.

A l'époque pré-révolutionnaire, les objectifs de l'élite sont complexes : mater les rébellions populaires (ce qui fut fait avec une violence exemplaire dans le New-Jersey, en 1740, lorsque des paysans libèrent leurs camarades emprisonnés pour avoir refusé de payer le loyer des terres) ; détourner les paysans assoiffés de terre de l'alliance qui se dessine avec les Anglais contre les Américains (la réussite n'est que relative, notamment dans la vallée de l'Hudson) ; canaliser les masses que l'on a préalablement incitées à résister aux impôts de la Couronne mais qui veulent aller plus loin (ce fut le cas des Bostoniens qui détruisent, en 1765, la propriété du collecteur d'impôts) : accorder aux ouvriers spécialisés et aux artisans, en plus des concessions économiques, des libertés politiques qui ne remettent pas en cause les structures de classe.

C'est dans ce contexte qu'apparaît une arme nouvelle : la rhétorique révolutionnaire. Ce discours doit tout à la fois soulager la tension entre les classes sociales et mobiliser les masses contre les Anglais. Patrick Henry, Thomas Paine, Jefferson en sont les créateurs et les maîtres. On proclame le droit — le devoir — de révolte contre toute tyrannie, les limites du pouvoir d'Etat considéré comme un mal nécessaire, le contrôle de ce pouvoir par le peuple, le droit de tout peuple à l'autodétermination, etc. Peu importe le nombre des exclus. Peu importent les révoltes que l'on tait. Peu importent les contradictions à venir d'une Constitution résolument centraliste. L'essentiel est qu'aucune classe sociale nouvelle n'accède au pouvoir avec la révolution.

Dans l'édition américaine

Le point de vue des déshérités

• LES INDIENS :

— Francis Jennings, The Invasion of America : Indians, Colonialism and the Cant of Conquest, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1975.

— Hans Köning, Colombus : His Entreprise, Monthly Review Press, New-York, 1976.

— Gary Nash, Red, White and Black : The People of Early America, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1970.

— Michael Rogin, Fathers and Children : Andrew Jackson and the Subjugation of the American Indian, Knopf, New-York, 1975.

• LES NOIRS :

— Herbert Aptheker, éd., A Documentary History of the Negro People in the United States, Citadel, Secaucus, 1974.

— Federal Writers Project, The Negro in Virginia, Arno, New-York, 1969.

— Milton Meltzer, In their Own Words : A History of the American Negro, Crowell, New-York, 1967.

— George Rawick, From Sundown to Sunup. The Making of the Black Community, Greenwood Publishing C° Westport, Conn., 1972.

• LES FEMMES :

— Rosalyn Baxandall, Linda Gordon, Susan Reverby, eds, America's Working Women, Random House, New-York, 1976.

— Eleanor Flexner, A Century of Struggle, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1975.

— Gerda Lerner, The Female Experience : An American Documentary, Bobbs-Merill, Indianapolis, 1977.

— Barbara Wertheimer, We Were There : The Story of Working Women in America, Pantheon, New-York, 1977.

• LES PAUVRES...

— Carl Bridenbaugh, Cities in the Wilderness : The First Century of Urban Life in America, Oxford University Press, New-York, 1971.

— Richard Morris, Government and Labor in Early America, Harper & Row, New-York, 1965.

— Abbot Smith, Colonist in Bondage : White Servitude and Convict Labor in America, Norton, New-York, 1971.

— Wilcomb Washburn, The Governor and the Rebel : A History of Bacon's Rebellion in Virginia, Norton, New-York, 1972.

• ... ET LEURS LUTTES :

— Robert Bruce, 1877 : Year of Violence, Franklin Watts, New-York, 1959.

— Philip Foner, A History of the Labor Movement, 4 vol., International Publishers, New-York, 1947-1964.

— Straughton Lynd, Anti-Federalism in Dutchess County, New-York, Loyola P., Chicago, 1976.

— Alfred Young, The American Revolution : Explorations in the History of American Radicalism, Northern Illinois University, Dekalb, 1976.

• SOLDATS ET PRISONNIERS :

— Willard Gatewood, « Smoked Yankees » and the Struggle for Empire : Letters from Negro Soldiers, 1898-1902, University Illinois Press, Urbana, 1971.

— The Prison Research Project, The Price of Punishment : Prisons in Massachusetts, Urban Planning Aid, Cambridge, Mass., 1974.

— John Shy, A People Numerous and Armed : Reflections on the Military Struggle for American Independance, Oxford University Press, New-York, 1976.

— Justin Smith, The War with Mexico, 2 vols, N.Y., Macmillan, 1919.

contre les puissants ?

PEUPLE DES ÉTATS-UNIS

Dans les années 1830-1840, Henry Jackson poursuit cette opération idéologique : il glorifie le *« common man »*, l'« homme démocratique » également chanté par Walt Whitman, l'Américain aux possibilités illimitées. Chacun se complaît dans cette image — en particulier les nouveaux travailleurs urbains, en col blanc, qui émergent dès cette période, vêtus comme des bourgeois, moins mal payés que les « cols bleus », alliés tout désignés de l'élite. Mais c'est à Lincoln que revient le privilège de fondre la rhétorique *révolutionnaire et démocratique* en une rhétorique nouvelle, celle de l'union. Lincoln n'est ni pour ni contre l'esclavage, même si l'ambiguïté de son discours — souvent double — permet à chacun d'y trouver ce qu'il souhaite ou ce qu'il craint. Poussé dans ses retranchements par un journaliste du *New York Tribune*, il établit en 1862 la commode distinction entre son « devoir d'Etat » (l'Union) et son « souhait personnel » (l'émancipation). Le seul conflit véritable est celui qui oppose deux élites, celle du Nord et celle du Sud. Et la seule urgence est la mobilisation des masses afin de défendre l'unité nationale.

C'est autour du concept d'unité, d'intégrité, de sécurité nationale — associé à l'idéal d'autodétermination — que s'organise le consensus en périodes d'avant-guerre. Les ressemblances sont frappantes dans les discours et les grands moyens d'information, quel que soit le conflit : guerre d'indépendance, guerre contre le Mexique, guerre contre l'Espagne, guerres contre l'Allemagne. L'exemple le plus frappant concerne Cuba : le *peuple américain* est convaincu qu'il va se battre pour libérer les Cubains du colonialisme espagnol. Au même moment, le président McKinley précise dans une correspondance privée : *« Nous devons considérer cette intervention* (à Cuba) *comme rien de moins qu'une déclaration de guerre des Etats-Unis contre les révolutionnaires cubains. »* Peu avant, en 1897, en pleine crise économique et en plein conflit social, Theodore Roosevelt écrit à un ami : *« Entre vous et moi, je considère que toute guerre, ou presque, serait bienvenue. Notre pays a besoin d'une guerre. »*

Mémoire des opprimés

D'AUTRES pratiques de contrôle social sont démontées par Howard Zinn : le recours à la loi pour favoriser l'accumulation du capital ou pour pacifier le peuple. La Cour suprême prend des libertés avec la Constitution au nom du droit des Etats. L'exécutif refuse d'appliquer une décision de la Cour suprême (le président Jackson, par exemple). Les Etats violent en toute impunité les amendements de la Constitution qui garantissent la liberté des Noirs, etc. Le mensonge présidentiel a de lointains antécédents : le président Polk n'hésite pas à inventer l'incident qui va lui permettre d'intervenir au Mexique ; il affirme néanmoins devant le Congrès que l'armée américaine n'a fait que réagir à l'agression mexicaine. Le rituel de la répression se répète inlassablement : police, milice, troupes fédérales. L'Etat est au cœur du système. *Comme le montre Claude Julien dans le Rêve et l'Histoire* (9) — cette autre contre-interprétation de deux siècles d'Amérique, — l'Etat prend le parti du capitalisme contre la démocratie, de l'ordre contre la liberté, du racisme contre l'égalité.

L'apport le plus original de Zinn est, sans aucun doute, sa fidélité à la mémoire du peuple. Une mémoire riche, concrète, contradictoire, qui ne cède ni à la *complaisance ni à l'autosatisfaction*. L'objectif est de montrer, sans illusion excessive, la permanence d'un pouvoir populaire, l'épaisseur d'un passé qui doit instruire le présent, la nature de luttes qui sont à la fois des réponses défensives à la répression et des manifestations actives et authentiques de la culture du peuple.

Quelle mémoire ? Celle des Indiens, bien sûr, dont on a beaucoup parlé dans les années 60 : mémoire de traités violés, de terres spoliées, de cultures *détruites, de résistance spirituelle*. Celle des Noirs, faite de soumissions apparentes, de cadences brisées, de révoltes armées. Celle des victimes de ce que Zinn appelle l' *« autre guerre de sécession »* — les esclaves blancs, les petits fermiers, les journaliers, etc., — dont les luttes ponctuent l'ordre établi : dans les seize années qui suivent la rébellion de Bacon, on ne dénombre pas moins de dix-huit révoltes contre les gouvernements coloniaux, six soulèvements noirs et quarante rébellions diverses. Pourtant, les manuels scolaires continuent à ignorer la réalité des luttes de classes.

La mémoire du peuple est aussi celle des *« intimement opprimés »*. En mars 1776, Abigail Adams écrit à son époux John Adams, futur président des Etats-Unis : *« N'oubliez pas les dames ! »* La conscience de l'oppression est ancienne et les formes de résistance infinies : en 1819, devant la législature de l'Etat de New-York, Emma Willard s'oppose à Jefferson, à sa conception de l'éducation féminine, *« exclusivement destinée à apprendre aux femmes à déployer les charmes de la jeunesse et de la beauté »*. Dès la guerre révolutionnaire, les femmes se sentent manipulées : un magazine offre un prix au meilleur essai sur le thème suivant : *« Comment la femme américaine peut-elle le mieux prouver son patriotisme ? »* Quelques décennies plus tard, une première version de l'idéologie de la domesticité apparaît dans la presse féminine avec le slogan *« séparée mais égale »* — formule que l'on proposera ultérieurement aux Noirs. L'année 1840 voit la première déclaration d'indépendance des femmes. La participation féminine est intense dans le mouvement abolitionniste, celle des femmes noires en particulier.

La mémoire du peuple est encore celle des soldats-prolétaires que l'on invite, d'abord à contre-cœur, à se battre pour l'indépendance. Ils s'engagent. Ils se mutinent lorsqu'ils apprennent, par exemple, que leurs officiers, eux aussi déçus, se voient promettre une demi-solde à vie, après la guerre. Leurs camarades noirs se mutinent lorsqu'on leur demande, quelques décennies plus tard, de tirer sur les Philippins, hommes, femmes et enfants au-dessus de sept ans. Beaucoup de soldats noirs désertent, et certains vont combattre aux côtés des Philippins, leurs frères de couleur. Les mutineries blanches et noires sont fréquentes, ainsi que les révoltes populaires contre la conscription que les riches réussissent à éviter. Mais de tout cela, point de trace dans l'histoire officielle.

Dans cette étude, qui n'est jamais systématique, deux constantes s'affirment, irréductibles et antagonistes : d'une part, l'inépuisable capacité de résistance d'hommes et de femmes en apparence impuissants, et en apparence satisfaits de leur sort ; de l'autre, les ressources infinies d'un système de contrôle, le plus ingénieux de l'histoire du monde. Avec leurs réserves en matières premières, en talents, en main-d'œuvre, les Etats-Unis peuvent distribuer assez de richesse à assez de gens pour limiter le mécontentement à une minorité rebelle.

Nombreuses sont les ruses du pouvoir : « syphonage » des revendications par *les partis politiques, intégration des* élites populaires, intériorisation de la responsabilité de l'échec. (*« Si vous êtes pauvres,* déclarait un jour le romancier Vonnegut, *c'est que vous n'avez pas su être riches ! »*) Nombreuses, les ambiguïtés *des forces progressistes : par* exemple, face aux interventions expansionnistes, les travailleurs, les organisations syndicales et même les partis socialistes finissent par céder à la fatale union entre guerre et prospérité...

Howard Zinn n'est pourtant pas sans espoir. La « classe moyenne » que l'élite cherche à s'allier depuis l'époque prérévolutionnaire, la « classe-tampon » qu'elle dresse contre les pauvres, les *immigrants, les minorités raciales*, la « nouvelle classe ouvrière » — aujourd'hui constituée par les ouvriers spécialisés, les « cols bleus », les « cols blancs », auxquels se sont joints les enseignants, les fonctionnaires fédéraux et municipaux, *les cadres moyens et moyennement* supérieurs — est en train de se lézarder. Les « gardiens du système » sont eux aussi victimes de l'inflation, du chômage, de la réduction du niveau de vie. La crise de confiance dans les institutions (qui inquiète si profondément les néo-conservateurs américains) atteint la classe moyenne et non plus seulement les déshérités. La division internationale du travail menace ses acquis. Elle profite de moins en moins du pillage du tiers-monde. Comme la classe inférieure, elle commence à souffrir des politiques sociales entraînées par la crise fiscale des villes et de l'Etat. L'alliance plus que bicentenaire entre l'élite et la classe moyenne va-t-elle céder le pas à une alliance nouvelle entre la classe moyenne et celle des exclus sociaux, ethniques et raciaux ? Ou sera-t-elle maintenue grâce à quelques concessions symboliques et peu coûteuses, grâce aussi au renouveau de la rhétorique de l'union, de la sécurité, de la démocratie et du patriotisme ? Va-t-on assister, comme l'espère Howard Zinn, à la révolte des gardiens ou, au contraire, à la mise au pas de la garde ?

PIERRE DOMMERGUES.

(Illustrations : America's Forgotten Folk Arts, Pantheon Books, New-York.)

(1) Voir P. Dommergues, « L'esclavage dans le développement de la société et de l'économie américaine », *le Monde diplomatique*, février 1976.

(2) Voir le dossier « Capitalisme et inégalités. Deux siècles d'expérience aux Etats-Unis », *le Monde diplomatique*, juillet et août 1976.

(3) Voir P. Dommergues, « Contestation de l'histoire aux Etats-Unis », *le Monde diplomatique*, mars 1977.

(4) *Ibid.*

(5) Howard Zinn, *A People's History of the United States*, 512 pages. Harper & Row, New-York, 1980, 614 pages. 20 dollars. 20 dollars.

(6) Henry Kissinger, *A World Restored*.

(7) Frances Fitzgerald, *America Revised*, Atlantic Little Brown, Boston, 1979.

(8) Howard Zinn, *S.N.C.C. : The New Abolitionists*, Beacon Press, Boston, 1964 ; *Vietnam, the Logic of Withdrawal*, Beacon Press, Boston, 1967 ; *Disobedience and Democracy*, Random House, New-York, 1968 ; *The Politics of History*, Beacon, Boston, 1970 ; *Postwar America*, Bobbs-Merrill, New-York, 1973 ; *Justice in Everyday Life*, W. Morrow, New-York, 1974.

(9) Claude Julien, *le Rêve et l'Histoire*, Grasset, Paris, 1976.

Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme ?

PUBLIE en Allemagne en 1906, l'essai de Werner Sombart paraît aujourd'hui seulement aux Etats-Unis dans sa version intégrale (1). Ce texte, qui exerce une influence profonde et souterraine sur les intellectuels américains depuis trois quarts de siècle, pose une question plus actuelle que jamais : pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme dans le pays le plus capitaliste du monde ? Selon le sociologue allemand, les Américains ont été intégrés dans la société dominante. Cette thèse de l'« embourgeoisement » a fait de nombreux adeptes. Au moment où Sombart écrit cet essai, ses sympathies sont encore du côté du socialisme. Quelques années plus tard, en 1913, devenu méfiant à l'égard du « pouvoir régénérateur » du socialisme, et confronté à la crise de la bourgeoisie allemande, il développe une « mentalité protofasciste ». Malgré ses concessions au nazisme (qu'il annonce), il n'est jamais réellement accepté par le régime hitlérien.

Quelles sont, pour Sombart, les raisons de cet embourgeoisement ? 1) Le travailleur américain est fondamentalement favorable au système économique : s'il s'en prend parfois aux capitalistes, il est rarement hostile au capitalisme ; 2) il est également en faveur du système politique, de la Constitution (Sombart parle de « fétichisme constitutionnel »), de la conception américaine de l'Etat qui, croit-il, lui donne un « sentiment illimité de pouvoir » par le jeu des élections innombrables (juge, shérifs, etc.) ; 3) il peut difficilement créer un troisième parti (socialiste) pour casser le système des deux partis dont la pérennité est assurée par la « machine », l'absence de principes politiques et l'hétérogénéité sociale ; par ailleurs, la stabilité sociale est renforcée, selon Sombart, par 4) les concessions économiques, 5) la mobilité sociale, 6) l'esprit d'initiative, dernier vestige de la frontière.

Les trois derniers arguments ne sont guère convaincants : l'homme de la frontière, chacun le sait depuis David Riesman, a cédé le pas à l'homme de la foule. La mobilité sociale est un autre mythe dans une société restrictive et discriminative. Et l'essor du socialisme n'est pas nécessairement lié à la pauvreté, comme le montre le développement du socialisme dans l'Allemagne relativement prospère de l'avant première guerre mondiale, ou l'explosion des revendications égalitaires dans l'Amérique relativement opulente des années 60.

Par contre, les trois premières explications, qui mettent l'accent sur le facteur idéologique, sont reprises et affinées aussi bien à droite (Daniel Bell) qu'à gauche (Herbert Marcuse). Le débat classique sur l'« exceptionalisme américain » glisse du terrain de la spécificité du capitalisme à celui de la spécificité des luttes sociales. Les différences sont indéniables : Michael Harrington remarque judicieusement, dans sa préface, que le mouvement socialiste européen doit longtemps se battre pour des libertés politiques qui sont très tôt accordées aux Etats-Unis. Mais peut-on en déduire, avec Leon Samson (2), que « le capitalisme est la forme américaine du socialisme » *ou qu'il en est le* « substitut » *puisqu'il prêche l'égalité et la coexistence des classes ?*

D'autres questions se posent : peut-on véritablement parler d'absence de socialisme si l'on tient compte de la multiplicité et de l'efficacité des luttes populaires ? Doit-on éternellement confondre socialisme et marxisme — un marxisme simplifié et simplificateur ? Ignorer la tradition libertaire au seul profit de la tradition centraliste ? Méconnaître la « spécificité » du radicalisme américain (3), associé un peu rapidement au réformisme, voire à des positions contre-révolutionnaires ? Il est temps de rompre l'alliance qui se dessine entre les nouveaux conservateurs et les néo-staliniens qui cherchent les uns et les autres — certes avec des objectifs différents — à en finir avec les « excès de la démocratie ». *Les deux traditions du socialisme — la plus imaginative et la plus rationaliste — peuvent et doivent être conciliées. C'est ce que Sombart n'a pas su percevoir au-delà de ses analyses prophétiques de la récupération.*

P. D.

(1) Werner Sombart, *Why is there No Socialism in the United States ?*, M.E. Sharpe, Inc., White Plains, N.Y., 1979.

(2) Leon Samson, *Towards a United Front : A Philosophy for American Workers*, N.Y.

(3) Sur la dissidence américaine et ses ambiguïtés, voir David DeLeon, *The American Anarchist, Reflections on Indigeneous Radicalism*, John Hopkins U.P., Baltimore, Maryland, 1979.

LE LABYRINTHE BASQUE

(Suite de la première page.)

Alors ? Rien n'aurait changé après le 25 octobre ? Rien n'aurait changé depuis la mort du Caudillo et le premier état d'exception en 1967 ? Au-delà de la satisfaction justifiée affichée par les partis qui ont négocié le statut de Guernica, et au-delà du soulagement évident de la classe politique madrilène, il reste que cette autonomie n'a pas réussi à emporter l'adhésion sans restriction de tous ceux qui depuis des années ont souffert du franquisme et manifesté violemment dans la rue, à l'usine, leur volonté d'en finir avec un régime réactionnaire et centraliste. L'autonomie du 25 octobre, trop attendue, était arrivée comme un rêve fané après beaucoup de désillusions, de divisions et de morts violentes.

Pourtant, beaucoup de choses sont différentes depuis 1975. Le statut de Guernica en est la preuve la plus tangible. La symbolique nationale et politique basque est présente partout. Dans la presse, les enseignes publicitaires, l'activité associative, sur les peintures murales, les insignes, les tee-shirts, dans les noms de rue et les fêtes, et bientôt à l'école, la langue basque a acquis un droit de cité sur fond d'Ikurrina (3). La célébration du mille deux centième anniversaire de la bataille de Roncevaux comme le premier Aberri Eguna (4) autorisé ont réuni des dizaines de milliers de personnes.

Le statut d'autonomie porte incontestablement la marque de cette récupération historique. Il en est même le reflet. Statut symbole, dit de Guernica (ville où le roi d'Espagne venait traditionnellement jurer de respecter les *fueros* de Biscaye, ville martyre de la guerre civile), adopté un 25 octobre — cent trente-huit ans après le 25 octobre 1841, date de la première mise en cause par Madrid des franchises basques, — autant de références destinées à marquer une continuité historique et la volonté de récupérer une libre disposition de soi abolie dans le sang, écrasée après trois guerres civiles en 1833, 1872 et 1936.

Selon les dispositions du statut, l'autogouvernement est placé sous l'autorité d'un *Lendakari* (5) assisté d'un conseil, tous deux contrôlés par un Parlement élu au suffrage universel (6). L'institution régionale disposera de son drapeau, de ressources financières propres importantes, puisque les « concerts économiques » (c'est-à-dire la faculté de lever et discuter l'impôt avec Madrid) ont été rétablis, de sa langue, bénéficiant d'un caractère officiel, au même titre que le castillan, et de sa chaîne de télévision. Les attributions de la région, législatives ou d'exécution exclusive, sont particulièrement étendues en matière d'aménagement régional, de scolarité, de sécurité sociale, de tourisme et de voies routières, maritimes, aériennes ou fluviales d'intérêt régional (7). Elles sont plus restreintes en matière de police, de relations avec les autres régions et l'étranger, de justice, et pour la publication des lois régionales. Le rattachement éventuel de la Navarre, province basque aux traditions particularistes très fortes, sans être exclu, est soumis à une évolution extrêmement complexe. L'armée, la monnaie et le contrôle des frontières restent de la compétence exclusive de l'Etat.

Avancée institutionnelle remarquable, ce statut apparaît malgré tout encore très largement théorique. Au premier commentaire de M. Carlos Garaicoechea, le 25 octobre 1979 (*« tout reste à faire »*), font écho les propos qu'il a tenus le 14 février 1980 à Bilbao (8) : *« Il n'est pas possible d'ignorer les causes de la violence (...) nous devons lutter à partir du Parlement* [basque] *pour satisfaire les aspirations et les droits du peuple basque. Le moyen d'y arriver, c'est le statut. Les institutions basques devront veiller à son développement loyal et juste. »* Car il fut élaboré dans le doute, discuté pied à pied avec un régime issu du sérail franquiste et dont les cadres, particulièrement ceux qui au Pays basque, ont dirigé la répression, sont toujours en place. Et il inspire encore la méfiance, en l'absence d'applications concrètes d'envergure. La confiance timide accordée par les Basques, le 15 juin 1977 (9), à la nouvelle démocratie espagnole est aujourd'hui en crise : les espoirs d'autogouvernement et de mieux-vivre ont été largement déçus par l'attitude du gouvernement, du patronat, et aussi des forces politiques chargées de les porter. Tel est le sens du vote du 9 mars, qui a assuré une victoire éclatante aux formations nationalistes.

Une société en crise

LE Pays basque est la région la plus riche d'Espagne. C'est aussi la plus contestataire. Paradoxe apparent d'une société profondément secouée par des mutations économiques et humaines brutales.

Charbon, sidérurgie, industries d'équipement, constructions navales, grandes banques, ont fait de la Biscaye, du Guipuzcoa et, plus récemment, de l'Alava et de la Navarre les provinces les plus riches de la péninsule — 9 % du P.N.B. espagnol, 16 % des exportations, 80 % des machines-outils, quinze des cinquante plus grands chantiers navals, trois des plus grandes banques (10), le revenu annuel par tête le plus élevé d'Espagne, la consommation alimentaire la plus forte, une population très largement urbanisée, concentrée (11), en augmentation rapide (12) et composite, les immigrants internes ayant afflué par dizaines de milliers depuis le début du siècle (13).

LES PROVINCES LES PLUS RICHES

P.I.B./HABITANT (en u.c.e. 1973)		POPULATION ACTIVE (1975) Agriculture (en pourcentage)	Industrie	Services	REVENU ANNUEL PAR TETE (1975) (en pesetas)
ESPAGNE	1 501	22	38,3	39,7	144 000
ALAVA	2 076	14,3	58,1	27,6	
GUIPUZCOA	1 984	6,7	54,1	39,2	197 639
BISCAYE	1 944	5,1	53,9	41	
NAVARRE	1 662	24,8	43,1	32,1	162 548

Cette image traditionnelle de l'économie basque, pays riche, pays d'industries lourdes, axe fondamental, avec les Asturies, du développement de l'Espagne depuis un siècle et de son décollage dans les années 1950-1970, s'est brusquement détériorée en 1977. La dégradation de la conjoncture internationale en 1974, dont les effets furent retardés par deux dévaluations de la peseta (14), et par une protection douanière et paratarifaire, consacrée au niveau européen par les accords signés en 1970 avec la C.E.E., a été d'autant plus gravement ressentie que les industries de base, aux marchés protégés et aux coûts salarieux longtemps contenus par la force, n'avaient pas su se moderniser à temps afin d'améliorer leur productivité. La réévaluation récente de la peseta n'a fait qu'assombrir un panorama économique déjà très sombre depuis 1977. Croissance zéro, chômage en progression inquiétante : telles sont les perspectives à court et même moyen terme (15) de l'économie du Pays basque. De plus en plus pessimistes (16), les responsables n'investissent plus et accélèrent les procédures de licenciement (17).

La paysannerie et les classes moyennes, bouleversées dans leurs traditions rurales et chrétiennes à la fin du dix-neuvième siècle par le développement de la société machiniste et par l'arrivée de milliers d'immigrés venus chercher du travail dans les mines de charbon et les entreprises sidérurgiques, se sont très lentement radicalisées dans les années 30, réagissant davantage aux effets négatifs immédiats de la révolution industrielle qu'aux causes profondes de l'exploitation et de la prolétarisation. Pactisant avec un patronat « national espagnol » d'origine basque, elles s'opposaient, au nom de théories ultranationalistes, fondamentalistes, à la gauche, très influente chez les travailleurs immigrés mais peu sensible aux préoccupations des masses ouvrières et paysannes basques. Le franquisme a modifié profondément cette situation. Rejetant systématiquement toutes les revendications ouvrières, il a aussi essayé de « castillaniser », avec l'appui de l'oligarchie locale, une région économiquement vitale pour l'Espagne. Oppression ouvrière et oppression nationale se sont trouvées pour la première fois étroitement liées, provoquant la radicalisation des luttes et l'apparition de revendications globales, à la fois sociales et nationales, dans les années 70 (18). La première manifestation de cette fusion au terme de plusieurs années de luttes ouvrières très dures (19) et de protestations nationalistes violentes mais isolées (20) s'est produite en 1970 à l'occasion du procès de Burgos : les revendications sociales et nationales furent alors défendues, et pour la première fois, aussi bien par les travailleurs basques que par les travailleurs immigrés, auxquels s'étaient joints les représentants des classes moyennes locales.

De 1970 à 1978, le Pays basque connaît plus de dix grèves générales à caractère politique. Les groupes nationalistes radicaux, l'ETA sous ses différents avatars, introduisent la violence dans les négociations salariales (21), et la classe ouvrière réagit avec vigueur aux cadences de plus en plus contraignantes et au partage inégal de la croissance (22). La paysannerie, semi-prolétarisée par les grands groupes laitiers, participe elle aussi à ce mouvement social de contestation (23). La crise de 1974 s'étend progressivement aux classes moyennes bénéficiaires du développement des années 60, alors que les revendications nationales se concrétisent mal. C'est alors la grande explosion revendicative de 1976 (24). Le 7 décembre 1979, le statut des travailleurs adopté par les Cortès est massivement rejeté au cours de la plus grande grève qu'ait connue le Pays basque depuis quarante ans (25), associant mots d'ordre sociaux et nationaux.

L'intensité de la mobilisation populaire et de la répression, la force des revendications sociales et nationales, compromettaient le passage en douceur de la dictature à la démocratie contrôlée mise en place avec prudence par les héritiers du franquisme. La volonté de rupture démocratique affirmée par les plates-formes nationales espagnoles regroupant les partis d'opposition en 1975-1976 n'était pas ici revendication d'appareil, mais correspondait aux vœux de larges couches de la population basque. A défaut d'une concrétisation politique, elle se porte, d'une élection à l'autre, sur le parti socialiste ouvrier d'Espagne (P.S.O.E.), le P.N.V., l'ultranationalisme, l'abstention ou la violence.

La vie politique basque est en effet dominée par un double discours et une double pratique interdisant l'accouchement en douceur de ces aspirations. Discours du pouvoir, plus précisément de M. Adolfo Suarez, dont la stratégie essentielle consiste à coiffer la marmite en lâchant le minimum de vapeur, et à trouver un interlocuteur prenant la responsabilité de cette politique au nom de cette curieuse démocratie du consensus qui a incité l'opposition en quête de respectabilité à se presser à la Moncloa (26) tout autant qu'au Parlement de 1977 à 1979.

Discours de l'ETA (m ou pm), qui considère la violence, actuellement, comme l'un des moyens permettant de contraindre le gouvernement à négocier, l'ouverture se limitant jusqu'ici à des propos contrôlés sur l'autonomie, tandis que les piliers du franquisme — unité nationale, propriété privée, morale de l'Eglise — restent intouchables (27). Entre ces deux forces, les partis qui ont voulu jouer l'évolution pacifique ont subi à la fois les manœuvres gouvernementales et les pressions de l'ETA sans pouvoir réellement imposer leur marque aux événements.

La gauche nationale, c'est-à-dire essentiellement le P.S.O.E., s'y est cassé les dents. Le P.S.E. (28), incontestablement porteur d'un espoir social et national en 1977, partisan de la négociation avec l'ETA jusqu'en 1978, lié par un pacte au P.N.V., est aujourd'hui en voie de marginalisation. Responsable malheureux d'un Conseil générale basque provisoire (C.G.V.) (29) rapidement discrédité car laissé sans pouvoir par le gouvernement, acceptant la ligne nouvelle définie depuis mars 1979 par sa direction nationale, plus soucieuse de mettre l'accent sur le compromis social et politique que de développer les luttes, le P.S.E. tient peut-être compte ainsi du rapport des forces en Espagne, mais non au Pays basque. Il fut le seul, avec l'Union générale des travailleurs (30), à défendre le pacte signé par ce syndicat avec la centrale patronale, ainsi que le nouveau statut des travailleurs ; il s'est aussi isolé en condamnant violemment, et non sans contradiction, l'ETA (m et pm) (31), en appelant à la constitution d'un front antiterroriste et en invitant le gouvernement à agir (32).

Les élections du 9 mars ont confirmé cette tendance. Ayant fait campagne sur un programme ne tenant pas compte, en dépit de certains correctifs tardifs, du lien existant entre données nationales et sociales, le P.S.E. a paradoxalement contribué à démobiliser non seulement son électorat basque mais aussi une bonne part de son électorat immigré. Ayant perdu près d'un tiers de voix, il n'est plus aujourd'hui que la troisième force politique du Pays basque.

Quant au parti nationaliste, il alterne phases dures et phases souples au gré des manœuvres du pouvoir et des majorités qui le dirigent. Après une période plutôt contestatrice avant les élections législatives de l'an dernier, devenu depuis lors parti majoritaire, il a accepté de jouer le jeu d'interlocuteur privilégié que lui proposait M. Suarez. Malgré le résultat flatteur qu'il a obtenu le 9 mars, il n'est pas sûr qu'il en tire profit à long terme. Son président, M. Carlos Garaicoechea, qui est aussi président en exercice du C.G.V., reste sous la menace d'une mesure d'invalidation consécutive à l'adoption d'un décret par le gouvernement visant exclusivement sa personne. D'autre part, soucieux comme en 1936 d'être l'artisan du statut d'autonomie, responsable du gouvernement en exil (33), il a pourtant reculé sur de nombreux points et donné au pouvoir les moyens de placer ce statut sous le patronage d'une Constitution qu'il n'a pas votée, et sous sa tutelle étroite, notamment en matière de maintien de l'ordre.

Le parti nationaliste a cédé, d'autre part, sur le problème de la Navarre, dont l'incorporation est renvoyée à plus tard. En dépit du retour à des pratiques destinées à montrer la détermination de son parti (le P.N.V. a notamment retiré ses parlementaires des Cortès le 18 janvier), M. Garaicoechea a eu beaucoup de mal à empêcher un glissement de son aile la plus remuante vers des formations plus radicales, ou vers l'abstention, le 9 mars. Le succès incontestable du P.N.V. aux élections régionales doit beaucoup plus à l'effritement de l'image de marque du parti au pouvoir, l'U.C.D., après son échec andalou, qu'à ses vertus propres.

Les lendemains qui grincent

SITUATION sociale et politique incertaine, électorat désorienté, violences du pouvoir, violences de l'ETA, tels sont les éléments d'une crise chronique que les élections du 9 mars, loin de changer, n'ont fait que confirmer. Mais si, dans la période ayant immédiatement suivi les élections du 25 octobre, le gouvernement pouvait se déclarer relativement satisfait, il n'en va plus de même aujourd'hui.

Jouant la division, la séduction et la force, il avait pu isoler la gauche en négociant avec le P.N.V. un statut d'autonomie dont il ne respecte pas l'esprit, portant sur le moment un coup sévère à la crédibilité politique et à la cohésion des nationalistes.

Modulant la répression en fonction des rapports de forces qu'il souhaitait créer sur le terrain, il a su alternativement renforcer le poids des nationalistes radicaux ou il a, au contraire, essayé de les marginaliser. Ainsi le mouvement patriote Abertzale s'est-il épuisé en manifestations dirigées contre Paris et non contre Madrid pendant tout le printemps et l'été 1979 parce qu'il avait trouvé un bouc émissaire de l'antibasquisme dans la France, elle-même poussée par le premier ministre espagnol à prendre à l'égard des réfugiés des mesures restrictives dont M. Suarez n'entendait pas assumer toutes les conséquences (34). La coalition Herri Batasuna, désorientée par la mise en place d'institutions représentatives, est divisée, en outre, sur la tactique à suivre depuis le demi-échec infligé à sa stratégie les 25 octobre et 2 décembre. Ebranlée par les mesures restreignant sa marge d'action politique — la levée post-référendaire de l'immunité de ses parlementaires notamment, — par des menaces, y compris de mort, visant certains de ses élus, elle a perdu une partie de ses composantes (E.S.B. et LAIA) et regarde avec insistance vers l'aile la plus dure, la plus traditionaliste du P.N.V., tout en songeant à des lendemains difficiles, à la clandestinité et à l'exil (35). Ce balancement, ces hésitations, s'ils n'ont pas empêché la coalition de se maintenir en l'état, lui ont interdit de faire mieux.

L'E.E. et l'ETA (pm), qui avaient recommandé de voter « oui » le 25 octobre, ont derrière elles la réussite de l'opération Ruperez, l'explosion d'une fusée antichar dans l'enceinte du palais de la Moncloa et l'appel à la grève contre le statut des travailleurs le 7 décembre (avec H.B.). Elles jouent le jeu de la participation critique et ont, semble-t-il, depuis l'effacement du P.S.E., répondu le mieux au réformisme radical des masses basques, prenant ainsi le pouvoir à son propre jeu. sa cohérence politique lui a assuré d'une élection à l'autre une progression et une audience qui tendent à déborder sa base nationale ouvrière initiale pour toucher une frange notable de l'électorat immigré et socialiste.

A court terme, cette pratique a permis au gouvernement de faire le vide. Elle a poussé une part sans cesse croissante des électeurs de gauche vers l'abstention, renforcé au sein du P.N.V. l'aile « parlementariste » disposée à dialoguer avec lui et, le 9 mars, assuré le succès de la droite. Mais il s'agit là d'une victoire à la Pyrrhus. Cette stratégie d'isolement des forces de gauche et des mouvements nationalistes, accompagnée d'une interprétation centraliste de l'autonomisme sur fond de crise économique, a conforté dans les urnes l'influence des plus radicaux, qui, le 25 octobre pourtant, une autre perspective semblant s'ouvrir, avaient pour la première fois marqué les signes d'un certain tassement. Plus profondément, elle a également montré de façon aussi nette qu'en Andalousie les limites et l'usure des méthodes de gouvernement du post-franquisme à la Suarez. Le succès de la droite n'a pas été celui de l'Union du centre démocratique mais celui, écrasant, du P.N.V.

Le P.N.V. se trouve aujourd'hui dans la situation tout à la fois inconfortable et déterminante de tenir pour la première fois un moyen de pression réel sur le gouvernement actuel. Négociera-t-il par la même occasion, comme pourrait le laisser supposer l'élargissement vers la droite de sa base électorale, les termes d'une alliance locale ou nationale avec les centristes ? Rien n'est moins sûr. Parti interclassiste, le P.N.V. évoluera en fonction des réactions de son environnement politique, économique et social.

La sortie du labyrinthe dans lequel est empêtré le Pays basque depuis la « démocratisation » paraît toujours aussi lointaine.

JEAN-JACQUES KOURLIANDSKY.

LA PROGRESSION DES FORMATIONS NATIONALISTES

ELECTIONS LEGISLATIVES NATIONALES DU 1er MARS 1979 Partis	Voix	Députés	ELECTIONS LEGISLATIVES REGIONALES DU 9 MARS 1980 Voix	Evolution	Députés
P.N.V.	275 292	7	350 283	+ 27,24 %	25
H.B.	149 635	3	152 162	+ 1,6 %	11
E.E.	80 897	1	90 864	+ 12,44 %	6
P.S.O.E.	190 235	5	130 543	— 31,37 %	9
P.C.E.	45 893	—	37 051	— 19,26 %	1
U.C.D.	168 607	5	78 310	— 53,55 %	6
A.P.	34 026	—	43 853	+ 28,2 %	2
Abstent. ..	542 000		652 000	+ 20 %	

Sources : *El País*, 11 mars 1980 ; *D.E.I.A.*, 10 mars 1980 ; *Egin*, 11 mars 1980.

LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

Partis aberzales (patriotes) :

P.N.V. : Parti nationaliste basque (démocrate chrétien) Euzko Ald erdi Jeltzalea.

H.B. : Herri Batasuna (coalition autonomiste proche de l'ETA (m).

E.E. (I.E.) : Euskadiko Ezkerra, gauche basque (coalition autonomiste proche de l'ETA (pm).

Partis nationaux :

P.S.E. : Parti socialiste d'Euzkadi.

P.C.E. : Parti communiste d'Euzkadi.

U.C.D. : Union du centre démocratique (parti gouvernemental).

A.P. : Alliance populaire (extrême droite), dont le chef est M. Frago Iribarne.

Organisations révolutionnaires :

ETA : Euskadi ta askatasuna (Patrie basque et liberté), 31 juillet 1959. Mouvement socialiste basque de libération nationale ; se divise en deux branches après de multiples scissions, au cours de sa sixième assemblée :

- ETA (m) : ETA branche militaire, qui poursuit la lutte engagée sous le franquisme avec les mêmes méthodes, celles de la « spirale » attentats-répression.
- ETA (pm) : ETA branche politico-militaire. A modifié les axes de sa lutte en fonction des changements politiques survenus après la mort de Franco. Lors de sa septième assemblée (1976), l'ETA (pm) se divise en deux fronts, l'un militaire, qui garde le nom d'ETA (pm), et un front politique s'incarnant dans un parti indépendantiste et socialiste E.I.A. (parti pour la révolution basque, Eusko Iraultzeko Alderdia) légalisé le 18 janvier 1978.

COMMANDOS AUTONOMES : mouvement apparu pour la première fois au grand jour le 27 octobre, avec l'assassinat d'un militant socialiste. A revendiqué dans un communiqué quatre autres attentats mortels.

(3) Le drapeau basque, légalisé le 19 janvier 1977.

(4) Jour de la patrie (fête nationale).

(5) Nom traditionnel du chef de l'exécutif basque.

(6) Le 9 mars dernier.

(7) Voir *le Monde* du 28 octobre 1979.

(8) Au cours de la réunion organisée pour la présentation des candidatures du P.N.V. pour la Biscaye.

(9) Date des élections à la Constituante espagnole.

(10) Banco hispanoamericano, Banco de Bilbao, Banco de Viscaya.

(11) Densité de la population (1975). Espagne : 70/km² ; Alava : 87 ; Biscaye : 472 ; Guipuzcoa : 315 ; Navarre : 44.

(12) Statistiques de 1970 (par rapport à 1940) : Biscaye : 1.043 310 (+ 532 175) ; Alava : 204 923 (+ 91 447) ; Guipuzcoa : 631 003 (+ 299 250).

(13) De 1950 à 1975 : 500 000 nouveaux venus.

(14) En février 1976 et juillet 1977.

(15) Croissance annuelle comparée (*Economica Vasca. Informe 1978 Caja Laboral Popular*) : 1976 : Espagne 2,2 % ; Pays basque 3,4 %. — 1977 : Espagne 2,4 % ; Pays basque 1,8 %. — 1978 : Espagne 2,8 % ; Pays basque 1,3 %. Taux de chômage en 1979 : Espagne 8,66 % (I.N.E.) ; Pays basque 9,78 % (Instituto nacional de Estadestica), 17,10 % (Conseil général du Pays basque).

(16) Cf. Anton Pérez Callaja, directeur du secteur « entreprise » de la Caja Laboral Popular, « la Crise est chronique », *D.E.I.A.*, 2 novembre 1979.

(17) *El País*, 3 novembre 1979 : cent un dossiers visant à licencier douze à quinze mille travailleurs déposés par les chefs d'entreprise du Guipuzcoa de janvier à octobre 1979.

(18) Prise en compte du facteur national par le P.C. et le P.S.O.E. ; scission de gauche au sein du P.N.V. en 1959, qui donna naissance à l'ETA.

(19) En particulier le 1er mai 1947, en avril et en mai 1951, en décembre 1953 et en décembre 1966.

(20) Les premières actions violentes de l'ETA ont eu lieu en 1961, et le premier hold-up réussi en 1965.

(21) Le premier enlèvement par l'ETA d'un chef d'entreprise a lieu le 22 novembre 1971. L'otage est relâché après satisfaction des revendications ouvrières.

(22) 1957 : introduction de méthodes tayloristes par le patronat basque. 1959-1960 et 1968-1969 : blocage des salaires.

(23) Première manifestation en 1957.

(24) Au moment du renouvellement des conventions collectives. Cette année-là, les pertes dues aux grèves au Pays basque représentent 50 % du total pour toute l'Espagne.

(25) Cinq cent mille grévistes, ouvriers, cadres moyens, commerçants, répondirent à l'appel lancé par les syndicats nationalistes (ELA-S.T.V., LAB), communisant (C.C.O.O.), gauchistes (SU, C.S.U.T.) et chrétien (USO).

(26) Résidence du premier ministre.

(27) Exigence de l'ETA (m) avant tout cessez-le-feu : légalisation de tous les partis politiques, amnistie, retrait des forces de l'ordre, droit à l'autodétermination, contrôle de l'armée par le gouvernement basque.

(28) Parti socialiste d'Euskadi, qui jouit d'une autonomie d'organisation et de fonctionnement au sein du P.S.O.E.

(29) Mis en place le 17 décembre 1978.

(30) U.G.T., syndicat socialisant.

(31) Cf. les explications embarrassées d'*El Socialista*, n° 147, après la publication des déclarations d'Alfonso Guerra, vice-secrétaire général du P.S.O.E., sur les obstacles mis par le gouvernement au développement de l'autonomie en Andalousie : *« Si le gouvernement Suarez se comporte avec un manque de parole absolu (...), il n'y a qu'une alternative : ou faire un geste spectaculaire, ou bien prendre les armes comme en Euskadi. »* Commentaire : *« Alfonso Guerra n'a pas appelé à la lutte armée. Il a pu prendre en compte cette hypothèse au vu* (de la situation). *La possibilité que se déchaîne une poussée de violence armée est réelle en Andalousie. Elle est due à l'attitude provocatrice du gouvernement. Jusqu'ici grâce en soit rendue au sens des responsabilités du peuple andalou. A ces insultes du pouvoir, il ne sera répondu comme il se doit que le 28 février »* (date du référendum d'autonomie).

(32) M. Txiki Benegas, secrétaire général du P.S.E. (*El Socialista*, n° 147) : *« Où est-il ce gouvernement efficace qui affirmait au cours de la dernière campagne électorale qu'il gouvernait et qu'il agirait ? »* (Commentaire sur les derniers attentats de l'ETA).

(33) Abandonné par le P.S.O.E. à la fin de 1978, il a tenu sa dernière réunion au mois d'octobre. Son président, M. José Maria de Leizaola, a symboliquement transmis ses pouvoirs à M. Carlos Garaicoechea le 15 décembre à Bilbao.

(34) Comme on a pu le constater après l'arrestation mouvementée à Biarritz de militants basques du Sud dont le gouvernement espagnol n'a toujours pas à ce jour demandé l'extradition.

(35) Les « parlementaires » d'Herri Batasuna viennent d'effectuer une visite exploratoire en ce sens dans plusieurs pays d'Amérique latine et en Belgique.

Respect des souverainetés ou devoir d'intervention ?

En ces temps où se multiplient les recours à la force armée, rien ne serait plus pernicieux que de se résigner à un dépérissement du droit international. Tentation d'autant plus insidieuse que les Etats, en utilisant la violence interne ou externe, ne manquent pas de s'abriter sous des considérations juridiques plus ou moins susceptibles de faire illusion. On l'a vu avec la France en Afrique, avec l'Union soviétique en Europe de l'Est et en Afghanistan, avec les Etats-Unis en Amérique latine ou au Vietnam. Pour ancien qu'il soit, le phénomène semble bien prendre d'exceptionnelles proportions.

La force et le droit : tel était précisément le thème du premier colloque organisé par le Monde diplomatique *(voir notre numéro de mars 1976), et il appelait naturellement une seconde rencontre centrée sur la place nouvelle que les droits de l'homme sont en train de prendre dans les relations internationales (voir* le Monde diplomatique *de mai 1978 ; cf. aussi Donald Fraser, « La diplomatie américaine et les droits de l'homme », janvier 1977). Depuis, ces thèmes ont été au cœur des interventions du Vietnam contre les Khmers rouges, de la Tanzanie contre Amin Dada, de la France contre Bokassa.*

Le nouveau colloque dont nous publions ici les principales communications ne se proposait pas de dresser un inventaire complet des interventions militaires mais de recenser les argumentations juridiques mises en avant et d'en montrer à la fois les lacunes ou les contradictions et l'évolution. Deux notions se précisent : les interventions non militaires qui précèdent l'entrée en action des troupes constituent autant d'ingérences aux effets souvent désastreux ; face au devoir traditionnel de non-ingérence émerge un devoir d'intervention *à des fins humanitaires, car les droits des Etats ne peuvent systématiquement primer les droits des peuples.*

Les Nations unies devant la non-ingérence et les droits de l'homme

Le devoir d'assistance à peuples en danger

Pour leur sécurité, les Etats revendiquent le respect du principe de non-ingérence. Mais, dans l'intérêt des populations, un impérieux devoir d'intervention n'est-il pas en train de s'imposer à la conscience ? Les faits traduisent en balbutiant de nouvelles normes qui apparaissent dans le droit international.

Par MARIO BETTATI *

IL est des situations où la non-ingérence vaut *non-assistance* à personnes en danger de mort ou à peuple en voie de génocide. Le principe de non-intervention, qui vise à protéger les petits pays contre la rapacité et la convoitise des puissants, contre leur expansionnisme militaire ou leur domination politique, protège, hélas ! aussi les totalitarismes et constitue souvent le rempart à l'abri duquel les tyrans peuvent, en toute quiétude, asservir leur peuple, torturer leurs intellectuels, assassiner ou déporter leurs opposants.

La tentation est grande de proclamer, en matière de droits de l'homme, non seulement *le* droit mais aussi le devoir d'intervention civile et humanitaire, au secours des individus en péril et des populations menacées.

Une telle attitude n'est pas dépourvue de fondements juridiques, issus notamment de la pratique des Nations unies. Elle n'est pas dépourvue de dangers pour la souveraineté des Etats si la qualification des situations dépend de la seule volonté de leurs voisins ou d'une quelconque puissance décidant d'intervenir, si l'intervention d'humanité ressuscitée dépasse le cadre strictement civil et humanitaire.

Non-intervention, non-ingérence, non-recours à la force, sont des notions voisines, qui ont en commun d'être toutes des corollaires de la souveraineté exclusive de l'Etat sur *son territoire. Les mêmes signifiants* ne couvrent pourtant pas toujours les mêmes signifiés, dans la doctrine comme dans la pratique.

Ainsi en est-il du mot *intervention*, qui tantôt signifie exclusivement *« actions armées menées en territoire étranger »* (1), tantôt *« ingérence non impérative dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un Etat »* (2), c'est-à-dire le fait de prendre position sur des questions dans lesquelles l'Etat conserve, en vertu du droit international, toute latitude d'action. Plus généralement : se mêler de ces questions et porter des appréciations sur le comportement d'un Etat à l'égard de ses nationaux, sur son régime politique, économique, social ou culturel.

C'est dans ce second sens, plus proche de la *non-ingérence*, que se situe le principe de *non-intervention* posé par la charte de l'ONU à son article 2, paragraphe 7 : *« Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat... »*

En revanche, l'intervention devient licite dès lors qu'elle concerne des affaires qui ne relèvent pas essentiellement d'une telle compétence nationale, notamment celles qui font l'objet d'obligations *internationales*. Il suffit donc de montrer que le respect des droits de l'homme est une obligation des Etats non seulement à l'égard de leurs nationaux, mais aussi à l'égard des autres Etats pour le soustraire au principe de non-intervention et légitimer le droit d'ingérence dans ce domaine. La doctrine a, dans les pays démocratiques, *depuis quelques années*, amplement établi cette démonstration que refusent toujours les pays de l'Est en dépit de pratiques convergentes des Nations unies et de certains Etats démocratiques.

Les chaines qu'on brise

LONGTEMPS liés par une interprétation extensive de la « compétence nationale », les Etats comme les organisations internationales ont refusé de se mêler du sort réservé aux peuples des Etats génocidaires. Les chaines du principe de non-intervention entravaient l'œuvre des organisations humanitaires les plus impartiales et les plus désintéressées. Les bonnes volontés ont partout dû *attendre l'autorisation* des hommes d'armes et des tortionnaires pour assister les victimes... à titre posthume.

Les plus éminents auteurs du droit international *ont commencé* à briser ces entraves et à légitimer le droit de regard et le droit de recommandation des organisations internationales dans des domaines jusqu'ici tabous.

Ainsi, dès 1974, le grand juriste autrichien Alfred Verdross estime que la protection des droits de l'homme ne figure plus dans le domaine réservé de l'Etat puisque, par l'article *56 de la charte*, les Etats membres se sont engagés à agir tant conjointement que séparément, en coopération avec l'ONU, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'article 55, parmi lesquels figure *« le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion »* (3). L'entrée en vigueur récente des deux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme est venue renforcer le caractère international de cette obligation et la licéité de l'intervention de l'organisation internationale à leur sujet. En 1977, Oscar Schachter, professeur à l'université Columbia, affirme que les obligations en matière de droits de l'homme sont un dû des Etats à l'égard de la communauté *internationale tout entière*, qu'elles intéressent donc tous les Etats et constituent aussi des « obligations *erga omnes* » (4).

Le président Carter s'exprime en 1977 dans le même sens devant l'Assemblée générale de l'ONU : *« Aucun membre des Nations unies ne peut prétendre qu'un mauvais traitement infligé à ses citoyens ne regarde personne d'autre que lui. De même, aucun membre ne peut échapper à ses responsabilités lorsqu'il s'agit de critiquer et de condamner les cas de torture ou de privation injustifiée de liberté constatés dans n'importe quelle région du monde »* (5).

Enfin, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, a rappelé, le 7 novembre 1979 devant l'Assemblée nationale, que la France prend en considération les droits de l'homme dans la définition et la conduite des relations bilatérales qu'elle entretient avec les pays qui sont ses amis, ses alliés ou ses partenaires, et que tout l'appareil diplomatique français est mobilisé pour assurer au nom de la France la défense des droits de l'homme.

Le sanctuaire de la souveraineté ne peut plus cacher les oubliettes de la liberté, la non-intervention ne peut plus protéger le repaire des tyrannies, la non-ingérence ne peut plus garantir l'œuvre des fossoyeurs. *Cette évolution n'est cependant* pas admise par tous les juristes. Largement répandue en Occident, elle demeure résolument étrangère à la doctrine soviétique qui, sous la plume de V. Tchkhikvadze, membre correspondant de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., affirme : *« Les peuples et les gouvernements des pays socialistes qualifient à juste titre de calomnieuse l'activité des défenseurs bénévoles des droits de l'homme ; ils considèrent que son but est de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats souverains et, pour cette raison, les réprouvent énergiquement »* (6).

L'U.R.S.S. a pourtant participé, au nom des droits de l'homme, à de telles « ingérences » dans les affaires intérieures d'Etats souverains, en souscrivant à certaines délibérations de l'ONU. La position défensive des juristes soviétiques est donc difficile à justifier dans un domaine où la pratique de leur gouvernement a été souvent inverse.

L' *« intervention d'humanité »* fut, *à la fin du dix-neuvième* et au début de ce siècle, une pratique particulière dirigée contre la Turquie au bénéfice de ses ressortissants chrétiens, notamment des Arméniens, dans le dessein d'empêcher les cruautés et les atrocités turques, qui constituaient, avant même l'élaboration du concept, un véritable génocide. Cette intervention, décidée conjointement par les puissances *européennes, comportait l'usage* de la force et des actions armées.

Beaucoup moins directes, et plus pacifiques, bien que non dépourvues de sanctions, mais tout aussi humanitaires et conjointes, ont été les interventions de l'ONU condamnant certaines violations des droits de l'homme commises par certains Etats ; dans un premier temps par les pays de l'Est, dans une seconde période par les pays colonisateurs, enfin, plus récemment, par certaines des dictatures du tiers-monde.

L'ingérence des Nations unies en faveur des droits de l'homme s'est d'abord manifestée pour des femmes... soviétiques mariées à des étrangers et qui n'avaient pas reçu du gouvernement de Moscou l'autorisation de quitter leur pays avec leur mari ou en vue de le rejoindre. Se référant *non seulement à la charte mais aussi* aux articles 13 et 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 (que l'U.R.S.S. n'avait pourtant pas votée), l'Assemblée générale rappelle que *« toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien, et que l'homme et la femme d'âge nubile ont le droit de se marier sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion »*. Elle déclare donc que les mesures prises ne sont pas conformes à la charte et recommande au gouvernement soviétique de les rapporter (7). Des condamnations analogues ont été prononcées par les Nations unies, la même année et l'année suivante, à l'égard de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie pour le sort que ces pays avaient réservé à diverses personnalités ecclésiastiques (8).

Si l'U.R.S.S. et les pays de l'Est n'ont, à l'évidence, pas voté ces résolutions, leur suffrage s'est joint à de vastes majorités pour intervenir dans les affaires que les puissances coloniales considéraient comme *« intérieures »*, en faveur de la protection des droits de l'homme, à propos de l'Algérie, des colonies portugaises, de la Rhodésie, de la Namibie, etc. (9).

L'intervention assortie de *sanctions* est pratiquement permanente, depuis 1962, à l'égard de la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud. Un centre contre l'apartheid a été créé au département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité qui diffuse toutes les informations et les dénonciations fournies contre l'Afrique du Sud, y compris par les organisations internationales non gouvernementales ou les associations privées.

Les sanctions dont l'Assemblée générale a recommandé l'adoption sont bien connues : rupture des relations diplomatiques, fermeture des ports aux navires sud-africains, boycottage des produits en provenance et embargo sur les produits à destination de l'Afrique du Sud. En 1977, le Conseil de sécurité décidait l'embargo sur les livraisons d'armes, appliquant ainsi pour la première fois l'article 41 de la charte à un Etat membre de l'ONU.

La protection internationale des droits de l'homme repose toujours sur l'information, sur la liberté pour les journalistes de rechercher, recevoir et diffuser des informations. Le totalitarisme repose toujours sur le secret, la dissimulation, la déformation, le mensonge. Contre la complicité du silence, le droit et le devoir d'intervention prennent la forme plus ou moins élaborée de la commission d'enquête.

L'investigation humanitaire

EN 1975, la commission des droits de l'homme des Nations unies, après avoir noté que des violations des droits de l'homme continuaient d'être signalées au Chili, a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé de faire une enquête sur la situation existant dans ce pays *« sur la base de tous les moyens de preuve existants, y compris une visite au Chili »*, et elle a demandé aux autorités chiliennes d'accorder leur pleine et entière coopération au groupe de travail (10).

Certes, il fallut attendre trois ans et demi pour qu'en juillet 1978 le groupe d'enquête puisse se rendre au Chili, en application de son mandat (11). Mais les différents rapports qu'il a établis constituaient déjà, avant l'intervention « physique », sur le terrain, une vaste entreprise d'investigation humanitaire. On sait que d'autres groupes spéciaux ont ainsi *été institués* par l'ONU.

Toutefois, dans chacune de ces situations, il a fallu attendre l'accord de l'Etat concerné ou des autorités en place pour que l'investigation ou les secours puissent parvenir jusqu'aux victimes. L'ingérence y fut indiscrétion plus qu'intervention, incursion plus qu'opération.

Si l'on admet non seulement le droit, mais aussi le devoir d'intervention civile dans tous les cas d'urgence sans considération politique, il faut permettre d'abord le libre accès des organisations humanitaires neutres dans les zones où les secours aux individus et aux populations civiles menacées s'imposent, et ensuite la libre circulation de l'information, c'est-à-dire le libre travail des journalistes.

Dans sa résolution du 14 août 1975 relative au principe de non-intervention dans les guerres civiles, l'Institut de droit international a clairement réservé le cas de l'aide humanitaire. Il a considéré que devaient être tenus pour licites les envois de secours ou d'autres formes d'aide purement humanitaire en faveur des victimes de tels conflits internes. Il est allé jusqu'à prévoir que le libre passage devrait être accordé sur les territoires contrôlés par les adversaires, *au profit de tout convoi de secours, tout au moins dans la mesure prévue par l'article 23 de la convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre* (12).

Le protocole II adopté par la conférence de Genève sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, relatif aux guerres civiles, n'a pas exclu cette licéité.

Hélas ! aujourd'hui encore, dans bien des pays, les armes circulent, pas les médicaments ; les soldats circulent, pas les médecins ; les mercenaires circulent, pas les journalistes...

Il *est des cas où la non-ingérence* vaut non-assistance à personne en danger de mort ou à peuples en voie de génocide.

* Professeur à l'université de Paris-Sud.

(1) Combacau (J.) in Thierry, Combacau, Sur et Vallée, *Droit international public*, éd. Montchrestien, Paris, 1979, p. 254.

(2) Verdross (A.), « le Principe de la non-intervention dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat et l'article 2, § 7, de la charte des Nations unies ». *Mélanges offerts à Charles Rousseau*, Pédone, Paris, 1974, p. 268-269.

(3) *Ibid.*, p. 272, et Thierry, op. cit.

(4) Schachter (O.), « Les aspects juridiques de la politique américaine en matière de droits de l'homme ». *Annuaire français de droit international*, 1977, p. 59. La formule reprend celle de la Cour internationale de justice dans l'affaire de la Barcelona Traction, § 33-34.

(5) *Department of State Bulletin*, n° 332 (1977).

(6) Tchkhikvadze (V.), « Les droits de l'homme et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats », *la Vie internationale*, Moscou, n° 12 (216), décembre 1978, p. 28.

(7) Résolution 285 (III) du 25 avril 1949.

(8) Résolution 294 (IV) du 22 octobre 1949 et 385 (V) du 3 novembre 1950.

(9) *Cf.* Thierry (H.), *op. cit.*, p. 447.

(10) Résolution 8 (XXXI) du 27 février 1975.

(11) Résolution 33/175 du 20 décembre.

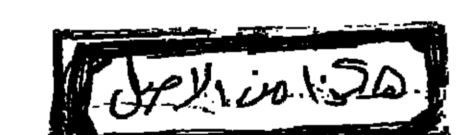
(13) L'état actuel du droit international fait dépendre l'intervention humanitaire de l'assentiment des gouvernants ou des factions. Cf. Bennouna (M.), *Le consentement à l'ingérence humanitaire dans les conflits internes*, L.G.D.J., Paris, 1974.

Lire pages 12 à 17 :

PAGES 12 et 13. — L'Union soviétique face à la « contre-révolution », par **Charles Zorgbibe.** — Aux origines du principe de non-intervention, par **C. Z.**

PAGES 14 et 15. — Les troupes vietnamiennes et le génocide khmer, par **Alain Meininger.** — La Tanzanie et le renversement d'Amin Dada, par **Patrick David.** — De l'action humanitaire au dangereux précédent, par **Antoine Zanga.** — Le rôle de la France chez ses protégés africains, par **Pierre Dabezies.**

PAGES 16 et 17. — Suite de l'article de **Michael T. Klare :** Une stratégie sur mesure pour le tiers-monde.



Budapest, Prague, Kaboul : « agression indirecte » et défense de la zone d'influence

L'Union soviétique face à la « contre-révolution »

Les menaces internes ou externes qui pèsent sur un allié peuvent-elles conférer à une grande puissance le droit d'intervenir dans sa zone d'influence ? Dans trois cas spectaculaires, Moscou a cru devoir, en outre, invoquer l'appel que lui auraient adressé les « autorités » contestées. Mais le déroulement des faits a trahi le scénario prévu.

Par CHARLES ZORGBIBE

L'ALLUSION à une « agression indirecte » est de règle lors de l'intervention d'un Etat dominant dans sa zone d'influence. L'utilité politique du recours à cette notion est manifeste : le gouvernement légal (ou les « autorités » qui en tiennent lieu) qui est réduit à demander l'aide de l'Etat protecteur ou de ses alliés voit sa légitimité profonde, sa « représentatitivité », sérieusement ébranlées au regard de l'opinion publique internationale ; l'idée d'une entreprise subversive animée par l'étranger dissimulera les tensions purement internes qui sont le résultat du jeu normal des forces politiques et sociales.

Lors des événements de Hongrie (1956), la thèse du bloc oriental paraît bien être celle de l'agression indirecte : *« Des groupes armés fascistes, venant d'Allemagne occidentale, ont franchi en grand nombre la frontière autrichienne de la Hongrie »* ; leur intrusion constituait une menace pour l'indépendance hongroise ; le *casus fœderis,* tel qu'il est énoncé dans le pacte de Varsovie, se serait ainsi trouvé réalisé. Mais, déjà, certains porte-parole officieux de l'U.R.S.S. semblaient juger préférable de s'en tenir à la dénonciation d'un « *danger contre-révolutionnaire* » — le thème, qui sera l'une des arêtes de la doctrine de la « souveraineté limitée », apparaissant pour la première fois dans la revue *Temps nouveaux,* dont l'éditorialiste invoque, en 1959, la nécessité d'une mise en œuvre des obligations du pacte de Varsovie *« contre les forces obscures de la réaction »*. Au demeurant, l'appréciation juridique à porter sur l'intervention soviétique en Hongrie devait provoquer une vive controverse au sein même du bloc oriental : un auteur est-allemand, le professeur Baumgarten, avait soutenu, dans la revue *Staat und Recht,* que l'intervention pouvait être considérée comme la réponse à une agression des pays de l'OTAN, car il était manifeste que les « *contre-révolutionnaires* » avaient reçu armes et argent de « *certains pays atlantiques* » ; niant, au contraire, la réalité de l'agression extérieure, indirecte en la circonstance, le professeur polonais Ludwik Gelberg devait lui répondre en qualifiant l'action militaire soviétique d' *« ingérence d'un Etat membre sur le territoire duquel ses troupes sont stationnées »*.

Les Cinq, lorsqu'ils interviennent en Tchécoslovaquie (1968), n'en persistent pas moins, dans un premier temps, à présenter leur action comme la réponse à une « *agression indirecte* » qui aurait visé les institutions tchécoslovaques. Les accusations sont, il est vrai, encore plus imprécises que celles lancées à l'occasion de l'affaire hongroise. La déclaration de l'agence Tass, le 21 août, signale que *« les forces contre-révolutionnaires agissent en accord avec des forces extérieures hostiles au socialisme »* : les pays socialistes doivent donc poursuivre la lutte *« contre les forces du militarisme, de l'agression et de la revanche »*. Le communiqué officieux du 22 août, diffusé par l'agence soviétique, discerne *« dans toute cette activité contre-révolutionnaire la main opérante des milieux impérialistes »*. Le 24 août, l'appel des « cinq puissances » à la population tchécoslovaque se contente de réaffirmer que *« les contre-révolutionnaires qui briguent le pouvoir (...) sont encouragés et soutenus par les impérialistes »* et que les conquêtes socialistes sont menacées par les *« attaques insistantes de la réaction intérieure et internationale »*. En fait, cette réserve dans le réquisitoire contre l' « *agresseur étranger* » — à peine esquissé ici — est fort compréhensible : l'intervention soviétique en Hongrie s'était produite dans une situation insurrectionnelle, et les objectifs proclamés des insurgés étaient le renversement du système du parti unique et le retrait du pacte de Varsovie ; nul désordre n'affecte par contre la Tchécoslovaquie à la veille de l'intervention ; bien plus, le gouvernement communiste rénové bénéficie d'un large soutien populaire. Sur quoi fonder, dans un tel contexte, les divers éléments de l' « *agression indirecte* » ?

Finalement, la notion d'agression indirecte se dissout dans celle, plus floue, de « *danger contre-révolutionnaire* ». A cet égard, il est caractéristique que la plus longue et la plus complète des justifications présentées au lendemain de l'intervention — l'appel d'un « groupe de membres du comité central du parti, du gouvernement et de l'Assemblée tchécoslovaques », publié par la *Pravda* du 22 août — analyse longuement le « *coup d'Etat réactionnaire* » que préparaient *« les forces de droite qui, depuis de longues années, attendaient le moment propice »*, en collaboration avec *« certains éléments du parti et de ses instances »*... sans faire la moindre allusion à l'ingérence étrangère. Le « *danger contre-révolutionnaire* » est donc surtout, sinon exclusivement, interne ; l'action extérieure est tout au plus « idéologique », ce qui n'est pas sans évoquer, dans la pratique des relations interaméricaines, l'action de défense politique du continent contre les entreprises de l'Axe menée par le « comité d'émergence » pendant le second conflit mondial, voire, en 1965, la publication, par les représentants des Etats-Unis à Saint-Domingue, d'une liste de communistes dits *« notoires »*, présents dans les rangs de la faction « caamaniste », comme preuve de l' *« agression politique étrangère »*...

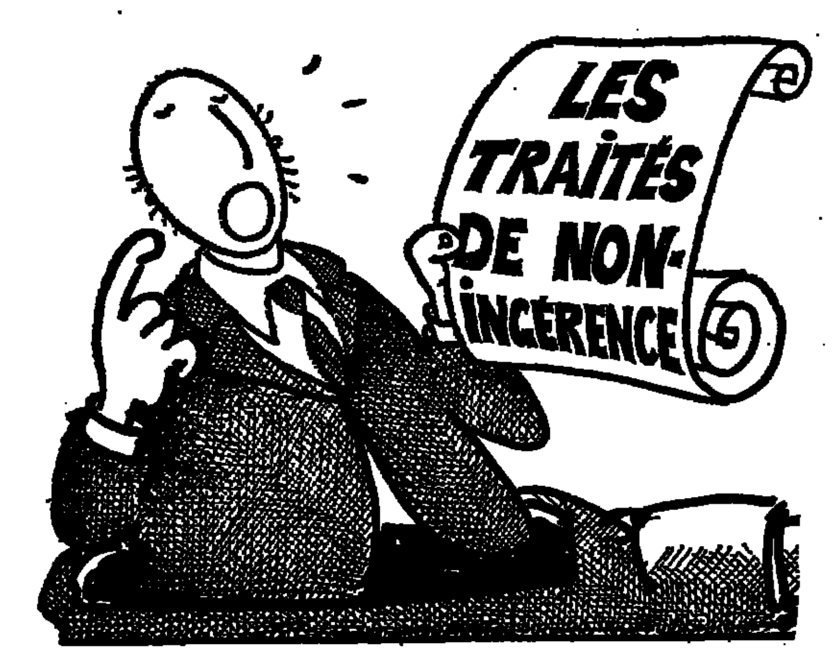
L'imminence d'un danger contre-révolutionnaire est donc, désormais, le fait-condition susceptible de déclencher le mécanisme de l' *« assistance mutuelle entre Etats socialistes »*, assistance militaire comprise ; M. Brejnev le confirmera devant le V[e] congrès du parti communiste polonais, le 11 novembre 1968 : *« Une initative telle que l'octroi d'une aide militaire à un pays frère en vue d'éliminer la menace pesant sur l'ordre socialiste est une mesure exceptionnelle imposée par les circonstances. Elle ne peut être suscitée que par l'action directe des ennemis du socialisme à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de ce pays, action entraînant une menace contre les intérêts communs du camp socialiste. »*

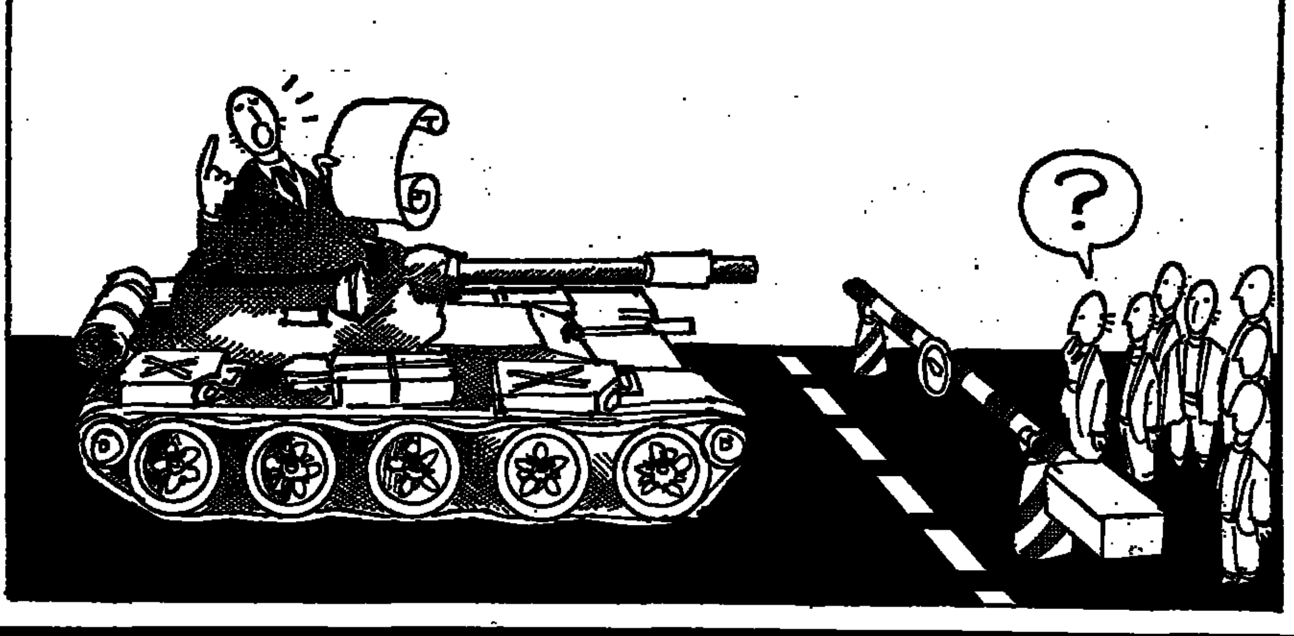
Mais qui sera juge de la réalisation du fait-condition, de la *« menace de restauration de l'ordre capitaliste »* ? Dans le cas de la Tchécoslovaquie, alors que les divergences étaient fort nettes entre les partis communistes européens, ce sont les vues soviétiques qui l'ont emporté — et, avec elles, une interprétation très subjective des intérêts de la communauté socialiste.

La licéité d'une intervention sur appel du gouvernement légal semble aujourd'hui consacrée, à la fois en doctrine et dans la pratique internationale. La requête, ou au moins le consentement, de l'assisté est une condition nécessaire : la plupart des traités d'alliance la mentionnent formellement comme préalable au déclenchement du mécanisme de l'assistance mutuelle. Elle est une condition suffisante : tout gouvernement a le droit de demander à un autre de lui envoyer des troupes sur son territoire.

Lors des événements de Hongrie, en 1956, le premier soin de l'Union soviétique avait été de souligner qu'elle intervenait à la demande du gouvernement légal de Budapest. En fait, il s'agissait déjà dans ce cas d'une fiction. Lorsque s'était développée, à l'aube du 4 novembre 1956, la seconde intervention armée soviétique — qui fut décisive, — non seulement cette initiative n'était pas suscitée par le gouvernement Nagy, mais encore elle devait être dénoncée par ce dernier comme une attaque armée *« ayant pour but le renversement du gouvernement démocratique légal de la Hongrie »*. Or l'accession d'Imre Nagy à la tête du gouvernement hongrois, le 24 octobre précédent, s'était réalisée de manière constitutionnelle : le nouveau président du conseil avait été élu par le présidium du Parlement (procédure prévue par l'article 20, section 4, de la Constitution, dans l'intervalle des sessions du Parlement) — et même selon les formes imposées par la pratique constitutionnelle, puisque sa nomination avait été proposée par le comité central du parti des travailleurs hongrois : la légalité de son gouvernement n'était pas contestable le 4 novembre au matin. Sans doute, un télégramme adressé aux Nations unies le 7 — mais daté du 4 novembre — par le *« gouvernement révolutionnaire ouvrier et paysan hongrois »* de MM. Janos Kadar et Imre Horvath affirme que l'Etat hongrois ne saurait être engagé par les communications d'Imre Nagy, soudain réduit implicitement au rang de personne privée. En réalité, les rôles sont inversés : Janos Kadar et les quelques ministres qui ont démissionné le 3 novembre du cabinet Nagy ne sont eux-mêmes, le 4, que des personnes privées en séjour à l'étranger — puisque, du 3 au 7 novembre, ils sont à Moscou où ils prennent leurs dispositions en vue d'assumer le pouvoir après le renversement du cabinet Nagy... De fait, le nouveau cabinet Kadar ne prêtera serment devant le chef de l'Etat, le président Dobi, et n'entrera en fonctions que le 7 novembre au début de l'après-midi, alors que la seconde intervention des forces soviétiques est déjà couronnée de succès. Le gouvernement Nagy était donc le seul légal jusqu'au 7 novembre : la mutation gouvernementale, loin d'être à l'origine d'un appel à l'allié soviétique, n'était que la conséquence de l'intervention armée de l'U.R.S.S.

L'intervention extérieure n'avait recueilli l'acquiescement que de certains secteurs de l'appareil d'Etat et n'avait été ratifiée qu'après coup par le gouvernement né de cette intervention.





Evolution de la doctrine et calculs politiques

AUX ORIGINES DU PRINCIPE DE NON-INTERVENTION

LES auteurs du dix-neuvième siècle entendaient réagir contre l'idée jusque-là reçue que l'existence même d'une guerre civile est un motif légitime d'intervention dans les affaires de l'Etat divisé (1). Dans leur souci de moralisation de la société internationale, ils allèrent jusqu'à énoncer une prétendue règle coutumière de non-intervention.

Les raisons généralement invoquées par les auteurs classiques sont au nombre de deux. Intervenir dans la guerre civile, même aux côtés du gouvernement légal, ce serait s'immiscer dans l'expression de la volonté populaire — alors que la communauté nationale intéressée devrait être seule à déterminer son avenir politique : « Toute intervention dans une guerre civile constitue une atteinte au droit des peuples de régler eux-mêmes leurs propres affaires avec une entière indépendance », **écrit Carlos Wiesse. Bien plus, accepter l'intervention étrangère à son côté, ce serait, pour le gouvernement légal, porter atteinte à la souveraineté de l'Etat, et faire la preuve de sa propre non-représentativité. Ce gouvernement est déjà suspect par le fait même de l'existence de l'insurrection, soutient Pradier-Fodéré :** « Un gouvernement que le corps de la nation n'accepte pas est un gouvernement illégitime, car la légitimité d'un gouvernement ne dérive que de la libre obéissance des peuples. » **Le voici qui avoue lui-même qu'il a cessé d'exister, renchérit Rougier :** « En appelant les souverains voisins pour les lancer contre ses propres nationaux — ses nationaux qui doivent ne relever que de lui seul et qu'il a le devoir de protéger, — il signe sa déchéance, renonce à son droit de souveraineté sur la nation... » **Et Rougier de conclure, en renvoyant dos à dos les parties au conflit et les puissances intervenantes :** « Des deux côtés, l'appel à l'étranger est un crime politique, un attentat contre la souveraineté nationale : la puissance qui s'en fait complice en intervenant est coupable au même degré. »

La seule intervention licite, aux yeux des auteurs classiques, semble finalement être celle qui se fonde sur une « lésion de la société humaine » **— l'une des parties au conflit enfreignant certains principes élémentaires de droit international. Un Etat peut être obligé d'intervenir à l'étranger pour protéger la vie de ses nationaux : ainsi, l'expédition collective des puissances en Chine, en 1901, eut-elle à la fois pour but et pour résultat de contraindre le gouvernement impérial à réprimer l'action des Boxers. Plus généralement, les Etats tiers ont droit, lorsqu'ils voient que leurs nationaux ne sont plus suffisamment protégés, et que les réclamations diplomatiques restent sans effet, de prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour assurer leur protection. La doctrine traditionnelle va jusqu'à esquisser l'idée d'étendre ces mesures à la protection des droits de l'humanité — c'est-à-dire, éventuellement, à la défense de certains ressortissants de l'Etat en proie à la guerre civile. Elle précise, il est vrai, qu'une telle idée ne pourrait trouver effet que dans des cas assez tranchés pour ne laisser aucune place au doute : telle la répression par la Turquie de l'insurrection grecque en 1826 ; pour le reste, il serait peut-être dangereux de vouloir étendre plus loin l'application du principe... Certains auteurs n'en sont pas moins, périodiquement, tentés d'assimiler à des règles de droit international un minimum de principes communs d'organisation politique reconnus, selon eux, comme faisant droit. Ainsi du droit des peuples à l'indépendance. Déjà, au dix-septième siècle, Vattel affirme :** « Toute puissance étrangère est en droit de soutenir un peuple opprimé qui lui demande son assistance » **; de Martens use d'une formule analogue :** « La morale autorise à soutenir l'opprimé et défend d'appuyer l'usurpateur » **; Carnazza-Amari recense et loue les interventions des puissances européennes en faveur des insurgés dans les guerres civiles d'indépendance. Aujourd'hui, le professeur Pinto pose différemment la règle : il serait interdit de porter assistance à la partie, quelle qu'elle soit, qui enfreint certains principes fondamentaux consacrés par des conventions internationales générales. Ainsi, dans une guerre civile surgissant de la mise en œuvre d'un régime de ségrégation raciale, tel celui que connaît l'Afrique du Sud, tout appui étranger donné au gouvernement légal le serait en violation du droit international.**

L'intention dominante de la doctrine classique est fort louable : isoler la guerre civile de toute intervention étrangère. Mais elle participe d'une vision moralisatrice de la vie internationale plus que d'une observation véritable du droit des relations entre Etats..

De fait, il serait vain de chercher, dans la société internationale du dix-neuvième siècle qui affirme ouvertement la compétence de guerre des Etats, une confirmation de la règle de non-intervention mise en avant par les auteurs. Loin de considérer leurs sollicitations comme autant de signes de déchéance et d'aveux de non-représentativité, les Etats tiers volent souvent au secours des gouvernements légaux : observateur averti, Rougier enregistre, même s'il les déplore, ces interventions répétées ; il est vrai qu'il tente de les ériger en exceptions, découvrant en chacune d'entre elles des traits particuliers — il explique ainsi l'assistance britannique à la régence portugaise par les liens spéciaux et les anciens traités d'amitié qui unissaient les deux pays ; l'aide prêtée par l'Europe au sultan en 1840 dans son conflit avec Mehemet Ali révolté, par l'existence d'un droit spécial d'intervention en Turquie ; la réponse favorable de la France, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, en 1830, à l'appel du roi de Hollande, dont les sujets belges venaient de se déclarer indépendants, par la nécessité d'un assentiment des différents Etats d'Europe à toute modification de l'équilibre européen né des traités de Vienne et de Paris.

Surtout, si la règle de non-intervention ne peut résulter de la constatation d'une coutume internationale, elle recèle en outre un profond illogisme dans son fondement théorique. Il est faux d'en faire une conséquence de la souveraineté de l'Etat divisé : cette souveraineté implique au contraire le libre exercice des compétences étatiques par les autorités gouvernementales, et l'appel à l'assistance des Etats tiers est une compétence discrétionnaire du pouvoir établi ; c'est donc l'attitude passive requise des Etats tiers qui constituerait une véritable atteinte à la souveraineté de l'Etat en proie à la guerre civile. Il est faux également d'en faire une conséquence du droit de chaque communauté nationale à la détermination de son avenir politique ; dans l'hypothèse d'une sédition militaire, une intervention armée aux côtés du gouvernement légal permettra justement de conserver à la communauté intéressée sa faculté de libre détermination. A vrai dire, les auteurs classiques ne semblent pas concevoir que, à vouloir faire la part égale au gouvernement établi et aux insurgés, ils font finalement la part beaucoup trop belle aux insurgés — la volonté proclamée de non-intervention dans le conflit interne constituant, à la fois, un réconfort moral pour le parti en lutte armée et la plus insidieuse des interventions dans les affaires intérieures de l'Etat divisé. Au demeurant, ils semblent bien confondre les deux phases successives de la guerre civile : celle qui précède et celle qui suit une éventuelle reconnaissance des insurgés comme belligérants par les tiers. Car, cette position médiane entre les deux parties au conflit, les puissances tierces doivent satisfaire à une exigence préalable pour l'adopter : celle d'une reconnaissance de bel-

(1) Cf. Charles Zorgbibe, *la Guerre civile,* PUF, Paris, 1974.

Du moins le subterfuge juridique ainsi élaboré présentait-il un minimum de crédibilité. Le 21 août 1968, les Cinq ont manifestement voulu reprendre la même trame : mais cette fois leur tentative a sombré dans le « tragi-comique ».

La première déclaration de l'agence Tass, le 21 août 1968, est pourtant particulièrement prudente : l'agence *« est habilitée à déclarer que des responsables du parti et des hommes politiques de la République socialiste tchécoslovaque ont demandé à l'U.R.S.S. et aux autres Etats alliés d'accorder au peuple tchécoslovaque frère une aide immédiate, notamment une aide militaire »*. En fait, l'emploi de l'article indéfini dénature déjà la justification invoquée et lui enlève toute portée juridique — la désinvolture des Cinq évoquant curieusement ici celle d'Adlai Stevenson, qui affirmait, devant le Conseil de sécurité, le 3 mai 1965, que, en intervenant à Saint-Domingue, les Etats-Unis n'avaient fait que *« répondre à une demande d'aide adressée par certaines autorités dominicaines »*.

Le second communiqué de l'agence soviétique, le 22 août, est plus assuré — et plus ambigu : *« L'Union soviétique et les pays alliés ont répondu à l'appel des dirigeants du parti et du gouvernement tchécoslovaque, qui réclamaient une aide en faveur du peuple frère... »* Mais la *Pravda* publie, le même jour, le long *« appel aux gouvernements et aux partis communistes frères »* précédemment annoncé : il est simplement signé d'*« un groupe de membres du comité central du parti communiste, du gouvernement et de l'Assemblée nationale tchécoslovaques »*. Le 24 août encore, dans l'appel qu'ils lancent aux citoyens tchécoslovaques, les gouvernements des cinq pays du pacte de Varsovie réaffirment qu'ils ont répondu *« à l'appel à l'aide que nous ont adressé les dirigeants du parti et de l'Etat tchécoslovaques fidèles à la cause du socialisme »*. Mais, au fil des jours, l'appel est resté désespérément anonyme : les rôles existent, mais sans acteur pour les tenir... Sans doute les Cinq espéraient-ils que l'opération militaire qu'ils entreprenaient se solderait très rapidement par la formation d'un nouveau gouvernement et l'accession d'une nouvelle équipe dirigeante à la tête du parti.

A cet égard, leur plan semble avoir politiquement échoué en deux occasions — comme le révélera, plus tard, la relation des événements de Prague fondée sur le témoignage de certains de leurs acteurs (1). Il était prévu que le présidium du parti communiste tchécoslovaque, réuni le 20 août, *délibérerait en priorité* sur le rapport de MM. Indra et Kolder, dirigeants proches des Soviétiques et mis par eux au courant de l'imminence de l'intervention militaire — rapport condamnant la politique du premier secrétaire, M. Dubcek, et dont on espérait qu'il serait voté par une majorité des dix membres du présidium, laquelle ferait ensuite appel à l'aide des « armées fraternelles » : mais, pour des raisons techniques — celles tenant au retard de la lecture du rapport — et de fond, le premier secrétaire ne fut pas mis en minorité. Par ailleurs, le 21 août en fin de matinée, l'ambassadeur soviétique Tchernovenko devait obtenir du chef de l'Etat tchécoslovaque, le président Svoboda, la nomination d'un « gouvernement révolutionnaire ouvrier et paysan » présidé par M. Indra : mais, à sa grande surprise, le diplomate se heurta, au château de Prague, à un ferme refus de négocier.

Ainsi, alors qu'en Hongrie le gouvernement Kadar s'était tout de même manifesté à la fin de l'intervention militaire, les Soviétiques se virent contraints de faire sortir de leurs geôles, afin de traiter avec eux, MM. Dubcek, Cernik et les autres gouvernants légaux, arrêtés dès le premier jour. Le 28 août, M. Gustav Husak affirmera, devant le congrès du parti slovaque, qu'aucun des membres de la délégation tchécoslovaque aux négociations de Moscou — qui pourtant comprenait six ou sept personnalités soupçonnées de collusion avec les cinq puissances occupantes — n'avait signé l'appel à l'aide invoqué par le Kremlin. En fait, dès le 27 août, plus aucune allusion n'est officiellement faite audit appel. Le 28 août, le communiqué conjoint de Moscou le passe sous silence : il s'agit donc bien d'une fiction. Il est vrai que ce même communiqué endosse déjà implicitement la thèse du *« droit d'intervention de la communauté socialiste »* puisqu'il semble expliquer la *« pénétration temporaire en territoire tchécoslovaque des troupes de cinq pays socialistes »* par la *« situation en Tchécoslovaquie qu'il importe de normaliser le plus rapidement possible »*, les dirigeants tchécoslovaques s'engageant *« à informer les Soviétiques des mesures immédiates qu'ils prendront à cette fin »* ; et le retrait des *« troupes des pays alliés, temporairement stationnées en territoire tchécoslovaque »*, sera réalisé *« au fur et à mesure que la situation dans la République socialiste tchécoslovaque redeviendra normale »*.

Le 26 septembre 1968, l'éditorial de la *Pravda* érige, pour la première fois, le droit d'intervention de la communauté socialiste en justification unique de l'opération militaire des Cinq — thème que reprend, le 4 octobre, devant l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko : *« Les pays socialistes ont agi pour la défense de leurs intérêts vitaux, alors qu'ils avaient plus d'une fois averti ceux qui sont exposés à la tentation de faire reculer la communauté socialiste ou d'en arracher ne fût-ce qu'un maillon qu'ils ne le toléreraient pas. »* Au même moment, un commentateur officieux, M. Dadiants, s'attachant à défendre le point de vue soviétique devant l'opinion occidentale, reconnaît qu'il n'y a pas eu d' *« appel formel du gouvernement tchécoslovaque au sens d'acte gouvernemental »*, mais souligne que *« les pays alliés à la Tchécoslovaquie dans le cadre du traité de Varsovie avaient moralement le droit d'intervenir »* (2).

La « légitime défense » collective

DANGER contre-révolutionnaire ? Agression indirecte ? Au lendemain de l'intervention en Afghanistan, les porte-parole soviétiques semblent hésiter — et finissent par additionner les deux justifications. Pour A. Petrov, dans la *Pravda* du 31 décembre 1979, les acquis de la « révolution d'avril » étaient menacés du fait de la puissance de la *« contre-révolution interne »* (*« sûre d'elle-même au point qu'elle désignait le jour et le mois de son entrée triomphale à Kaboul »*). Mais la réaction intérieure était *« entrée en intelligence avec les forces impérialistes extérieures »* ; elle bénéficiait *« pratiquement d'un appui illimité de la part des milieux impérialistes américains, des dirigeants de Pékin, des gouvernements de certains autres pays qui fournissaient généreusement armes, munitions et argent »*.

Sur l'appel du gouvernement légal, l'exposé est plus flou : *« En 1978 et en 1979, le gouvernement afghan a fait appel, à plusieurs reprises, au soutien de l'Union soviétique... »* Mais comment expliquer que ce soutien déterminé ait abouti à la disparition politique et physique du chef du gouvernement en place ? En réalité, la réaction avait *« trouvé au sein même de la direction de l'Afghanistan démocratique un homme de main pour mettre en œuvre ses desseins antipopulaires. Hafizullah Amin »*. Après coup, *« le gouvernement afghan a, de nouveau, sollicité avec insistance l'aide urgente et le concours soviétiques »* Comme celui de Janos Kadar en 1956, l'appel de Babrak Karmal en 1979 est celui... d'une personne privée en séjour à l'étranger.

Ultimes arguments : l'impératif de sécurité nationale de l'U.R.S.S. (*« Notre pays ne cachait pas qu'il ne tolérerait pas que l'Afghanistan soit transformé en place d'armes destinée à la préparation d'une agression contre l'U.R.S.S. »*), l'existence du traité soviéto-afghan de 1978, la légitime défense collective au sens de l'article 51 de la charte des Nations unies...

Mais l'affaire d'Afghanistan peut-elle être ramenée dans le cadre de la légitime défense collective selon la charte ? En réalité, les « pères fondateurs » des Nations unies semblent avoir eu en vue, à l'article 51, l'attaque armée de type classique, qui implique une violence dirigée contre le territoire de l'Etat et rend une riposte immédiatement nécessaire. Cette conception très restrictive de l'agression et de la légitime défense, si elle ne coïncide pas avec l'accueil plus favorable parfois réservé par l'organisation mondiale à la notion d'agression indirecte, n'en est pas moins fort logique : elle permet de circonscrire la seule brèche existant à la prohibition générale de l'article 2, paragraphe 4. Au demeurant, une telle interprétation a été, à de multiples reprises, prônée par les représentants des Etats socialistes — le délégué de Cuba ayant même noté, en 1962, qu'une conception large de la légitime défense, fondée sur le jugement unilatéral d'un Etat, aboutirait à légitimer les guerres d'agression... Et l'Union soviétique elle-même s'est toujours efforcée de définir l'agression et la légitime défense à l'aide de critères objectifs se fondant d'abord sur l'inviolabilité territoriale.

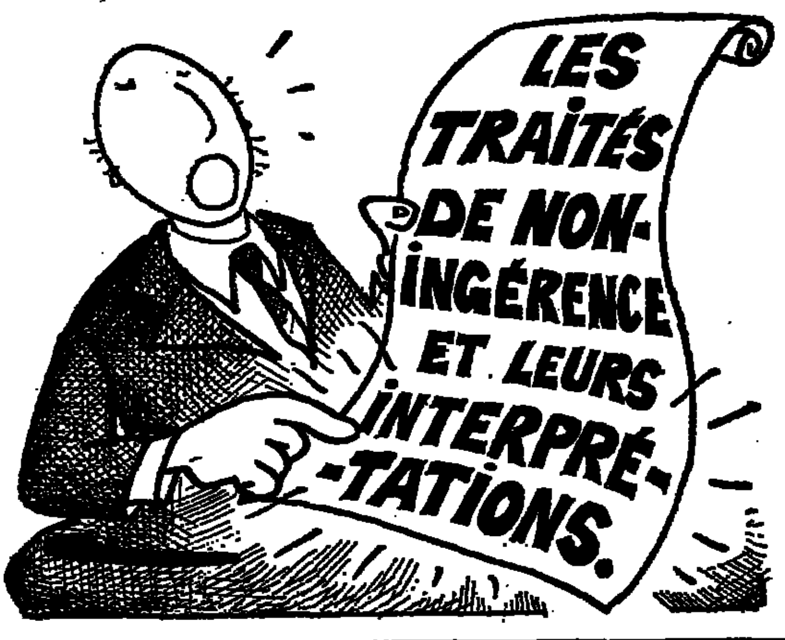
En outre, par ses conditions mêmes de mise en œuvre, la légitime défense collective ne peut que difficilement servir d'alibi à l'intervention d'un Etat *dominant dans sa zone d'influence*. Non pas, certes, que la légitime défense soit subordonnée à l'existence d'un droit subjectif violé chez les Etats qui y participent : une telle exigence ne semble pas juridiquement fondée, les Etats tiers puisant dans la charte, comme l'a montré Kelsen, la faculté objective d'intervenir aux côtés de l'Etat qui recourt à la légitime défense (ce qui suppose cependant que l'Etat directement intéressé y ait effectivement recours)... Mais la légitime défense ne peut avoir qu'un caractère subsidiaire : elle suppose la défaillance de l'organisation internationale.

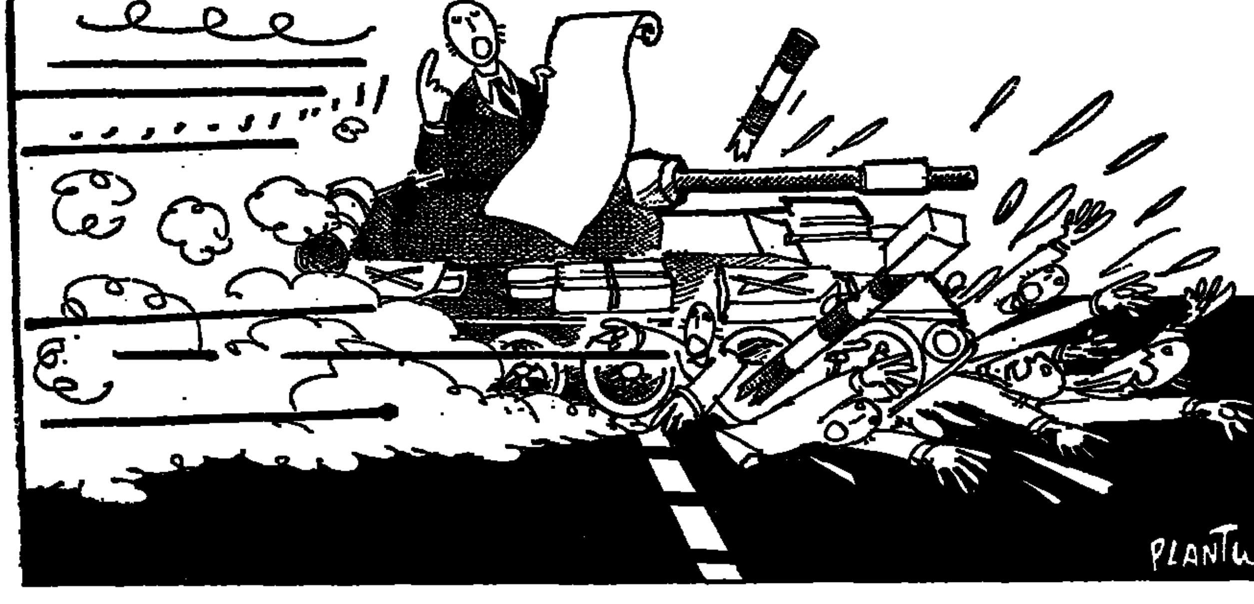
Certes, une interprétation passablement subjective de la *« carence fonctionnelle »* du Conseil de sécurité a *parfois prévalu : par exemple*, lorsque, le 15 juillet 1958, le délégué des Etats-Unis, Henry Cabot-Lodge, informant le Conseil de l'intervention nord-américain au Liban sur appel du gouvernement de Beyrouth, prend soin de préciser que la présence des troupes américaines *est due à l'inefficacité relative* du Conseil, saisi, dès le 22 mai, d'une plainte du Liban, et qu'elle prendra fin dès que l'organisation mondiale aura pris les mesures adéquates ; et surtout lorsque, le 1er mai 1965, les Etats-Unis, après avoir argué du caractère *« antirévolutionniste » de leur intervention* à Saint-Domingue, semblent se résoudre à saisir un organe de sécurité collective, mais s'adressent à l'organisation régionale — celle des Etats américains. Mais justement, dans ces différentes hypothèses — et particulièrement lors *des événements de Saint-Domingue*, — l'U.R.S.S. avait énergiquement soutenu le principe selon lequel aucune action coercitive ne peut être entreprise par un organisme régional sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Or, comme après Budapest, comme après Prague, *tout respect, même purement formel, des* mécanismes de l'article 51 est abandonné.

CHARLES ZORGBIBE.

(1) *Cf.* le récit de Pavel Tigrid, « Entre Prague et Moscou : des témoignages inédits », *le Monde*, 23, 24, 25 et 28 mars 1969.

(2) *Le Monde*, 20 septembre 1968.





ligérance ou déclaration de neutralité. Si l'attitude requise des tiers est identique, d'une *phase à l'autre du conflit*, quelle est l'utilité de la notion de belligérence ? Y aurait-il une simple différence terminologique entre la « non-intervention » qui précéderait la reconnaissance de belligérence, et la « neutralité » qui lui ferait suite ? Rougier déplore que « certains auteurs confondent la neutralité et la non-intervention, employant toujours et indifféremment le mot de neutralité, que la tierce puissance ait ou non reconnu les insurgés comme belligérants », mais il ajoute que les mêmes obligations pèsent sur l'Etat neutre et sur l'Etat non intervenant... et convient, ailleurs, que les obligations de la puissance non intervenante ne reposent pas sur un lien de droit mais sur une obligation morale ! On ne saurait mieux confesser l'inexistence d'un principe juridique de non-intervention.

La guerre civile en Espagne

PEUT-ETRE l'objectif de la doctrine traditionnelle était-il surtout d'inciter les Etats à élaborer, par avance ou à l'occasion d'une guerre civile, des régimes conventionnels de non-intervention. Mais l'enseignement principal du plus connu de ces régimes — celui instauré par certaines puissances européennes pendant la guerre d'Espagne — est qu'il souligne plus encore l'incompatibilité existant entre une volonté affichée de non-intervention et la considération due au gouvernement légal en tant que seul représentant de l'Etat.

La politique de non-intervention, inaugurée dès août 1936, créait, selon le mot de Baldwin, « un système nouveau encore inconnu dans la pratique internationale ». L'initiative était venue du gouvernement français : celui-ci, après avoir décidé de n'intervenir « en aucune manière dans le conflit intérieur d'Espagne » et expliqué qu'il agissait ainsi « par doctrine, par humanité, et pour ne pas donner un prétexte à ceux qui seraient tentés d'en fournir aux rebelles », s'était adressé, le 8 août 1936, aux autres puissances européennes en leur demandant de souscrire une obligation analogue. La note française comprenait un préambule, qui exprimait la ferme volonté de « s'abstenir rigoureusement de toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures » de l'Espagne, trois déclarations interdisant les exportations d'armement, même celles effectuées en exécution de contrats en cours... et l'affirmation que ces déclarations seraient appliquées dès que les gouvernements britannique, allemand, italien, russe et portugais auraient signifié leur accord.

Le système de non-intervention ne résultait donc pas d'un accord au sens formel, mais de la pluralité de réglementations internes « presque concordantes », réalisées par l'acceptation successive de la formule suggérée par le gouvernement français. La « concordance » n'était que relative : parmi les vingt-cinq puissances qui adoptaient la proposition française, l'Autriche et la Bulgarie précisaient qu'elles n'étendaient pas l'interdiction aux contrats en cours d'exécution ; l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Pologne et la Turquie se dispensaient de reproduire les principes contenus dans le préambule, et conservaient ainsi leur entière liberté quant aux aspects de la non-intervention non envisagés dans les trois déclarations ; le Portugal, quant à lui, allait jusqu'à interpréter comme ne constituant pas une ingérence directe ou indirecte « la défense contre tous régimes de subversion sociale qui viendraient à s'établir en Espagne, si la nécessité de sauvegarder la civilisation occidentale réclamait une telle défense ». Ces réponses furent cependant jugées assez satisfaisantes pour justifier l'installation à Londres, le 9 septembre 1936, d'un comité permanent chargé de suivre l'application des termes de l'accord et d'élaborer les règles nouvelles qui se révéleraient nécessaires, tâches dont le comité de non-intervention de Londres devait s'aquitter en dressant les listes de matériel de guerre dont la fourniture était prohibée, en étendant les réglementations nationales à l'interdiction d'envoi de volontaires et en établissant un contrôle international de l'accord.

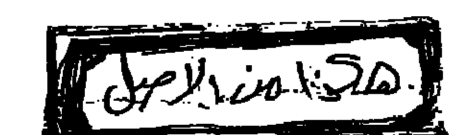
Dès le 10 août 1936, le projet français avait suscité la protestation de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Alvarez de Abornoz. Le 22 mars 1937, le ministre des affaires étrangères, Alvarez del Vayo, précisait fermement, dans une note aux puissances européennes : « Le gouvernement de l'Espagne maintient son droit d'Etat souverain à se procurer armes et munitions où il pourra et comme il pourra. » De fait, le système adopté par les tiers ne pouvait pas ne pas heurter le gouvernement légal de l'Espagne. Le professeur Wehberg, pourtant favorable à la politique de non-intervention en Espagne, reconnaît qu'elle a été l'objet des plus vives attaques. « On a montré qu'elle a placé dès le début le gouvernement légitime et les insurgés sur le même plan et qu'elle a rendu impossible d'alimenter le gouvernement légitime en armes, munitions et matériel de guerre. Du point de vue du droit international, on a également dit que, en cas de révolte, seul existe le gouvernement légitime et qu'il ne faut pas l'empêcher d'obtenir, après comme avant, des armes venues de l'étranger. » Et l'auteur de concéder « que, dans la procédure adoptée par le comité de non-intervention, il y ait eu une certaine dureté à l'égard du gouvernement légitime d'Espagne, on ne saurait le nier ».

Des commentateurs ont, cependant, tenté de fonder en droit l'attitude adoptée par les principales puissances européennes : ils n'ont pu surmonter les contradictions inhérentes à cette attitude. Ils ont fait valoir que la seule obligation des tiers, au regard du droit international, était de ne pas assister les rebelles, et que, pour le reste, le droit international est muet : mais le caractère concerté et systématique des mesures prises par les tiers aboutissait, en la circonstance, à refuser au gouvernement légal l'exercice de ses compétences. Ils ont avancé que le caractère légal du gouvernement espagnol restait intact : mais « la prise en considération relative de l'efficacité exercée par les autorités de fait nationalistes » réduisait d'autant la représentativité du gouvernement de Madrid. Ils ont souligné le refus de reconnaître les rebelles comme belligérants, refus maintes fois signifié par les gouvernants de Londres et de Paris : mais ces prises de position n'étaient qu'apparemment intransigeantes ; elles étaient singulièrement viciées par l'absence de toute distinction entre gouvernement et insurgés dans les textes adoptés par le comité de Londres.

Le fondement de la politique de non-intervention ne pouvait être que politique. Les considérations d'opportunité politique apparaissaient d'ailleurs clairement dans les déclarations de nombreux gouvernants des Etats tiers, qui se justifiaient de l'inapplication du droit par le souci de maintenir la paix mondiale. Elles se reflétaient également dans les mesures concrètement adoptées, qui, issues de constants compromis, manquaient singulièrement de cohérence : la non-intervention s'avérait, en effet, tantôt plus rigoureuse que la neutralité classique (ainsi lorsqu'elle amenait les gouvernements tiers à renoncer au commerce pacifique pour certains articles), tantôt moins exigeante (ainsi lorsque le gouvernement de Londres se refusait à rompre le blocus, au demeurant non effectif, mis devant Bilbao par les insurgés, pour ne pas avoir à « intervenir » contre eux). A vrai dire, la non-intervention collective infligeait au gouvernement légal les inconvénients de la reconnaissance de belligérance par les tiers, qui résidaient dans le bénéfice moral que les autorités insurgées pouvaient tenir de leur *statut limité d'égalité juridique*, sans lui en procurer les avantages.

« Un système hybride, un système politique peut-être — la politique de la corde raide — mais non pas un système juridique. » Ce jugement porté par Georges Scelle sur la politique de non-intervention venait confirmer qu'il n'y a, juridiquement, aucune échappatoire : ou bien les Etats tiers reconnaissent les insurgés comme belligérants et pratiquent le système classique de la neutralité ; ou bien ils se refusent à reconnaître l'organisation rebelle, mais alors ils la tiennent pour inexistante et considèrent le gouvernement légal comme le seul représentant de l'Etat... Au demeurant, il est significatif que Balladore-Pallieri, auteur italien favorable au parti insurgé, ait pu soutenir qu'il y avait eu reconnaissance implicite de belligérance par les Etats tiers : « Cela est pleinement confirmé par le principe même de non-intervention dont il ne saurait être question si on n'admet pas que les insurgés espagnols ont une personnalité internationale. (...) Toutes les mesures prises constitueraient alors une violation flagrante, sans précédent, des droits d'un Etat en paix, l'Espagne. »

C. Z.



Un « mal nécessaire » pour éviter l'anéantissement d'une population ?

Les troupes vietnamiennes et le génocide khmer

En renversant le régime de Pol Pot, le Vietnam a simultanément sauvé un peuple du génocide, enfreint une règle et servi ses ambitions territoriales. Le confusionnisme idéologique rencontre ici le flou qui entoure l'éthique internationale. Et l'opinion mondiale s'en trouve écartelée entre des aspirations contradictoires.

Par ALAIN MEININGER *

LORSQU'EN 1858 Napoléon III envoie l'amiral Rigault de Genouilly à la tête d'une expédition maritime française qui prend Tourane, la Cochinchine puis Saigon, l'intervention française est alors justifiée par la nécessité de protéger les missionnaires catholiques en proie, depuis 1833, aux persécutions de l'empereur d'Annam, Tu Duc, particulièrement hostile aux chrétiens. Affaire exemplaire qui, en dehors de tout antijuridisme systématique, permet de cerner le mécanisme classique de l'intervention menée à force ouverte (1).

Né de l'ordre juridique du dix-neuvième siècle, le droit d'intervention trouve de tout temps son fondement légitime et ses limites, en dehors de légalisations formelles plus précises, dans l'idée de lésion d'humanité. Un siècle et demi d'histoire internationale enseigne cependant que, de politiques de la canonnière en interventions idéologiques en passant par toutes les variantes géopolitiques ou de pure défense d'intérêts privés, la mise en exergue d'un motif humanitaire supérieur (souvent accessoire, parfois inexistant) a transformé beaucoup de ces opérations en un véritable détournement de procédure exacerbant ainsi leur caractère intrinsèquement ambivalent. La bipolarité idéologique hostile de 1945 ne fera que translater une partie des données du problème. Est-on sceptique sur la consistance du motif juridique ? Le rôle civilisateur de la colonisation n'étant plus une idée présentable, la fonction intégratrice de la guerre froide prendra le relais par le biais d'une justification politique. Cette projection stéréotypée souffre des exceptions. L'intervention vietnamienne au Cambodge en est-elle une qui, comparée à cette typologie sommaire, apparaît respectivement comme la moindre des ambiguïtés et le plus grand des paradoxes ?

Moindre des ambiguïtés, tant il est vrai que, présentée parfois comme le fruit d'un engrenage diabolique mêlant confusément l'histoire, l'irrationnel et la fatalité, l'opération vietnamienne s'éloigne à bien des égards des canons de l'intervention classique.

Impérialisme régional ? Il est tentant de privilégier les facteurs autochtones en faisant appel à l'explication d'un antagonisme de nations se perpétuant par-delà les siècles. Et de trouver alors une profusion d'éléments corroborant la thèse de l'hostilité héréditaire ; différend frontalier terrestre, et maritime autour de la « ligne Brévié », envenimé d'une querelle de plateau continental et de pétrole, racisme et rémanences historiques centrées sur les fastes passés d'un royaume khmer qui, du neuvième au quinzième siècle, domina largement ses voisins actuels.

Mais le jeu des acteurs incite à plus de perplexité. L'empire khmer s'est en effet passablement étiolé depuis le quatorzième siècle sous les coups de boutoir répétés de l'Annam à l'est et du Siam à l'Ouest. Existerait-il encore aujourd'hui sans l'énergique intervention d'un Doudart de Lagrée qui, en lui imposant par un traité de 1863 le protectorat français, le préservait ainsi des appétits de ses entreprenants voisins ? La dialectique régionale des flux et des reflux territoriaux est ainsi difficile à manier. Incontestablement soumise à un contre-expansionnisme vietnamien au moins jusqu'à l'arrivée des colonisateurs, la victime de l'intervention se trouve virtuellement depuis quelques décennies en position de demandeur à la recherche d'une assise territoriale et d'un rayonnement aujourd'hui disparus. Les Vietnamiens ont vite saisi le parti qu'ils pouvaient tirer de cette dynamique historique en exhumant (propagande ou réalité ?) des prétentions cambodgiennes désormais exorbitantes sur des territoires qui furent autrefois khmers comme le Kampuchea Krom (2).

Mais Hanoï invoque volontiers l'histoire plus récente. Pour nier le rôle fédérateur de « Prusse de l'Asie » qui lui est fréquemment attribué, le Vietnam fait valoir que, s'étant déjà trouvé à deux reprises militairement en force sur le territoire khmer pour combattre, aux côtés des communistes cambodgiens, les Français d'abord, les Américains ensuite, il s'est à chaque fois retiré de son plein gré, tant en 1954 après les accords de Genève qu'en 1973 après ceux de Paris. Et les intervenants de souligner, fût-ce au prix de quelques sollicitations historiques, qu'une puissance animée par la seule volonté d'expansionnisme n'aurait pas manqué de saisir l'une au moins de ces opportunités.

Paradoxes de l'idéologie et de l'éthique

L'IMBROGLIO des faits d'armes des années 1975-1978 ne permet pas une meilleure répartition des responsabilités. Si tous les observateurs s'accordent sur l'absence de signification d'une recherche de l'agresseur initial, beaucoup d'entre eux estiment également que l'initiative dans l'escalade du conflit est, au moins à certaines époques, tout autant partagée. Enfin, remarque méthodologique, la conduite de l'opération vietnamienne ne correspond pas au schéma classique d'une intervention rapide, ponctuelle, préméditée. Des journalistes n'ont pas hésité à faire remarquer que certains flottements dans les activités militaires des premiers mois de 1978 témoignaient pour le moins (toutes autres raisons de politique étrangère vietnamienne étant prises en compte) d'un minimum de surprise et d'hésitation de la part des intervenants. En réalité, « *avant de comparer l'entrée des troupes vietnamiennes au Cambodge à celles des blindés soviétiques en Tchécoslovaquie, le rappel d'un fait s'impose : une guerre se déroulait entre Vietnamiens et Khmers* » (3).

La thèse de l'intervention de type « impérial-idéologique » se situe dans le cadre de la problématique plus complexe des interférences entre l'évolution structurelle récente de l'échiquier mondial (qui semble hésiter entre une authentique tripolarité et un franc retournement des alliances), et les données propres à la région. Si l'histoire du communisme, depuis le schisme yougoslave de 1948, n'est autre que celle d'un combat constant pour le droit au polycentrisme, le dilemme fondamental pour le centre moscovite reste de savoir si le champ de confrontation privilégié est la lutte contre l'altérité occidentalo-capitaliste ou celle contre l'hétérodoxie sino-marxiste, étant entendu que ces données n'ont pas qu'une dimension idéologique. La région indochinoise étant vide désormais de tout ennemi extérieur pouvant servir de fédérateur artificiel, les Cambodgiens ont-ils fait l'objet d'une opération de type Budapest, Prague ou Kaboul, pour laquelle les Vietnamiens, poussés par leurs propres craintes d'être pris en tenaille entre une Chine redevenue hostile et son imprévisible et agressif allié le « Kampuchéa démocratique », auraient servi de bras séculier aux Soviétiques ?

Sans être entièrement inopérante, cette grille d'analyse laisse subsister des zones d'ombres. Ce genre de restructuration à l'identique suppose en effet l'omniprésence, même factice, du thème de l'idéologie. Dans le conflit sino-soviétique dont l'affaire khméro-vietnamienne est souvent considérée comme le prolongement ou le modèle réduit, les adversaires avaient su donner à leur querelle, au fil des ans, une apparence idéologique crédible. Ici, rien. Les Vietnamiens prennent tout juste le temps de qualifier le communisme khmer-rouge d'infantile tandis que, pour reprendre l'expression de Raymond Aron, « *c'est à peine si les partis marxistes léninistes s'accusent mutuellement de trahir leur volonté commune. Les Chinois n'affirment guère la supériorité du marxisme khmer sur le marxisme vietnamien* » (4).

Lorsque l'idéologie transparaît, c'est plus sous forme d'éthique, introduisant alors le plus grand des paradoxes. Se situant, sous l'angle du décalage entre les motifs avancés et les buts réellement poursuivis, parmi les moins ambigus, l'opération vietnamienne fut sur le plan des résultats obtenus dans le domaine humanitaire, malgré ses défauts et ses excès évidents, d'un intérêt d'urgence incontestable. En évinçant un des régimes les plus démentiellement sanguinaires que le monde ait connus, quelles que soient par ailleurs les explications nombreuses et pertinentes de la dérive national-fasciste de l'équipe Pol Pot-Ieng Sary, Hanoï peut se prévaloir d'avoir, dans un premier temps au moins, sauvé un peuple d'un anéantissement quasi biologique. Pourtant, la réprobation, génératrice d'isolement diplomatique, fut sévère.

Politiquement, les Vietnamiens ont perturbé l'éternelle quête de stabilité, cette loi sociologique première du conservatisme latent de la scène internationale. Se sentant obligés de sur-justifier leur opération, ils invoquèrent de façon indifférenciée les moyens peu crédibles (agression directe et indirecte, réponse à l'appel du FUNSK insurgé, traité d'amitié dont l'effet semble être rétroactif) (5) qui, dans ce genre de situation, permettent d'assurer une apparence de légalité formelle.

D'un strict point de vue juridique, on peut certes objecter que l'équilibre entre le principe universel de non-ingérence, violé par Hanoï, et celui de la protection d'humanité n'est pas facile à établir. La combinaison de l'article 2 § 4 de la charte de l'ONU et la jurisprudence de la Cour internationale de justice dans l'affaire du détroit de Corfou de 1949 placent l'intervention d'humanité (comme un certain nombre d'autres hypothèses de recours à la contrainte armée pour faire respecter le droit, fût-il de nature supérieure) dans une position discutable et parfois discutée. On ne peut néanmoins s'empêcher de penser que, si légitimité il doit y avoir, l'arrêt d'un des plus aberrants génocides de l'histoire devrait suffire à concilier le droit et la morale.

Ecartelées entre un idéal juridique plus facile à formuler qu'à atteindre (opération internationale limitée aux objectifs humanitaires, tribunal pénal international, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc.) et une réalité moins malléable, de larges fractions de l'opinion mondiale ont accepté, au nom de principes aussi confus que contingents, nombre d'interventions, parfois récentes, comme des maux nécessaires. Celle-ci ne fut-elle pas à l'origine, sinon dans ses modalités du moins dans son principe, un mal indispensable ?

* Assistant à la faculté de droit de Paris-Sud.

(1) Nous ne nous situerons que dans le cadre de cette hypothèse.

(2) La Cochinchine.

(3) Boudarel, Brocheux, Hemery, *le Monde diplomatique*, février 1979, page 3.

(4) « En marge de combats douteux », *Politique étrangère*, n° 2, décembre 1979.

(5) Nombreuses références, dont l'intervention de l'ambassadeur Ha Van Lau, représentant du Vietnam à l'ONU, lors du débat du 12 novembre 1979 à l'Assemblée générale de l'ONU sur la situation au Kampuchéa.

Les frontières peuvent-elles protéger un régime tyrannique ?

La Tanzanie et le renversement d'Amin Dada

Des principes moraux supérieurs peuvent-ils justifier la violation du principe de souveraineté ? Et quelle est alors la part des rivalités nationales et politiques ? Entre l'intervention d'un Etat africain — la Tanzanie — en Ouganda et celle de la France en Centrafrique, les différences ne portent pas uniquement sur les méthodes.

Par PATRICK DAVID *

EN 1978, l'Ouganda est un pays isolé : il n'a plus de relations diplomatiques avec le Royaume-Uni depuis 1976, il est l'objet de sanctions économiques de la part des Etats-Unis et est abandonné par l'Union soviétique... Les exactions du maréchal Amin (disparition de personnalités, persécution des ethnies soupçonnées de sympathie à l'égard de l'ex-président Obote, comportements indignes d'un chef d'Etat responsable) jettent le discrédit sur le continent africain tout entier. Mais le changement ne sera pas le fait des Ougandais seuls : ceux-ci bénéficieront d'un large soutien de la Tanzanie. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain sera violé ; mais, contrairement à ce qui se passera à Bangui, l'intervention est le fait d'un Etat africain membre de l'O.U.A.

Le conflit latent entre la Tanzanie et l'Ouganda remonte à l'avènement du régime militaire d'Idi Amin Dada. Le président Nyerere n'a pas hésité à accorder l'asile à M. Obote renversé en 1971 par celui qui devait s'octroyer, plus tard, le titre de maréchal. Entre 1971 et 1978, à plusieurs reprises, Kampala accuse la Tanzanie (qui n'a pas reconnu le nouveau régime) de préparer avec M. Obote et ses partisans une invasion de l'Ouganda pour replacer l'ancien président à la tête de l'Etat. Effectivement, des opposants ougandais, aidés par des militaires tanzaniens, pénètrent en Ouganda ; ils sont arrêtés par l'armée d'Idi Amin. Le conflit se termine par la signature, en octobre 1972 à Mogadiscio, d'un accord proposé par le président somalien Syaad Barre.

Mais, lorsque, le 31 octobre 1978, les forces ougandaises occupent à fin d'annexion le « croissant » tanzanien compris entre la rivière Kagera et la frontière ougandaise (1 850 kilomètres carrés de terres peu peuplées, dont l'intérêt économique et stratégique est limité), le maréchal Amin est loin d'imaginer que cet acte va amener sa chute. Dans la deuxième semaine de novembre 1978, Dar-es-Salaam rompt le silence et annonce « *une offensive majeure* ». La réaction de la Tanzanie a tardé : l'initiative du maréchal a surpris tout le monde et le gouvernement tanzanien, le premier. Seulement, une fois les opérations lancées, l'on s'aperçoit très vite qu'il ne s'agit pas simplement, pour le président Nyerere, de repousser l'invasion et d'exercer, tout au plus, un droit de suite, mais encore de contribuer à la disparition du régime ougandais.

La riposte tanzanienne n'est pas proportionnée à la situation. Dix mille soldats tanzaniens pénètrent en territoire ougandais alors que les émissaires de l'O.U.A. et des diplomates, à la fin du mois de novembre 1978, déclarent que les deux à trois mille soldats ougandais se sont retranchés au nord de la rivière Kagera : sous la pression de l'O.U.A., du Nigéria et de la Libye, l'Ouganda a, semble-t-il, évacué le nord-ouest tanzanien. Le 14 novembre, Amin annonce lui-même le retrait de ses troupes. Pourtant, l'armée tanzanienne passe en Ouganda, déterminée à poursuivre son avance aussi loin que possible, et aucune mission de l'O.U.A. ne parviendra à infléchir la détermination des dirigeants de Dar-es-Salaam à en finir avec le régime d'Idi Amin.

Pour fonder cette intervention armée qui constitue une entorse au principe de non-ingérence, la Tanzanie invoque à la fois l'agression ougandaise et la dictature instaurée à Kampala, se situant ainsi sur deux plans très différents : la légitime défense et le droit qu'auraient les peuples à ne pas être soumis à un régime de terreur et d'arbitraire.

La légitime défense s'arrête, logiquement, à partir du moment où les troupes ennemies acceptent de se retirer. Une fois les troupes ougandaises de l'autre côté de la frontière, l'action armée n'a plus de raison d'être ; en revanche, la

* Chargé de travaux dirigés à l'université de Paris-Sud.

Quinze ans de déstabilisation en Centrafrique

DE L'ACTION HUMANITAIRE AU DANGEREUX PRÉCÉDENT

Par ANTOINE ZANGA *

AU-DELA des changements institutionnels réalisés, l'intervention française en Centrafrique semble avoir débouché sur une situation d'occupation, une occupation de sauvegarde comportant un certain nombre d'éléments : c'est d'abord une occupation militaire car elle se traduit par la présence de troupes françaises sur le territoire centrafricain dont elles assurent le contrôle effectif.

* Assistant à la faculté de droit de Yaoundé.

Occupation réalisée en temps de paix, elle est aussi destinée à garantir certains intérêts français et à protéger contre certains risques le régime établi à Bangui et favorable à ces intérêts : on rejoint ici un des sens particuliers donnés par le Dictionnaire de la terminologie de droit international selon lequel une occupation est une action réalisée « dans un but politique, en vue d'exercer, par la présence de forces militaires sur le territoire d'un Etat étranger, une certaine pression sur celui-ci, d'en obtenir une certaine attitude ou de le protéger contre certains dangers ».

Mais l'occupation se traduit encore par un partage des compétences internes entre le gouvernement centrafricain et les autorités françaises, ou en d'autres termes par des abandons de souveraineté de la part de l'Etat centrafricain au bénéfice de la France : désignation de l'actuel chef d'Etat centrafricain non par le peuple ou ses représentants, mais par la France, qui, en même temps que ses militaires, le leur a débarqué de ses avions ; hommes de troupe français contrôlant les identités, montant la garde devant le palais présidentiel et les autres bâtiments publics, imposant le respect du couvre-feu et patrouillant dans les rues de Bangui ; autant d'opérations de maintien de l'ordre qui relèvent normalement de la police centrafricaine et s'ajoutent à d'autres opérations visant à assurer la sécurité extérieure du pays et qui, elles, relèvent en temps normal d'une armée centrafricaine dont on déplore aujourd'hui l'inexistence alors qu'on l'accusait récemment encore d'avoir procédé à des massacres d'enfants ; il faut enfin signaler cette forme de contrôle qu'exercerait, à en croire la presse, l'ambassadeur de France à Bangui sur les audiences et les conférences de presse présidentielles, ainsi que l'évacuation précipitée, le tri et l'exportation vers la France des archives publiques de l'ancien palais impérial de Bérengo ; autant de faits qui tendent à consacrer, parmi d'autres, le caractère d'occupation de sauvegarde que revêt l'actuelle présence militaire française en Centrafrique.

Les autorités françaises avaient présenté l'action de leurs troupes en Centrafrique comme une intervention d'humanité. Cette dernière aurait eu, en effet, pour unique objet d'abattre un régime dictatorial qui aurait soumis le pays à des conditions de vie insupportables et n'aurait pas hésité à ordonner à son armée de tirer sur des foules d'étudiants, de lycéens, d'enfants. Cette intervention aurait donc tendu à sévir contre de graves atteintes aux droits de l'homme et à en prévenir de similaires dans l'avenir.

Cet objectif a été atteint, tout au moins en ce qui concerne le premier terme de la proposition. Car il n'est pas moins certain qu'aux atteintes aux droits de l'homme du régime impérial en ont succédé d'autres perpétrées par le régime républicain. S'il est vrai que la France avait eu pour ambition d'imposer le respect des droits de l'homme en Centrafrique, il n'est pas moins vrai qu'après son intervention même les libertés publiques jadis reconnues (à titre purement formel, certes), par le défunt régime impérial ont aujourd'hui été officiellement supprimées.

Moins d'une semaine, en effet, après le renversement de Bokassa, le président David Dacko invitait la jeunesse centrafricaine « à cesser de se mêler de politique ». Il donnait ainsi le coup d'envoi d'une série de mesures qui, après la rupture le 16 octobre 1979 du dialogue avec les « forces vives » de la nation (mouvements d'opposition, syndicalistes, représentants des fonctionnaires et des étudiants), allaient être prises à un rythme accéléré : limitation de la liberté d'aller et venir par l'instauration du couvre-feu, interdiction des associations avec arrestation des leaders d'opposition, détention sans jugement pour délits d'opinion, disparition de tout régime électoral avec le report sine die des élections générales initialement prévues dans un délai de six mois, etc.

Le Centrafrique semble donc avoir retrouvé la situation de ni loi ni droit dont on prétendait vouloir le délivrer : ce qui fait disparaître évidemment l'une des justifications de l'intervention française qui, rappelons-le, se voulait une intervention d'humanité et n'aboutit en fin de compte qu'à garantir certains intérêts et à déstabiliser un Etat étranger.

Détournement d'une institution

LA République centrafricaine a perdu sa stabilité depuis cette nuit de la Saint-Sylvestre 1965 où elle vécut son premier renversement de régime par la violence : il n'y a que la première expérience qui coûte ; lorsque celle-ci a réussi, les autres s'ensuivent comme de manière inéluctable.

La déstabilisation du Centrafrique s'est opérée sur deux plans : au niveau des hommes et au niveau des institutions. S'agissant des hommes, un observateur affirme que, lorsqu'en 1965 il fallut remplacer le président Dacko, les conseillers du général de Gaulle avaient pensé à un commandant de gendarmerie nommé Jean Izamo. Bokassa, soutenu par un clan d'anciens Français libres, réussit pourtant à s'emparer du pouvoir. Le président Giscard d'Estaing tend d'ailleurs à confirmer cette hypothèse lorsque, en réponse aux critiques formulées contre l'aide française à Bokassa,

Tanzanie a le droit de masser ses soldats sur ses frontières par simple mesure de précaution. Dès lors que le gouvernement tanzanien fait connaître son projet de renverser le gouvernement établi à Kampala, se pose la question de savoir au nom de quels principes il entreprend cette action.

Dans le même temps, on assiste, entre l'O.U.A. et la Tanzanie à une « guerre des communiqués ». Le comité de médiation de l'Organisation annonce au conseil des ministres, réuni à Nairobi en sa trente-deuxième session ordinaire entre le 23 février et le 5 mars 1979, que seul le président ougandais a accepté les propositions de l'O.U.A. qui prévoit un cessez-le-feu, la renonciation formelle à toute revendication territoriale, le retrait des troupes derrière des frontières internationalement reconnues, la mise en place d'une commission de contrôle et le renvoi aux chefs d'Etat et de gouvernement de la demande de réparation des dommages de guerre formulée par la Tanzanie. Le comité a pris en considération toutes les exigences posées par cette dernière, sauf la condamnation expresse de l'incursion ougandaise d'octobre 1978. La Tanzanie va prendre ce prétexte pour refuser d'ouvrir des négociations comme le lui demande l'organisation régionale.

Un « syndicat » de chefs d'Etat

EN réalité, deux conceptions opposées s'affrontent. Conformément à sa charte constitutive, l'O.U.A. ne tolère aucune intervention *dans les affaires intérieures d'un Etat.* Certains délégués au conseil des ministres de l'O.U.A. (cité plus haut) n'ont pas hésité à évoquer le spectre d'un « Cambodge ougandais » où la Tanzanie jouerait le rôle du Vietnam. De son côté, le président Nyerere accuse l'O.U.A. de se servir du principe de non-ingérence pour éviter d'aborder la question du sort du peuple ougandais. Ne s'en est-il pas pris, plusieurs fois, à la charte de l'O.U.A., incapable, selon lui, de dénoncer le « *fasciste africain* » ? Quoi que fasse un chef d'Etat africain (il peut tuer autant qu'il veut dans son pays), il sera protégé par cette charte : « *Ce document n'est pas fait pour protéger les peuples indépendants, il se borne à protéger les dirigeants.* » N'a-t-il pas dit également que l'Organisation était devenue « *un syndicat de chefs d'Etat qui ne protège plus les peuples* » ?

Finalement, le comportement de la Tanzanie va être le suivant : elle décide de dépasser ses propres problèmes, à savoir ceux posés par l'invasion d'une parcelle de son territoire, et de pallier l'inertie de l'O.U.A. en prenant en charge le problème que pose au continent l'existence d'un régime tyrannique en Ouganda. Il s'agit rien de moins que de sacrifier le sacro-saint principe de non-intervention au profit des droits de l'homme parce que, dans ce domaine, il y a des limites au « laissez faire ». L'intervention d'humanité serait *légitime* dès qu'un traitement arbitraire et abusif des habitants d'un Etat excéderait les limites de l'autorité dans lesquelles le souverain est présumé agir avec raison et justice. Alors qu'en droit international l'on estime, en principe, qu'un Etat a une souveraineté exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve, dans l'affaire ougandaise la Tanzanie croit avoir des devoirs à l'égard d'une population qui n'est pas la sienne et avoir l'obligation de mettre fin à des faits qui surviennent sur un territoire qui n'est pas non plus le sien. Le peuple dont il s'agit est considéré comme étant sans défense et comme encourant des risques énormes en ce qui concerne son avenir. Six pays africains, dont trois anciennes colonies portugaises, prennent position pour la Tanzanie, les autres observent un silence prudent.

Ainsi l'action menée par la Tanzanie ne revêt plus simplement l'aspect d'un acte de légitime défense, mais celui d'une intervention d'humanité. A ses côtés, luttent plusieurs mouvements d'opposition ougandais en exil. Selon Dar-Es-Salaam, ces derniers (Mouvement pour le salut de l'Ouganda, partisans d'Obote...) seraient soutenus par les forces régulières tanzaniennes ; en réalité, le contingent tanzanien constitue la plus grande partie des forces engagées dans le conflit. En tout état de cause, le résultat est le suivant :

— à la fin du mois de février 1979, les deux principales villes ougandaises du Sud (Mazaka, Mbarara) tombent aux mains des troupes tanzaniennes ;

— les 10-11 avril 1979, c'est au tour de Kampala. L'occupation progressive et définitive se poursuivra pendant plusieurs mois. Pour la première fois en Afrique, un chef d'Etat est renversé à la suite de l'intervention armée d'un autre Etat au nom de principes d'humanité. A Monrovia, en juillet 1979, lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A., le président ougandais, M. Godfrey Binaisa, dénonce la violation des droits de l'homme par l'Empire Centrafricain et la Guinée-Equatoriale, et M. William Tolbert (alors à la présidence annuelle de l'Organisation panafricaine) met en cause le principe de non-ingérence, « *devenu une excuse pour notre silence devant les actions inhumaines commises par des Africains contre des Africains* ». La Tanzanie, le 13 juillet 1979, demande à neuf pays occidentaux qu'ils l'aident à couvrir les dépenses de son intervention humanitaire (350 à 400 millions de dollars correspondant au montant annuel de ses recettes d'exportation).

Dans le langage commun, on oppose l'action d'humanité à l'action politique. La première ne viserait qu'à la protection des droits de l'homme les plus élémentaires : elle est censée être désintéressée. La seconde, au contraire, serait dictée par des choix économiques, idéologiques, militaires... : elle est essentiellement intéressée. A partir de cette distinction, on a pu tirer la conclusion que certaines interventions pouvaient être fondées moralement et juridiquement ; la notion de souveraineté ne mettrait pas les Etats à l'abri d'une intervention de la communauté internationale quand les violations des droits de l'homme atteindraient des proportions scandaleuses.

On ne peut refuser à la Tanzanie et à ses dirigeants la foi en un certain idéal. Le président J. Nyerere est le coordonateur de l'O.U.A. en ce qui concerne la lutte de libération en Afrique. Appartenant au camp « progressiste », mais faisant preuve de modération et de discrétion, il a sur le continent une audience considérable. La Tanzanie a été le premier pays africain à reconnaître le Biafra, estimant que la guerre civile n'avait que trop duré et qu'il était inutile de prolonger les souffrances des populations Ibo.

Le comportement de la Tanzanie n'est pas dépourvu d'ambiguïtés. Le président Nyerere n'a-t-il pas, sous le couvert de porter assistance au peuple ougandais, tenté d'en finir avec son trop remuant voisin ? Les propos tenus en juillet 1979 à Monrovia en réponse aux vives critiques du chef de l'Etat soudanais, rappelant que son pays avait été initialement victime d'une attaque ougandaise et que toutes ses protestations étaient demeurées vaines, paraissent venir à l'appui de cette thèse. En outre, les récents événements en Ouganda semblent indiquer que la Tanzanie ne désire pas renoncer au rôle protecteur qu'elle s'est acquis en aidant les opposants au régime d'Idi Amin. Malgré le rapatriement, le 25 juillet 1979, d'une partie du contingent tanzanien, le poids de Dar-Es-Salaam est grand dans la querelle qui divise les personnalités au pouvoir à Kampala.

La Tanzanie a facilité la tâche des opposants ougandais regroupés autour de deux pôles : la mouvance des partisans de l'ancien président Obote réfugié à Dar-Es-Salaam, des éléments plus progressistes qui se partagent entre le Mouvement de libération de l'Ouganda (U.L.M.) et le Mouvement de salut de l'Ouganda (S.U.M.). Les représentants de dix-huit tendances se réunissent, le 23 mars 1979, à Moshi, en territoire tanzanien, pour étudier la formation d'une administration provisoire dans les zones du sud de l'Ouganda. Un « conseil intérimaire » sera formé et chargé de mettre en place ultérieurement un « mouvement de transition » avant la tenue d'élections. Le Front national de libération de l'Ouganda (F.N.L.O.) est créé : c'est un regroupement circonstanciel de gens venus d'horizons politiques les plus divers. A la tête du conseil exécutif du Front est porté M. Y. Lule qui devait constituer l'équipe dirigeante après la chute du dictateur, le 11 avril 1979. La réunion de Moshi est organisée avec la « bénédiction » de la Tanzanie, qui y envoie son ministre des affaires étrangères.

Seulement, le 21 juin, M. Y. Lule, après avoir procédé à deux remaniements ministériels, est démis de ses fonctions. Démission volontaire ou coup de force ? Après sa chute, M. Y. Lule sera retenu à Dar-Es-Salaam pour « consultations ». Le 26 juillet 1979, à Nairobi, il accusera la Tanzanie de l'avoir contraint à se démettre. Il sera remplacé par M. G. Binaisa. Ceci conduira à des troubles et des manifestations en faveur du premier successeur du maréchal. Il faut voir derrière ce changement de personnes des rivalités tribales, politiques. Mais, en outre, il semble que M. Y. Lule ait voulu mener une politique indépendante de la Tanzanie. Ainsi s'expliquent ses nombreux appels à l'aide occidentale. On a dit également qu'il souhaitait un rapide départ du corps expéditionnaire tanzanien, qu'il avait l'intention de remplacer par une « force du Commonwealth ». Au sein du F.N.L.O., il semble, pour l'instant, que *la tendance Binaisa, favorable à une* sorte de socialisme et surtout à une « coopération » étroite avec la Tanzanie, l'ait emporté.

Toujours est-il que l'Ouganda paraît être tributaire de la Tanzanie pour le maintien de son ordre public et pas totalement libre en ce qui concerne sa politique intérieure et extérieure. Ainsi, à Monrovia, la crainte exprimée par le président Bongo du Gabon de voir l'Ouganda tomber sous la coupe de la Tanzanie paraît fondée. Il est possible que cette dernière, pour des raisons essentiellement financières, doive renoncer à ce projet.

Ce qui s'est passé en Ouganda heurte de front un grand principe du droit international africain : le principe de non-intervention, dont le président G. Nemeiry, du Soudan, a rappelé, à Monrovia, en juillet 1979, qu'il était inscrit dans la charte de l'O.U.A. Dans le même sens, le chef d'Etat guinéen a déclaré : « *La charte de l'O.U.A. reconnaît les Etats et non les régimes...* » Malgré le droit existant, la Tanzanie a cru bon d'intervenir et s'est réclamée de règles non écrites de la même façon qu'Antigone se croyait liée par des principes moraux supérieurs l'obligeant à vider le droit de la cité.

PATRICK DAVID.

Le risque de se tromper de cible et de s'exposer au discrédit

Le rôle de la France chez ses protégés africains

La nature des engagements de la France aux côtés de ses alliés africains révèle l'existence d'un choix politique précis, dans la continuité de la politique coloniale. Tandis que le continent dans son entier devient l'enjeu de convoitises et de conflits aux dimensions globales.

Par PIERRE DABEZIES *

IL en est du mot « intervention » comme du mot « agression » : de la S.D.N. à l'ONU, il aura fallu cinquante-trois ans pour parvenir, en 1974, à donner de ce dernier une définition partielle et lénifiante excluant, en réalité, mille formes d'action tout aussi contraires à la souveraineté d'un Etat et à son indépendance politique que l'emploi de la force armée proprement dite (1). En ce qui concerne l' « intervention », un récent colloque sur la « politique africaine du général de Gaulle », tenu à Bordeaux en présence de M. Jacques Foccard, a montré que la cause n'était pas plus claire (2). Prenons au hasard un exemple, le Niger : qui peut dire comment Djibo Bakary, le progressiste, a, en 1959, été brusquement évincé par Hamani Diori, le modéré ; comment ce dernier, manifestant plus tard des velléités d'indépendance, a cédé la place à Kountché ; enfin, jusqu'à quel point la sollicitude de la France pour le Tchad est liée à son intérêt pour les mines nigériennes d'Arlit... L'histoire coloniale et néocoloniale est, à cet égard, comme la mer : opaque et « toujours recommencée ».

Pour nous en tenir aux interventions « armées », qu'elles soient directes ou indirectes, on en compte, depuis vingt ans, une dizaine qui, toutes, posent des problèmes tour à tour juridiques, techniques et politiques.

La première, tout à fait officieuse, est presque cocasse. Elle date d'août 1960, lorsque la rivalité entre Senghor et Modibo Keita — tous deux candidats à la direction de la « Fédération du Mali » — mène à l'éclatement de celle-ci. En tant que chef de l'exécutif, Modibo Keita fait appel à la France — en vain, est-il besoin de le dire ? — pour réprimer la sécession conduite à Dakar par les gendarmes sénégalais... qui, à ce moment-là, sont encadrés par des gendarmes français.

Le Sénégal est de nouveau à l'honneur en décembre 1962 où, cette fois, le président Senghor fait face à son premier ministre, Mamadou Dia. Accusé d'avoir tenté un coup d'Etat, ce dernier est arrêté et emprisonné, les troupes françaises assurant, en cette circonstance, le maintien de l'ordre aux côtés des forces nationales.

Suit le Gabon. En 1963, le général de Gaulle refuse d'intervenir au profit de l'abbé Fulbert Youlou à Brazzaville, mais, excédé — semble-t-il — par la succession des putschs militaires survenant notamment au Togo et au Dahomey, décide, à l'appel du vice-président gabonais, de se porter au secours de Léon M'ba, renversé et fait prisonnier par un quarteron d'officiers. Des troupes françaises parties de Dakar et de Brazzaville débarquent donc, en février 1964, à Libreville où elles *rétablissent, sans coup férir*, la légalité.

La quatrième intervention — beaucoup plus importante puisqu'elle durera et impliquera le transport de plusieurs milliers d'hommes de métropole — est organisée à la demande de François Tombalbaye pour aider l'armée tchadienne à garder le contrôle du Tibesti, plus ou moins convoité par la Libye et miné, à l'époque, par le Front de libération nationale de M. Hissène Habré.

La suite, plus proche, est mieux connue : premier appui au Zaïre en avril 1977, où quinze avions de transport sont engagés ; assistance armée apportée à la Mauritanie contre le Front Polisario dont les colonnes, à la fin de cette même année, sont harcelées par les Jaguar français. Affaire de Kolwezi en mai 1978, en même temps que réengagement au Tchad. Opération de Bangui enfin, sans parler, sur un plan défensif, de Djibouti, à l'occasion protégé des menées somaliennes, et de Mayotte, soustraite aux ambitions de Moroni.

* Professeur à l'université de Paris-I, directeur du Centre d'études politiques de défense.

Un président omnipotent

CES interventions posent deux problèmes juridiques. Le premier, d'ordre interne, touche à la liberté du gouvernement d'engager de pareilles actions sans l'autorisation du Parlement (3). On sait qu'après le Cambodge et le Vietnam ce droit est fort limité aujourd'hui aux Etats-Unis : non seulement l'exécutif s'est vu imposer, en 1973, le War Powers Act qui l'oblige, en cas d'engagement à l'étranger, à consulter le Congrès et à requérir son approbation dans des délais stricts, mais il s'y trouve également contraint, par des dispositions votées en 1974 et 1976, dès qu'il s'agit d'aide militaire et, *a fortiori*, d'activités clandestines.

En France, il n'en va pas de même. Le président est pratiquement omnipotent. Il l'est pour l'engagement des forces au titre de « *chef des armées* », « *garant de l'indépendance et du respect des traités* ». D'autant que cette prérogative constitutionnelle, déjà renforcée par son élection au suffrage populaire, est aujourd'hui à la mesure de l'interprétation particulière qui n'a cessé d'être donnée à l'ordonnance du 7 janvier 1959, pierre de touche juridique de la défense du pays (4). Tour à tour les pouvoirs du premier ministre se sont, sur ce plan, amenuisés ; les « *conseils de défense* », présidés par le chef de l'Etat, ont pris le pas sur tous autres organes prévus jusque là ; plusieurs textes importants viennent, enfin, conforter cette prééminence, notamment

(1) Voir E. Aroneanu, *la Définition de l'agression*, les Editions internationales, Paris, 1958 ; également, *le Monde* du 21 décembre 1974.

(2) Voir l'article de Philippe Decraene, *le Monde*, 22 octobre 1979.

(3) Voir J. Huntzinger, « le Droit d'usage de la force », *le Monde*, 13 mai 1978.

(4) Voir *la Constitution de la République française*, Economica, Paris, 1979, les commentaires de l'auteur sur les articles 15 et 20, pp. 332 et 371.

(Lire la suite page 16.)

---

il rétorque que Bokassa était un héritage légué par ses prédécesseurs à l'Elysée. Le choix de Bokassa comme remplaçant de Dacko en 1965, puis celui de Dacko comme successeur de Bokassa en 1979 relèvent de décisions prises *dans la capitale française*, décisions guidées par les intérêts français du moment.

Quant à la déstabilisation institutionnelle, elle a certes été marquée du temps de Bokassa par l'incertitude constitutionnelle et la prolifération des remaniements ministériels ; elle s'est traduite par un mouvement cyclique de la République vers l'Empire et de l'Empire vers la République. La participation française à ce mouvement a été suffisamment commentée. Par contre, le sort réservé au travail de la commission africaine d'enquête envoyée à Bangui mérite de retenir l'attention.

A l'occasion d'une conférence « au sommet » franco-africaine réunie à Kigali, au Rwanda, du 21 au 22 mai, l'empereur Bokassa, accusé d'avoir fait massacrer des centaines de jeunes gens qui manifestaient à Bangui contre certaines décisions impériales, proposa lui-même, sur les conseils du président Mobutu, la formation et la composition d'une commission internationale d'enquête.

Le 22 mai 1979, le monarque centrafricain demanda à la Côte-d'Ivoire, au Libéria, au Rwanda, au Sénégal et au Togo de désigner des magistrats pour former une commission de constatation des faits. La commission séjourna en Centrafrique du 13 au 21 juin 1979, puis à Paris et à Londres. Après avoir recueilli, selon ses propres termes, « de nombreux témoignages précis et concordants », elle publia un rapport de cent trente-trois pages accompagné de dix-huit annexes, adopté à l'unanimité des cinq magistrats et concluant à la réalité des massacres allégués et à la responsabilité personnelle de l'empereur Bokassa et de ses collaborateurs.

La mission expressément assignée au groupe de magistrats africains désignés était d'établir les faits et de rédiger un rapport : en droit *international*, une mission d'enquête est une institution juridictionnelle qui fait appel aux méthodes propres aux instances judiciaires ; elle n'a pas d'autre objet, même si l'homme politique peut tirer des conclusions de ses travaux un prétexte pour agir dans un sens ou dans un autre. La compétence pour agir ne pouvait revenir qu'aux Centrafricains eux-mêmes.

Il est donc regrettable que la France ait cru lire *dans* les conclusions de ce rapport une invitation à agir elle-même, voire un « accord des Africains » en faveur d'une intervention française en Centrafrique (1). Beaucoup de *pays africains* sont dirigés par des régimes que le droit constitutionnel qualifie d'autoritaires, ce qui justifierait l'envoi de commissions d'enquête *internationales* sur leurs violations des droits de l'homme. De telles missions d'enquête pourraient déboucher sur des interventions étrangères et retarder ainsi indéfiniment la capacité des peuples africains à prendre en main leur propre destin.

L'accumulation d'un certain nombre de précédents peut faire redouter l'instauration d'une pratique française interventionniste susceptible de préparer le terrain à l'idée d'un droit à l'intervention. On est d'autant plus fondé à le craindre que des informations concordantes font état de la formation au sein de l'armée française d'un corps d'élite permanent spécialisé dans les « coups de main » en Afrique. Ainsi, dans cette seconde moitié du vingtième siècle qui a vu l'accession de tant d'Etats africains à l'indépendance et la consécration du droit des peuples à l'autodétermination, une ancienne puissance coloniale entretient sans s'en cacher des forces militaires destinées à établir sa loi dans d'autres Etats jadis colonisés mais aujourd'hui souverains, tout au moins censés l'être.

La faiblesse des armées locales, l'isolement des régimes en place par rapport à leurs peuples, font qu'en dépit de leurs effectifs modestes les troupes intervenantes ne sont pas près de rencontrer un sérieux obstacle. Rien ne peut mieux enhardir les amateurs de « coups d'Etat sans effusion de sang ».

Déjà une certaine doctrine a pu se prononcer en faveur de la licéité des interventions françaises en Afrique, en se basant sur le nombre des précédents et sur la sollicitation émanant des Etats destinataires. De là à ce qu'un droit d'intervenir soit proclamé, il n'y a qu'un pas qui pourrait être vite franchi.

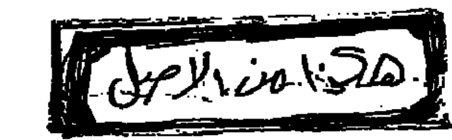
ANTOINE ZANGA.

(1) Déclaration du président Giscard d'Estaing, voir *le Monde* du 29 novembre 1979.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57438



(Suite de la page 15)

le décret du 14 janvier 1964 relatif aux forces aériennes stratégiques et la loi du 23 décembre 1972 portant sur la D.O.T. (Défense opérationnelle du territoire).

De même, l'exécutif a un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les livraisons d'armes et l'assistance militaire. Celle-ci, récemment soumise à un organisme interne à l'administration, le Groupe interministériel de coopération et d'assistance militaire technique (G.I.C.A.M.T.), se passe, à l'occasion, d'accords formels. Quant à l'exportation d'armement, si la loi du 18 avril 1939, complétée par le décret du 12 mars 1973, l'enserre en théorie dans un carcan rigide, chacun sait que, à coups de dérogations, le pouvoir se passe, s'il le faut, de l'autorisation de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre (C.I.E.E.M.G.), normalement compétente en ce domaine.

Quid du Parlement ? Hors du cadre extrême et désuet de l'article 35 de la Constitution consacré à la déclaration de guerre (5), il n'a — comme le Conseil constitutionnel l'a rappelé dans sa décision du 30 décembre 1975 — d'autre voie de contrôle que son droit général de supervision de la politique étrangère, plus théorique que réel. En particulier, il se trouve impuissant sous l'angle budgétaire : d'une part, en effet, les sommes prélevées pour les interventions lointaines sur les budgets des trois armées ne sont pas individualisées ; d'autre part — comme l'a montré le vote de la loi de finances rectificative du 21 décembre 1979, — certaines dépenses inattendues et certaines pertes de matériels dues aux opérations récentes ne reflètent manifestement qu'une part très restreinte du coût réel de ces derniers. A quoi il faut ajouter que l'intérêt porté à ces questions par les élus est finalement fort limité : 1,3 % des questions écrites sont consacrées aux ventes d'armes, 0,7 % seulement aux actions militaires de la France à l'étranger. Bref, toutes les demandes de commission d'enquête sur la politique africaine de la France ayant été, par ailleurs, rejetées, on peut dire que l'exécutif — le président de la République en tête — est sans entrave en ce domaine. Tout au plus doit-il respecter les dispositions législatives interdisant d'engager des « appelés » hors du territoire français, voire européen. Encore l'article L 70 du code du Service national prévoit-il que ceux-ci peuvent très bien être volontaires... Cas fréquent, notamment dans les régiments dont les compagnies se relèvent périodiquement outre-mer. La parade, de toute façon, est connue : elle consiste à « professionnaliser » de plus en plus les unités d'intervention extérieure. C'est ainsi qu'à côté des six mille hommes, pour la plupart d'active, stationnés dans les bases françaises du Gabon, de Côte-d'Ivoire, du Sénégal et de Djibouti, les régiments d' « engagés » se multiplient : les uns au sein de la 11ᵉ Division parachutiste, d'autres au sein de la 9ᵉ Division d'infanterie de marine vouée aux débarquements d'assaut, cette évolution conduisant à de nouvelles structures opérationnelles où marsouins, parachutistes et légionnaires, le cas échéant éclairés par des « *forces spéciales* », se trouvent encadrés par des éléments de commandement professionnels et appuyés tant par des hélicoptères que par des détachements d'artillerie et de chars légers. A noter, en particulier, la création d'une 31ᵉ demi-brigade blindée à base de matériels aérotransportables et la « professionnalisation » d'un escadron de chars de combat prêt, par là même, à être rapidement engagé hors métropole s'il le fallait.

Ces aménagements, s'ils sont le fruit de l'expérience, marquent aussi une limite d'ordre numérique. Pour évaluer les capacités du pays, on ne peut, en effet, se contenter d'additionner les seize mille hommes de la division parachutiste, les neuf mille de la division coloniale, en y ajoutant les divers corps non endivisionnés. Toute crise impliquant l'urgence, on ne peut compter que sur ce qui est immédiatement et sans conteste disponible. C'est pourquoi certains ont pu naguère s'inquiéter de voir des forces françaises simultanément au Tchad, au Liban, en Mauritanie, au Zaïre, sans parler même de Djibouti. Aussi bien a-t-il été récemment utile de trouver des appelés acceptant un contrat de brève durée pour faciliter la relève du détachement de la FINUL (Force des Nations unies au Sud-Liban).

Autre limite, cette fois purement technique, la modestie des moyens de transport aérien. Chacun sait, en effet, que le Transall, produit de la coopération franco-allemande, est, quelles que soient ses qualités, une cote mal taillée, trop courte du point de vue rayon d'action. Certes, les vingt-cinq Transall nouvelle formule, livrables entre 1981 et 1984, auront — grâce au ravitaillement en vol — une meilleure allonge. Il reste qu'il manque aux forces d'intervention et aux ambitions de la France un quadrimoteur susceptible de remplir sur 10 000 kilomètres une mission stratégique. D'où, pour Kolwezi, l'appel aux avions-cargos américains, type d'appareil d'autant plus nécessaire désormais qu'en cas de crise nul ne sait quelles interdictions de survol pourraient être signifiées, ni sur quelles escales techniques on pourrait finalement compter. D'où le besoin aussi de satellites de communications que le gouvernement a récemment décidé de construire. Rien de tout cela n'est au-dessus des moyens du pays : le choix est, en fait, politique !

Intérêt mal compris ?

CHOIX politique plus que juridique : s'en tenir, en effet, aux seuls arguments de droit qui fondent ou non l'action de la France en Afrique en se demandant si elle est justifiée à porter ainsi, sans être elle-même menacée, le fer à l'étranger risque très vite d'aboutir à une impasse.

Il existe des accords de défense — il en reste huit auxquels la France est liée, — mais tel d'entre eux est secret, et tel autre non publié. Sans compter qu'à l'époque de Kolwezi il existait bien un traité entre la France et le Zaïre, mais il n'avait pas encore été ratifié. Qu'importe ! En droit international, la légitime défense, consacrée par l'article 51 de la charte de San-Francisco, permet à quiconque se trouve agressé d'en appeler à un protecteur ou à un allié, lequel intervient alors en toute légitimité. Du moins en principe..., car l'affaire afghane montre combien cette légitimité est relative quand les Russes prétendent avoir répondu à la demande d'un gouvernement qu'ils s'empressent, en fait, de liquider et quand M. Georges Marchais ne voit, de son côté, d'autre critère de légitimité que le socialisme. Même équivoque au Shaba : pour certains, l'intervention de 1978 est normale, car le président Mobutu est l'autorité légale ; pour d'autres qui, au nom de la démocratie, récusent ce dernier, elle ne l'est pas. Aussi bien la France a-t-elle, en cette occasion, évité de fonder son action sur une notion qui aurait trop facilement suggéré une connivence idéologique avec Kinshasa, préférant, en définitive, se placer sur le terrain moins discutable de l' « intervention d'humanité ».

Peine perdue, car le concept est également ambigu. Clair au temps du massacre des chrétiens par les Turcs, admis par le Conseil de sécurité lorsque, en 1964, les paras-commandos belges sautent sur Stanleyville, il est un alibi à Saint-Domingue en 1965 comme il l'avait été, quelques années plus tôt, à Suez. Qu'il paraisse au Shaba avoir répondu à une menace réelle n'empêche, en tout cas, qu'il a été de divers côtés contesté. D'autant que la France, avec ses trois cent mille ressortissants en Afrique, détient là une raison d'intervention dont certains croient devoir se méfier. Bref, la coupure du monde en progressistes et modérés a restauré le clivage thomiste, devenu marxiste, entre guerre « juste » et guerre « injuste », chacun jugeant les « interventions extérieures » à la lumière de son choix politique. Pis encore, l'Afrique, jusque-là oubliée, tend à devenir à la fois un enjeu, un champ clos et, finalement, une zone que certains veulent figer et les autres déstabiliser. Au regard de ce contexte politique, que pèsent les considérations juridiques que l'on peut encore invoquer ?

La France se trouve, quoi qu'il en soit, dans une situation particulière : on ne peut le nier, même si l'on admet que le « special involvment », les responsabilités spécifiques que certains lui reconnaissent de façon plus ou moins désintéressée, est une illusion ou un piège dont elle doit se garder. L'histoire est là, source de liens multiples, de connivences et d'une influence culturelle, somme toute exceptionnelle. Il s'ensuit d'abord des engagements qui, par le canal de la coopération, n'ont cessé de proliférer sous couvert de la francophonie. Certes, ils ne postulent pas que l'on parte en guerre au moindre signe, mais, peu ou prou, ils impliquent le pays, surtout lorsqu'ils portent sur l'aide militaire. La présence française, outre la protection éventuelle de ressortissants français, suppose, par ailleurs, des intérêts. Intérêts stratégiques de la rive sud de la Méditerranée, de Dakar et de la corne de l'Afrique. Intérêts économiques accrus à l'heure où renchérissent matières premières et pétrole. Intérêts politiques, enfin, symbolisés par l'appui que nous apportent, le cas échéant, à l'ONU certains pays amis : que la France s'enferme dans l'Hexagone, et elle n'aura plus qu'à souscrire à n'importe quelle Europe...

Ainsi concernés, les Français ne peuvent rester totalement étrangers aux crises qui éclatent ici ou là, qu'elles naissent de rivalités ou de distorsions locales, qu'elles apparaissent comme des séquelles de la colonisation, notamment sous la forme de conflits de frontière, aggravées par l'affrontement de puissances régionales ou attisées par des ambitions internationales. Quatre causes de trouble, quatre facteurs d'analyse, qui généralement se mêlent. Avec des priorités différentes, on les retrouve en tout cas aussi bien au Tchad qu'à Djibouti, en Mauritanie qu'au Shaba.

Il faut donc se frayer un chemin dans ce dédale, le problème étant de choisir un rôle et un effort principal. A ce titre, peut-on dire, comme certains, que le gouvernement français se borne à être le fondé de pouvoir d'une entreprise capitaliste de restructuration mondiale, un gendarme de l'Occident et l'agent de la Commission trilatérale (6) ? Cette simplification ne paraît pas plus fondée que celle qui, naguère, expliquait l'intervention au Shaba par le seul souci de protéger les installations allemandes d'expérimentation des fusées de l'OTRAG.

En fait, entre le « noir » d'un complot capitaliste — auquel désormais répond, d'ailleurs, par Soviétiques, Allemands de l'Est et Cubains interposés, un complot communiste — et le « blanc » d'un désintéressement illusoire, c'est un équilibre difficile qu'il faut rechercher, le problème étant que la France, depuis quelque temps, est peut-être en train de s'en éloigner. Fallait-il ou non intervenir au Zaïre, laisser tomber la Mauritanie, revenir au Tchad ou quitter Djibouti ?... On peut, certes, en discuter en soulignant, d'un côté, l'aspect contestable des interventions tout en notant, de l'autre, qu'en définitive, les présidents Neto et Mobutu se sont finalement résolus à entrer en pourparlers tandis que la Mauritanie a pris du recul et que les Djiboutiens s'accommodent, jusqu'à *nouvel ordre*, d'une présence qui, pour un temps, leur permet au moins de subsister.

L'essentiel n'est sans doute pas là. Il est dans la multiplication des accords et l'accroissement de l'effort sur le plan de la coopération militaire..., coopération que le contexte et l'inquiétude des pays amis permettent, certes, de justifier mais qui, en devenant systématique, risque de refléter une déviation et un danger. L'important c'est, sur le plan de la dignité et de la souveraineté de l'Afrique, d'éviter la perversion de l'esprit que suggèrent tout autant le soutien à Bokassa que, dans sa forme, l'opération qui l'a mis à bas. Le danger serait d'oublier qu'une intervention militaire est toujours un pis aller, sinon un échec. L'inquiétant serait que la France, pour cause de pétrole, devienne en Afrique le correspondant privilégié de l'Arabie Saoudite, et le parent pauvre d'un Occident qui — lorsqu'on regarde la politique de l'Allemagne, du Japon, du Brésil et même des Etats-Unis — choisit comme interlocuteurs, pour ses investissements, les pays d'avenir — le Nigéria et l'Algérie notamment — en laissant Paris prendre le risque de se tromper de mise et, par vaine gloriole ou intérêts mal compris, de courir un jour au discrédit.

PIERRE DABEZIES.

(5) Id., sur l'article 35, page 506.

(6) Voir Edmond Jouve, « Giscard et le « destin africain » de la France », *Réforme*, 29 septembre 1979.

Une stratégie sur mesure pour le tiers-monde

(Suite de la première page.)

Ces propos ont une résonance vaguement familière. Déjà dans les années 50, ceux qui contestaient la politique de « riposte massive » du gouvernement Eisenhower faisaient valoir que la guerre nucléaire ne constituait un moyen de dissuasion crédible qu'en cas d'attaque soviétique généralisée contre les Etats-Unis. Dans *The Uncertain Trumpet* (6), le général Maxwell Taylor affirmait que bien des « *guerres limitées survenues depuis 1945 — la guerre civile en Chine, la guerre de guérilla en Grèce, et la Malaisie, le Vietnam, Taiwan, la Hongrie, le Proche-Orient, le Laos — pour ne citer que quelques conflits — montrent bien que, si notre stratégie de riposte massive a pu empêcher la grande guerre — c'est-à-dire une troisième guerre mondiale — elle n'a pas maintenu la petite paix — c'est-à-dire éliminer des désordres qui ne sont mineurs que si on les compare au désastre d'une guerre générale* ». Ce thème fut aussi repris en 1957 par la commission des relations étrangères du Sénat, dans une étude marquante sur le programme d'aide à l'étranger. Dans son rapport final, la commission reprochait à la politique de riposte massive son « *insistance exclusive sur une action entreprise à l'initiative des Soviétiques*, (car elle) *ignore la possibilité réelle que les deux tiers de la population mondiale hors du rideau de fer, et qui sont tout juste en train d'accéder à la conscience politique et économique, deviennent un jour une source indépendante de turbulences et de changement* », avec de graves conséquences pour la sécurité des Etats-Unis (7).

Ces préoccupations étaient encore à l'ordre du jour quand la Fondation Rockefeller chargea M. Henry Kissinger, qui était alors professeur à Harvard, de préparer une étude sur la politique militaire dans les années 60. Dans son rapport, M. Kissinger affirmait que « *même si nous parvenons à éviter une guerre générale grâce à la menace de l'anéantissement total*, [l'Amérique restera en péril car] *nous ne pouvons espérer contrer des défis militaires limités au moyen de la riposte conçue pour faire face à une attaque surprise généralisée* ». Ainsi pour compléter les capacités de riposte, concluait-il, « *il est impératif que* (...) *nous formions des unités pouvant intervenir rapidement et capables d'exercer leur puissance avec discernement et souplesse* » (8).

Le principe de la lutte contre des soulèvements dans le tiers-monde fut adopté avec enthousiasme par l'administration Kennedy. M. Robert McNamara, alors secrétaire à la défense, expliqua que, pour se protéger contre la menace croissante des « *mouvements de libération nationale* », l'Amérique avait deux choix : « *Nous pouvons soit faire stationner à l'étranger, à proximité de tous les lieux de trouble possibles, de grandes quantités d'hommes et d'équipements ; soit maintenir une force beaucoup plus petite dans une réserve centrale située aux Etats-Unis et l'envoyer rapidement là où cela est nécessaire.* » Etant donnés les coûts énormes que représente la première solution, l'établissement d' « *une réserve de « brigade de feu » mobile, maintenue dans un lieu central* (...) *et prête à intervenir rapidement en n'importe quel point menacé du monde représente, fondamentalement, un usage plus économique et plus souple de nos forces militaires* » (9).

Pour doter cette « brigade de feu » de la mobilité nécessaire, M. McNamara et le général Taylor (qui présidait à l'époque le comité des chefs d'état-major) proposèrent d'acquérir deux nouveaux véhicules de transport : l'avion géant C-5 A et le navire logistique d'intervention rapide (Fast Deployment Logistics, F.D.L.). Porté par son enthousiasme initial en faveur de la stratégie d'intervention rapide, le Congrès vota 3 milliards de dollars de crédits pour le C-5 A (somme qui devait ensuite être portée à 6 milliards, pour faire face aux incessants « *dépassements de coûts* » subis par le constructeur, Lockheed Aircraft). Mais quand vint le moment de voter la proposition de F.D.L., l'Amérique était profondément engagée au Vietnam, et bien des législateurs commençaient à dénoncer une politique qui avait conduit le pays à intervenir dans ce conflit (10). « *Au-delà du coût*, affirma la commission des services armés du Sénat dans un rapport critiquant le F.D.L., *la commission se préoccupe de l'effet que pourrait créer l'impression que les Etats-Unis ont choisi d'assumer un rôle de police dans le monde* ». Pour le sénateur Richard B. Russell, qui présidait la commission et qui soutenait d'habitude les programmes militaires, le F.D.L. ne ferait que rendre de telles aventures plus probables : « *S'il nous est facile d'aller n'importe où pour faire n'importe quoi*, dit-il à ses collègues du Sénat, *alors nous irons toujours quelque part pour faire quelque chose* » (11).

Après le Vietnam, la législation consacra cette opposition en limitant, notamment les pouvoirs de guerre du président. Le « syndrome vietnamien » força Washington à trouver d'autres mécanismes qui assureraient la protection des intérêts à l'étranger. Ainsi, en vertu de la « doctrine Nixon », des alliés favoris de l'Amérique, tel l'Iran, furent convertis en « *gendarmes* » chargés de « *maintenir l'ordre* » dans des régions critiques du tiers-monde. Et tandis que cette fonction de « maintien de la paix » était dévolue à d'autres, les responsables militaires américains reprenaient l'argument de leur mission de défense de l'Europe occidentale, qui datait de l'époque de la « guerre froide », pour obtenir une augmentation des dépenses militaires.

Mais tout comme certains stratèges avaient, dans les années 50, contesté l'orientation exclusivement antisoviétique de la stratégie de riposte massive, d'autres commencèrent à mettre en question le tour similaire que prenait la planification militaire dans les années 70. Invoquant la dépendance croissante de l'économie américaine à l'égard des marchés étrangers et de l'accès aux sources de matières premières, ils firent campagne pour effacer le souvenir du « syndrome vietnamien » et réhabiliter l'intervention comme moyen légitime de faire face au regain de « *turbulences* » dans le tiers-monde.

L'un des premiers à contester la nouvelle orthodoxie fut encore le général Maxwell Taylor, celui-là même qui avait pris la tête de la révolte contre la « riposte massive ». Dans un article prémonitoire paru en 1974 dans la revue *Foreign Affairs*, il suggéra que, si une guerre Est-Ouest en Europe présentait un « *faible taux de probabilité* » (car les deux parties ont le même intérêt, énorme, à préserver le *statu quo*), l'Amérique sera de plus en plus menacée par des conditions « *de turbulence et de désordre* » dans le tiers-monde. « *En tant que première puissance parmi les « riches »*, affirmait-il, *il nous faut s'attendre à avoir à combattre pour défendre nos valeurs nationales des convoitises des « pauvres* ». Et il reprenait la même proposition que celle qu'il avait avancée dans les années 50 en demandant des « *forces mobiles, prêtes à dissuader ou, dans certains cas, à réduire les conflits de ce genre avant qu'ils ne dégénèrent en quelque chose de plus important* » (12).

Ce point de vue fut explicité en 1977, dans un rapport de la Rand Corporation, sous la signature de Guy Pauker intitulé *Implications militaires d'une éventuelle crise de l'ordre mondial dans les années 80*. L'auteur y voyait croître la possibilité que s'ouvre, pour l'humanité, « *une période d'instabilité sociale grandissante* (...) *et l'effondrement de l'ordre global avec l'aggravation de la confrontation entre le tiers-monde et les démocraties industrielles* ». Dans ce cas, ajoutait-il, « *les Etats-Unis auraient sans doute à faire usage de la force militaire pour éviter un effondrement total de l'ordre mondial ou, du moins, pour protéger les intérêts spécifiques des citoyens américains* » (13).

Contre le « syndrome vietnamien »

SI de nombreux responsables américains en vinrent à partager cette vue, le président Carter continua à faire du soutien à l'OTAN le thème dominant de ses trois premiers budgets de défense. Au cours des dix-huit derniers mois, cependant, plusieurs événements allaient contribuer à modifier la position du gouvernement en matière de politique militaire. Ce fut, d'abord, la révolution iranienne de 1978-1979 qui, en évinçant le chah, ébranla la « doctrine Nixon » qui confiait aux « gendarmes » locaux le soin de pacifier le tiers-monde. En même temps, plusieurs interruptions dans les livraisons de pétrole iranien contribuèrent à créer aux Etats-Unis un climat de « crise énergétique », montrant une fois de plus à quel point le pays était devenu dépendant de ses importations. L'administration se mit alors à désavouer officiellement le « syndrome vietnamien », affirmant que l'Amérique était prête officiellement à mettre en œuvre ses propres forces pour assurer la défense des approvisionnements en pétrole du Proche-Orient. « *La protection du flux pétrolier en provenance du Proche-Orient fait manifestement partie de notre intérêt vital* », annonça le secrétaire à la défense en février 1979, et « *pour protéger ces intérêts vitaux, nous mènerons toute action appropriée, y compris l'emploi de la force militaire* » (14).

(6) Maxwell D. Taylor, *The Uncertain Trumpet*, Harper & Row, New-York, 1960, pp. 5-6.

(7) U.S. Congress, Senate, Committee on Foreign Relations, *The Foreign Aid Program*, Compilation of Studies and Surveys, 85 th Cong., 1st Sess., 1957, p. 18.

(8) Rockefeller Brothers Fund, *Prospect for America : The Rockefeller Panel Reports* : Doubleday, Garden City, 1961, pp. 111-112.

(9) U.S. Congress, Senate, Committee on Armed Services, *Military Procurement Authorizations, Fiscal Year 1966*, Hearings, 89 th Cong., 1st Sess., 1965, p. 120.

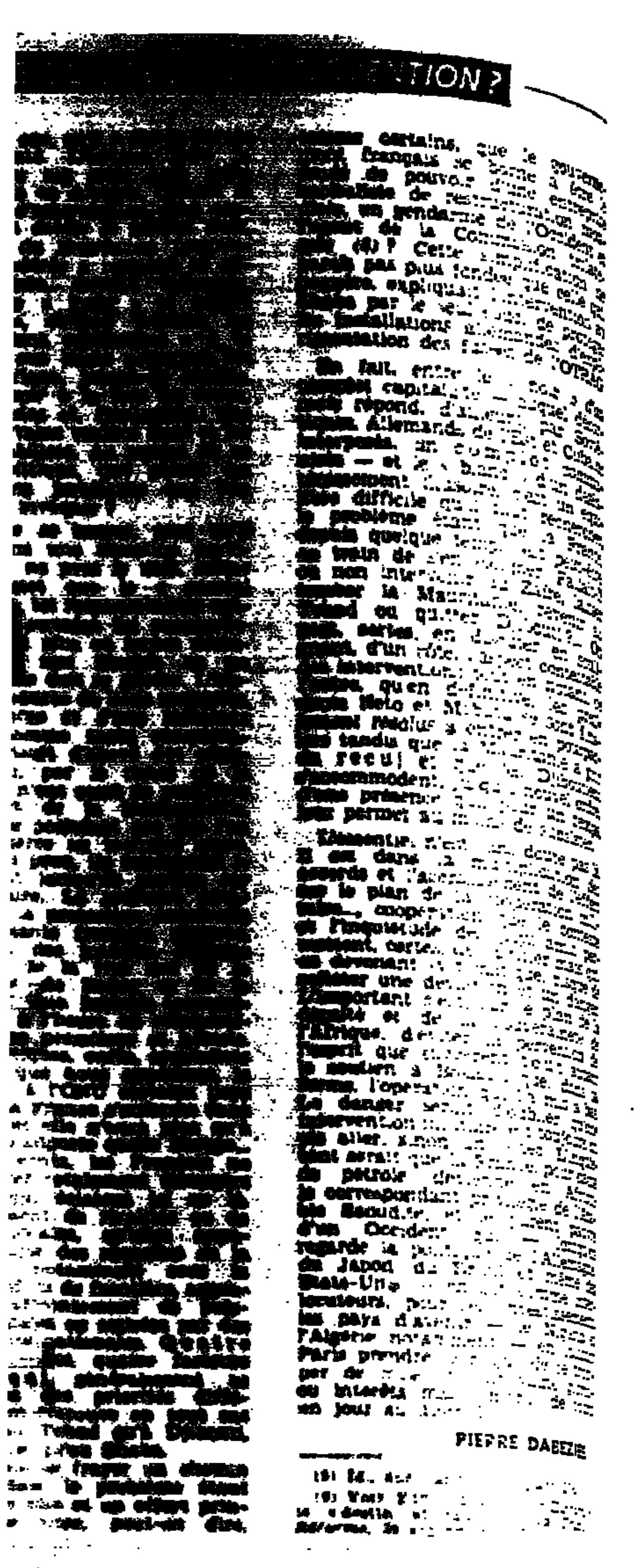
(10) Cf. Michael T. Klare, *War Without End : American Planning for the Next Vietnams*, Knopf, New-York, 1972, pp. 142-164.

(11) Cité dans *The Washington Post*, 27 novembre 1979.

(12) Maxwell D. Taylor, « The Legitimate Claims of National Security », *Foreign Affairs*, avril 1974, pp. 586-587.

(13) Guy J. Pauker, *Military Implications of a Possible World Order Crisis in the 1980s*, Rand Report R-2003-AF, Rand, Santa-Monica, 1977, pp. v-vi.

(14) *The New York Times*, 26 février 1979.



Le gouvernement chercha d'abord à limiter l'application de ce principe à des menaces spécifiquement dirigées contre l'approvisionnement des Etats-Unis en pétrole. Mais l'agitation persistante au Proche-Orient et en Afrique, et le rôle ostensible des Soviétiques au Sud-Yémen, en Afghanistan et en Ethiopie eurent pour effet d'encourager l'activisme militaire. En mars 1979, *Business Week* publia un numéro spécial sur « Le déclin de la puissance américaine » qui résumait l'attitude de nombreux hommes d'affaires et responsables politiques. Le numéro s'ouvrait sur cette constatation : « *De la chute du Vietnam à celle du chah, les Etats-Unis ont essuyé une exaspérante succession de chocs qui témoignent d'une érosion de plus en plus rapide de leur puissance et de leur influence.* » Tout en relevant que la montée de la puissance militaire soviétique constituait une sérieuse menace, la revue se concentrait plus particulièrement sur les risques économiques découlant du refus persistant des Etats-Unis d'assumer un rôle de police mondiale. « *La retraite militaire, qui commença avec la défaite des Etats-Unis en un lieu* (le Vietnam) *n'offrant ni marchés ni ressources naturelles, menace maintenant de saper l'aptitude de la nation à protéger son approvisionnement vital en pétrole et la base énergétique de toute l'économie.* » Et faisant écho au général Taylor, la revue suggérait que les Etats-Unis entreprennent de réaffirmer leur influence dans le monde de manière à sauvegarder « *le style de vie aménagé depuis la seconde guerre mondiale* » (15).

Ces idées étaient déjà largement répandues au Congrès et dans les grands organes d'information lorsque les étudiants militants iraniens prirent d'assaut l'ambassade américaine à Téhéran en novembre dernier. Dans les préoccupations stratégiques, l'OTAN céda la première place à la nécessité réaffirmée de maîtriser les « turbulences » du tiers-monde. Cela ne signifie pas que la préparation à une guerre en Europe n'accapare pas une part importante du budget de la défense — les programmes intéressant l'OTAN représentent probablement 70 % au moins de toutes les dépenses militaires. Mais le souci de lutter contre les conflits dans le tiers-monde gagné du terrain, à la fois dans les esprits des stratèges et dans la production des armements. M. Harold Brown expliqua ainsi le 28 janvier que, durant les trois précédentes années, l'accent avait été mis sur la « *capacité de combattre en Europe* », alors que, « *cette année, nous avons consacré une attention et des ressources spéciales à l'amélioration des moyens pour envoyer rapidement des effectifs et du matériel dans des régions de troubles potentiels comme le Proche-Orient, le golfe Persique et les mers d'Arabie* » (16).

Pour répondre aux menaces ainsi perçues, M. Brown fait des propositions très proches de celles qui furent formulées avant la guerre du Vietnam. Ainsi, à la « brigade de feu » de M. McNamara correspond fidèlement la force d'intervention rapide de M. Brown qui servira, tout comme les forces spéciales (les « bérets verts ») avant elle, de force de frappe tous azimuts pour réprimer des troubles imprévus à l'étranger. Pour les acheminer outre-mer avec une puissance de feu adéquate, l'actuel secrétaire à la défense propose deux initiatives au titre du budget fiscal de 1981 : un nouvel avion de transport intercontinental baptisé C-X et une flotte de transport d'armes désignée sous le nom de « *navires de prépositionnement* » (Maritime Prepositioning Ships, M.P.S.) qui seront ancrés à proximité des régions de troubles potentiels dans l'océan Indien, en Méditerranée et dans la mer d'Arabie. Naturellement, le C-X n'est rien d'autre qu'une version modernisée du C-5 A, tandis que le M.P.S. est la reproduction à toutes fins utiles des vaisseaux F.D.L. de M. McNamara. Même le scénario d'intervention reste identique : au déclenchement d'une crise, la « brigade de feu » (aujourd'hui la force d'intervention rapide) sera acheminée à bord de C-5 A (éventuellement les C-X) sur des aéroports de pays amis, à proximité des zones de combat, et, là, elle recevra l'équipement lourd débarqué des vaisseaux de la F.D.L. (ou M.P.S.) avant de se déployer sur le champ de bataille (17). Comme du temps de M. McNamara, la rapidité de l'acheminement est très importante : « *Nos besoins, pour répondre à des crises hors de l'OTAN,* déclara M. Brown le 27 décembre, *concernent essentiellement notre aptitude à déplacer les forces disponibles suffisamment vite et sur de vastes distances, de manière à désamorcer le conflit ou, si nous n'y réussissons pas, à l'emporter* » (18).

Riposte et dissuasion

CETTE insistance sur la rapidité de l'intervention est l'un des aspects saillants de la nouvelle politique de M. Brown. Elle découle évidemment de la leçon tirée de l'expérience vietnamienne : le Pentagone redoute en effet un conflit prolongé dans le tiers-monde qui susciterait une vaste opposition dans le pays. Aussi les forces américaines s'efforceront-elles à l'avenir de dominer rapidement sur le champ de bataille, de manière, pour reprendre l'expression du général Maxwell Taylor, à « *supprimer de tels conflits avant qu'ils ne dégénèrent en quelque chose de plus important* ». Mais quelles que soient ses motivations, cette politique suppose une aptitude à réagir automatiquement et à donner le signal du départ aux troupes américaines dès le premier indice de crise. L'administration américaine estime d'ailleurs que la force d'intervention rapide pourrait être utilisée tant à des fins dissuasives — en occupant le terrain avant que la bataille ait pris toutes ses dimensions — que pour répondre à une agression du fait d'autres pays. La signification de cette doctrine qui revient à mettre en place une « *force de première frappe* » non nucléaire a été mise en lumière par M. Zbigniew Brzezinski dans un discours peu remarqué prononcé en décembre dernier devant le Club économique de Chicago : la force d'intervention rapide, dit-il, « *nous donnera la capacité de répondre rapidement, effectivement et MEME DE MANIERE PREVENTIVE* (c'est nous qui soulignons) *dans les régions du monde où nos intérêts vitaux pourraient être en jeu et où il n'y a pas de forces américaines stationnées en permanence* » (19).

Mais le danger que comporte un tel projet est plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 60, du temps de M. McNamara et du général Taylor. Car l'environnement stratégique mondial a considérablement évolué. En raison, d'abord, de l'expansion de la puissance soviétique. Même si la rhétorique du Pentagone n'était pas moins véhémente à l'époque pour dénoncer la « menace soviétique », l'U.R.S.S. n'avait guère la capacité de lancer des opérations militaires au-delà des limites du bloc soviétique. Tandis qu'elle dispose aujourd'hui d'une vraie marine interocéanique et d'une flotte de transport aérien appréciable — elle l'a montré avec ses vols de ravitaillement à destination de l'Angola, de l'Ethiopie et du Vietnam. En outre, à partir de ses territoires avancés en Asie centrale, l'U.R.S.S. peut acheminer d'importantes forces par voie de terre vers d'éventuelles zones de conflit au Proche-Orient (c'est ce qui s'est produit en Afghanistan). Personne ne peut prévoir, certes, l'initiative que prendrait Moscou en cas de crise en Afrique ou au Proche-Orient ; mais, de toute évidence, aucun scénario de conflit ne peut ignorer la possibilité d'une réaction militaire soviétique.

D'autres adversaires éventuels ont, eux aussi, accru leur potentiel de combat au cours des vingt dernières années. Grâce, en majeure partie, aux armes achetées aux grandes puissances industrialisées — la France, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. notamment — bien des armées du tiers-monde sont aujourd'hui équipées du matériel le plus perfectionné. De 1973 à 1978, par exemple, les pays du Proche-Orient ont à eux seuls acquis 8 758 tanks et canons autopropulsés, 8 624 véhicules blindés, 1 614 avions de combat supersoniques et 10 917 missiles sol-air (20). Cela signifie que toute force expéditionnaire envoyée dans ces régions risque de se heurter à une résistance bien plus grande qu'il y a dix ans, ou même cinq ans. « *Si on commence à évoquer le milieu des années 80,* faisait observer récemment un fonctionnaire du Pentagone, *on ne peut plus parler de barbares aux couteaux.* » Bien des armées du tiers-monde, en effet, « *ont tout un lot d'équipements militaires* (...) *et, pour stabiliser une région, nous ne pourrons pas nous contenter de montrer pavillon* » (21).

M. Harold Brown est conscient de ces nouvelles réalités. « *Nous devons reconnaître,* dit-il, *la sophistication et la puissance de feu croissantes des forces du tiers-monde conçues sur le modèle soviétique auxquelles nous pourrions être confrontés* » (22). Pour régler ce problème, il propose d'inclure dans la force d'intervention rapide à la fois des divisions « légères » pouvant se rendre maîtresses des ports et des aéroports, et des divisions « lourdes » capables, quant à elles, de battre des unités blindées ennemies. Cependant, il reconnaît que même cette combinaison peut se révéler inadéquate sur certains champs de bataille : dans une série d'instructions à haut niveau, des responsables du Pentagone ont fait savoir que les Etats-Unis pourraient avoir à utiliser des armes nucléaires tactiques pour empêcher l'anéantissement de forces américaines engagées en Iran ou au Pakistan pour arrêter une poussée soviétique (23).

Des forces américaines envoyées au Proche-Orient pour prêter secours à quelque potentat pourraient être exposées à l'attaque des forces (équipées par les Soviétiques) de l'un des régimes arabes progressistes — tel le Sud-Yémen — au risque de déclencher une riposte automatique des Etats-Unis contre ce pays, ce qui pourrait alors entraîner un embargo sur le pétrole et une intervention soviétique. A ce point, tout deviendrait possible, y compris une troisième guerre mondiale.

Pour bien des gens, la mise en place de la force d'intervention rapide et la nouvelle ligne de confrontation entre « riches » et « pauvres » viennent à point pour calmer le sentiment de frustration face aux récentes crises en Iran et en Afghanistan. Mais aussi grande que soit son efficacité pour répondre à une menace militaire bien définie qui mettrait en péril les intérêts américains et occidentaux, la force d'intervention rapide ne peut rien pour résoudre les problèmes de fond qui sont à l'origine des troubles actuels au Proche-Orient. M. Brzezinski lui-même le faisait remarquer l'an dernier : « *Tenter d'arrêter ce qui ne peut être arrêté — tenter de faire obstacle aux changements inéluctables dans le domaine politique, économique et social — cela reviendrait à condamner les Etats-Unis à l'isolement et à l'impuissance politique* » (24).

MICHAEL T. KLARE.

(15) « The Decline of U.S. Power », *Business Week*, 12 mars 1979, pp. 36-42.
(16) Harold Brown, conférence de presse donnée au Pentagone le 26 février 1980.
(17) Pour plus de détails, voir *The Washington Post*, 6 décembre 1979, et *The Wall Street Journal*, 6 décembre 1979.
(18) Harold Brown, conférence de presse à la base aérienne de MacDill, Floride, 27 décembre 1979.
(19) Cf. *Chicago Sun-Times*, 20 décembre 1979.
(20) U.S. Arms Control & Disarmament Agency, *World Military Expenditures and Arms Transfers, 1968-1977*, Washington, 1979, p. 160.
(21) Cf. : *The Wall Street Journal*, 6 décembre 1979.
(22) Brown, *DoD FY81*, p. 150.
(23) *The Washington Post*, 5 février 1980.
(24) Zbigniew Brzezinski, déclaration devant l'International Platform Association, 2 août 1979.

Dans les revues...

▣ Pour la **REVUE FRANÇAISE D'ETUDES POLITIQUES AFRICAINES**, le « sujet du mois », c'est « L'Afrique, continent des réfugiés ». Les événements d'Asie ont peut-être repoussé dans l'ombre cette réalité que souligne d'entrée Ph. Leymarie : dans le monde, une personne déplacée sur deux est africaine. Un dossier de cent pages, appuyé de documents, nourri d'une impressionnante bibliographie, qui constitue le tableau complet, sous tous ses aspects, de ce qui a les « dimensions d'un fléau ». (Janvier (dernier paru), mensuel, numéro triple au prix non indiqué. - 32, rue de l'Echiquier, Paris-10e.)

▣ Naissance d'un nouveau mensuel de politique internationale à Londres, **ISSUES**, à l'initiative d'un groupe de journalistes et de chercheurs indépendants. Barry Cohen, Felicity Edholm et Erica Flegg forment l'équipe de direction. Au sommaire du premier numéro : la force américaine d'intervention rapide, l'or et le système monétaire international, l'Afghanistan, El-Salvador l'Inde, le Vietnam, etc. Sur ce dernier pays, Gabriel Garcia Marquez livre ses réflexions de voyage. (N° 1, avril, mensuel, 50 pence. — 96 Gillespie Road, Londres N5 1LN.)

▣ La nouvelle revue **AMERIQUE LATINE** correspond à un besoin réel : fournir à un public cultivé une publication à caractère scientifique qui fait appel à la collaboration de spécialistes français et latino-américains. Le premier numéro est centré sur un dossier d'une quarantaine de pages consacré au rôle des firmes transnationales dans l'agriculture, avec des études de cas portant sur le lait (Brésil, Pérou, Colombie), la viande (Argentine et Amérique centrale) et le soja (Mexique). En outre, les articles de Jean-Marc Von der Weid sur les limites de l'ouverture politique au Brésil et d'Albert Meister sur l'évolution du « modèle péruvien » méritent en particulier de retenir l'attention. La revue est publiée par le Centre de recherche sur l'Amérique latine et le tiers-monde. (N° 1, trimestriel, abonnement annuel 110 F. - 35, rue des Jeûneurs, 75002 Paris.)

▣ **SIN CENSURA** (« Sans censure ») est un nouveau mensuel d'analyse et d'information sur l'Amérique latine, avec un double siège à Washington et à Paris. Son objectif est d'apporter une information pluraliste sur l'hémisphère, notamment sur les pays du cône sud soumis à des dictatures militaires. Dirigée par Carlos Gabetta, la revue publie dans son deuxième numéro des déclarations de Jacques Chonchol, une analyse de la signification du prochain voyage du pape au Brésil, une évaluation de la situation au Salvador et, surtout, un très long entretien avec Richard Feinberg, haut fonctionnaire du département d'Etat qui, de mai 1977 à janvier 1980, dirigea la section de planification politique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. (5, rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris.)

▣ Une nouvelle publication de l'Institut français d'Haïti : **RECHERCHES HAITIENNES**. Ce premier numéro, établi par P. Pluchon, présente et commente des documents sur les « aspects du racisme au siècle des Lumières ». Le premier volet montre « un négociant juif et ses deux esclaves nègres à Paris », et le procès qui s'ensuit, le premier ayant fait imposer au fer rouge sa marque de propriété sur les seconds, dont une jeune fille de dix-huit ans. Le deuxième volet, en matière de compensation, illustre quelque chose comme l'étoile jaune au temps des Lumières et l'antisémitisme de Voltaire. (N° 1, périodicité non fixée. - I.F.H., B.P. 131, Port-au-Prince, Haïti.)

▣ Plusieurs articles sur la construction européenne dans **PROJET**. Sylvain Lage y apporte d'utiles précisions sur la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) où, « personne ne le conteste, le TUC a les effectifs les plus nombreux et le D.G.B. les finances les plus solides ». (N° 143, mars, mensuel, 14 F. - 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

▣ L'évolution de l'autonomie en Catalogne, Galice et Andalousie est analysée dans une perspective critique par **TRANSICION**, revue espagnole d'économie et de sociologie (N° 18, mars, mensuel, 150 pesetas. - Ramblas, 130, 4e, Barcelone.)

▣ « L'invité » de **L'APPEL** est M. Couve de Murville, interrogé sur l'actuelle politique étrangère de la France. A propos d'un éloignement soudain du centre, ou centrisme, par rapport aux Etats-Unis : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis quand ils ont tort. » A l'intérieur, opposé à la réduction de la durée du mandat présidentiel, il propose une solution : pas de second mandat. Car, en effet, si sept ans c'est trop long, quatorze et même dix, c'est encore plus long. (Février (dernier paru), mensuel, 10 F. - 89, rue de Lille, Paris-7e.)

▣ **LA REVUE DES DEUX MONDES** publie le long texte des réflexions que lui a destinées M. Valéry Giscard d'Estaing « Au retour de l'Inde ». Dans le même numéro, M. Constantin Caramanlis trace les perspectives de la politique étrangère de la Grèce. (Mars, mensuel, 17 F. - 15, rue de l'Université, Paris-7e.)

▣ Plus généralement axée sur le tiers-monde, la revue **PEUPLES** s'inquiète, cette fois, du vieillissement de l'Europe, à l'Est comme à l'Ouest. C'est pour mettre en garde, dans sa présentation, contre toute tentative des gouvernements d'intervenir dans le droit de chacun à procréer comme il l'entend. (Vol. 7, n° 1, 1980, trimestriel, en français, anglais et espagnol, abonnement annuel : 5 livres. - 18-20 Lower Regent Street, Londres SW1Y 4 PW.)

▣ **ESOPE** ouvre un dossier sur la démographie en Chine et les mesures draconiennes prises pour la juguler : de 1949 à 1978, la population aurait presque doublé. Un document sur la « stratégie militaire de Moscou pour la domination mondiale » : précisons qu'il s'agit de la reproduction intégrale d'un article paru récemment dans deux journaux de Pékin : en chinois et en français. (Février, mensuel, 10 F. - 12, rue du 4-Septembre, Paris-2e.)

▣ Dans **EUROPE**, J. Rolland de Renéville montre que l'informatique est une mise à mort de la culture. Du moins en serait-il ainsi si n'était informatisable dans une culture que ce qui est automatisable. Une part ne l'est pas, quantitativement *faible, mais en elle réside l'essentiel*. Certes. Mais y a-t-il un marché pour l'essentiel ? (Février-mars, mensuel, 27 F. - 21, rue de Richelieu, Paris-1er.)

▣ **L'ALTERNATIVE** poursuit sa publication de témoignages personnels de dissidents de l'Europe de l'Est. Un historien roumain résidant en France entreprend d'autre part l'analyse de la politique officielle à l'égard des minorités nationales en Roumanie. (N° 3, mars-avril, bimestriel, 15 F. - 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.)

▣ Le dernier numéro paru d'**ETUDES INTERNATIONALES** s'intéresse aux « nouveaux centres de pouvoir » dans les relations internationales : finance, pétrole, technologie y occupent une bonne place. (Vol. X, n° 4, décembre 1979, trimestriel, ce numéro spécial : 6 dollars canadiens. - Presses de l'université Laval, C.P. 2447, Québec-Terminus, Qué., G1K 7P4.)

▣ Dans **CRITIQUES DE L'ECONOMIE POLITIQUE**, une étude d'Alain Azouvi qui appréhende les conséquences du progrès technique dans les rapports de production ; plus particulièrement à la lumière d'ouvrages récents qui prolongent la réflexion marxiste sur ce sujet. (N° 10, janvier-mars, trimestriel, 24 F. - 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.)

▣ *« Villes éclatées » : sous les coups* de la guerre civile — comme au Liban et à Managua — ou de la concentration industrielle — comme dans de « tranquilles petites villes de la « France profonde » : l'excellente revue **HERODOTE** entreprend, avec trois études sur ce thème, une recherche plus systématique sur l'évolution de l'espace urbain. (N° 17, premier trimestre, trimestriel, 28 F. - 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.)

▣ Dans **LES NOUVEAUX CAHIERS**, Rachel Israel s'interroge sur l'identité des marranes. Deux autres articles sont consacrés aux juifs sépharades : l'un traitant du judaïsme maghrébin « vingt ans après », l'autre de la communauté de Tétouan. (N° 59, hiver 1979-1980, trimestriel ; 15 F. - 45, rue La Bruyère, Paris-9e.)

▣ **QUESTIONS FEMINISTES** (dirigée *par S. de Beauvoir) célèbre « l'An X » du* M.L.F. fondé en 1970. Deux questions sont posées : la première, sur l'appropriation du M.L.F. et la solidarité militante ; la seconde, sur « l'utilisation d'un samizdat de femmes soviétiques comme machine de guerre contre l'ensemble de la dissidence soviétique ». La revue publie des documents sur l'affaire des féministes de Leningrad ; et sur l' « affaire de Rousn », après la « marche des femmes » du 6 octobre. (N° 7, février, trimestriel, 25 F. - Editions Tierce, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris-5e.)

▣ **LA NOUVELLE CRITIQUE** a donc cessé de paraître, s'effaçant devant le nouvel hebdomadaire du P.C. **REVOLUTION**. « Mission accomplie », estime Francis Cohen en présentant le dernier numéro, axé pour une bonne part sur la rétrospective des trente et une années de vie de la revue. (N° 130, janvier-février, 25 F. - 2, *place du Colonel-Fabien*, 75940 Paris Cedex 19.)

▣ **L'HISTOIRE** ouvre un procès — contradictoire, il va sans dire, — celui de Claude Manceron. La parole est donnée au prévenu, avocat de lui-même. Suivent les attendus des quatre juges. Pour François Braudel, à qui la « nouvelle histoire » doit beaucoup, les Hommes de la liberté sont une « parfaite réussite ». Pour Jeffry Kaplow, non moins « nouvel historien » mais fortement idéologisé et américain par surcroît, c'est « une mauvaise leçon d'histoire ». A mi-chemin, J.-P. Bertaud ; et E. Le Roy Ladurie, qui prend à cette histoire un plaisir extrême, mais... - Dans le même numéro, un autre cas, fort différent : Doriot, traité objectivement par J.-P. Brunet ; il introduit « au cœur du fonctionnement et de la stratégie du P.C.F. dans les années 30. » (Mars, mensuel, 15 F. - *Le Seuil-La Recherche, 57, rue de Seine,* Paris-6e.)

▣ Sous le joli titre « Regarder ailleurs, construire le temps », **ERRATA** propose, dans une mise en pages fort élégante, quelques réflexions pertinentes de sociologie de la vie quotidienne, en particulier, celle du philosophe Toni Arno sur « dispersion et unité ». (N° 17, mars, trimestriel, 12 F. - B.P. 480, 75360 Paris, Cedex 17.)

▣ Articles variés, mais d'une grande brièveté : les **CAHIERS DES SCIENCES & TECHNIQUES HUMAINES** veulent garder l'œil ouvert sur « les défis des années qui s'ouvrent ». Les deux thèmes du mois de mars sont « l'horizon 2000 » et « la dissidence ». (N° 11, mars, trimestriel, 18 F. - 6, avenue Léon-Heuzey, 75016 Paris.)

CINÉMA

▣ **LE CINEMATOGRAPHE** consacre un important dossier au cinéma stalinien, thème abordé pour la première fois dans la presse cinématographique française. (N° 55, mars, mensuel, 15 F. - 14, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.)

▣ **L'AVANT-SCENE** publie le découpage intégral du film antinazi « l'Authentique Procès de Carl-Emmanuel Jung », du cinéaste Marcel Hanoun, auquel la Cinémathèque française consacrera une rétrospective du 25 avril au 7 mai. (N° 242, février, bimestriel, 15 F. - 27, rue Saint-André-des-Arts, 75006 Paris.)

▣ Pascal Bonitzer analyse brillamment, dans les **CAHIERS DU CINEMA**, le film de Nagisa Oshima, « Nuit et Brouillard au Japon », sur le mouvement communiste. (N° 309, mars, mensuel, 18 F. - 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

▣ La société japonaise et ses films, de 1959 à 1979, sont étudiés dans un important dossier (208 pages, 150 ill.) établi sous la direction de Max Tessier, publié par **CINEMA D'AUJOURD'HUI**. (N° 15, hiver, trimestriel, 33 F. - 38, rue Chanzy, 75011 Paris.)

▣ Tous les longs métrages produits au Québec en 1978 sont répertoriés (fiches techniques et synopsis) dans **COPIE ZERO**. (N° 4, hiver, trimestriel, 3 dollars canadiens. - 335, boulevard de Maisonneuve est, Montréal, Québec H2Y IKI, Canada.)

▣ Dans **LES DEUX ECRANS** : une analyse des émissions enfantines de la télévision algérienne, et un réquisitoire très argumenté contre les mauvaises conditions de projection dans certaines salles du pays. (N° 21, février, mensuel, 5DA - 7, boulevard Khemisti, Alger.)

▣ **DROIT ET LIBERTE** consacre un dossier spécial au thème « cinéma et racisme » à l'occasion du festival d'Amiens sur ce sujet. A lire en particulier les textes de René Prédal et de Janine Euvrard, ainsi que l'entretien avec la réalisatrice sénégalaise Safé Faye. (N° 389, mars, mensuel, 6 F. - 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris.)

▣ L'économiste Peter Willats se livre à une radiographie du cinéma ouest-allemand dans **FILM/ECHANGE**, où on lira également une étude de Jean-A. Gili sur l'industrie du cinéma en Italie pendant la période fasciste. (N° 9, hiver, trimestriel, 40 F. - 79, Champs-Elysées, 75008 Paris.)

▣ Dans **LA REVUE DU CINEMA** : une étude des rapports entre le cinéma et l'ethnologie et la sociologie, ainsi que des enquêtes sur la production en Hongrie et en Pologne. (N° 348, mars, mensuel, 12 F. - 3, rue Récamier, 75341 Paris, Cedex 07.)

BULLETINS PERIODIQUES

▣ **AFRIQUE AUSTRALE ACTUALITES** : réalisé par le Collectif de recherche et d'information sur l'Afrique australe (CRIAA), un nouveau bulletin mensuel *donne des informations soigneusement* sélectionnées en fonction de l'actualité. Les projecteurs sont braqués sur les conflits qui, au sud du continent, s'articulent autour de la politique du gouvernement blanc sud-africain. (N° 3, mars, mensuel, en français ou en anglais, abonnement annuel : 600 F. - 69, avenue du Maine, 75015 Paris.)

▣ Dans le style clair et concis qui lui *est propre, l'excellent bulletin* **L'ECONOMIE EN QUESTION** consacre un dossier à l'industrie automobile en France à l'heure de la restructuration. (N° 12, janvier-mars, trimestriel, 8 F. - 6, rue Melingre, 75019 Paris.)

▣ Le Groupe de recherche et d'information sur la paix (CRIP), dans son bulletin ronéoté **NOTES ET DOCUMENTS** (dossier n° 14), publie une étude sur « l'influence des militaires sur la prise de décision en U.R.S.S. ». Arié Zaks tente, en une vingtaine de pages, de dégager les rapports entre armée et pouvoir, civils et militaires. (Bimensuel, 60 F belges. - Chaussée Saint-Pierre, 141, 1040 Bruxelles.)

Le comble du vide

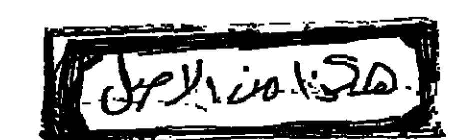
Dressant un bilan des ouvrages politico-philosophiques publiés en 1979, la revue Critique *annonce, dans une brève introduction :* « Plus l'assiette reste vide, plus le menu affiché à la porte est prétentieux. Le vide est alors à son comble. » *Avec rigueur et agilité, six articles en font, en quelque quatre-vingt-dix pages, une éblouissante démonstration. Le trait peut parfois paraître cinglant, tant on a pris l'habitude de se montrer indulgent pour l'improvisation, le superficiel, la compilation, la magie des mots. Manié avec finesse, le scalpel n'en est pas moins cruel ; sans anesthésie. Il fouille aussi bien les livres de Macciocchi, Elleinstein, Garaudy ou Attali que ceux de Bernard-Henri Lévy, Alain de Benoist ou Poniatowski. Ce dernier ne se voit pas seulement reprocher* l' « inanité et l'enflure du style ministre », *mais aussi et plus concrètement des phrases comme :* « La vérité n'est plus à notre droite ou à notre gauche, elle est au-dessus de nous. » *Proche parenté avec cette formule de l'un des maîtres de la « nouvelle droite » :* « A vrai dire, le soleil ne se lève ni à gauche ni à droite mais d'un seul coup au-dessus de nous... » *Les collaborateur de* Critique *n'ont eu aucune peine à trouver d'égales inepties chez tous les auteurs qu'ils scrutent avec une sauvage délectation. En ces temps de grand lavage de cerveaux, il faut lire cette revue par souci de salubrité. On y prend, en outre, un immense plaisir.*

(1) *Critique*, n° 392, janvier 1980. Edit. de Minuit, 7, rue Bernard-Palissy, Paris-6e.

Prochains colloques

● L'EUROPE, LA CRISE ET LA GUERRE : *tel sera le thème du colloque annuel de l'Association française de recherches sur la paix (ARESPA) qui se tiendra à Paris les 19 et 20 avril. Les débats porteront sur les risques de guerre engendrés par la crise actuelle du capitalisme, à partir d'analyses économiques, industrielles, socio-politiques et stratégiques.* (Pour tous renseignements : ARESPA, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06. Tél. : 544.39.79, poste 333.)

● LE NOUVEL ESPACE CHINOIS ? *A l'occasion d'un colloque organisé les 24 et 25 avril par le Centre de recherche de l'université Paris-VIII, dans le cadre de l'unité pédagogique d'architecture n° 6, et sous la direction de Xavier Luccioni et Philippe Jonathan, les participants s'interrogeront sur la « voie chinoise du développement » et ses effets sur la transformation des villes et des campagnes.* (Unité pédagogique n° 6, 144, rue de Flandre, 75019 Paris.)



QUESTIONS SUR UN PAYS EN CRISE

L'Italie de la continuité et du désordre

Par FERDINANDO SCIANNA

« *C'EST véritablement après sa mort que l'on s'est aperçu en France que Pasolini a vécu.* » C'est ainsi que Philippe Di Meo commence un article sur les traductions récentes de livres de Pasolini, dans le cadre d'un dossier que la *Quinzaine littéraire* (1) consacre aux écrivains italiens. On y trouve des articles, des interviews et des textes traduits de poètes comme E. Montale, A. Zanzotto et I. Buttitta, de prosateurs comme I. Calvino N. Ginzburg, P.P. Pasolini, A. Savinio, L. Sciascia ainsi que V. Consolo, qui présente dans un entretien son extraordinaire roman *le Sourire du marin inconnu*, traduit depuis peu aux éditions Grasset.

Depuis quelque temps, bon nombre de livres et de numéros spéciaux consacrés à l'Italie ont été publiés en France, qui témoignent d'une plus grande attention à la littérature italienne.

On peut penser que c'est en raison de la vitalité qui semble se dégager des événements politiques qui secouent l'Italie, volontiers présentée comme un « laboratoire » de l'Europe de demain. Mais il faut se demander si, plutôt que le parfum de la vie, ce n'est pas l'odeur de la mort, la multiplication des assassinats, les prisons trop pleines qui suscitent un intérêt pour chercher non pas tant les germes d'avenir peut-être que les symptômes d'une nouvelle défaite de l'espérance, dans une société en proie à de terribles soubresauts dont on ne sait s'ils sont de réveil ou d'agonie.

L'attention pour les œuvres et les idées de Pasolini qui, avant son assassinat, étaient si souvent méprisées ou attaquées est, à cet égard, exemplaire.

Ainsi, il existe de nouvelles raisons politiques et qui collent au présent, pour un « voyage en Italie » qui, jusqu'alors, se limitait à des motivations purement touristiques et culturelles : Venise, Rome, le soleil, Florence, la mer, l'archéologie, l'histoire, l'« art de vivre »... Les éditions du Seuil publient à peu près simultanément dans l'heureuse collection « Petite Planète », exemplaire à bien des titres, deux petits livres, l'un de Sergio Romano sur l'Italie, l'autre de Jacques Nobécourt sur Rome (2).

Sergio Romano est un diplomate qui demeura en poste à Paris pendant de longues années avant de regagner Rome récemment en qualité de directeur général des affaires culturelles au ministère des affaires étrangères. Jacques Nobécourt, quant à lui, a été pendant presque dix ans le correspondant du *Monde* à Rome. Ce qu'il y a de singulier avec ces deux livres, c'est que le regard du Français sur Rome s'efforce d'être un regard italien ; en revanche, l'Italien semble voyager en Italie avec le détachement d'un étranger, et précisément d'un Français.

Itinéraires croisés

IL en va probablement ainsi depuis toujours, et certainement depuis Stendhal : les Français trouvent en Italie l'apaisement à une sorte de nostalgie de baroque, de lignes courbes et brisées, de multiplicité culturelle et d'histoire qui s'accumule, se stratéfie sans jamais s'accomplir dans un dessin définitif, où l'organisation de la ville et celle du pouvoir expriment une hiérarchie centralisée et durable. Les Italiens, au contraire, cherchent en France une satisfaction à leurs aspirations vers les choses rationnelles, les rues rectilignes, l'« Etat qui fonctionne ». Certains Italiens, du moins, qui appartiennent à une petite Italie intellectuelle, essentiellement minoritaire, dans la tradition des philosophes éclairés et progressistes comme Cattaneo, ou des libéraux conservateurs, comme Croce, ou comme Sergio Romano.

Jacques Nobécourt donne d'emblée un avertissement : « *Chacun parle d'une Rome, la sienne, redisant les mêmes mots, démasquant la même histoire.* » Il ne cherche pas à fournir un « guide » de Rome, même si, au long de sa méditation, les informations historiques, anecdotiques, critiques sur les divers monuments s'accumulent et constituent un riche tableau historique. Son choix est plutôt celui du portrait, et d'un portrait qui n'est même pas « objectif », mais qui, au contraire, est revécu de l'intérieur, à travers une clef qui est précisément révélée par l'écriture : la nostalgie. La structure du livre est musicale, elle-même par « thèmes », « mouvements », scandés par des mots qui tous, et non sans artifices parfois, commencent par la syllabe AL (comme alpha et aleph) : Allusions, Allégeances, Alleu, Allitérations... ; et ses chapitres sont comme les variations sur un même thème symphonique.

A mesure que la lecture avance, une Rome se construit, qui est la Rome de Nobécourt, mais où chacun peut trouver une image, un jugement, une notation qui correspondent à sa Rome personnelle. Rome engluée par le sirocco. Rome glacée par la tramontane. Rome emportée par la spéculation immobilière : « *Un vide où ne tournoient plus que les signes de la désespérance.* » La lenteur de Rome. *Où « l'assoupissement progressif de l'activité a favorisé l'empâtement de l'administration et celle-ci, par inefficacité, a aggravé la crise politique ».* Voilà une notation « à la française », qui se retrouve soudain chez Sergio Romano soulignant, lui, que les fonctionnaires, qui travaillent mal, ont tous, cependant, un second travail — les fonctionnaires ne sont pas les seuls, — sur lequel, à la fin du mois, ils ne paient pas d'impôts. Et il se demande combien de milliards de lires échappent ainsi à l'Etat. Beaucoup, assurément. Du moins ces salariés paient-ils des impôts sur leur premier salaire. Mais ceux qui les emploient au travail noir ? Et comment se fait-il qu'on ait tellement favorisé ce phénomène du travail noir dans un pays qui est en crise économique ? A un point tel que, désormais, on en célèbre très officiellement les mérites, comme structure de cette « économie submergée » qui maintient le pays à la surface. Et c'est Romano lui-même qui, dans son chapitre sur le travail, trace ce tableau contradictoire où coexistent les gens qui ont un double travail et les masses de jeunes chômeurs, « *le marais obscur où la violence plonge ses racines* », proies « *de brumeuses philosophies antiproductivistes et à la recherche d'improbables paradis idéologiques* ».

Mais, si Nobécourt analyse les formes de la lenteur, le folklore fanfaron des gens du *trastevere* ou de la petite délinquance des bourgades de banlieue, Romano, une fois arrivé à Naples, décide « *qu'il faut tourner le dos au folklore napolitain* ». Son voyage en Italie est limpide, rationnel, sélectif, et méfiant à l'égard du « trop humain ». L'excellent historien qu'il est (il a publié récemment une *Histoire d'Italie*, également aux éditions du Seuil), analyse avec vivacité et précision les phases et les raisons de l'évolution fragmentée, moléculaire, centrifuge d'un pays qu'un siècle d'unité n'a pas réussi à faire devenir une nation cohérente, rationnelle, européenne. Puis comme s'il oubliait tout cela, il nous entraîne à travers la péninsule, en portant sur l'Italie le regard d'un homme qui a une certaine idée et un certain sens de l'Etat, qui ne correspondent presque en rien à ce qui se passe et à ce qu'il voit. Les effets en sont singuliers et souvent stimulants. De même, il y a quelque chose de stimulant dans son attitude, un peu ironique, de mémorialiste ou de voyageur du dix-huitième siècle, qui prend des notes, ou qui trace des portraits rapides, avec le plaisir de quelqu'un qui imagine déjà l'effet qu'ils produiront cent ans plus tard.

Lorsque, par exemple, il décrit en quelques lignes l'ancien président du conseil et « chef historique » de la démocratie chrétienne, Giulio Andreotti, qui accompagnait De Gasperi à la messe chaque jour. « *Il avait l'habitude de s'entretenir avec le curé pendant que le président du conseil parlait à Dieu.* » « *C'est exact,* confirme Andreotti, *mais le curé, lui, m'écoute.* » Ou lorsqu'il décrit les patrons de la grande industrie italienne : « *Riches, parce que les grandes responsabilités comportent le poids d'une grande richesse, ils traversent ce moyen âge italien sur une route perpétuellement encombrée de clients, de postulants, de détrousseurs, avec une suite de gorilles, de secrétaires, de chanceliers et de jongleurs.* »

Déchirement et inquiétude

PRENANT ses distances par rapport à la douceur des places asymétriques, des fontaines baroques, à la splendeur de l'ocre sur les façades des palais, aux séductions culinaires, c'est une approche différente, plus déchirée et plus inquiète que propose la revue *Change*, dans un numéro spécial consacré à l'Italie (3). L'accès proposé est celui de l'avant-garde poétique et littéraire d'aujourd'hui, ou de certains classiques « marginaux » tels que Landolfi ou Gadda, dont est publié ici un essai extrêmement savoureux sur Jean Genet, ou celui de l'actualité politique la plus brûlante, le terrorisme, la répression.

Le sommaire de *Change* cite les poèmes et les textes de certains protagonistes du « Groupe 63 » qui, voilà dix-sept ans, partirent en guerre contre l'*establishment* culturel italien et qui, maintenant, sont « *magnifiquement dispersés* ». Dispersés, assurément, mais magnifiquement ? Nous ne saurions guère exprimer de jugement sur leur production poétique. Mais, par exemple, Edoardo Sanguineti, « *professeur d'une grande clarté et poète très obscur* », se retrouve député communiste et gardien du conformisme idéologique du parti, tandis qu'aux antipodes Nanni Balestrini est maintenant théoricien de l'autonomie prolétaire, recherché pour constitution de groupe armé.

Aldo Tagliaferri analyse une polémique entre Sanguineti et Leonardo Sciascia, auquel le poète piémontais reprochait de ne pas savoir se plier au rôle de « *sentinelle du bidon d'essence* » (métaphore malheureuse qui était en vogue sous le fascisme), de la classe ouvrière, incarnée naturellement par le P.C.I. L'écrivain sicilien répondit que le vrai problème était de savoir si on avait le droit de regarder dans le bidon et que, pour sa part, il avait osé le faire et s'était aperçu qu'il était vide. Mais peut-être que Sanguineti — comme Balestrini, chacun à sa façon — cherche dans une engagement politique également dépourvu de critique, « *aux côtés de la classe ouvrière* », des compensations à une pratique littéraire élitiste et obscure.

Change publie également une « *intervention écrite pour un lecteur étranger* » du professeur Toni Negri. C'est une lettre écrite du quartier de haute surveillance de Palmi. Le texte est daté d'août 1979, et donc avant ce mois de décembre de l'année dernière où de nouvelles accusations sont venues s'ajouter à celles qui avaient déjà conduit en prison ce professeur de philosophie politique de l'université de Padoue et d'autres accusés (c'était en avril 1979). Depuis un an, Toni Negri est désigné comme le Gros Méchant, l'unique et grand esprit malfaisant du terrorisme italien.

Ce texte qu'il a écrit en prison est naturellement partial et partiel : que peut-on attendre d'autre d'un homme placé dans sa situation ? Mais peut-être, précisément en raison de la nécessité de se faire comprendre par un « *lecteur étranger* », il est plus clair, dépourvu de la lourdeur habituelle et de ce caractère fumeux qui enveloppe ses écrits théoriques. Negri présente son analyse d'un désordre italien qui est, selon lui, « *la somme d'une crise des institutions et des politiques constitutionnelles, et, d'autre part, la résultante d'un mouvement prolétaire qui n'accepte pas l'état actuel des choses* ». En ce sens, il estime qu'« *aujourd'hui, en Italie, on peut et on doit parler d'une tendance sous-jacente, mais effective et puissante, à la réforme de la Constitution. Nous sommes sans doute à la veille d'une « deuxième République »*... Et c'est bien possible. Mais avec quel de Gaulle ?

Bien entendu, avec les autres accusés du 7 avril, Negri dit qu'il ne croit pas que les rapports de force actuels rendent possibles des solutions très neuves par rapport à celles qui ont déjà été expérimentées dans d'autres pays à un stade capitaliste avancé, et que, en tout état de cause, on ne peut certainement pas concevoir de nouveaux équilibres davantage orientés à gauche. Cela ne l'empêche pas de parler d'un vaste déploiement de la lutte de classe sur tout l'horizon social, avec des caractéristiques de forte autonomie. Et il cite des pays où règne un climat fortement conflictuel, comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, sans voir que, dans ces pays précisément, la forte combativité ne correspond pas du tout à ces perspectives, ni à une volonté de changements politiques radicaux. Negri soutient, en substance, que l'appareil répressif de l'Etat, avec la complicité du P.C.I., qualifie de « bande armée » tous les mouvements, les comportements et les luttes prolétaires qui se sont développés en marge des digues institutionnelles.

Le fond politique de l'affaire est aussi là, il n'y a pas de doute ; mais, contre Negri et d'autres accusés, et dans un contexte fort dangereux, certes, pour l'exercice des libertés démocratiques, on a aussi avancé des accusations précises, relatives à de graves affaires de violence. Il est donc absolument nécessaire que l'on arrive le plus rapidement possible au procès, précisément afin de vérifier ce qu'il y a de vrai dans ces accusations précises, et s'il ne s'agit pas au contraire d'une obscure manœuvre afin de criminaliser tout ce qui s'est mis en mouvement depuis 1968 contre la dégradation du pouvoir politique et économique en Italie et en dehors de la ligne de compromis du P.C.I.

Le numéro de *Change* s'achève par un débat sur le terrorisme entre Tito Perlini, Emanuele Severino et Gianni Vattimo. Débat un peu schématique, qui ne fait qu'effleurer certaines des nombreuses questions posées par le phénomène du terrorisme. Quelques remarques méritent toutefois d'être soulignées. Celle de Vattimo, par exemple, qui, analysant la chute de la « *croyance éthique et révolutionnaire que représentait la foi dans le communisme* », en arrive à la constatation que « *la politique devient toujours plus une technique de gestion* ». Par exemple, « *la « réunionite » généralisée, après 1968, gérée par la démocratie chrétienne bien astucieusement — conseils de quartier, d'école, conseils en tous genres, — rend pour toujours inacceptable le discours sur la démocratisation généralisée* ». Ou encore cette observation de Severino : « *Le terrorisme pourrait créer le chaos en Italie aujourd'hui et pourtant il ne le fait pas. Cinq mille personnes organisées pourraient renverser les institutions en Italie. On ne le fait pas. On détermine de la sorte une situation objective de dosage, ainsi la charge destructive est administrée progressivement, en alternance, en tenant compte du degré de développement de la marche du P.C.I. vers le pouvoir. Il me semble qu'il existe un vide dans l'enchaînement des actes terroristes : celui qui suivrait la défaite du P.C.I.*

---

(1) *La Quinzaine littéraire*, n° 321, 16-31 mars 1980 (45, rue du Temple, 75004 Paris).

(2) Jacques Nobécourt, *Rome*, éd. du Seuil, Paris, 1980, coll. « Microcosme ». Petite planète », et Sergio Romano, *Italie*, *ibid.*, 1979.

(3) *Change*, n° 39, mars 1980, Seghers-Laffont, Paris.

CAMÉRAS POLITIQUES

Une crise à l'italienne

Le cinéma italien suscite soudain un regain d'intérêt : d'importantes manifestations culturelles lui sont entièrement consacrées, en particulier les prestigieuses *Journées cinématographiques* de Poitiers, tandis que la ville de Nice lui dédie un festival désormais annuel, et que la Cinémathèque française poursuit une exhaustive rétrospective des meilleurs films italiens de tous les temps.

***Ce renouveau de sympathie** se produit paradoxalement au moment où la cinématographie transalpine connaît la crise la plus aiguë de son histoire. Le public déserte massivement les salles de cinéma qui ferment par centaines tous les ans. Le nombre de films produits est actuellement de trois fois inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans, et le chômage dans le secteur s'est accru en proportion. Par ailleurs, la pénétration du film italien sur les marchés étrangers fléchit fortement depuis deux ans ; dans le même temps, la diffusion des longs métrages américains en Italie gagne sans cesse du terrain et, déjà, plus de la moitié des recettes vont dans les caisses des grandes compagnies américaines ; en 1978, par exemple, les firmes américaines ont rapatrié plus de 40 millions de dollars. L'économiste Renzo Rossellini expose ci-dessous les caractéristiques de cette crise et propose un certain nombre de remèdes pouvant, selon lui, mettre un terme à l'actuelle récession.*

Divers facteurs spécifiquement italiens contribuent d'autre part à maintenir le marasme, notamment l'extraordinaire engouement pour les projections privées en super-8. On estime que trois Italiens sur dix possèdent chez eux une installation super-8 avec projecteur et écran ; cet abondant marché est fourni en films par des « pirates » fort bien organisés, qui copient illégalement des longs métrages, volés, dans des laboratoires clandestins. L'an dernier, quatre-vingt-six films récents ont été « piratés » de la sorte, tirés à des dizaines de milliers de copies, et proposés ensuite par des revendeurs, pour un prix à peine supérieur à celui des places de cinéma, aux spectateurs faisant la queue devant les salles. L'atmosphère d'insécurité, entretenue par les grands organes d'information, encourage, du reste, les gens à rester chez eux ; selon la police, plus de cinq cent mille Romains ont visionné à domicile des films « piratés » durant les vacances de Pâques de l'an dernier ; ce sont autant de spectateurs perdus pour le cinéma.

Un autre phénomène qui affecte directement le cinéma est le foisonnement sauvage des stations privées de télévision ; il y en a plus de quatre cents en Italie, et quoique le nombre de récepteurs se maintienne stable — autour de treize millions — la quantité de films diffusés par semaine a augmenté de façon spectaculaire ; dans certaines villes, il s'agit d'une véritable explosion, ainsi, à Rome, où plusieurs stations émettent vingt-quatre heures sur vingt-quatre et passent jusqu'à six et huit films par jour. Des émetteurs privés, peu scrupuleux, sont allés jusqu'à diffuser des films vidéo « piratés », alors que leur exploitation se poursuivait encore dans les salles d'exclusivité ; la station TV-Emmanuelle, située dans la région d'Ancône, a été récemment condamnée pour avoir transmis sans autorisation des films comme Péché véniel, les Dents de la mer, Un bourgeois tout petit, petit, etc. Tout cela est de nature à dissuader les gens de se rendre dans les salles où le prix des places augmente de 20 % par an.

Enfin, un autre aspect de la crise concerne directement la création ; face à une situation politique et sociale fort complexe, les cinéastes italiens font présentement preuve d'une inhabituelle prudence ; à la lumière des films récents, et notamment du grand nombre d'œuvres inédites que l'on put voir à Poitiers (parmi lesquelles : Les Lendemains qui chantent, de Paolo Pietrangeli ; Maudits, je vous aimerai ! de Marco Tulio Giordana, et Ne comptez pas sur nous, de Sergio Nuti), on peut affirmer que, dans l'ensemble, le cinéma italien ne représente plus la réalité socio-politique. L'œuvre, forte, neuve et intéressante, de Salvatore Piscicelli, Immacolata et Concetta, constitue la seule exception remarquable.

Aucun réalisateur n'a osé aborder dans un film, directement ou métaphoriquement, l'affaire Moro ; aucun film, non plus, n'a analysé le phénomène des Brigades rouges ; des questions comme le terrorisme ou le chômage, qui hantent tous les esprits, ne sont abordées sur les écrans que de manière futile et désinvolte.

Il existe aujourd'hui une crise d'interprétation du réel. Le cinéma italien, qui s'est longtemps caractérisé par son engagement politique et sa capacité à intégrer dans les fictions la réalité sociale, se trouve actuellement en état de fuite, de dérobade. Cette absence d'engagement n'est certainement pas sans rapport avec le fait que les spectateurs boudent aujourd'hui les films italiens.

IGNACIO RAMONET.

RENZO ROSSELLINI :

Autopsie d'un marasme

La crise du cinéma italien est aujourd'hui d'une extrême gravité ; une simple donnée en révèle l'ampleur : il y a quinze ans, on comptait huit cents millions de spectateurs par an ; ils ne sont plus actuellement que trois cents millions.

Cette baisse radicale de la fréquentation s'est produite en deux temps : d'abord, vers 1960, à l'arrivée de la télévision, le nombre de spectateurs tombe très vite de huit cents millions à quatre cent trente millions ; ensuite, vers 1975, la forte augmentation du prix des places (il passe, en moyenne, de 1 000 à 3 000 lires) provoque une deuxième chute de la fréquentation et réduit ce nombre à trois cents millions.

Un deuxième facteur de crise tient à la fréquentation des salles en fonction de la nationalité du film ; jusqu'en 1976, la répartition était la suivante : 40 % de spectateurs pour les films italiens et 60 % pour les films étrangers, dont 36 % aux films américains. Actuellement, seuls 28 % des spectateurs voient des films italiens *tandis que 71 % vont voir des* films étrangers, dont plus de 50 % des films américains. Ainsi, la moitié des recettes du marché italien profite directement au cinéma américain (ce marché est devenu le deuxième en Europe pour le film américain, après l'Allemagne de l'Ouest) ; alors que l'industrie du film italien doit se contenter d'à peine le quart. Dans de telles conditions, il n'est guère étonnant de voir diminuer en proportion les investissements dans le cinéma italien ; la production est tombée de trois cents films à une centaine à peine.

La diminution de la fréquentation a permis de remarquer l'inadéquation du parc des salles ; dans leur très grande majorité, celles-ci datent d'avant-guerre ; ce sont d'immenses cathédrales de mille cinq cents à deux mille places qui conviennent parfaitement aux films de grand spectacle (notamment américains) mais ne favorisent pas la projection des films européens, plus intimistes.

L'ARCHAISME des habitudes de financement des films contribue également à la crise ; l'Italie est le seul pays au monde qui compte douze agences de sous-distribution régionale des films (en *France, il y en a trois*) : *les coûts de* distribution atteignent alors 30 % des recettes. Il faut ajouter à cela l'immense lenteur de la remontée de l'argent, de l'exploitant au producteur : en moyenne, dix-huit mois. Ce délai augmente le montant des agios payés aux banques, qui sont de 20 % l'an. Sur 10 francs d'entrée, par exemple, 2 francs vont au fisc, 4 francs à la salle, et le reste se partage entre la distribution et les agios qui prennent 2,5 F. Il ne reste donc que 1,5 F pour le producteur. A titre de comparaison, en France, sur 10 francs, 3,7 F reviennent au producteur. Quand la part de recette allant au producteur est si défavorable, elle décourage l'investissement.

Il faut dire aussi que la télévision par*ticipe, de manière dérisoire, à l'amor*tissement d'un film. Alors que le nombre de personnes qui le verront sur le petit écran (s'il est diffusé par une des deux chaînes nationales de la R.A.I.) sera de vingt millions, la télévision n'intervient que pour 7 à 8 % de son coût ; celui-ci devra s'amortir à 80 % dans les salles, avec un nombre de spectateurs vingt fois moindre qu'à la télévision.

Devant une telle situation, des remèdes s'imposent si on ne veut pas voir disparaître la cinématographie italienne.

D'abord, il faut faire des films qui puissent s'amortir sur un marché plus vaste que l'Italie ; il devrait être possible de créer des structures industrielles élargies à l'Europe du Sud ; en intégrant les marchés de la France, de l'Espagne et de l'Italie, on obtiendrait une « surface » de sept cent cinquante millions de spectateurs, ce qui permettrait d'améliorer la qualité des films et de concurrencer, au moins en Italie, les Américains.

Il faut aussi faire entrer de plus en plus la télévision dans la production des films. En Italie, 5 % des programmes sont occupés par des films ; il faut donc que la télévision investisse en proportion, alors que, pour le moment, elle ne par*ticipe qu'à 0,8 %. Si on arrivait à 5 %,* cela permettrait de *doubler* le volume de production.

Enfin, il faut rationaliser la structure de distribution en créant deux ou trois grands circuits de salles, avec deux ou trois centrales d'acquisition de films. Le coût de la distribution s'en verrait diminué et passerait de 30 % à 15 %. Ce transfert de 15 % à la production suffirait, à lui seul, à résoudre l'aspect économique de la crise. Il faut aussi accélérer la remontée de l'argent : si on pouvait la réduire de dix-huit à douze mois, on gagnerait 10 % d'agios. Ce gain, ajouté au précédent, ferait passer de la crise au bien-être.

IL y a donc deux explications aux difficultés actuelles : conjoncturelles et structurelles. La première relève de la crise générale de la société italienne et il nous est difficile, à nous hommes de cinéma, de résoudre ce problème, car il dépend de la politique. Mais les autres *défauts sont amendables et il ne tient* qu'aux responsables du cinéma italien de faire preuve d'une réelle volonté de rationalisation de l'industrie et de la diffusion cinématographiques.

(Propos recueillis par I. R.)

Manifestations cinématographiques

● **A Perpignan, du 6 au 13 avril**, le 5e Festival international de la critique historique sera consacré au thème : « Le monde ouvrier vu par le cinéma ». Une cinquantaine de longs métrages sont au programme, entre autres : Métropolis, Grisou, le Jeune Hitlérien Quex, Harlan County, l'Homme de marbre. — Renseignements : Confrontation, Palais des Congrès, 66000 Perpignan - Tél. : 61.63.54, poste 66.

● **A Valence, du 8 au 16 avril** : *« Cinéma et Histoire ». Le thème, cette* année, est « Masculin Singulier, Images d'hommes dans le cinéma d'Occident ». Trente-cinq films au programme, ainsi que des « tables rondes » avec des cinéastes, des historiens, des acteurs et des critiques. — Renseignements : Centre de recherche et d'action culturelle, 7, rue des Sœurs-Grises, 26000 Valence - Tél. : (75) 43.42.33.

● **A Paris, du 12 au 20 avril** : Festival international du film ethnologique et sociologique. Des œuvres de cinéma direct et de reportage, *cinéma du quotidien*, documentaires ethnographiques, cinéma d'intervention sociale, « living camera », etc., seront présentées, ainsi qu'une rétrospective des films de la cinéaste hongroise Judith Elek. — Renseignements : Centre Georges-Pompidou - Tél. : 277.12.33, poste 4516.

● **A Paris, du 11 avril au 1er mai** : le Second Festival international des films du tiers-monde présentera des longs-métrages du Pakistan, d'Afghanistan, du Bangladesh, de Birmanie, du Kenya, du Vietnam, d'Indonésie, de nombreux pays d'Amérique latine et des Antilles. Il proposera également une rétrospective de l'œuvre de Rittwick Gathak, cinéaste hindou mort en 1977. — Renseignements : 13, rue du Dragon, 75006 Paris - Tél. : 22.01.69.

TÉLÉVISION

L'invasion des stations privées

LA prolifération galopante des émetteurs privés de *télévision* et la fin du monopole de la R.A.I. (Radio-Televisione Italiana) sont des phénomènes culturels d'une importance capitale dans l'Italie d'aujourd'hui. Ils résultent d'une longue bataille de procédure.

En décembre 1952, le gouvernement italien avait accordé à la R.A.I. des droits exclusifs sur les émissions de radio et de télévision pour l'ensemble du territoire, et cela pour une période de vingt ans. Avant même l'expiration de ce délai, le monopole n'était plus respecté, car des entreprises privées, surtout dans le Nord et le Centre, avaient installé quelque quatre cent dix-sept relais pour retransmettre les émissions des chaînes étrangères de Suisse, Monte-Carlo, Yougoslavie et France.

A mesure que la date d'expiration des droits de la R.A.I. approchait, la mise en cause du monopole se fit plus véhémente. Le gouvernement, pour gagner du temps, prolongea les privilèges de la R.A.I. jusqu'à la fin de 1973. Mais dès le début de cette année-là un premier réseau (privé) de télévision par *câble se constitua.*

La première station privée apparut dans le Piémont, *Télé Biella*, et son exemple fut bientôt suivi par une trentaine de stations indépendantes. Dès mars 1973, le ministère italien des postes et télécommunications décida, par un arrêté, d'interdire les stations par câble. *Télé Biella* fut placée sous saisie. Cette décision déclencha une série de procès et certains tribunaux déclarèrent l'arrêté du ministère « anticonstitutionnel » parce que contraire à l'article 21 de la Constitution italienne, qui stipule : « *Il est reconnu à tous le droit de manifester librement leur pensée par la parole, par les écrits et par tous les autres moyens de diffusion.* » En dernier ressort, la question fut soumise à la Cour constitutionnelle, qui, le 9 juillet 1974, déclara que l'Etat conservait le monopole des transmissions « *sur l'ensemble du pays* » ; mais elle légalisait les stations locales par câble et autorisait les stations-relais qui retransmettaient les émissions étrangères.

A la *suite de cette décision*, les stations par câble se multiplièrent : on en comptait cinquante-cinq à la fin de 1974, surtout installées dans de petites villes ; leur exploitation, souvent assurée par des amateurs, allait cependant se révéler bientôt hasardeuse *en raison de difficultés* économiques et techniques.

Aussi, dès 1975, certaines stations commencent à faire des essais de transmission par ondes en utilisant les relais des chaînes étrangères. Le gouvernement en poursuit quelques-unes, des procès s'engagent à nouveau qui aboutissent, une fois encore, devant la Cour constitutionnelle.

Le 28 juillet 1976, elle promulgue son célèbre arrêt 1202 déclarant anticonstitutionnel (du moins à l'échelon local) le monopole d'Etat en matière de radio-télévision. Depuis cette décision historique, la quasi-totalité des réseaux par câble s'est converti à la transmission par ondes et les émetteurs privés se sont multipliés.

Actuellement, en plus des trois chaînes nationales (la troisième, à vocation régionale, a été lancée le 15 décem*bre 1979), l'Italie compte 408 stations* privées de télévision qui se répartissent ainsi : 162 émetteurs dans la région Nord, 137 dans le Centre (Rome comprise) et 119 dans le Sud. Cela fait la plus forte concentration mondiale, avec un émetteur pour 106 000 habitants (et pour 587 kilomètres carrés), devant les Etats-Unis, qui ne comptent qu'une station pour 250 000 habitants.

Parfois, ces stations sont des entreprises économiques importantes. Sept d'entre elles représentent un investissement supérieur à un milliard de lires : *Antena 3, TAM* et *G.B.R.* à Rome ; *Telemilano* et *Telenova* à Milan ; *T.V.S.-Telesecolo* à Gênes et *Teletorino* à Turin. Viennent ensuite une cinquantaine de stations d'un coût de 500 millions. Le reste se divise en deux groupes égaux : de 100 à 500 millions, et moins de 100 millions.

Ces stations vivent surtout de la publicité commerciale, qui assure une recette estimée, pour 1978, à quatre milliards de lires. Les sept principales stations en absorbent plus de 70 %. La publicité occupe 14 % du temps d'antenne en moyenne, mais certaines stations, comme *T.V.R.* à Palerme, lui consacrent jusqu'à vingt-cinq minutes par heure dans les tranches de grande écoute.

A ces recettes de publicité, il faut ajouter celles que procure la location de temps d'antenne aux partis politiques, en particulier en période électorale. On calcule que les élections législatives et européennes de l'an dernier (toutes deux avaient lieu le 3 juin) ont rapporté plus de 600 milliards de lires aux stations privées. Cela malgré le fait que les principaux partis (parti communiste, démocratie chrétienne et parti socialiste) disposent déjà dans les grandes villes de leurs propres stations. Dans le Piémont, par exemple, entre le 15 mai et le 3 juin, les tarifs étaient de 200 000 lires la minute, et d'un million de lires la tranche de quinze minutes.

CERTAINES de ces stations ont constitué des pools suffisamment puissants pour produire et exploiter des programmes de qualité, directement concurrentiels avec ceux de la télévision nationale. Ainsi une trentaine de stations ont créé la société G.R.T. (Gestione Radio Televisione, du groupe Rizzoli-T.V.) pour produire des programmes aussi adaptés que possible au public des différentes tranches horaires : pour les jeunes cadres, Paolo Mosca (éditeur de *Play Boy* en italien) obtient les confidences de personnalités dans l'émission *Dica 34*, reprise par plus de vingt stations. Autres programmes très vendus : *Portami Tante Rosa*, interviews de couples célèbres par Enza Sampo et, pour la nuit, *Playboy di Mezzanotte*, magazine de variétés assez osé avec des numéros de night-club et strip-tease.

Mais ce qui est le plus diffusé ainsi, ce sont les films ; on estime que les vingt stations privées romaines offrent en moyenne trois cents films par semaine, sans compter les films transmis par les émetteurs étrangers. Beaucoup de films diffusés par les stations privées ont été acquis par elles illégalement, sans acquitter de droits d'aucune sorte ; grâce au magnétoscope elles pratiquent en général la « vidéo-piraterie » ; elles se copient les unes les autres les longs métrages qu'elles programment. Pour décourager la piraterie, la R.A.I. a d'ailleurs été contrainte de « marquer » ses émissions par de petits spots lumineux.

L'audience des stations privées ne cesse de croître, elle atteint maintenant 10 %, tandis que l'écoute de la R.A.I. (malgré la récente mise en service de la troisième chaîne) régresse à 84 %, le reste de l'audience allant aux chaînes étrangères. Interrogés sur les motifs de leur désaffection pour la télévision nationale, 62 % de ces téléspectateurs citent l'abondance des films diffusés par les stations privées et 26 % la place plus importante qui y est faite à l'information locale.

I. R.

Un livre de Claude Fléouter

« La mémoire du peuple noir »

« Le blues et né — *dit* Le Roi *Jones* — quand l'esclave africain est devenu un esclave américain. » *Chant de désespoir et de résignation, le blues, en effet, exprime la permanente difficulté d'être Noir en Amérique du Nord, et ailleurs.*

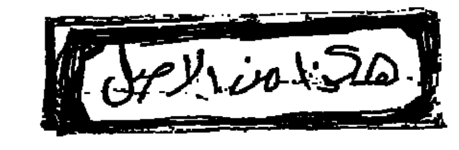
Les racines de ce lamento plongent fort loin, à travers le negro spiritual *et le* gospel, *dans la mémoire du peuple noir afin de rappeler le plus long des holocaustes ; la douleur, la tristesse et la plainte des générations arrachées à leur mère l'Afrique. Aujourd'hui encore, cette affliction de l'esprit, mise en chanson et en musique, se manifeste dans toutes les anciennes terres de plantations et de négriers ; en particulier, aux Etats-Unis, au Brésil, à la Jamaïque ainsi que, par un surprenant effet de* feed back, *au Nigéria.*

Dans ces quatre pays, Claude Fléouter a recherché les blessures sonores des Noirs ; partout, les paroles disent, avec la simplicité de l'authentique, la souffrance quotidienne et la désolation des miséreux. Mais cette musique est aussi, pour des hommes souvent victimes de la haine raciale, un signe d'identité, de reconnaissance, de révolte et de liberté

Des musiciens et des chanteurs joignent, dans ce livre, leurs voix déchirantes et fragiles à celle du narrateur de cette odyssée éclatée ; griots d'une espèce différente, ils énoncent, hautement, l'âme d'un peuple dispersé.

I. R.

(1) Claude Fléouter, *la Mémoire du peuple noir*, Albin Michel, coll. « Rock & Folk », Paris, 1979, 144 pages illustrées. L'auteur a réalisé en même temps, sous le même titre, quatre films sur ce sujet : ils ont été diffusés en France par FR 3 (les 25 novembre, 2, 9, et 16 décembre 1979), ainsi que par les télévisions d'une dizaine de pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. Un disque, avec les principales citations musicales, a été enregistré (référence : EFC 398, distribution *C.B.S.*).



LES NOUVELLES-HÉBRIDES
du condominium à l'indépendance

La mise en place d'un gouvernement d'unité nationale n'a pas fait disparaître les rivalités entre anglophones et francophones héritées du partage du pouvoir colonial

Par CHARLES ZORGBIBE

Le 14 novembre, les élections à l'Assemblée représentative des Nouvelles-Hébrides ont été sanctionnées par la très nette victoire du Vanuaaku party (anglophone), qui obtint les deux tiers des sièges au détriment de la coalition des groupes dits « modérés » (en majorité francophones). Ainsi se trouve mise à l'épreuve la cohésion du peuple néo-hébridais, profondément divisé culturellement par l'intervention conjointe de la France et de la Grande-Bretagne depuis le dix-neuvième siècle, et d'un Etat-archipel, géographiquement morcelé en treize grandes îles et une soixantaine d'îlots, qui doit accéder cette année à l'indépendance. Le 29 novembre, un gouvernement monocolore (Vanuaaku) est constitué, sous la présidence du pasteur Walter Lini. S'estimant exclues du pouvoir, les minorités francophones des îles de Santo et de Tanna établissent des gouvernements de fait qui refusent de reconnaître l'autorité des nouveaux dirigeants de Port-Vila ; les ministres originaires de ces deux îles sont même interdits de séjour dans leur circonscription... Un climat général assombri entoure désormais la naissance du nouvel Etat, prévue pour la deuxième quinzaine de mai ; au risque d'influer sur l'ensemble des relations internationales dans le Pacifique sud.

Le 19 septembre, la Constitution du jeune Etat avait été adoptée à l'unanimité par le comité constitutionnel, composé des représentants de l'ensemble des forces politiques et organisations sociales. Un régime parlementaire de « style britannique » a été instauré — mais adapté au tiers-monde, à la manière des Constitutions des Salomon ou de Maurice. Charles Zorgbibe qui, en tant que conseiller constitutionnel du gouvernement de Port-Vila, a été le rapporteur de la nouvelle Constitution, retrace ici l'évolution politique des Nouvelles-Hébrides depuis l'époque du condominium.

VINRENT les navigateurs. Le 1er mai 1606, Pedro Ferdinand de Queiros, « don Quichotte au soleil couchant de l'Espagne », est persuadé d'avoir découvert ce continent austral qui, depuis l'Antiquité, hantait l'imagination du Vieux Monde : il débarque sur l'actuelle île d'Espiritu-Santo et y installe un gouvernement de dix-neuf « ministres » — mais l'aventure ne durera qu'un mois, rapidement brisée par la difficulté des relations avec les autochtones, les épidémies, les mutineries. Découvertes par erreur, les Nouvelles-Hébrides retombent dans l'oubli.

Cent soixante ans plus tard, Bougainville redécouvre la « Terra Australis » et donne à l'archipel le nom de « Grandes Cyclades ». En 1774, James Cook débarque dans l'île de Mallicolo : *« Je décidai d'aller à terre. Nous nous trouvâmes face à face avec quatre cents ou cinq cents indigènes armés d'arcs, de lances et de casse-tête... J'avançai seul, une branche verte à la main. L'un des hommes, qui semblait être le chef, donna ses armes à l'un de ses compagnons, prit une branche semblable à celle que j'avais et nous fîmes l'échange »* ; il reconnaît Erromango, Tanna, les Banks, les Shepherds et dresse la première carte marine de l'archipel — qu'il baptise Nouvelles-Hébrides.

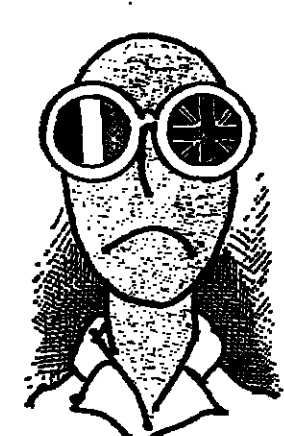
Suivirent, au XIXe siècle, les aventuriers : en 1826, Peter Dillon découvre les réserves de santal d'Erromango : le trafic des bois parfumés durera jusqu'en 1865, coûteux en vies humaines — l'intensification des rapports entre chercheurs de santal et tribus mélanésiennes n'allant pas sans malentendus tragiques... Entre-temps, les missionnaires étaient apparus : le révérend John William, de la London Missionary Society, est tué en 1839, le lendemain de son arrivée à Erromango ; mais la mission presbytérienne parvient à s'implanter à Anatom, puis dans les îles du sud et à Vaté, tandis que les Anglicans se réservent les îles du Nord ; un demi-siècle plus tard, arrivent les catholiques de la mission mariste.

Les premiers essais de colonisation sont le fait de planteurs de coton australiens, mais la chute des cours mondiaux après la fin de la guerre de Sécession ruine leur projet. Dès 1870, d'autres colons viennent de Nouvelle-Calédonie — parmi eux, John Higginson, catholique irlandais émigré à Nouméa, qui fonde en 1882 la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides, achète plus de 300 000 hectares de terre aux commerçants anglais et aux tribus mélanésiennes, et rêve de rattacher l'archipel à la France.

Ingérence progressive

RIVALITES des missions protestantes et catholiques, concurrence des entreprises commerciales et des exploitations agricoles françaises et britanniques, vulnérabilité des situations privées du fait de l'absence d'autorité étatique : la France et la Grande-Bretagne ne sont intervenues aux Nouvelles-Hébrides qu'à leur corps défendant ; la formation du condominium résulta moins d'un compromis entre deux volontés d'expansion coloniale que des réticences des deux Etats à suivre leurs champions locaux — missions presbytériennes pour Londres, Compagnie calédonienne pour Paris — dans leurs demandes d'annexion. Et l'« ingérence » ne fut que très progressive — des déclarations réciproques de désintéressement (1878) au système répressif conjoint (1887) et à la prise de possession commune (1906).

L'échange de lettres de 1878 semble avoir été suscité par l'agitation entretenue en Australie par le révérend J. Paton, chef de l'Eglise presbytérienne des Nouvelles-Hébrides. Le 15 janvier, l'ambassadeur français à Londres fait savoir que son gouvernement n'a pas **« le projet de porter atteinte à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides »** ; le 26 février, le secrétaire au Foreign Office répond **« qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement de Sa Majesté de proposer au Parlement des mesures qui seraient de nature à modifier la situation indépendante où se trouvent actuellement les Nouvelles-Hébrides »**. Euphémisme : l'allusion à l'« indépendance » de l'archipel est bien fictive ; elle a surtout pour but d'écarter les prétentions éventuelles d'une tierce puissance. Reste que l'accord de 1878, s'il reconnaît aux deux puissances des droits égaux, les condamne à un régime d'inaction politique.

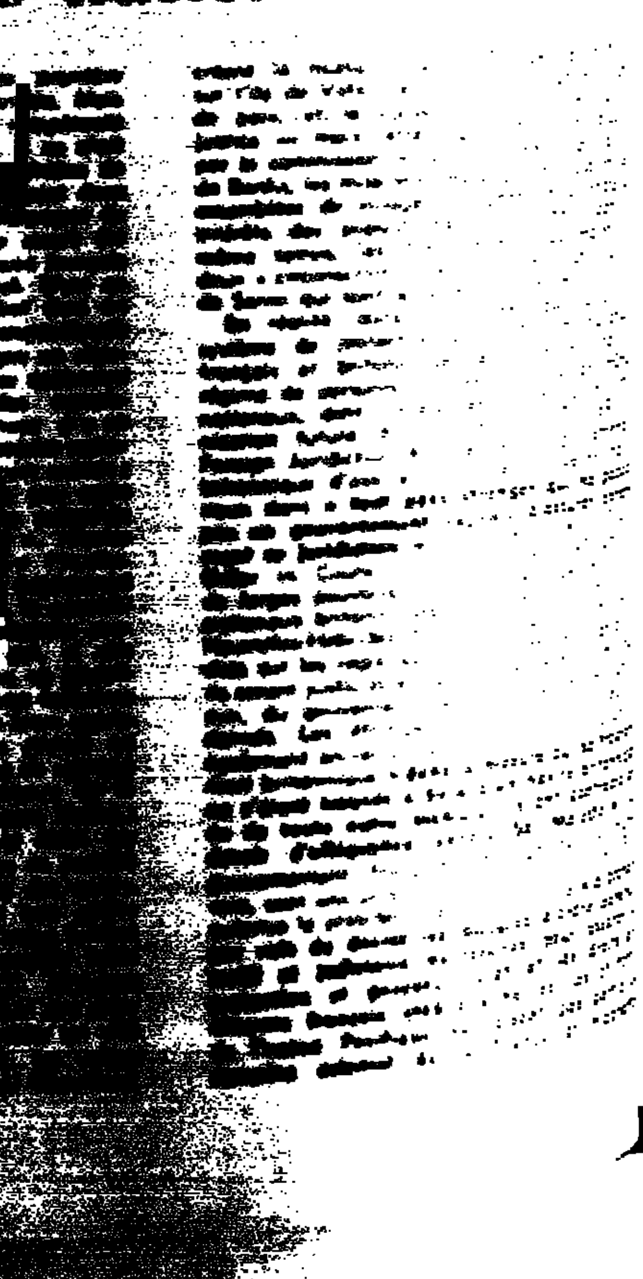


De fait, le « **désintéressement réciproque** » n'est pas sans inconvénient : pour les missionnaires et les colons, l'insécurité est maintenue ; pour les recruteurs de main-d'œuvre, le champ reste libre. En mai 1886, des forces françaises débarquent dans les îles de Vaté et de Mallicolo afin de réprimer les crimes commis par les autochtones contre les colons français ; réuni en session extraordinaire, le Conseil général de Nouvelle-Calédonie demande au ministre de la marine l'« **annexion immédiate et sans condition** » des Nouvelles-Hébrides. L'inquiétude est vive en Australie ; l'opposition de l'Angleterre à une telle annexion est déterminée. Encore faut-il rechercher le compromis qui permettra aux deux puissances d'assurer la sécurité de leurs ressortissants : c'est l'œuvre de la convention franco-britannique du 16 novembre 1887, complétée par une déclaration et un règlement du 26 janvier 1888. Une commission navale mixte, composée de deux officiers de marine français et de deux britanniques, est constituée ; elle est chargée de **« maintenir l'ordre et de protéger les personnes et les biens des sujets britanniques et des citoyens français dans les Nouvelles-Hébrides »**. Sa présidence revient alternativement à l'officier commandant les forces navales françaises dans l'archipel et à son homologue britannique. Toute action isolée des forces navales de l'un des deux Etats est, en principe, exclue : **« Aucun commandant de bâtiment, soit anglais, soit français, ne pourra engager une action indépendante ou isolée. »** Subsistent les inévitables cas d'urgence, mais enserrés dans des conditions très précises.

Protéger les nationaux

La convention de 1887 trace la première ébauche d'une autorité publique organisée. Mais cette autorité conjointe n'a qu'une compétence répressive limitée : selon Alain Coret, « **ce n'est certes pas une mission générale de maintien de l'ordre que les deux puissances s'attribuent dans l'archipel, mais une mission de rétablissement de l'ordre dans la mesure où ce dernier aurait été troublé au détriment des seuls nationaux français ou britanniques établis dans l'archipel. C'est ce qui explique, par exemple, qu'un Etat tiers ne saurait invoquer la responsabilité internationale de la France et de la Grande-Bretagne en réparation du préjudice subi par un de ses nationaux établi dans l'archipel, du fait des autochtones** » (1). Ainsi s'agit-il simplement d'« **un système de protection conjointe des intérêts nationaux des Etats signataires sur une** terra nullius ; **rien ne s'oppose juridiquement à ce que cette dernière soit annexée par une tierce puissance après la signature de la convention** ». Nicolas Politis avait qualifié d'« **expédient** » l'institution de la commission navale : « **Intervenant après le commencement des désordres, la commission navale procédait sur la tribu présumée coupable à une répression sommaire qui, si elle pouvait parfois être un acte de justice, ne produisait presque jamais cette impression aux indigènes poursuivis. Elle laissait au contraire à leurs esprits simples une vive irritation qui les portait au premier prétexte à de nouveaux actes de sauvage vengeance... D'autre part, la compétence de la commission était enserrée dans d'étroites limites : elle ne s'étendait pas aux crimes et délits des colons ; elle était formellement exclue en matière de différends relatifs à la propriété des terres. Double lacune, dont l'une assurait aux colons une scandaleuse impunité et dont l'autre laissait subsister la principale source des conflits entre Français et Anglo-Australiens** » (2). Critiques acérées des commentateurs, mais aussi des principaux intéressés, qui tentent de combler un vide juridique persistant. En mai 1889, les colons français, regroupés autour du planteur Chevillard, créent la municipalité de Franceville, à Mélé, sur l'île de Vaté : le maire fait fonction de juge de paix, et le conseil municipal de cour de justice — mais cette organisation sera dissoute par la commission navale. En 1891, dans les îles de Banks, les missionnaires anglicans suscitent des assemblées de village, chargées de défendre les intérêts des populations autochtones ; dans le même temps, les presbytériens rassemblent en deux « circonscriptions » les communautés de l'île de Santo qui sont sous leur influence...

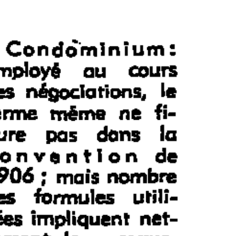
En réalité, dans les années qui suivent, le système de protection conjointe des nationaux français et britanniques est complété par un régime de personnalité des lois pour ces mêmes nationaux, dont l'intérêt est capital pour l'organisation future du condominium. En 1890, le Foreign Juridiction Act permet au gouvernement britannique d'assurer la protection de ses nationaux dans « **tout pays étranger qui ne possède pas un gouvernement capable d'assurer entièrement sa juridiction** ». Dans ce cadre, un Pacific Order in Council du 15 mars 1893 attribue de larges pouvoirs au gouverneur des Fidji : les nationaux britanniques établis dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides pourront désormais être couchés sur les registres britanniques de l'état civil ; ils seront justiciables, au cas de délits commis par eux, du gouverneur des Fidji ou de ses subordonnés. Les étrangers ou autochtones peuvent également entrer dans le champ d'application du droit britannique « **dans la mesure où, se trouvant ou s'étant trouvés à bord d'un navire britannique ou de toute autre manière, ils ont contracté un devoir d'allégeance envers Sa Majesté** ». Le gouvernement français s'engage sur la même voie, sept ans plus tard. La loi du 30 juillet 1900 autorise le président de la République « **à prendre par voie de décret les mesures d'ordre administratif et judiciaire nécessaires pour assurer la protection et garantir l'état et les droits des citoyens français établis dans les îles et terres de l'océan Pacifique ne faisant pas partie du domaine colonial de la France et n'apparte-**



nant à aucune autre puissance civilisée ». Le décret du 28 février 1901 *investit le gouverneur* de Nouvelle-Calédonie des fonctions de « commissaire général de la République française dans l'océan Pacifique » et lui confie, en cette qualité, la protection des Français **« qui résident ou trafiquent dans les îles de l'océan Pacifique »** non encore attribuées à une **« puissance civilisée ».** Le commissaire général peut déléguer ses pouvoirs *à des commissaires installés sur les lieux* ou, en cas d'urgence, à tout commandant d'un navire de l'Etat ; des compétences juridictionnelles lui sont également dévolues, en matière civile (litiges entre Français) et en matière répressive (délits correctionnels commis par des Français, avec appel devant la cour d'appel de Nouméa) — la loi française, telle qu'elle est promulguée en *Nouvelle-Calédonie,* devant être appliquée dans toute la mesure du possible. Ainsi se dessinent déjà les organes qui seront à la tête du condominium : *deux hauts commissaires déléguant leurs* pouvoirs à deux commissaires-résidents. Mais l'idée d'un fonctionnement conjugué de ces organes et le principe d'une administration concertée des populations autochtones au moyen de services communs n'apparaîtront qu'avec la convention de 1906.

Dès la fin de 1901, de nouvelles conversations avaient été ouvertes entre la France et la Grande-Bretagne : elles ne devaient porter d'abord que sur le règlement des litiges fonciers, mais elles furent rapidement étendues à l'examen des difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les autochtones. Nécessité d'une double réforme, dont la déclaration franco-britannique du 8 avril 1904 consigne le principe : un tribunal territorial, ayant compétence sur les autochtones, serait créé ; une commission, chargée de régler les litiges immobiliers entre Français et Anglais, *serait mise en place — les deux gouvernements* convenant cependant que l'arrangement qu'ils préparent n'impliquera **« aucune modification dans le statu quo politique »...** En fait, les négociations allaient prendre une tout autre ampleur : munis d'instructions élargies, les délégués des deux gouvernements décident de ne pas se tenir à la lettre de la déclaration de 1904 ; la convention du *20 octobre 1906 instaure* un régime de condominium à la place du régime de protection conjointe des nationaux des Etats signataires — le seul point commun aux deux régimes étant l'interdiction d'une action séparée de la France ou de la Grande-Bretagne dans l'archipel. Le 6 août 1914, un nouveau protocole — qui ne sera ratifié que le 18 mars 1922 — conserve les grandes lignes de la convention de 1906 tout en la complétant sur certains points.

Un reflet de l'impérialisme «vieux style»



Condominium : employé au cours des négociations, le terme même ne figure pas dans la convention de 1906 ; mais nombre des formules utilisées impliquent nettement la **« souveraineté par indivision »** de la France et de la Grande-Bretagne sur l'archipel. Le préambule évoque l'exercice des **« droits de souveraineté »** des parties contractantes. L'article premier qualifie l'archipel de **« territoire d'influence commune ».** *Mais la cosouveraineté est d'une nature* particulière : elle comporte un domaine d'activité commune, mais maintient la liberté d'action des *deux puissances dans leurs rapports avec leurs* nationaux. Sur le territoire, l'action est commune : ni Londres ni Paris n'y peuvent exercer d'autorité séparée — qu'il s'agisse de procéder à une occupation militaire, d'élever des fortifications, d'édicter des lois et règlements, de faire la police et de lever des taxes sur les habitants, de passer des contrats, de consentir des concessions de *travaux publics, de conclure des traités internationaux* ayant pour objet le territoire ou les intérêts de ses habitants. Sur les personnes, la règle est fort différente : les nationaux des deux Etats restent soumis aux lois et aux autorités administratives et judiciaires de leur pays. Les instructions concertées aux deux hauts commissaires précisent même : **« Les citoyens français et les *sujets anglais emportent aux Nouvelles-Hébrides,* avec leurs nationalités, les qualités, devoirs et droits attachés à cette nationalité. *Mais* la loi nationale qui les régissait jusqu'à présent à titre personnel les régit dorénavant à titre territorial — pour les Français, l'archipel est territoire français ; pour les Anglais, territoire anglais. »** Encore ces règles ne sont-elles pas absolues : la compé*tence nationale réservée* peut être étendue, dans certains cas, aux ressortissants des Etats-tiers ; elle peut être exceptionnellement écartée, dans certaines hypothèses, au profit des compétences conjointes. Imbrication des compétences dont rend compte Nicolas Politis : **« Il y a ainsi, pour l'activité souveraine des deux puissances, un triple domaine : un domaine national, propre à chacune d'elles, et un domaine international, commun aux deux réunies. Les premiers sont formés respectivement de l'autorité personnelle sur les nationaux, moins la part réservée à l'action commune, et de celles des manifestations séparées de l'autorité territoriale exceptionnellement admises par la convention. Le troisième comprend tous les attributs de l'autorité territoriale, moins ceux confiés à l'action séparée, et la part de l'autorité personnelle de chacun réservée à l'action commune. C'est dans l'établissement de ce triple domaine d'activité que réside le trait caractéristique du condominium franco-anglais (3). »**

Théorie pure ?

LA notion de condominium est particulièrement rebelle à toute théorisation : l'universitaire australien O'Connel distinguait, naguère, vingt-cinq définitions différentes de cette institution. Dans les années récentes, des juristes — Alain Coret, Hubert Benoist (4) — ont cherché à insérer la notion de condominium *dans la théorie générale* du droit international. Ces efforts de clarification sont louables. *Mais quelle est leur utilité au-delà de la théorie pure ?* Le condominium apparaît *moins comme une institution abstraite que comme une constellation de cas* **sui generis** : à peine dégagée la *définition* fondée sur le concept de communauté internationale partielle, les commentateurs remarquent qu'elle ne s'applique pas aux Nouvelles-Hébrides — où les organes nationaux français et britanniques exercent des compétences que ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont abandonnées à la communauté partielle, chaque puissance demeurant souveraine à l'égard de ses nationaux et des sociétés constituées conformément à sa loi. On préférera donc la définition pragmatique de Lauterpacht : **« Un territoire sous condominium constitue un exemple clair soit de division de souveraineté, soit d'exercice en commun de la souveraineté sur un terrain donné, ou encore des deux modalités à la fois (5). »** On retirera surtout le côté dix-neuvième siècle, impérialisme **« vieux style »**, du condominium — transposition, parmi d'autres, des concepts du droit privé. *Séquelle de l'ère coloniale,* expression d'une société figée, maintenant dans une situation anachronique, la communauté *mélanésienne,* l'institution condominiale ne connaîtra guère de novation (sauf avec l'accord du 28 mai 1940, signé par l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne et le secrétaire au Foreign Office, qui donne aux hauts commissaires le *pouvoir de prendre des règlements* **« pour assurer la sécurité publique et la défense générale »**, et modifie ainsi l'article 7 du protocole de 1914 qui fixait les limites du pouvoir réglementaire *conjoint)* jusqu'à l'irruption du mouvement de décolonisation en Océanie.

Règlement de bon voisinage ou source d'un « Fachoda » permanent sous les tropiques ? Au-delà des harcèlements qu'il suscitait entre les deux puissances de tutelle, le statut de condominium, ce dinosaure juridique, présentait le défaut fondamental d'ignorer la société mélanésienne : la *population autochtone* était exclue de l'organisation municipale prévue par la convention de 1906 et le protocole de 1914 ; elle n'apparaissait, dans ces textes, qu'à travers l'**« indigène »**, ce travailleur peu appliqué qu'il fallait *empêcher de boire et de manier les armes à feu...*

Pourtant, une *profonde transformation* s'accomplissait parmi les Mélanésiens : ces apatrides institutionnels ressentaient de plus en plus la condition particulière qui leur était réservée (l'installation massive et spectaculaire des forces américaines pendant le second conflit mondial fut, à cet égard, un premier révélateur, et le second, plus récent, la décolonisation des territoires voisins) ; leurs revendications en matière foncière prenaient une forme plus active ; ils manifestaient enfin, par le biais d'une emprise *croissante de la coutume ou de la montée de* mouvements messianiques tels que le culte de John Frum à Tanna, la recherche d'une identité collective. Les réactions des puissances condomi*nantes* furent d'abord prudentes... puis divergentes. Lors des conversations franco-britanniques d'Honiara (28 mars 1954), l'idée d'une participation des habitants de l'archipel à la gestion des affaires publiques fut lancée. *Le règlement conjoint des commissaires-résidents du 4 avril 1957* décidait la création d'un conseil consultatif des Nouvelles-Hébrides — qui se contenterait de donner des avis sur les matières qui lui seraient soumises par les commissaires et qui ne comprendrait que dix autochtones sur vingt membres, *quatre élus et six nommés par les autorités de* tutelle... Par la suite, la Grande-Bretagne, soucieuse d'abandonner ses responsabilités (et les charges financières qu'elles engendraient), chercha à préparer des cadres locaux dans la perspective d'une évolution rapide vers la libre détermination ; les responsables britanniques aidèrent donc à la constitution du premier parti politique de l'archipel, *le National Party, qui deviendra plus tard le* Vanuaaku Party, sous la conduite du pasteur anglican Walter Lini. La France, au contraire, *affichait encore ses préférences pour le* **statu quo** — comme le montraient les déclarations à Port-Vila, en 1971, du ministre des départements et territoires d'outre-mer, Pierre Messmer.

Le jeu politique local n'en va pas moins se développer, avec une intensité inattendue. En 1974, Paris et Londres ont décidé d'édicter les *mesures permettant* aux habitants du condominium **« de progresser sur la voie de la démocratie et du progrès économique et social »** et de répondre **« aux aspirations légitimes des habitants de prendre une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires ».** L'échange de lettres du *29 août 1975 crée une Assemblée représentative* des Nouvelles-Hébrides. L'Assemblée aura certaines compétences en matière de gestion des biens du condominium, d'affaires économiques, financières et fiscales, administratives et sociales ; les hauts commissaires pourront, par décision conjointe, déclarer nul et de nul effet tout acte de l'Assemblée qu'ils estiment **« être relatif à un *objet qui n'est pas compris dans ses attributions,* ne pas respecter les accords internationaux, porter atteinte aux responsabilités des deux puissances administrantes dans les domaines de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure... ».** L'élection est fixée au 10 novembre 1975 ; 88,5 % des électeurs inscrits participent à la consultation : le National Party, partout présent, est majoritaire dans toutes les circonscriptions, sauf à Port-Vila, Tanna et Aoba. Mais des fraudes ayant été constatées à Luganville, le scrutin y est annulé. Le National Party s'estime lésé de sa victoire, en raison de la présence de représentants des intérêts économiques ; il préfère se mettre hors du jeu politique et institutionnel ; les travaux de l'Assemblée sont bloqués.

France et Grande-Bretagne décident alors de *dissoudre l'Assemblée et de provoquer de nouvelles élections.* Une conférence ministérielle franco-britannique se tient à Paris les 19, 20 et 21 juillet 1977 pour délibérer de l'avenir politique de l'archipel avec la participation des différentes forces politiques, mais les nationalistes du Vanuaaku Party (ex-National Party) boycottent les entretiens. L'échange de lettres du 15 septembre *1977* et le règlement conjoint du 11 janvier 1978 édictent une véritable **« Constitution de l'autonomie interne »** : l'Assemblée aura, en principe, la responsabilité de la justice, des investissements étrangers, des communications extérieures, des affaires foncières, du contrôle de l'immigration, de la gestion et du contrôle des services de radiodiffusion ; les délibérations relatives à l'enseignement, à la santé, à l'aviation civile, à la météorologie, restent soumises à l'approbation des commissaires-résidents ; les **« compétences de souveraineté »** — défense du territoire, ordre public, relations extérieures, monnaie et change — sont **« retenues »** par les puissances condominantes. Le 29 novembre 1977, les représentants des partis modérés, seuls candidats du fait des consignes d'abstention lancées par le Vanuaaku Party, sont proclamés élus sans compétition électorale. En fait, la confrontation est dans la rue : le Vanuaaku tente le coup de force — c'est-à-dire la mise en place d'un **« gouvernement populaire provisoire »** — avec son propre drapeau et des pouvoirs en matière de levée d'impôts et de règlement des contestations foncières ; mais les réactions sont vives dans les îles de Santo et de Mallicolo, et surtout à Port-Vila, où une contre-manifestation des modérés est durement réprimée par la milice britannique (6). Le 11 janvier 1978, le premier gouvernement des Nouvelles-Hébrides est constitué par les partis modérés, sous la présidence de Georges Kalsakau.

La situation est-elle, une fois de plus, bloquée — les clientèles des deux résidences, partis modérés pour la France, Vanuaaku Party pour la Grande-Bretagne, reproduisant, dans le cadre de l'autonomie interne, les rivalités de naguère entre les deux puissances ? Les partis modérés, qui ont fait la preuve de leur dynamisme, entendent désormais instaurer un climat de détente : le 5 avril 1978, le gouvernement Kalsakau et les opposants du Vanuaaku concluent une trêve ; le **« gouvernement populaire provisoire »** suspend ses activités ; le principe de nouvelles élections est accepté. La nomination à Paris d'un nouveau secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. Paul Dijoud, l'arrivée à Port-Vila d'un nouveau commissaire-résident, qui sera bientôt investi des pouvoirs de délégué extraordinaire *de la République française, l'inspecteur général* Jean-Jacques Robert, homme de rigueur et de caractère, précipitent l'événement. Un « plan conjoint » est proposé par le secrétaire d'Etat français (avec l'appui de son homologue britannique) lors de ses visites d'août 1978 et de février 1979 : la constitution d'un gouvernement d'union nationale chargé d'élaborer une Constitution ; l'organisation d'un *référendum* sur l'indépendance et la Constitution ; la tenue de nouvelles élections... Le 22 décembre 1978, un gouvernement d'union nationale est constitué, sous la présidence du modéré Gérard Leymang, prêtre catholique, l'une des meilleures « têtes politiques » de la communauté mélanésienne francophone.

Quatre défis pour l'avenir

Un an après cette apparente réconciliation nationale, un quadruple défi demeure — qui devrait être surmonté, afin de rendre possible une accession à l'indépendance dans l'union et la paix. Défi politique : le Vanuaaku Party, formation politique fondamentalement mélanésienne *et anglophone, présente* dans l'ensemble de l'archipel, appuyée par le tissu très serré des Eglises presbytériennes et anglicanes, confirmera-t-il ses prétentions à la représentation exclusive du peuple néo-hébridais ? Une faille semble parfois apparaître entre les jeunes intellectuels marxisants formés aux Fidji, à l'université du Pacifique de Suva, et en Nouvelle-Guinée, tel le *secrétaire général* Barak Sopé, et des ministres pragmatiques, rompus à la gestion des affaires publiques, tels que Donald Kalpokas et Georges Kalkoa. En face, la nébuleuse des partis modérés — groupements francophones, tels que l'Union des communautés des Nouvelles-Hébrides et le Mouvement pour l'autonomie des Nouvelles-Hébrides, influents, le premier à Vaté, au sud de Mallicolo et dans l'île de Pentecôte, le second dans le nord de Mallicolo, où il est très mélanésien, et à Luganville, où il regroupe les colons français et les métis, mouvements coutumiers des îles de Santo et de Tanna (Kapiel, John Frum, Nagriamel...), transfuges du Vanuaaku peu satisfaits du sectarisme de ce parti (Natatok Alliance Party), adeptes francophones et anglophones de l'Eglise évangélique libre de Nouvelle-Calédonie (Friend Melanesian Party) — a pu se consolider au sein d'un grand parti fédéral des Nouvelles-Hébrides (7), tandis que le juriste Vincent Boulekone, ancien ministre de l'intérieur, et l'ancien président de l'Assemblée, Maxime Carlot, tentaient de lancer avec le Nakamal une troisième force originale, à la fois francophone et politiquement progressiste.

Défi quant à l'organisation de l'Etat : les futurs dirigeants politiques de l'archipel sauront-ils respecter la personnalité des différentes îles et doter le futur Etat d'une structure régionale ? Le risque serait, dans l'hypothèse contraire, celui d'une sécession de Santo, pour des raisons économiques, et de Tanna, du fait de son particularisme *coutumier — le précédent de Mayotte,* lors de l'indépendance des Comores, mais aussi les turbulences qui affectent d'autres jeunes Etats du Pacifique sud, tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ne cessant guère de susciter la réflexion dans la classe politique néo-hébridaise.

Défi économique : le 18 août 1978, le comité de décolonisation de l'ONU a regretté que l'éco*nomie de l'archipel continue de reposer sur l'agri*culture de subsistance et a recommandé **« des mesures visant à diversifier et à renforcer l'économie néo-hébridaise sans porter préjudice au droit de la population de disposer de ses ressources ».** De fait, l'économie de l'archipel est étroitement dépendante des marchés mondiaux — et particulièrement du cours du coprah, sa principale production. Des **« réflexions sur le choix des objectifs de développement »** ont été menées, à Port-Vila, en juin 1977, par le bureau conjoint de planification du développement : les experts français et britanniques préconisent une économie nationale mieux équilibrée, l'atténuation du contraste entre les revenus des populations rurales et urbaines, une « stabilisation » des revenus des populations rurales ; ils prévoient une diversification des Etats fondateurs et une augmentation du volume de l'aide après l'accès à l'indépendance — probablement de la part de l'Australie, dont le gouvernement pose cependant des conditions politiques ; certainement de la part de la Communauté européenne, si on en croit les assurances données par le commissaire Cheysson au ministre des finances Guy Prévot. Reste aussi l'aspect « paradis fiscal » de l'archipel, qui offre de relatives séductions économiques mais est contesté par l'aile « radicale » du Vanuaaku Party.

Défi international : l'Etat néo-hébridais parviendra-t-il à conserver son originalité culturelle, dans ce Pacifique sud qui apparaît souvent comme un « lac anglo-saxon » ? De nombreuses pressions tendraient à réduire Port-Vila au « modèle commun » de l'Etat anglophone, membre du Commonwealth : celles des pouvoirs publics australiens, conscients de représenter la seule grande puissance de la région ; mais aussi celles, transnationales, des Eglises presbytériennes et des syndicats australiens et néo-zélandais — alliés objectifs contre une France catholique romaine et incorrigiblement colonialiste... Pour la France, l'enjeu est de taille, même s'il est peu perçu dans certaines administrations : les Nouvelles-Hébrides, qui offrent un bien meilleur « tremplin » que les territoires dépendants de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie pour une pénétration des jeunes Etats de la région, sont probablement l'ultime chance d'une présence culturelle de la France dans le Pacifique sud.

CHARLES ZORGBIBE.

(Dessins de Planta.)

(1) Alain Coret, *le Condominium*, L.G.D.J., Paris, 1960, page 178.

(2) Nicolas Politis, *le Condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides*, Pedone, Paris, 1908, page 10.

(3) N. Politis, op. cit. pages 20-21.

(4) A. Coret, op. cit. pages 1-66 ; H. Benoist, *le Condominium des Nouvelles-Hebrides et la société mélanésienne*, Pedone, Paris, 1972, pages 3-16.

(5) Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye, volume 62, 1937, page 332.

(6) Pour un récit des événements, cf. : l'édition spéciale de *Nabanga* (Port-Vila) du 3 décembre 1977.

(7) Sur les positions des « modérés », cf : l'analyse de René Chiroux, « les Nouvelles-Hébrides sur le chemin de l'indépendance, in *Défense nationale*, janvier 1979.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication . Jacques FAUVET
Rédacteur en chef . *Claude JULIEN*
Rédactrice en chef adjointe · Micheline PAUNET

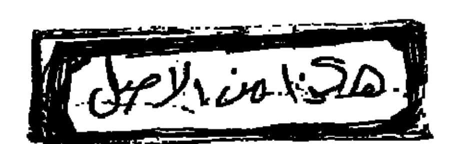
Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, République de Djibouti, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 5
Autres pays 95

PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 107
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, République de Djibouti 116
TOM, République malgache, Etat comorien 136
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 121
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, *Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-*Zélande, Laos, Cambodge 169
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 141

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)
Prix de vente au numéro : 7 F.
Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : Rédaction et abonnements : 246-72-23.
Adr. télégraphique : Journonde Paris — Télex : Le Monde 650-572 Paris



les livres du mois

«LA FRANCE COLONISÉE», de Jacques Thibau

Par YVES FLORENNE

IL était indispensable de nous remettre d'abord sous les yeux cette fabuleuse image, cette « représentation mythique » de l'Amérique, et — en négatif — celle des autres, dont le monde s'est fait le miroir enchanté. Que les Etats-Unis se voient tels, rien de plus naturel. Qu'ils aient réussi, au-delà sans doute de leurs espérances, à imposer cette vision, c'est là qu'est le prodige.

Même à travers les meilleures raisons qu'on en peut donner, cette fascination est mal compréhensible à qui ne l'éprouve point et voit, dans le fameux modèle, un modèle en effet : de ce qu'il ne faut pas être. Au vrai, une de ces raisons est évidente : l'attrait de la puissance et de la réussite sur les faibles. Encore ne faudrait-il pas faire de la puissance le contenu nécessaire et suffisant des valeurs et des vertus d'une civilisation et celles de la société démocratique idéale. Ainsi, la liberté — hors de la « libre entreprise », — l'égalité — si on la considère moins dans le marais américain que dans les bas-fonds par rapport aux sommets, — pour ne rien dire de la fraternité, n'y sont pas plus éclatantes qu'en France par exemple, où elles le sont sans excès. A propos de ces trois vertus théologales de la démocratie, voire des « valeurs spirituelles », personne ne s'avisera, j'imagine, de nommer Dieu dont le nom, certes, est souvent prononcé ; mais pour le trouver, notamment dans les églises américaines, il faut une exceptionnelle insensibilité à l'absence.

Peu importe. Car enfin, toute modernité, la modernité universelle, n'est-elle pas dans l'Amérique, face à l'incurable archaïsme provincial de l'Europe et de la France en particulier ?

C'EST bien curieux. Le voyageur, qui s'attend en débarquant à trouver partout l'éblouissante vitrine de cette formidable technologie dont toutes les preuves lui sont expédiées quotidiennement à domicile, est tout étonné, presque ému de rencontrer au long de sa flânerie un équipement qui dut être moderne vers 1920 ; la plupart des villes, même Boston, vieux foyer de la civilisation américaine, lui apparaissent comme des modèles de provincialisme, saupoudrées par surcroît de cette grisaille, marquées des traces de ce discret délabrement, qui sont le propre des villes de l'Europe de l'Est. En compensation, quoi de plus « monument historique » que Manhattan ? Et que peut-on trouver de plus authentiquement archaïque, au sein du conformisme puissamment assis sur la bonne conscience, que le moralisme et le puritanisme américains ? On n'en finirait pas de renverser le tableau. Mais à quoi bon, pour des hypnotisés ?

Non, l'explication est aussi simple que redoutable : elle tient dans ce qui a toujours été le complexe de supériorité, militant, conquérant et triomphant, du colonisateur, et dans le masochisme du colonisé. C'est la démonstration qu'apporte magistralement ce livre lucide et solidement fondé. Ici, ni polémique, ni éloquence : une analyse implacable, à partir de faits et de chiffres. Où l'on sent pourtant un frémissement souterrain de colère douloureuse. Il y a chez M. Jacques Thibau quelque chose comme d'un Bernanos qui serait nourri d'expérience politique, économique, administrative : prophète (sans mystique, nationaliste ou autre) d'un malheur qui n'est pas encore accompli. Tout de même : « A moins qu'ils ne parviennent à la rattraper, la France aura bientôt échappé aux Français. »

Allons tout de suite, avec l'auteur, à cela que les Français considèrent comme la chose la plus sérieuse : leur richesse. Pour une bonne part, elle n'est déjà plus à eux. A commencer par ce qui paraît inaliénable : la terre productive. L'agriculture, « notre pétrole », dépend, pour son équipement mécanique et pour l'alimentation du bétail, des Etats-Unis qui, en outre, contrôlent « notre » industrie alimentaire. Pour l'industrie tout court, elle est de plus en plus américaine, fût-ce sous des noms français, avec des subventions françaises : ou comment on « nous achète nos usines avec notre argent ». J. Thibau met en évidence les illusions du genre « apport de sang neuf » : les seules entreprises ou secteurs profitables pour nous, jusque sur le marché américain, sont ceux-là qui sont demeurés indépendants. Cas symbolique : l'auteur nous révèle que la destruction de Lip est œuvre américaine par Suisse interposée. Les ouvriers français ont tenté ce que l'Etat a refusé : conserver le patrimoine national de l'industrie horlogère. Un jour, quelqu'un (qui se croira très sincèrement attaché à l'indépendance, voire gaulliste) viendra-t-il trancher : « L'industrie française, c'est fini » ?

La France s'est crue longtemps, non sans quelque raison, la lumière, la conscience, l'institutrice du monde. Elle se raccroche aujourd'hui à la satisfaction d'être la quatrième puissance économique mondiale : en quoi elle ne sera qu'une troisième filiale. (Le Japon, écrasé et occupé, demeure, lui, indépendant.) Ce n'est pas déjà une fatalité, c'est encore une alternative, que Jacques Attali a définie avec le même mot : « Quand commencera le vingt et unième siècle, la France sera devenue la filiale des Etats-Unis, ou la matrice d'une nouvelle forme de progrès. »

JACQUES THIBAU démonte le « racket sur la consommation quotidienne ». Nous abordons ici ce qui est vraiment sérieux. Car l'homme est fait aussi de ce qu'il mange et de ce dont il use. Il est fait surtout de ce qu'on lui met dans la tête. La publicité, la télévision, le cinéma, une bonne part de l'information, toute communication (« mainmise sur les signes ») sont envahis par les modes américains de vie, de sensibilité, de pensée. Et la tête française apparaît le plus vulnérable là où l'on se fût attendu à la résistance. Tout un chapitre est consacré aux intellectuels. Beaucoup embrassent le « modèle », et non certes pour l'étouffer, brûlent aux pieds de l'idole leur propre culture et déprisent jusqu'à leur langue dont ils sont faits. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les clercs ont montré un penchant naturel, ingénu à trahir ; disons, à se laisser séduire : par les prestiges de la force. Ainsi, nombre d'entre eux se font les fourriers de la colonisation de l'imaginaire. Les réalistes peuvent sourire : c'est la seule qui soit mortelle. J. Thibau ne manque pas de le noter : les peuples européens de l'Est sont exploités économiquement, dominés idéologiquement, politiquement, physiquement. Osons dire : rien de plus. Dans la mesure où elle a été tentée, la « colonisation de l'âme » y a échoué. Elle est en bonne voie pour l'Europe de l'Ouest. En meilleure voie encore que pour la seule France : c'est le contraire d'une consolation.

En vérité, ce n'est pas la France qui est colonisée, ce sont les Français : les uns inconscients, les autres heureux de l'être. Cherchez les dissidents. Les intellectuels confondent l'américanisation universelle avec le vieux rêve d'universalisme. Alors qu'il s'agit — Jacques Thibau est brutal — d'un « véritable ethnocide ». Un ethnocide sous anesthésie. Des peuples, en qui on opère — technique de pointe — une transplantation d'âme, marchent vers un mirage déjà vieux de deux siècles : l'Amérique, c'est l'avenir. Certes, les Etats-Unis sont leur avenir. Ils n'étaient pas le nôtre. Aussi fallait-il que nous cessions d'être nous-mêmes.

Eux-mêmes, sous couleur de les rappeler à la réalité, est-ce aider les Français à le rester, à exorciser la fascination, à guérir de leur masochisme, que leur signaler qu'ils représenteront bientôt en quantité 1 % du monde ? A ce compte, les Etats-Unis feront tout juste les 4 %. Du moins, leur président n'a-t-il pas tenu à le leur apprendre. Ils ne le croiraient d'ailleurs pas. Avec raison. Dans l'un et l'autre cas, c'est sans doute exact, mais ce n'est pas vrai.

* Flammarion, Paris, 1979, 334 pages.

Les «7 essais» de Mariategui

Au cœur de la réalité péruvienne

DANS un entretien accordé au poète André Laude, le grand écrivain mexicain Octavio Paz proclame que, en Amérique latine, « il nous faut trouver notre chemin propre vers la modernité comme nous y a invités autrefois le grand penseur révolutionnaire Mariategui » *(le Monde* 10 août).

Mariategui naquit en 1895 au Pérou. De 1919 à 1923, il voyage en Europe. De son séjour à Paris, il retient ses lectures des écrivains d'avant-garde de l'époque, avec lesquels il entrera parfois en relation : Romain Rolland, Anatole France, Louis Aragon et, en particulier, Henri Barbusse. En 1926, il fonde à Lima la revue Amauta *qui devient le principal foyer du débat culturel et politique sur le continent. Ses œuvres complètes comptent vingt volumes, dont le plus important, les* 7 Essais d'interprétation de la réalité péruvienne *(1928), est véritablement la première tentative d'étude, structurale et causale, d'une société latino-américaine. A ce titre, Mariategui est considéré comme celui qui a cimenté la science sociale du continent.*

Dans le cadre des activités organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la publication des 7 Essais *un groupe de dix spécialistes de Mariategui vient de publier à Lima un important volume commémoratif :* 7 Ensayos : 50 Años en la Historia.

Dans les deux premières études, Emilio Romero (économiste) et Jorge Basadre (historien), disciples de Mariategui, recréent l'atmosphère intellectuelle et sociale dans laquelle Mariategui écrivait. Les sociologues Manuel Burga, Cesar Germana et Humberto Rodriguez, et l'historien Wilfredo Kapsoli commentent le point de vue mariateguiste sur les problèmes agraires et le mouvement paysan.

Le mouvement populaire et les stratégies politiques sont analysés par Cesar Levano (journaliste) et Antonio Rengifo (politologue). Edgar Montiel (socio-économiste) se place dans une perspective singulière : il fait une « lecture épistémologique » des 7 Essais, *et, à partir de là, évalue la contribution de Mariategui à l'étude des sociétés latino-américaines. La culture nationale et ses acteurs sont étudiés par : Alberto Flores (historien) et Tomas Escajadillo (écrivain) ; dans un essai érudit, ce dernier analyse la périodisation de la littérature péruvienne proposée par Mariategui.*

Le monde des latino-américanistes manifeste un intérêt croissant pour Mariategui. En 1978, François Maspero a lancé une nouvelle édition des 7 Essais *avec un excellent prologue de Robert Paris ; de son côté, Edgar Montiel a publié dans la* Revue internationale des sciences sociales *(UNESCO, 1979), une étude sur : « Mariategui : pionnier de l'analyse sociale », et, dans* la Pensée *(octobre 1979), un article sur « Mariategui et l'Amérique latine ».*

E. V.

(1) Ed. Amauta, Lima.

AMÉRIQUES

LA RESISTANCE INDIENNE AUX ETATS-UNIS. — Elise Marienstras

★ Gallimard, coll. « Archives », Paris, 1980, 224 pages.

Ce livre n'est pas une histoire mais la mise en lumière de documents d'origine indienne pour l'approche d'une véritable histoire encore très difficile (E. Marienstras en donne les raisons) mais qui n'en apparaît déjà que plus révélatrice et objectivement accusatrice.

A ces objets d'une histoire vue — et niée — par les Blancs, il s'agit de restituer « *la fonction de sujets de leur propre histoire* ». Ce qui n'apparaît nulle part avec plus d'évidence que dans la résistance obstinée de quatre siècles à « *l'entreprise d'extermination et de dépersonnalisation voulue par les Européens* ». Dans ces textes, les Amérindiens se parlent ; ils disent ce qu'ils sont. Et ils le disent ici, non selon une chronologie qui n'a de sens que pour nous, mais dans la seule perspective d'un *être*, social, national, culturel qui, dans ces quatre siècles demeure ce qu'il est. Exterminé, dépouillé, refoulé et, pour finir, enfermé, l'Amérindien pèse peu par le nombre, mais lourd par sa seule existence qui n'a rien cédé. Sa revendication nationale, à elle seule, met en cause les principes qui fondent la nation américaine ; sa nature et sa culture — *homo non œconomicus* — contestent radicalement, et sur la terre qu'elle a usurpée, la civilisation ethnologique dont l'Amérique moderne offre le modèle impérieux. C'est là une contestation qui, scandaleuse et dérisoire hier, trouve aujourd'hui de multiples échos.

Y. F.

DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE QUEBECOISE. — Michèle Lalonde

★ Seghers - Laffont, coll. « Change », Paris, 1979, 240 pages.

Cette brève, savoureuse et gouailleuse « Défense et Illustration », dans un québécois très Du Bellayen, sert d'ouverture à une anthologie — prose, poèmes, scènes, — où se prononce une belle attaque sur plusieurs fronts.

Y. F.

CERRO COLORADO SU IMPACTO SOCIAL Y ECONOMICO. UN APORTE PRELIMINAR

★ Centro de Estudios y Accion Social, Panama (CEASPA), Panama, juin 1979, 49 pages.

Le gigantesque projet d'exploitation du cuivre de Cerro Colorado peut apporter à Panama des ressources comparables à celles du canal. Il peut aussi provoquer un endettement excessif et une dépendance croissante envers la multinationale Texasgulf et les grandes institutions bancaires et financières occidentales. L'étude du CEASPA analyse méticuleusement le projet sous tous ses angles : politique, économique, social, écologique et international. Suivent vingt-six exigences « *pour un programme populaire qui rende acceptable l'exploitation du cuivre de Cerro Colorado* ».

Signalons à cette occasion que le Centro de Estudios Latinoamericanos (CELA) « Justo Arosemena » (Apartado 6-3093, El Dorado, Panama) publie régulièrement des cahiers très documentés consacrés à la réalité économique, politique et sociale panaméenne, préparés par des chercheurs de qualité.

AFRIQUE

LA GUINEE-EQUATORIALE, UN PAYS MECONNU. — Max Liniger-Goumaz

★ L'Harmattan, Paris, 1980, 512 pages.

Seul pays hispanophone d'Afrique, la Guinée-Equatoriale n'avait fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucun ouvrage en langue française. Le livre de Max Liniger-Goumaz comble donc une sérieuse lacune, et de la manière la plus brillante et la plus exhaustive, car c'est d'une véritable encyclopédie qu'il s'agit (le texte se présente, en effet, comme une succession d'articles — politiques, historiques, géographiques, ethnologiques — classés par ordre alphabétique.

L'auteur, ancien expert de l'UNESCO en Afrique noire, explique de nombreux points demeurés obscurs sur le fonctionnement de la tyrannie de Macias Nguema et renseigne utilement sur les successeurs (et parents) du dictateur déchu (puis fusillé) l'an dernier. Les relations controversées que certains gouvernements (France, U.R.S.S., Cuba, notamment) entretenaient avec le régime sanguinaire sont clairement et objectivement analysées. Une bibliographie minutieuse (tous les livres, brochures et articles consacrés à ce pays en langues espagnole, française, anglaise et allemande, depuis le dix-neuvième siècle, y sont soigneusement recensés) complète enfin cet ouvrage, qui devient désormais une référence indispensable pour parler de la Guinée-Equatoriale.

I. R.

THE POLITICAL ECONOMY OF RACE AND CLASS IN SOUTH AFRICA. — Bernard Magubane

★ Monthly Review Press, New-York et Londres, 1979, 364 pages.

Cette étude socio-économique s'attache à analyser le rapport entre la surexploitation de la main-d'œuvre noire dans le contexte du capitalisme sud-africain et le développement de l'idéologie raciste dont l'apartheid n'est que le dernier avatar. Dans la partie la plus intéressante de l'ouvrage, B. Magubane, universitaire noir en exil, démonte le mécanisme par lequel le nationalisme afrikaner, en dépit de sa défaite militaire pendant la guerre des Boers, a pu établir son hégémonie idéologique et consolider sa base sociale au fil des années. Alors qu'aujourd'hui de timides réformes proposées par le gouvernement du premier ministre Botha risquent d'engendrer des changements dans les rapports de classes et de races au sein de la formation sociale sud-africaine, l'auteur rappelle judicieusement que la lutte du peuple noir est une lutte antiraciste s'inscrivant nécessairement dans l'optique anticapitaliste.

H. S.

COMMERCE ET TRAITE DES NOIRS AUX COTES OCCIDENTALES D'AFRIQUE. — E. Bouët-Willaumez

★ Slatkine Reprints, Genève, 1978, 230 pages.

E. Bouët-Willaumez, capitaine de vaisseau, fut chargé de 1837 à 1842 de diverses missions d'observation et de surveillance le long des côtes occidentales d'Afrique, avant de devenir, de 1843 à 1844, gouverneur du Sénégal. « *Puisse le fruit d'une expérience acquise au prix de tant d'expéditions aventureuses*, écrit-il, *étendre encore la domination des idées françaises, du commerce français, déjà en progrès, sur ces 1 200 lieues de côtes à demi-barbares.* » C'est pour cela qu'il publie *Commerce et traite des Noirs*, en 1848.

Il s'agit d'un rapport commercial sur la traite au Sénégal. La qualité de la présentation (fac-similé de l'édition originale) n'enlève rien à son aridité de livre de comptes : mais ce caractère prosaïque lui donne tout son intérêt, car il décrit concrètement l'exploitation coloniale à la recherche de sa rentabilité maximale, et le capitalisme moderne hésitant entre les privilèges du passé et le libéralisme.

Expérience après expérience, c'est l'extraversion économique qui se met en place, accompagnée par un discours humanitaire et moralisant si utile au colonialisme. La dernière partie, brève et seule consacrée à la traite des Noirs, montre bien comment, à l'époque, les razzias d'esclaves cessent d'abord là où se mettent en place les cultures d'exportation.

J.-P. A.

KINSHASA, ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINE. — Marc Pain

★ Université de Toulouse - Le Mirail, 1979, trois volumes, 699 pages.

Cette thèse de doctorat porte sur le sujet bien délimité de la ville de Kinshasa. Trois volumes (dont l'un consacré à la cartographie et un autre à des tableaux statistiques) rendent compte d'une observation minutieuse : quartiers, marchés, zones d'activité, population, décrits, mesurés et chiffrés en vue d'une photographie précise de la capitale du Zaïre. La place et le rôle de la ville dans son environnement deviennent ainsi représentatifs du phénomène d'urbanisation en Afrique et dans le tiers-monde.

J.-P. A.

PROCHE-ORIENT

LA PASSION DES CHRETIENS DU LIBAN. — Dominique Baudis

★ Editions France-Empire, Paris, 1979, 262 pages.

Journaliste à la télévision française pour laquelle il a « couvert » pendant deux ans la guerre civile libanaise, Dominique Baudis a été amené à s'interroger sur les racines historiques d'un affrontement intercommunautaire qui avait des précédents. D'où les coups de projecteurs qu'il donne sur les trois moments clés de l'histoire libanaise : le « déchirement » de 1860 qui mit aux prises druzes et maronites et obligea les Turcs à concéder aux Libanais une autonomie sous surveillance européenne ; le « calvaire » de 1914-1918 où les Turcs affament les Libanais — sans distinction de religion — et se voient supplanter par la France qui, au nom de la S.D.N., exercera son mandat sur le Grand Liban et la Syrie ; le « sursaut » de 1943 où, à la faveur de la guerre et de la faiblesse de la France libre au Levant face aux Britanniques, les Libanais arrachent leur indépendance sur la base d'un « pacte national » consacrant un *modus vivendi* entre chrétiens et musulmans. On sait ce qu'il en est advenu en 1975. Dominique Baudis a voulu rédiger un ouvrage de vulgarisation informé cependant à bonne source historique. L'objectif est atteint : *la Passion des chrétiens du Liban* est un guide utile et fort bien écrit pour comprendre le gâchis libanais.

B. C.

SOCIÉTÉ

STRATEGIES DE L'ECO-DEVELOPPEMENT. — Ignacy Sachs

★ Collection « Développement et Civilisations », édition Economie et Humanisme et les Editions ouvrières, Paris, 1980, 140 pages.

Pourquoi l'écologie apparaît-elle aujourd'hui comme une solution possible aux problèmes économiques et sociaux du monde contemporain ? Ignacy Sachs répond dans ce livre de synthèse que l'écodéveloppement, c'est « *un développement endogène et dépendant de ses propres forces soumis à la logique des besoins de la population entière et non de la production érigée en fin en soi, enfin (...) recherchant une harmonie entre l'homme et la nature* ». Bref, il constitue un tout, système économique, politique et moral, dans lequel l'exploitation mesurée des ressources naturelles ne va *pas* sans une éthique « conviviale » et « participative ».

J.-P. A.

LE METIER DE BOURREAU. — Jacques Delarue

★ Fayard, Paris, 1979, 429 pages.

L'auteur de l'excellente *Histoire de la Gestapo* était des plus qualifiés pour écrire ce livre. C'est une histoire extrêmement circonstanciée, détaillée — et illustrée — du bourreau — et des dynasties de bourreaux — à travers les âges ; donc de la peine de mort dans toutes les diversités de son exécution et de son cortège de tortures. Où l'on voit — d'autant que le livre est fait pour les éclairer — les inquiétantes passions qui se satisfont sous le couvert de la justice. Très significative, la facilité avec laquelle on a toujours trouvé des bourreaux. On notera qu'en France le titre officiel de ce citoyen sans statut précis est : « *exécuteur en chef des arrêts criminels* ». Il y a dans « *arrêts criminels* » une ambiguïté presque subversive.

Y. F.

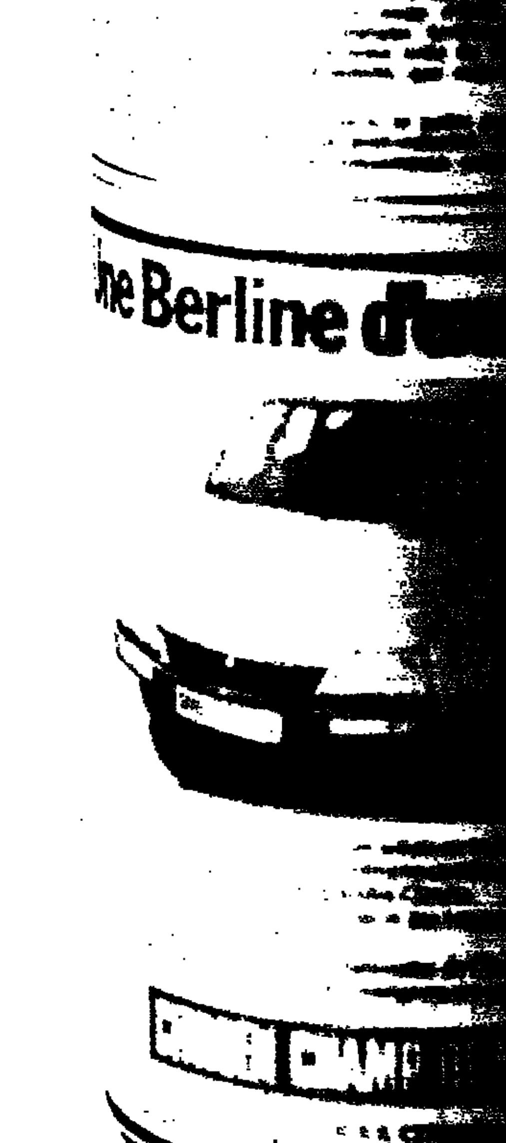
LE DESIR DE PUNIR. — Thierry Lévy

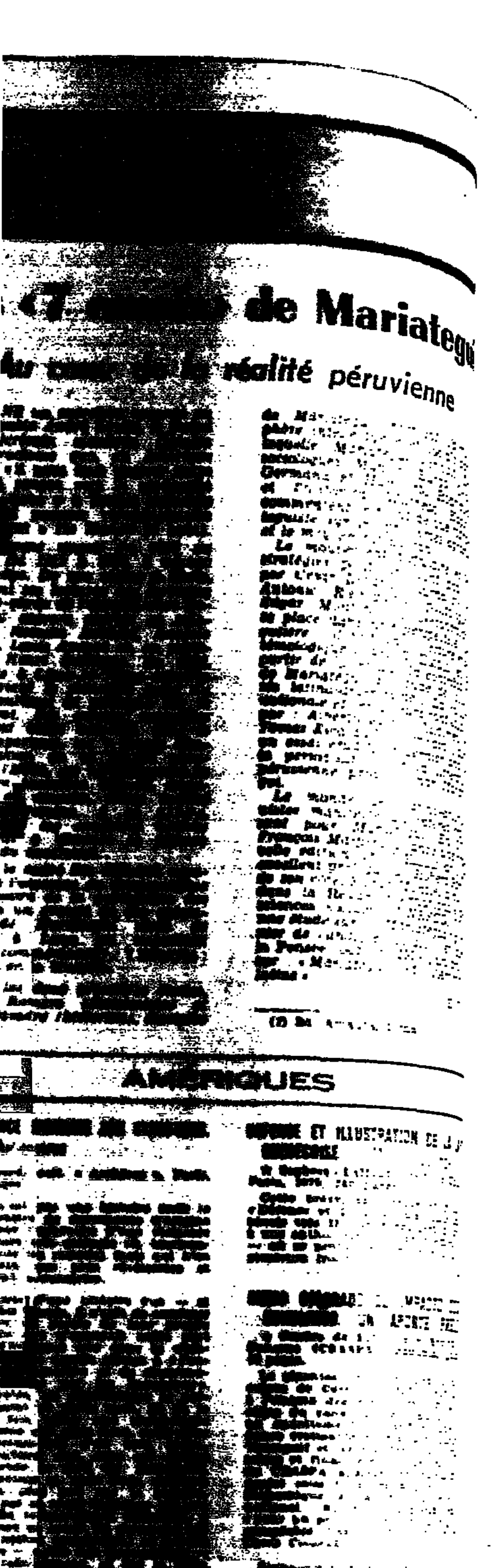
★ Fayard, Paris, 1979, 264 pages.

Cet essai sur le « privilège pénal » — privilège du roi, de l'Etat, et prétendument du peuple — s'achève sur l'examen d'une condamnation à mort : celle de la prison. Cette ultime libéralisation de la liberté s'étendant aux « punis » se fera d'autant mieux qu'elle est inscrite dans un réseau de surveillance et de contrôles qui enserre de plus en plus le « libre » citoyen.

Y. F.

• **EMPLOYMENT AND BASIC NEEDS IN PORTUGAL** : étude menée par des experts internationaux et portugais, dans le cadre d'une mission du Bureau international du travail (BIT), pour établir un inventaire des besoins de base et des ressources nationales au Portugal. Enquêtes et statistiques en mesurent la nature dans divers domaines (alimentation, santé, éducation, habitat, culture...) et dressent un tableau des possibilités de l'économie par secteur d'activité et par région. Travail réalisé à la demande du gouvernement socialiste de Mario Soarès (juillet 1976-décembre 1977) en vue de l'établissement d'un plan économique et social fondé sur la réduction du chômage et la substitution de la production intérieure aux importations, avant que ne s'imposent les recommandations déflationnistes du Fonds monétaire international. (Bureau international du travail, Genève, 1979, 228 pages.)






Une nouvelle de Tchicaya U Tam'Si

IL avait quatre ans quand le monde lui apparut sous une étrange vision : un accouplement brutal inondé de sueur de deux corps aux chaires rudes, de couleur *rouille. Comme il ne savait pas où il était,* il ne sut pas si c'était son père et sa mère, ou un de ses oncles et une de ses tantes qui se livraient cette étrange lutte. Il connut pour la première fois la sensation du danger, il courut à perdre haleine à travers les plants de manioc et de patates douces, et se réfugia dans les hautes herbes *pour se caresser* le ventre en poussant des cris de guenon et des miaulements frénétiques.

Le soleil souillait tout alentour d'une lumière frileuse qui poissait de sueur sa feinte agonie. Il leva, très doux, un regard laiteux sur l'étrange moment, suppliant que tant de cris ne le *submergent, ne l'emportent, le dépossédant du droit à l'éternelle* innocence.

Il grandit parmi l'odeur rance de ses sœurs, de ses cousines et des *femmes* du clan.

Les fumées huileuses, les chuchotements suspects qui irritaient le derme. Le crâne poli et repoli par prophylaxie contre la gale. Seul enfant du clan exempté de ce tribut, il a aussi la denture parfaite : un scandale qui l'entoure de suspicion, « cet enfant-là ! ». Libre de vaquer à tout, échappant aux interdits, ce corpus pédagogique, si coercitif pour le reste de la volière, « cet enfant-là ! ».

Il était normal qu'il n'aimât jamais grimper aux palmiers. *Autant grimper un cactus et un sisal. Mais cocotiers,* avocatiers, arbres à pain ne lui inspiraient pas la même méfiance.

Liane Lézard, si frétillante. Courait-il, grimpait-il, sa manière tenait du phénomène.

A quatre ans, ou vers le même âge, entre les jambes des femmes qui faisaient enclos autour d'une parturiente, il vit ce qu'il *refusera toujours de voir par la suite : deux cuisses ouvertes,* des eaux gluantes, du sang bouillant écœurant, et sortir une chose, une caricature grossière, flasque, fripée, poisseuse, un semblant de corps. Les trépignements et les cris de celles qui reprenaient en chœur fugué les cris de la parturiente le firent fuir. *Bis :* il courut, éperdu, dans les plants de manioc, les plants de patates douces, se réfugier dans l'herbe haute, où il alterna rires et pleurs simulés.

L'ombre de la nuit rampa sur lui, aussi fantasque que le bousier qui, d'un excrément, fait un trésor. Une lumière noire dont la chaleur a l'odeur d'aisselles, entoura son office de Dieu païen. « Cet enfant, que lui était-il encore arrivé ? ».

Ce furent ses premiers secrets. Il les enfouissait dans sa tête. Il arrêtait brusquement ses jeux, devenait absent, agaçant ses compagnons qu'il frustrait de sa participation inventive à leurs ébats. « Il est drôle », lâchait quelqu'un avec inquiétude. Cette inquiétude lui donnait de l'avantage.

L'avantage secret d'être païen. Et le Dieu ventru, aux jambes grêles, au crâne si poli qu'il retient la lumière jusque dans l'œil rond et qui conjure le mauvais sort.

QUEL âge avait-il quand on l'écarta, pour qu'il ne vît pas ça ? Fallait-il qu'on fût si soudain oublieux de ce qu'il était ! Le grain, le plus grain de l'épi. Ses tantes, ses mères se trémoussaient, hurlaient, se roulaient dans la poussière. Ses oncles, son père, se battaient la poitrine du poing, se cognaient la tête aux têtes des uns et des autres, à tout ce qui se présentait à leur tête. Les voisins accouraient avec des clameurs horribles et horrifiantes. Ses frères, ses sœurs, ses cousines, ses cousins rivalisaient à qui se fendrait mieux la bouche en pleurant. La terre dans la cour était sablonneuse, il y avait donc assez de poussière pour tous. Et comme tout le monde s'occupait à s'époumoner de la sorte, il se parut insolite. Il plissa son front pour deviner la cause d'une telle affliction, mais fut distrait par le spectacle d'une vieille qui perdait et rajustait son pagne sur sa poitrine. Un dindon est moins spectaculaire. Les mêmes gestes. Et je ramasse un peu de terre que je jette en l'air, et *je relève la tête, et je glousse, et je recommence.* Et voilà que la haie autour de « ça » s'ouvre comme pour céder à une présence, et voilà reparti, lugubre, criard, paillard, le chœur de plaintes, de lamentations. Comme il est minuscule et qu'il n'attire l'attention de personne, il se glisse, se faufile et voit « ça ». De la poitrine au pubis, le corps, allongé par terre sur une natte, est en charpie. Et lui, était-il si vrai qu'il ne devait pas voir « ça » ? Une fois de plus, il courut à travers les plants de manioc, les plants de patates douces, s'égara dans les hautes herbes et se mit à glousser et à rendre les tripes, à se décrocher l'estomac.

Les trombes d'un ouragan forcené se ruèrent sur les deux paumes ouvertes des mains tendues et levées à hauteur des épaules. Il s'appliqua à boire, peu soucieux du déchaînement alentour. Il plut sur son premier deuil, le lavant de toute suspicion. Sa connivence était d'une espèce singulière. Dans son

LAZARE

temple d'herbe, il célébra toujours le culte de sa propre intercession afin qu'il lui fût permis d'être du destin commun herbe, eau, terre, lumière et contre-lumière, et toute chose innommable au profane.

C'était son père et sa mère qui copulaient ce jour-là. C'était son frère qui naquit ce jour-là. C'était un de ses oncles, dont le corps avait été déchiré par les cornes d'un buffle, que l'on pleurait ce jour-là. Il le sut, il s'en souvint.

IL se souvint aussi qu'après l'enterrement son père, ses mères (trois mères), ses frères et ses sœurs (innombrables) quittèrent ce village de plaine avec son bouquet de palmiers (qu'il ne grimpa jamais), de cocotiers, d'avocatiers, d'arbres à pain, de papayers, pour venir habiter un autre village en bord de mer. Chacun de ses oncles et leur progéniture désertèrent ce lieu, ce village, que l'on nommait le clos de Mpanzu !

Au moment d'abandonner le clos ancestral, on le chercha, on l'attendit. Il fallait partir avant que le soleil ne fût éprouvant. On le vit revenir on ne sait d'où, on le vit venir suivi d'un imperceptible tourbillon de brins d'herbes, de poussière et d'autre chose encore. On ne fit aucune remarque. Il prit sa place dans la transhumance.

Entre la mer et le village, il y a une frontière faite d'un désert de sable fin et or. La mer est une savane d'eau, aussi houleuse que celle d'herbe autour du clos de Mpanzu. Ici, le village n'a pas une odeur de fumure et d'humus rances, mais de sardines qui sèchent sur le toit.

Il regarde la mer. La mer le regarde. Ici, ni l'un ni l'autre ne trahit ce qu'ils se disent dans le secret de leurs paroles muettes. Le début de la rencontre est plein de réticence. L'un sera à l'autre, on ne parlera pas de duperie. La mer a déjà un avantage : il a le sel sur les lèvres. Il le constate du bout de la langue, non sans effroi, mais il garde contenance.

Il s'assit sur le sable, dédaigna la témérité de ses frères et sœurs qui se jetèrent à l'eau. Il afficha encore plus de dédain à l'endroit de l'audace de celui qu'il a vu concevoir, naître et grandir. Il s'assit sur le sable à les regarder patauger dans l'écume de cette eau verte, recevant en plein visage l'embrun avec effroi, se rassérénant en évoquant ses secrets, en jetant sur eux un regard souriant qui voulait dire : « Jouez les braves, mais vous ne savez rien ! » Lui, savait !

Il se leva, alla derrière la crique de sable où un ruisseau à sec avait son lit envahi de sable. Il s'assit, somnola et s'endormit en se frottant le ventre de la main droite comme là-bas, il y a si longtemps. Maintenant, il était sur un nuage d'un blanc éclatant. Il marchait, un de ses pieds prenait l'eau jusqu'à la jambe. Il fait un saut de cabri qui lui fit venir le frais au visage. C'était bon, mais il suait. Une étrange présence, des gouttes de sueur sur ses membres, lui donnait à suffoquer. Il se réveilla. Il était une île et la terre lui semblait loin. Il connut l'angoisse. L'eau remuante autour de lui faisait penser à des tripes, des boyaux d'un ventre ouvert qui perdait un sang d'écume. Parlerait-il plus fort que la mer ? De l'autre côté de



(Cliché Musée de l'homme.)

la crique, la mer était plus nerveuse et bruyante, triomphante. Il était mort. Il revint sur cette certitude en évoquant ses secrets. Alors il regarda avec plus d'attention l'eau autour de lui, à ses pieds. Le sable labouré en sillons lui rappela les plants de manioc, de patates douces. Alors il courut, s'emmêlant les pieds dans l'eau, tomba, se releva, courut et fut sauf mais connut l'angoisse.

Il ne se dit pas : Oh, la traîtresse ! Il sourit et déglutissant tous les sous-entendus qui fortifient une amitié nouvelle.

IL était l'aîné de plusieurs frères et sœurs nés de son père et de ses mères. Il ne connut le nombre de ses frères que plus tard quand il sut compter au-delà de cinq. Ils étaient dix vivants, quinze avec ceux qui étaient morts. Ceux de ses frères et sœurs qui naquirent après qu'il eut vu son père féconder une de ses mères, la sienne, mettre au monde le cadet de ses frères, tous moururent en bas âge ou n'atteignirent pas l'âge où le monde *lui apparut,* à lui, étrange, *insolite.*

Cette appréciation l'inquiéta, marqua sa conscience du danger de voir. Ce jour-là. Un jour, son père fit une pêche abondante de poissons au dos vert et au ventre blanc. Ce jour-là, il s'écorcha la main pour avoir tiré avec trop de vigueur sur le filet alourdi par ce qu'il avait pris à un banc de poissons. Ses mains *s'infectèrent* peu à peu. Les onguents préparés par ses mères ne le guérirent pas. Une plaie dans la paume gauche puait, verdissait sous la plaque de cuivre qui la protégeait des mouches et qui devait hâter la cicatrisation. La gangrène menaçait. Il sentait la mort. La mort, il savait ce que c'était : un corps que la corne d'une bête sauvage déchire, disloque et jette à terre. Ce qu'il savait d'autre ne se dit pas. Sa bouche a une moue si têtue qu'on ne le lui fera pas dire. Il s'allongea sur le sable et ne fit aucun geste vers la mer. Il se laissa envahir par une odeur d'herbe brûlée. Il regarda la mer d'un œil confus. Il vit le soleil s'y coucher en silence, tout sanguinolent des blessures d'une longue journée d'ardents labeurs. Le souvenir du Dieu païen qu'il avait été le tenta, il riposta en raidissant son corps. Toutes ses articulations craquèrent un Te Deum.

LE catéchiste récemment arrivé dans ce village de bord *de mer l'emmena à une consultation médicale de passage.* Revenant de ces soins, il croisa un prêtre. Il attribua sa guérison à un miracle. Le prêtre lui avait dit, répétant ce que le catéchiste lui avait déjà dit : « Tu guériras. » Il guérit. Il alla au catéchisme, décida qu'il se ferait baptiser du nom de Lazare. Il savait pourquoi. Il proféra ce désir en son cœur d'abord, puis, un jour, après avoir nagé loin du rivage, il sortit de l'eau, chassa les gouttes d'eau avec ses paumes sur le visage, le corps et les membres et proféra à haute voix : « Je suis Lazare », puis dit au catéchiste : « Je prendrai le nom de Lazare ». Sur son extrait de baptême, le prêtre écrivit le prénom qu'il s'était choisi.

Il avait trop grandi pour courir entre les plants de manioc, de patates douces et se cloîtrer dans les hautes herbes. Il mit ainsi fin à son enfance, s'en exila, perdit le pouvoir de ses premiers secrets. Il avait commencé à mourir.

(Copyright Tchicaya U Tam'Si, extrait d'un recueil à paraître sous le titre « la Main sèche ».)

Les itinéraires des artistes et auteurs d'Afrique noire sont à l'image des bouleversements que connaît leur continent depuis des siècles et de leur interrogation sur le devenir de sociétés exsangues au seuil de l'« indépendance ». Chez Tchicaya U Tam'Si, poète et dramaturge congolais, le débat semble intériorisé. A l'approche de la cinquantaine, le regard de ce gentilhomme au caractère affable n'a rien perdu de son acuité. On l'imaginerait volontiers insensibilisé, alors qu'il se sert de l'humour et d'un brin de cynisme pour voiler les meurtrissures. L'Afrique, à l'image du tiers-monde, n'est sûrement pas une terre romantique et confortable. Au sud du Sahara, elle demeure le continent des identités niées et dures à retrouver.

Un nombre croissant d'écrivains noirs se sont attelés à la tâche de cette reconquête, non sans succès si l'on en juge par le rayonnement du dramaturge nigérian Soyinka, du poète ougandais Okot p'Bitek ou du romancier kényan Ngugi wa Thiong'o. Les peintres autochtones des ères néo et post-coloniales rejoignent ici leurs frères sud-africains, l'apartheid n'étant pas que barrière de la couleur, le « développement séparé » se pratiquant à l'échelon d'un continent, ici entre Blancs et Noirs, là entre « élus » noirs et l'immense majorité, celle des non-privilégiés.

La dernière œuvre de Tchicaya U Tam'Si, Le destin glorieux du maréchal Nnikon Nniku, Prince qu'on sort (1), n'élude pas ce thème. C'est une féroce satire des mœurs politiques africaines, relevée par un volontaire dépouillement des dialogues. Le caporal promu maréchal, à la faveur de son coup d'Etat, et qui sera renversé par un autre caporal : logique irréfutable, soulignée par des présences qui témoignent, comme celle de l'enfant emprisonné, pris dans une tourmente démente, qui regarde, gêne, rassure, fait peur.

Dans cette « comédie-farce-sinistre », le poète prend la mesure dérisoire, terrible, du vide politique post-colonial. Il le fait avec force : il n'est pas question de romantisme mais de violence, de sang, de trahison, de méchanceté — gratuite ? — dans cette quête aberrante et absurde de la puissance. « Je suis une terreur, je vais l'être pour de bon... », fait dire Tchicaya à l'un de ses soldats. On songe à l'apostrophe du Sud-Africain Ezechiel Mphahlele : « Un beau jour, je vais piller, violer, brûler ; je vais couper la gorge de quelqu'un ; je vais renverser un gouvernement ; je vais opprimer mon propre peuple ; je vais chasser les gros hommes noirs et les détruire ; je vais devenir un capitaliste, et malheur à tous ceux qui croiseront mon chemin ; je vais fonder une Eglise dissidente, cela rapporte du fric (...) Ignorez-vous que, parfois, je tue au rythme des tambours et tranche les nerfs d'un enfant pour le guérir de la paralysie ? (...) Ce n'est qu'une dramatisation de ce que l'Afrique peut faire et est en train de faire » (2).

Le destin glorieux du maréchal Nnikon Nniku est une forte parodie des « révolutions » — ou, plutôt, irrévolutions — que Tchicaya peint à travers des tableaux qui font peur. Une société de nouveau brutalisée, par les siens, si naturellement, si rapidement ; la traduction des douleurs par le don de l'humour glacial ; l'énormité devenue toute nue : seul un Africain peut en prendre les mesures. Le talent de Tchicaya réside également dans le ton juste des dialogues. Les mimes à ficelles et à galons de la scène africaine ne doivent guère se faire d'illusions : la douleur froide du peintre ne se nourrit pas seulement d'un tableau centrafricain.

***La nouvelle « Lazare » est sans doute d'une nature différente.* Mais cette œuvre inédite en dit déjà long sur le regard de Tchicaya.**

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) *Présence africaine,* Paris, 1979, 108 pages.

(2) Cité par Taban Lo Liyong, in *The last Word,* E.A.P.H., Nairobi, 1969, pages 199-200.

CARNET DES AMBASSADES

● A l'occasion de la fête nationale, dix-neuvième anniversaire de l'avènement du roi Hassan II, le docteur Youssef Ben Abbès, ambassadeur du Maroc, a donné une réception le 4 mars.

● M. S.-K. Dehlavi, chargé d'affaires a.i. de l'ambassade du Pakistan, a offert une réception le 24 mars à l'occasion de la fête nationale.

● A l'occasion du cent cinquante-neuvième *anniversaire de l'indépendance,* M. Stephan Stathatos, ambassadeur de Grèce, a donné une réception le 25 mars.

● M. Ahmed Abdoun, ambassadeur de la Ligue des Etats arabes, a offert une réception le 27 mars à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la Ligue.

Nécrologie

● M. Manlio Brosio, ambassadeur d'Italie, ancien secrétaire général de l'OTAN, est décédé le 14 mars à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Calendrier des fêtes nationales

1-30 avril

4 HONGRIE	Fête nationale
4 SENEGAL	Fête de l'indépend.
13 TCHAD	Fête nationale
16 DANEMARK	Fête nationale
17 SYRIE	Fête nationale
19 SIERRA-LEONE	Fête nationale
25 PORTUGAL	Fête nationale
26 TANZANIE	Fête nationale
27 TOGO	Fête nationale
29 JAPON	Anniv. de l'emper.
30 PAYS-BAS	Fête nationale

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Le Conseil de sécurité vote à l'unanimité une résolution condamnant les implantations juives dans les territoires arabes occupés par Israël.

REUNI le 22 février à la demande du Maroc et de la Jordanie pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 1er mars, une résolution (S/13827) désapprouvant la politique israélienne.

En particulier, les membres du Conseil de sécurité y considèrent que toutes les mesures prises « *par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure ou le statut institutionnel des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci, n'ont aucune validité en droit, et que la politique et les pratiques israéliennes consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans ces territoires constituent une violation flagrante de la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Proche-Orient* ».

La résolution déplore vivement qu'Israël « *persiste dans ces politiques* » et « *demande au gouvernement de démanteler les colonies existantes et en particulier de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem* ».

Elle demande également à tous les Etats de « *ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies des territoires occupés* », et prie « *la Commission de continuer à étudier la situation* ».

Enfin, par le même texte, le Conseil de sécurité félicite sa commission d'enquête pour le travail qu'elle a accompli et approuve son rapport.

Intervenant après le vote, le représentant des Etats-Unis, M. Donald Mac Henry, s'est félicité des négociations actuelles en vue d'un règlement généralisé découlant des accords de paix. Il ne saurait y avoir de paix au Proche-Orient, a dit M. Mac Henry, tant que le problème palestinien ne sera pas réglé dans tous ses aspects. Pour la première fois en trente ans, le problème central est abordé sérieusement. En ce qui concerne la question des colonies dans les territoires occupés, les Etats-Unis considèrent que ces colonies sont illégales et font obstacle à un accord. Ils approuvent de manière générale les conclusions du rapport de la commission malgré certaines réserves. Il n'est pas réaliste, a dit M. Mac Henry, de demander la suppression des colonies déjà implantées. Les Etats-Unis estiment, a-t-il ajouté, que c'est par la négociation que les difficultés doivent être résolues. Le président Carter fit ensuite annoncer, le 3 mars, que le vote des Etats-Unis en faveur de la résolution résultait d'une « *interprétation inexacte* » du texte sur la question de Jérusalem, et qu'ils auraient dû s'abstenir.

Les travaux de la commission d'enquête en Iran.

La commission d'enquête des Nations unies, nommée par le secrétaire général et chargée d'entendre les griefs iraniens et de contribuer à une solution de la crise entre l'Iran et les Etats-Unis, s'est rendue le 23 février à Téhéran. La commission est composée de cinq personnalités : MM. Andrès Aguilar (Venezuela), Mohamed Bedjaoui (Algérie), Adyb Daudy (République arabe syrienne), H. W. Jayawardene (Sri-Lanka) et Louis-Edmond Petitti (France).

A Téhéran, la commission s'est entretenue avec plusieurs centaines de victimes de l'ancien régime, des personnalités gouvernementales, le procureur général de Téhéran et le gouverneur de la Banque centrale d'Iran (à propos des transactions financières sous le régime précédent). Le 11 mars, à son retour à New-York, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a précisé que la commission n'avait pu rencontrer les otages en raison d'un certain nombre de conditions posées par l'ayatollah Khomeiny. Elle avait donc jugé préférable de regagner New-York pour consultation, « *afin de donner au gouvernement iranien le temps de clarifier la situation* ».

Fin de la session de la commission des droits de l'homme

La commission des droits de l'homme, réunie depuis le 4 février à Genève pour sa trente-sixième session, a terminé ses travaux le 14 mars. Dès le 13 février, elle avait voté une résolution sur les violations des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. Elle a ensuite condamné l' « *agression militaire soviétique contre le peuple afghan* » et demandé à tous les Etats membres de ne fournir aucune assistance au régime actuel imposé à l'Afghanistan. A propos du traitement infligé en U.R.S.S. au dissident Sakharov, la commission a décidé par consensus de remettre à l'an prochain l'examen « *en priorité* » de cette affaire. D'autres décisions de la commission portent sur le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination ; sur le droit des peuples en général à l'autodétermination et à la légitimité de la lutte pour l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et la libération de la domination coloniale et étrangère par tous les moyens, y compris la lutte armée ; sur le droit à l'indépendance du peuple sahraoui ; sur la jouissance dans tous les pays des droits économiques, sociaux et culturels ; sur l'apartheid et les violations des droits de l'homme en Afrique australe ; sur les droits de l'homme au Chili, au Cambodge, au Guatemala, etc.

A huis clos, la commission a débattu de la situation des droits de l'homme en Argentine et dans huit autres pays. D'autre part, à l'issue d'un débat sur la question des personnes disparues, elle a chargé un groupe d'experts d'enquêter pendant un an sur les disparitions involontaires ou forcées dans le monde. Enfin elle a adopté des résolutions concernant les exodes massifs de populations et l'individualisation des poursuites et des peines.

AU CONSEIL DE SECURITE. — *Le Conseil de sécurité a approuvé, à l'unanimité, le 19 février, un projet de résolution recommandant l'admission de Saint-Vincent-et-Grenadine à l'ONU.*

CONSEIL DE TUTELLE. — *Une mission du Conseil de tutelle a effectué une visite, du 29 février à la fin du mois de mars, dans le territoire sous tutelle (Etats-Unis) des Iles du Pacifique (ou Micronésie). Les Etats-Unis entendent mettre fin à l'accord de tutelle l'an prochain.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES À VOCATION MONDIALE

NAMIBIE. — *Le Conseil des Nations unies pour la Namibie a adopté deux rapports, le 3 mars, concernant, notamment, le programme de travail pour 1980. La priorité est donnée à l'examen de la question relative à l'uranium namibien, à la protection des ressources naturelles de la Namibie et à la question de Walvis-Bay. En même temps, le Conseil a approuvé la création d'un centre de formation professionnelle des Namibiens.*

— *La mission des Nations unies sur l'Afrique australe a eu des entretiens, début mars, avec les autorités sud-africaines, à propos du projet de création d'une zone démilitarisée à la frontière angolaise. La mission, dirigée par M. Brian E. Urquhart, s'est ensuite rendue à Windhoek et au Botswana. Fin février, un groupe d'experts, placé sous la présidence du général Prem Chand, s'était, lui aussi, rendu en Namibie.*

CAPACITE NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE AUSTRALE. — *Conformément à une demande de l'Assemblée générale de l'ONU, un groupe de six experts s'est réuni, du 25 au 29 février, pour préparer un rapport sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Ce rapport doit être soumis à la prochaine session de l'Assemblée.*

DROITS DES PALESTINIENS. — *Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adressé, le 21 février, des lettres au président du Conseil de sécurité et au secrétaire général pour attirer leur attention sur l'* « obstacle à la paix » *que constituaient les récents événements dans les territoires occupés par Israël.*

CONDITION DE LA FEMME. — *La commission de la condition de la femme a tenu sa vingt-huitième session à Vienne, du 25 février au 5 mars. Elle a invité l'Assemblée générale des Nations unies à tenir compte, lors de sa session extraordinaire, en août, sur le développement économique, du rôle de la femme dans le développement*

STUPEFIANTS. — *La commission des stupéfiants a tenue sa sixième session spéciale en février, au nouveau centre international de Vienne où ses services sont désormais installés. Elle a adopté des mesures s'inscrivant dans le cadre du programme de lutte contre les stupéfiants.*

NOUVELLE STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT. — *Le comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie du développement a tenu sa quatrième session à New-York du 11 au 29 février. Il a décidé d'annexer à son rapport un document présenté par l'Inde au nom du groupe des «77». Selon le président, des progrès auraient été accomplis en vue de la présentation d'un texte unique.*

DESARMEMENT ET DEVELOPPEMENT. — *Un groupe d'experts chargé d'étudier la relation entre désarmement et développement a siégé du 18 au 22 février à Genève. Depuis sa création en 1978, il a lancé quarante-cinq projets de recherche dans des domaines où le désarmement pourrait avoir un impact sur le développement. Il doit établir un rapport final à l'intention de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1982.*

ARMES BACTERIOLOGIQUES. — *La première conférence chargée d'examiner la convention de 1971 sur l'interdiction des armes biologiques a siégé en mars à Genève.*

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT. — *Le conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a tenu une session spéciale du 11 au 20 février pour discuter des préparatifs du troisième cycle de programmation (1982-1986). Il a approuvé, à cette occasion, un prélèvement de 3 millions de dollars pour les activités de coopération technique du Nicaragua en 1980 et 1981.*

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. — *Une stratégie mondiale de conservation de la nature a été lancée le 5 mars, couronnant trois années d'efforts communs du Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.), de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles et du Fonds mondial pour la protection de la nature.*

COMITE DE LA CHARTE. — *Le comité spécial de la charte et du raffermissement du rôle des Nations unies a adopté le 22 février à Manille un projet de déclaration sur le règlement pacifique des conflits, mettant ainsi un point final à sa cinquième session.*

DROIT DE LA MER. — *La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer a ouvert le 3 mars les travaux de sa neuvième session à New-York. La Namibie a été admise à participer à ses travaux avec les prérogatives d'un Etat membre, le territoire étant représenté par le Conseil des Nations unies pour la Namibie.*

ENFANCE. — *Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF, ou FISE) a envoyé le 25 février pour 20 000 dollars de secours aux enfants et mères victimes des inondations en Iran. Le 6 mars, il a aussi alloué une aide d'une valeur de 175 000 dollars à la Guinée-Equatoriale pour la remise sur pied des services de santé pour les enfants.*

REFUGIES. — *Selon le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, la première phase du rapatriement des réfugiés zimbabwéens s'était achevée avant même la tenue des élections. Au 24 février, 33 400 personnes étaient ainsi rentrées au Zimbabwe, dont 18 200 venant du Botswana, 11 000 du Mozambique et 4 200 de Zambie.*

— *Le 4 mars, le haut commissariat a lancé un appel en faveur des réfugiés dans les camps de Somalie. Les fonds nécessaires étaient estimés à plus de 40 millions de dollars.*

— *Enfin, le haut commissaire a désigné un fonctionnaire pour coordonner ses programmes dans la corne de l'Afrique et au Soudan. En revanche, le programme de rapatriement des Birmans réfugiés au Bangladesh étant terminé, le bureau du H.C.R. à Dacca a été fermé en février.*

JUSTICE. — *Le greffe de la Cour internationale de justice a fait savoir le 17 mars que la Cour en était arrivée à la phase de procédure orale dans l'affaire du personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran. Les Etats-Unis avaient déposé leur mémoire à la date fixée, mais la République islamique d'Iran a laissé passer la date limite du 18 février 1980 qui lui avait été prescrite sans déposer de contre-mémoire ni demander une prolongation du délai.*

Organisation de l'aviation civile internationale

A la deuxième conférence de transport : nouveaux débats sur la politique de marché libre.

LA deuxième conférence internationale de transport aérien organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) a rassemblé du 28 février au 12 mars à Montréal quelque quatre cents délégués représentant cent deux Etats et organisations internationales.

Elle a permis aux gouvernements de faire le point de la situation actuelle du transport aérien international, à l'aide de travaux effectués par deux groupes d'experts réunis depuis la première conférence de transport aérien (avril 1977). La conférence était confrontée, d'une part, à la politique de marché libre suivie par les Etats-Unis ainsi que certains autres pays et, d'autre part, aux positions de nombreux gouvernements qui cherchent à soumettre les mécanismes du marché international à un contrôle plus grand. Trois recommandations ont été formulées : la première traite de la nécessité de prêter étroitement attention aux effets des hausses de prix du carburant sur les coûts des compagnies, et par conséquent sur les tarifs ; la deuxième invite les Etats à se consulter davantage sur la stabilité des prix et sur l'approvisionnement et la conservation du carburant ; la troisième recommande que les gouvernements assurent, dans la mesure du possible, une alimentation suffisante en carburant pour les activités aériennes approuvées, sur une base équitable et non discriminatoire et aux prix en vigueur sur leurs marchés nationaux respectifs.

Sur la question des tarifs internationaux, le débat a été marqué par la décision du Civil Aeronautics Board des Etats-Unis (CAB) d'interdire en partie aux compagnies aériennes des Etats-Unis de participer aux activités de l'IATA en matière de coordination des tarifs et par les modifications de structure proposées au sein de l'IATA. La conférence est convenue : 1) que les gouvernements devraient éviter toute action unilatérale qui pourrait avoir une influence défavorable sur les efforts déployés par les transporteurs pour aboutir à un accord sur les tarifs ; 2) que les tarifs internationaux devraient être adoptés sur une base unilatérale ; 3) que le mécanisme de coordination des tarifs de l'IATA devrait être adopté comme première option.

PROJETS CONFIES A L'O.A.C.I. — *Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a confié le mois dernier l'exécution de nouveaux projets à l'O.A.C.I. en Algérie, en Argentine, au Brésil, au Chili, en Jordanie, en Uruguay, au Zaïre, ainsi qu'un projet régional de grande ampleur dans la région Asie-Pacifique. Le montant total de la contribution du PNUD sera de plus de 10 millions de dollars. En outre, deux projets financés par des fonds en dépôt et dont l'exécution est confiée à l'O.A.C.I. ont été approuvés en Arabie saoudite et en Irak, ainsi qu'un projet régional à Trinité-et-Tobago.*

F.A.O.

Vers une baisse des stocks de céréales ?

L'ORGANISATION des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) a annoncé le mois dernier, à l'issue d'une réunion de son groupe intergouvernemental sur les céréales, une baisse probable des stocks de céréales. A la fin de 1979-1980, ils devraient être inférieurs de 11 millions de tonnes (soit au total 254 millions) au niveau record du début de la campagne. Tandis que les stocks de blé subiront une baisse importante, et ceux de riz une baisse légère, les stocks de céréales secondaires devraient au contraire augmenter.

Le groupe intergouvernemental s'est déclaré préoccupé par la répartition géographique des stocks, qui se trouvent de plus en plus concentrés dans les principaux pays exportateurs.

FIBRES DURES. — *Au cours de sa quinzième session, qui s'est tenue du 18 au 22 février, le groupe des fibres dures a décidé de relever la valeur médiane de la fourchette indicative pour le sisal et le henequen, utilisés principalement pour la fabrication de la ficelle agricole. De 575 dollars la tonne pour la fibre est-africaine (CAF-Europe) elle passe à 700 dollars la tonne. Appliquant une marge de 50 dollars la tonne, les nouveaux prix plancher et plafond ont été ainsi portés à 650 et 750 dollars la tonne, respectivement. Des prix indicatifs plus élevés ont été proposés pour l'abaca, fibre dure exportée surtout par les Philippines pour la fabrication de corde et de divers papiers spéciaux ; mais aucun accord sur une nouvelle fourchette de prix indicatifs n'a été conclu.*

CONVENTION SUR L'AIDE ALIMENTAIRE. — *Un accord a été signé à Londres au début de mars sur la convention relative à l'aide alimentaire, par la C.E.E. et dix gouvernements qui ont annoncé également leurs contributions. Selon le directeur général de la F.A.O., ce nouvel instrument est* « un pas important » *vers la mise en œuvre du plan d'action en cinq points de la F.A.O. adopté l'an dernier. Mais, a-t-il fait remarquer, le montant de l'aide promise au titre de cette nouvelle convention — 7 592 000 tonnes de céréales — est encore loin du chiffre souhaitable.*

POUR UNE AIDE AUX REFUGIES AFGHANS ET AUX POPULATIONS CAMBODGIENNES. — *A deux reprises au cours des dernières semaines, le directeur général de la F.A.O. a lancé des appels à la communauté internationale en faveur des populations particulièrement déshéritées : d'une part, les réfugiés afghans installés au Pakistan ; d'autre part, les Cambodgiens menacés de famine. Pour les premiers, une aide d'urgence au titre du Programme alimentaire mondial a déjà été décidée pour couvrir les besoins les plus pressants de cinq cent mille réfugiés pendant quatre mois et demi (d'une valeur de 11,5 millions de dollars, elle comporte environ 33 000 tonnes de produits alimentaires).*

UNESCO

Les conclusions de la commission d'étude des problèmes de la communication.

LA commission internationale d'étude des problèmes de la communication, présidée par M. Sean Mac Bride, a remis son rapport le 22 février au directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cette commission, composée de seize membres, avait été instituée en novembre 1977, à la suite d'une décision de la Conférence générale de Nairobi (1976) invitant le directeur général à approfondir la réflexion sur le rôle, les finalités et les conditions de la communication dans la société contemporaine.

L'accord entre les membres de la commission a été unanime sur les quatre premières parties du rapport, qui portent sur la description des questions étudiées, leur mise en perspective historique et politique, les convergences de leur problématique, et le cadre institutionnel et professionnel dans lequel elles se posent. Une cinquième partie regroupe les recommandations sur lesquelles l'accord a été presque unanime, certains membres de la commission ayant exprimé des réserves.

Tout en soulignant que la liberté de l'information en tant que doctrine a été « *mal appliquée* » ou « *interprétée d'une manière étroite* », la commission estime qu'il est encore plus important que « *les conditions nécessaires à sa réelle mise en œuvre, tant au niveau national qu'international, n'aient pas encore été créées* ». Le rapport indique que, « *dans la mesure où seront réduites les disparités entre nations, ressources et moyens de la communication, les risques inhérents à la libre circulation pour les pays en développement disparaîtront dans une large mesure et de plus larges échanges des messages et des idées pourront être assurés* ». Le rapport se réfère aussi à l'existence des grandes différences en ce qui concerne les facilités de communication et le déséquilibre de la circulation de l'information entre pays industrialisés et pays en voie de développement. La commission ne pense pas que l'on pourra trouver une solution aux problèmes actuels dans les progrès technologiques, pas plus que dans l'intervention gouvernementale ou privée.

Les quelque quatre-vingts recommandations auxquelles la commission est parvenue sont regroupées dans la cinquième partie du rapport et s'orientent dans trois directions : conditions nécessaires au renforcement de l'indépendance des pays en matière de communication (mobilisation des ressources, production de papier, inégalité des tarifs internationaux de télécommunications, spectre électromagnétique et orbite géostationnaire) ; conséquences sociales de la communication ; normes et pratiques professionnelles (une proposition demande que la famille des Nations unies dispose d' « *installations de radiodiffusion qui lui soient propres et éventuellement d'un satellite de communication* »).

• AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Selon les conclusions d'une* « *conférence plénière de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire* », *réunie à Vienne du 25 au 27 février sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), l'énergie nucléaire devra jouer un rôle plus important dans la satisfaction des besoins énergétiques mondiaux et elle devrait être largement disponible à cette fin. Soixante-six pays avaient été associés depuis octobre 1977 à une étude sur ce thème qui vient ainsi de trouver son achèvement.*

— *Environ deux cents participants venus de vingt-huit Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E. et de la Commission des Communautés européennes ont pris à part au colloque international sur la gestion des déchets gazeux provenant des installations nucléaires, qui s'est tenu du 18 au 22 février à Vienne.*

• ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *Réuni du 4 au 7 mars à Genève, le conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) a invité l'O.I.T. à intensifier son action dans le domaine des droits de l'homme en accélérant l'examen des plaintes relatives aux violations des libertés syndicales.*

Le conseil a aussi examiné les programmes d'activités de l'organisation pour la période 1982-1987 et il a entamé les procédures qui doivent permettre aux Etats-Unis (qui ont réintégré l'O.I.T. en février) de retrouver leur siège au conseil. Enfin, il a pris des mesures pour assurer l'avenir du Centre international de perfectionnement professionnel et technique du BIT à Turin.

• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Une* « *charte asiatique* » *signée le 15 février à New-Delhi prévoit de renforcer ces efforts pour le développement de la santé renforcé de façon significative dans la région Asie du Sud-Est de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.).*

• UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *La première session de la conférence administrative régionale de radiodiffusion à ondes hectométriques (région 2 Amérique) organisée par l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) s'est ouverte le 10 mars à Buenos-Aires pour une durée de trois semaines. Quelque deux cent cinquante délégués appartenant à vingt-huit pays membres de l'U.I.T. se sont attachés à définir des critères techniques et d'exploitation, ainsi que des méthodes de planification, en vue de l'élaboration d'un plan régional de radiodiffusion en Amérique.*

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Quatrième vente annuelle d'or

LE Fonds monétaire international (F.M.I.) a annoncé le 14 février qu'il avait procédé à la dernière des quatre ventes annuelles d'or, conformément à l'accord intervenu en août 1975 : le Fonds a vendu 6 123 663 onces d'or fin à cent vingt-six pays membres ; les quantités d'or vendues ont été calculées au prorata des quotes-parts le 31 août 1975 ; l'or a été vendu à un prix équivalant à 35 D.T.S. l'once d'or fin. Le produit de cette vente s'établit à environ 214 millions de D.T.S.

En août 1975, le comité intérimaire du conseil des gouverneurs du Fonds était convenu que le Fonds vendrait 50 millions d'onces de son stock d'or, dont une moitié serait vendue directement aux pays qui étaient membres du Fonds au 31 août 1975 et l'autre au profit des pays en voie de développement. Au cours de la période quadriennale, un total de 24 507 063 d'onces d'or a été vendu aux cent vingt-six pays membres pour un montant équivalant à environ 858 millions de D.T.S.

Les ventes d'or au profit de ces pays s'effectuent sous forme de ventes par adjudication et ce programme prendra fin en mai.

VENTE MENSUELLE D'OR AUX ENCHERES. — *Le F.M.I. a procédé, le 5 mars, à la vente mensuelle d'or par adjudication au profit des pays en voie de développement. Un total de 444 000 onces a été ainsi attribué entre 636,16 et 649,07 dollars l'once, soit une moyenne de 641,23 dollars l'once.*

QUATRIEME VERSEMENT DU FONDS FIDUCIAIRE. — *Agissant en sa qualité de mandataire du fonds fiduciaire, le Fonds monétaire international (F.M.I.) a procédé, le 28 février, à un versement provisionnel équivalant à 274 millions de D.T.S. en faveur de quarante et un pays membres, portant ainsi les contributions du fonds fiduciaire pour 1979 et 1980 à l'équivalent de 800 millions de D.T.S.*

Il s'agit là de la quatrième intervention du F.M.I. au titre du fonds fiduciaire pour la période courant du 1er juillet 1978 au 30 juin 1980.

FINANCEMENT COMPENSATOIRE. — *La Turquie a été autorisée, le 21 février, par le F.M.I., à*

effectuer des tirages d'un montant équivalant à 71,625 millions de D.T.S., au titre du mécanisme de financement compensatoire.

CREDITS STAND-BY. — *Le F.M.I. a accordé, le 28 février, un crédit stand-by aux Philippines, d'un montant équivalant à 410 millions de D.T.S. au cours des vingt-deux prochains mois ; les tirages seront financés en partie à l'aide des ressources ordinaires du Fonds (77 millions) et en partie de ressources empruntées dans le cadre du mécanisme de financement supplémentaire. Le même jour, le Fonds a approuvé un crédit stand-by en faveur de la Somalie, d'un montant équivalant à 11,5 millions de D.T.S. au cours des douze prochains mois. Le 4 mars, enfin, le Fonds a accordé à la République de Corée un crédit stand-by d'un montant équivalant à 640 millions de D.T.S. (soit 400 % du quota sud-coréen) pendant les deux prochaines années ; les tirages seront, en partie, financés par les ressources ordinaires du Fonds (160 millions) et, pour le reste (480 millions), à l'aide de ressources empruntées dans le cadre du mécanisme de financement supplémentaire.*

— Le 19 février, la République Centrafricaine s'était vu accorder un crédit stand-by, dans la première tranche de crédit, équivalant à 4 millions de D.T.S.

Groupe de la Banque mondiale

Un rapport sur l'emploi en Chine.

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a publié le 14 février, sous le titre *Croissance économique et emploi en Chine*, un rapport soulignant notamment que la République populaire de Chine a fait « *des progrès significatifs vers le plein emploi pour quatre cents millions d'hommes et de femmes* ». La Banque estime que ce succès, alors que la population active a augmenté d'au moins cent cinquante millions de personnes entre 1957 et 1977, « *est dû essentiellement à la capacité du secteur agricole à absorber les deux tiers des nouveaux travailleurs* ». Rappelons que la Chine — pas plus que l'U.R.S.S. — ne fait pas partie des institutions financières internationales.

PRETS DE LA BANQUE MONDIALE. — *La BIRD a annoncé plusieurs prêts au cours des dernières semaines en faveur des pays suivants :*

— République de Corée (21 février) : montant équivalant à 100 millions de dollars pour un projet de formation technique supérieure qui aidera à couvrir les besoins technologiques de l'industrie au cours des années 80 (le taux d'intérêt sur tous les nouveaux prêts de la Banque a été fixé à 8,25 % au 1er janvier dernier) ;

— Algérie (28 février) : 8 millions de dollars pour réparer d'importantes structures hydrauliques dans la zone irriguée de Bas Cheliff, sur 4 000 hectares ;

— Yougoslavie (28 février) : 88 millions de dollars destinés à accroître la production alimentaire (fruits, légumes, viande et lait), aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur nationalisé ;

— Algérie (13 mars) : 87 millions de dollars pour un cinquième projet d'éducation (dans les secteurs de la réparation et de l'entretien des équipements de transports et des appareils ménagers) ;

— Egypte (13 mars) : 50 millions de dollars à la Banque de développement industriel pour les entreprises industrielles du pays ;

— Pérou (13 mars) : 32,5 millions de dollars pour un projet d'expansion de la production de pétrole.

PRET CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DE L'IDA AU HONDURAS. — *Un prêt de la Banque mondiale (105 millions de dollars) et un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) (20 millions de dollars) ont été attribués, le 13 mars, au Honduras pour financer un projet d'énergie électrique à El Cajon.*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *Quatre interventions de la Société financière internationale ont été annoncées :*

— Investissement de 500 000 dollars (14 février) dans le capital de SIMSA, compagnie minière privée péruvienne qui entreprend, pour un coût de 12,9 millions de dollars, l'expansion de sa capacité de production de zinc ; cette prise de participation de la S.F.I. s'accompagne de l'octroi d'un prêt de 2,7 millions de dollars ;

— Prises de participation en capital de 2,3 millions de dollars (28 février) dans la Société minière de Bou Gaffer (Somifer), entreprise marocaine qui exploite d'importants gisements de cuivre à Bleida, au sud du pays, et qui va développer ses activités ; est également prévu un prêt de la S.F.I. d'un montant de 13 millions de dollars ;

— Prêt de 15 millions de dollars (3 mars) pour un projet de production annuelle de 50 000 tonnes de polypropylène par la P.P.H.-Compania Industrial de Polipropileno, près de Porto-Alegre, au sud du Brésil ; la S.F.I. prend également une participation au capital d'un montant maximum de 2 millions de dollars ;

— Prêt de 21 millions de dollars (4 mars) à l'industrie hôtelière du Monténégro, en Yougoslavie, endommagée par un tremblement de terre. L'emprunteur est l'Investiciona Banka Titograd-Udruzena Banka (I.B.T.), association de onze banques locales du Monténégro.

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD EN FRANCS SUISSES. — *Une émission publique d'obligations de la Banque mondiale en francs suisses a eu lieu en Suisse du 25 au 29 février. Un syndicat de banques suisses a mis sur le marché pour 100 millions de francs suisses d'obligations à dix ans et à 5 3/4 % ; ces obligations ont été émises à 99 % du pair. Le groupe de garantie est dirigé par l'Union de banques suisses, la Société de banque suisse et le Crédit suisse étant co-chefs de file.*

Ce nouvel emprunt, intitulé « Emprunt en francs suisses 5 3/4 % 1980-1990 », est daté du 12 mars 1980 et arrivera à échéance le 12 mars 1990. Les intérêts seront payables annuellement le 12 mars, le premier règlement devant intervenir le 12 mars 1981.

Banque africaine de développement

Récapitulation des prêts accordés à la fin de 1979.

LES informations les plus récentes parvenues du siège de la Banque africaine de développement à Dakar permettent de récapituler les prêts qui ont été accordés par la Banque et le Fonds africain de développement du 25 septembre à la fin de l'année dernière.

Tout d'abord, à la cent vingt-troisième session du conseil d'administration de la Banque le 25 septembre, quatre prêts ont été approuvés en faveur des pays et organismes suivants :

— Tunisie : 8 millions d'u.c. (1) (pour dix-sept ans) accordés à la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux pour le financement d'un projet d'alimentation en eau de la zone industrielle de Gabès ;

— Agence congolaise de communication en République populaire du Congo : 2,80 millions d'u.c. (pour douze ans) pour le financement du projet de chemin de fer du Congo ;

— Cameroun : 950 000 u.c. (pour dix ans) pour le projet d'étude technique de la construction de la route Bamenda-Mamfe-Erok ;

— Niger : 4,35 millions d'u.c. (pour treize ans) pour le financement du projet Sonichar, prévoyant l'approvisionnement des mines d'uranium en électricité.

Cinq autres prêts ont été annoncés entre le 1er et le 15 octobre :

— Au Maroc (1er octobre) : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour le projet d'irrigation du Gharb ;

— A la société Misr Rayon de la République arabe d'Egypte (4 octobre) : 8 millions d'u.c. (pour treize ans) pour le projet de fibres Polyester Continues ;

— A la Guinée-Bissau (10 octobre) : deux prêts (pour vingt ans) dont 2,6 millions d'u.c. sur les ressources du Fonds spécial du Nigéria et 1,010 million d'u.c., sur les ressources de la Banque africaine de développement pour un projet d'extension du réseau électrique ;

— A la Côte-d'Ivoire (15 octobre) : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour la construction de lycée professionnels ;

A l'issue de la cent vingt-quatrième session du conseil d'administration, le 23 octobre, de nouvelles interventions ont été annoncées en faveur de trois pays :

— République populaire du Congo : prêt de 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour le financement d'un programme de palmiers à huile d'Ouasso ;

— Libéria : prêt de 6,2 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour le programme de palmiers à huile de Decoris ;

— Botswana : prêt de 8 millions d'u.c. (pour seize ans) pour la construction du nouvel aéroport international de Gaberones ;

A sa cent vingt-sixième session, le 27 novembre, le conseil d'administration a pris sept nouvelles décisions de prêt en faveur des pays suivants :

— Mozambique : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour le financement du projet de développement agricole de Lioma ;

— Kenya : 8 millions d'u.c. (pour vingt ans) pour la réalisation du projet d'adduction d'eau de Thika ;

— Maroc : 8 millions d'u.c. rétrocédés à l'Office national de l'électricité (pour quinze ans) pour l'extension du réseau électrique ;

— Lesotho : 2,13 millions d'u.c. (pour quinze ans) pour le financement de projets industriels ;

— Guinée-Equatoriale : 500 000 u.c. (pour dix ans) pour le financement des études portant sur la modernisation de l'aéroport international de Bata ;

— Zambie : 8 millions d'u.c. pour le financement d'un projet ferroviaire ;

— Tanzanie : 8 millions d'u.c. (pour seize ans) pour la réalisation d'un programme de développement du réseau électrique.

Enfin, deux prêts ont été attribués au Ghana et à la Tanzanie par le conseil d'administration réuni pour sa cent vingt-septième session le 18 décembre 1979 :

— au Ghana, 8 millions d'u.c. sont affectés à un projet de restauration des usines de transformation du cacao de Tema et de Takoradi ;

— en Tanzanie, 7 millions d'u.c. (pour vingt ans) contribueront à financer la réalisation d'un programme d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées et pluviales à Dodoma.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT. — *De son côté, le Fonds africain de développement a annoncé les prêts en faveur des pays suivants durant les dernières semaines de l'année 1979 :*

— Mozambique (12 septembre) : 8 millions d'u.c.f. (2) pour le financement du projet de la route d'Alto Molocue-Rio Ligonha ;

— Kenya (19 septembre) : 8 millions d'u.c.f. pour la réalisation des projets d'assainissement de Nyéri et d'adduction d'eau de Nanyuki ;

— Guinée-Bissau (11 octobre) : 6,9 millions d'u.c.f. pour le financement d'un projet d'électrification dans sept centres ruraux ;

— Sierra-Leone (26 octobre) : 8 millions d'u.c.f. destinés au programme de développement rural intégré de Moyamba ;

— Rwanda (8 novembre) : 4,3 millions d'u.c.f. pour la construction de la route Ruhengeri-Cyanika ;

— Haute-Volta (14 décembre) : 5,8 millions d'u.c.f. pour financer un projet hydraulique et de développement rural intégré dans les zones sahéliennes de Thiou et de Kougny.

Quatre prêts avaient été approuvés lors de la cinquante-sixième session du conseil d'administration du Fonds africain de développement, le 26 septembre 1979, en faveur des pays suivants :

— Somalie : 8 millions d'u.c.f. affectés au projet d'aménagement agricole de la région de Bay ;

— Djibouti : 2,60 millions d'u.c.f. pour le financement de la première phase du projet d'assainissement de la ville de Djibouti ;

— Egypte : 8 millions d'u.c.f. pour un projet d'électrification en milieu rural ;

— Mali : 700 millions d'u.c.f. pour les études techniques et de pré-investissement sur l'adduction d'eau dans les villes de Kayes, Bougouni, Markala, Gao et San.

Trois autres prêts ont été annoncés à l'issue de la cinquante-septième session du conseil, le 25 octobre 1979, consentis à trois pays :

— Guinée : 4,2 millions d'u.c.f. pour le financement d'un projet de développement de la riziculture ;

— Zaïre : 8 millions d'u.c.f. pour la construction de ponts ;

— Tanzanie : 8 millions d'u.c.f., également pour la construction de dix ponts.

Cinq nouveaux prêts ont été accordés à l'issue de la cinquante-neuvième session du conseil d'administration le 29 novembre 1979 :

— Au Mozambique : 8 millions d'u.c.f. pour le projet de développement agricole de Lioma ;

— A la Gambie : 5 millions d'u.c. (environ 1 244,2 millions de F.C.F.A.) pour la modernisation de l'industrie de transformation de l'arachide ;

— A la Somalie : 8 millions d'u.c.f. pour le réaménagement du projet d'irrigation de Jenaole-Bulo Marenta ;

— A l'Ethiopie : 7 millions d'u.c.f. pour le projet d'adducton d'eau d'Assale ;

— Au Burundi : 8 millions d'u.c.f. pour le programme de développement rural de Mpanda.

Enfin, à l'issue de la soixantième réunion du conseil d'administration, un prêt de 4,6 millions d'u.c. a été approuvé, le 10 décembre, en faveur de la République islamique des Comores, pour le développement de la pêche artisanale.

EMISSION D'OBLIGATIONS. — *La Banque africaine de développement a lancé, le 24 octobre 1979, une émission d'obligations d'une durée de huit ans, à 8 %. Cette émission, cotée aux Bourses de Francfort, Dusseldorf et Hambourg, avait pour chef de file la D.G. Bank, la Deutsche Genossenschafts Bank, la Berliner-Handels-Frankfurter Bank, la Banque arabe et internationale d'investissement, le Crédit lyonnais et Merrill Lynch International. Il s'agissait de la seconde émission en deutsche-marks lancée par la Banque africaine.*

(1) 1 u.c. = 1 D.T.S. du Fonds monétaire international.

(2) 1 u.c.f. = 1,11 dollar des Etats-Unis.

Banque asiatique de développement

Trois prêts.

LA Banque asiatique de développement annonce l'octroi de trois prêts :

— Au Bangladesh (7 février) : 6,2 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour quarante ans, y compris un délai de grâce de dix ans, et à 1 %) pour la modernisation et l'extension du Bureau d'études géologiques du Bangladesh ;

— A Hongkong (28 février) : 20 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour treize ans, y compris un délai de grâce de trois ans, à 8,10 %) pour financer une partie du coût en devises étrangères du second projet de développement urbain de Sha-Tin ;

— A Sri-Lanka (14 février) : 10 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial, pour quarante ans, y compris un délai de grâce de dix ans, à 1 %) pour aider la Société financière de développement de Ceylan à financer des projets de développement dans l'île.

HAUSSE DU TAUX D'INTERET. — *Le conseil des directeurs de la Banque a décidé le 27 février de relever de 7,60 à 8,10 % par an le taux d'intérêt des prêts accordés à l'aide des ressources ordinaires, et cela à dater du 1er janvier dernier. Pour les prêts consentis à l'aide des ressources du fonds spécial, le taux reste à 1 % l'an.*

Banque européenne d'investissement

Prêts à quatre pays de la Communauté.

LA Banque européenne d'investissement (B.E.I.) annonce une série de prêts dans les pays suivants, membres de la C.E.E. :

— Grande-Bretagne (4 mars) : un prêt de 24 millions de livres (soit 37,1 millions d'unités de compte) en faveur de l'industrie britannique, dont la plus grande partie (20 millions) servira à financer des initiatives de petite et moyenne dimension dans des zones assistées. Le reste (4 millions) a été consenti pour sept ans, au taux de 10,15 %, à l'entreprise d'appareils électroménagers Hotpoint Ltd, filiale de GEC Schreiber Ltd, pour l'aménagement d'un terrain de 11,2 hectares dans la région de Rhyl (nord du Pays de Galles.)

— Italie (6 mars) : sept prêts d'un montant total de 264 milliards de lires (228,2 millions d'u.c.), dont 141,5 milliards pour l'approvisionnement en énergie (avec bonification d'intérêt de 3 %), 100 milliards pour l'amélioration des télécommunications et 22,5 milliards pour des investissements industriels.

Pour l'énergie, 130 milliards sont accordés (pour douze ans, au taux de 8,9 % après une bonification de 3 %) à l'ENEL (Ente Nazionale per l'Energia Elettrica) pour la construction de deux stations de pompage hydroélectriques, l'une dans le massif de l'Alto-Gesso dans le Piémont (70 milliards) et l'autre à Edolo en Lombardie (60 milliards) ; 6,5 milliards vont à AGIP SpA (pour cinq ans au taux de 6,85 %, déduction faite de la bonification de 3 %) à AGIP SpA (du groupe ENI) pour la mise en valeur du gisement de pétrole Nilde, au large de Marsala en Sicile ; et 5 milliards sont mis à la disposition de l'IMI (Istituto Mobiliare Italiano) (pour quinze ans au taux de 8,1 % après bonification) pour la mise en place du réseau de chauffage urbain à Brescia.

Pour les télécommunications, 100 milliards mis à la disposition de l'IMI (pour quinze ans, à 10,25 %) qui les reprêtera à la SIP (Società Italiana per l'Esercizio Telefonico SpA) en vue de l'amélioration des télécommunications dans les Pouilles.

Enfin au titre des investissements industriels, 15 milliards sont consentis à Fiat Trattori SpA (du groupe Fiat) (pour huit ans, à 10,8 %) pour la première phase des travaux de modernisation et de restructuration de la production dans trois usines de tracteurs (à Modène, Cento et Jesi) ; 7,5 milliards sont affectés à l'IMI (pour dix ans, à 9,9 %) qui les reprêtera à Klopmann International SpA pour contribuer à un investissement de 15 milliards de lires destiné à restructurer et moderniser une usine textile à Frosinone, dans le Latium.

— Irlande (12 mars) : des prêts d'une contre-valeur de 64,4 millions de livres irlandaises (96 millions d'u.c.), assortis d'une bonification d'intérêt de 3 %. Sur ce total, un prêt de 43,4 millions est accordé pour quinze ans à l'Etat afin d'aider au développement industriel sur l'ensemble du territoire (ces fonds seront répartis entre l'Industrial Development Authority, la Shannon Free Airport Development Company Ltd et Udaras na Gaeltachta) ; deux autres prêts sont aussi accordés à l'Etat pour quinze ans, d'un montant total de 14 millions pour l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et de collecte des eaux usées (10 millions à des collectivités locales du Centre et du Nord-Est et 4 millions à des collectivités locales de l'Est et du Sud-Est) ; enfin, toujours consenti à l'Etat pour quinze ans, un prêt de 7 millions contribuera à la mise en valeur forestière du pays.

— Danemark (14 mars) : un prêt d'une contre-valeur de 90 millions de couronnes (11,8 millions d'u.c.) pour contribuer au financement d'une centrale alimentée au charbon et qui produira à la fois de l'énergie thermique et électrique au centre-est du Jutland. Ce prêt, d'une durée de vingt ans et au taux de 11,50 %, a été consenti à la commune de Randers.

PRET A LA TURQUIE. — *La B.E.I. a accordé le 27 février à la Turquie un prêt de 75 millions d'unités de compte pour l'ouverture, dans la région d'Elbistan (dans le Sud-Est), d'un gisement de lignite et la construction d'une centrale électrique d'une puissance installée de 1 200 MW qui sera alimentée à partir du lignite extrait, ainsi que le raccordement de la centrale au réseau à haute tension par deux lignes de 380 kV la reliant à Ankara et à Kayseri. Il s'agit d'un prêt à conditions spéciales sur les ressources budgétaires de la Communauté, consenti à l'Etat turc pour quarante ans au taux de 2,5 %, dans le cadre du troisième protocole financier C.E.E.-Turquie.*

● BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE. — *Au cours de sa seizième session tenue à Karthoum les 1er et 2 mars, le conseil d'administration de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a approuvé des opérations de financement en faveur des pays suivants :*

— Botswana : 7,25 millions de dollars (pour quinze ans à 5 % l'an) pour la construction de l'aéroport international de Gaberones ;

— Mozambique : 10 millions de dollars (pour treize ans à 6 % l'an), pour financer un complexe industriel scierie-fabrique de bois à Manica ;

— Seychelles : 1,20 million de dollars (pour douze ans à 5 % l'an) pour l'électrification de l'île de Praslin.

● BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *Cinq prêts ont été accordés par la Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) en février en faveur de pays membres :*

— 125 000 dollars au gouvernement de Managua (12 février) au titre de son programme d'urgence pour la relance de l'activité économique, pour financer les travaux d'amélioration de quatre routes nationales : Managua-La Paz- Centro-Leon, Leon Chinandega - Corinto, Managua - Montelresco - Las Conchitas et Sebaco-Matagalpa-Jinotega ;

— 30 000 000 de dollars au gouvernement du Honduras (15 février) pour la réalisation du projet hydro-électrique El Cajon, qui, à partir de 1986, accroîtra de 50 % la capacité de production d'électricité du pays ;

— 243 000 dollars à Instituto Costarricense de Electricidad (ICE) (20 février) destiné à financer les travaux de mise au point de deux importants projets hydro-électriques à Ventanas et à Palomo dont l'achèvement est prévu dans les années 80 ;

— 240 000 dollars au gouvernement d'El Salvador (29 février) pour financer une série d'études d'ingénierie concernant vingt-deux projets routiers ;

— Enfin, un prêt à l'Institut de l'habitat (INVA) du Honduras (29 février) pour le financement d'un projet d'urbanisation et de construction de logements sociaux à Faldas del Pedregal. D'un coût total de 600 000 dollars, il est financé à concurrence de 88 % par la B.C.I.E.

● BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque interaméricaine de développement a annoncé l'octroi de deux prêts le 7 février : 25 millions de dollars à l'Uruguay (à l'aide des ressources interrégionales pour vingt ans, à 8,25 % l'an avec un délai de grâce de trois ans et demi) pour financer l'extension des réseaux de distribution de l'électricité ;*

— Et 14,1 millions de dollars au Paraguay (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % après) pour aider à la consolidation d'implantations rurales dans les régions de Alto-Parana et Canendiyu.

● BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX. — *La réunion mensuelle des gouverneurs des banques centrales, à Bâle, le 10 mars, a adopté le principe d'une aide à la Turquie sous forme de crédits-relais dont le montant pourrait varier de 500 à 600 millions de dollars ; le montant devait être fixé au cours de la conférence siégeant à Paris le 26 mars sous l'égide de l'O.C.D.E. Les gouverneurs se sont également préoccupés du marché des eurodevises.*

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Communauté des Caraïbes

Réunion des ministres des affaires étrangères.

LES ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes ont tenu leur quinzième session à Castries (Sainte-Lucie) du 6 au 8 février. Ils ont porté une particulière *attention à l'impact du prix du pétrole sur* les économies des pays membres et à la définition d'une stratégie régionale sur le problème énergétique. La coordination des initiatives dans le domaine de la politique extérieure, la question de Belize et les récents développements en Afrique du Sud, au Proche-Orient et en Amérique latine ont aussi été l'objet de discussions. Les ministres ont aussi manifesté leur soutien au gouvernement de la Jamaïque dans sa négociation avec le Fonds monétaire international et ont insisté sur la nécessité de préserver et de consolider les relations entre les pays membres. Ils ont sévèrement jugé l'intransigeance du Guatemala sur le problème de Belize, considérant que cette intransigeance est un obstacle à l'accession à l'indépendance de ce pays et à son développement. Enfin les ministres ont exprimé le souhait que les vues et prises de position des pays anglophones des Caraïbes soient prises en considération dans ces institutions du système interaméricain.

CNUCED

Difficultés pour l'élaboration d'un accord sur le cuivre.

QUARANTE-QUATRE pays producteurs et consommateurs de cuivre ont pris part à Genève, du 19 au 22 février sous l'égide de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à une réunion préparatoire sur l'éventuelle convocation d'une conférence de négociation qui serait chargée d'élaborer un accord international sur le cuivre. Les travaux se sont achevés sans conclusion.

Le président du groupe sur le cuivre avait proposé la conclusion par étapes d'un véritable accord de produit sur le cuivre. Il a simplement été décidé d'inviter le comité intergouvernemental spécial chargé de suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme intégré pour les produits de base à examiner, à sa prochaine réunion de juin, la question de la poursuite des travaux préparatoires, y compris la possibilité de convoquer une nouvelle réunion préparatoire comme celle qui vient d'avoir lieu fin février.

Les difficultés tiennent aux divergences de vue fondamentales qui depuis quatre ans caractérisent les débats de la CNUCED sur le *marché international du cuivre*. Alors que certains pays en voie de développement, exportateurs comme le Pérou, le Mexique, les Philippines et la Zambie se sont — ainsi que la Norvège — prononcés à cette réunion en faveur de la convocation rapide d'une conférence pour la négociation d'un accord international sur le cuivre, d'autres, comme le Chili, ont été plus réticents et ont estimé que, avant de réunir une telle conférence, il faudrait arriver à un consensus plus large sur les questions de fond. Le Canada, pays développé exportateur, n'était pas certain qu'un accord international sur le cuivre soit nécessaire.

STATUTS DU FONDS COMMUN. — *La quatrième session du comité intérimaire chargé de mettre au point les statuts du fonds commun a eu lieu à Genève dans la seconde quinzaine de février. Les statuts devraient être adoptés par une conférence de négociation dont la réunion est prévue du 9 au 11 avril.*

FIBRES DURES. — *La quatrième réunion préparatoire sur les fibres dures, qui s'est tenue du 25 février au 7 mars, a examiné des rapports de trois groupes de travail sur le sisal, le henequen, l'abaca et la fibre de coco. Les autres questions à l'ordre du jour concernaient l'examen des mesures de stabilisation et des propositions en vue d'un accord international ou d'accords internationaux sur les fibres dures.*

TUNGSTENE. — *Une nouvelle réunion tendant à réaliser un accord sur les mesures internationales propres à stabiliser le marché du tungstène s'est achevée sur un échec le 29 février, après cinq jours de négociations.*

La position des grands groupes de pays représentés au comité du tungstène (créé en 1963) n'avait pas varié par rapport aux réunions des dernières années.

PAYS LES MOINS AVANCES. — *Un groupe intergouvernemental d'experts s'est réuni à Genève du 4 au 16 février pour étudier le nouveau programme*

d'action de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Les institutions et pays donateurs ont été priés d'indiquer d'urgence par écrit comment ils entendent donner suite à leurs engagements au titre de ce programme en faveur des trente pays les plus pauvres.

GATT

Les prochaines négociations globales à l'ONU.

LE groupe consultatif des Dix-Huit, organe permanent de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) permettant de débattre de la politique commerciale à tout moment, a tenu sa onzième réunion les 3 et 4 mars à Genève. Il a examiné comment le GATT pourrait contribuer aux négociations globales sur des questions commerciales et autres qui doivent être entreprises dans le courant de l'année, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU.

LE COMMERCE INTERNATIONAL EN 1979. — *Le secrétariat du GATT a présenté, le 15 février, une première évaluation des faits marquants du commerce international en 1979. La valeur des échanges a dépassé 1 600 milliards de dollars, en augmentation de 25 % pour une croissance en volume de 7 %, et une progression de la production mondiale de 3 %.*

STAGE DE POLITIQUE COMMERCIALE. — *Le quarante-neuvième stage de politique commerciale organisé par le GATT s'est ouvert le 18 février. Il est destiné à des fonctionnaires anglophones des pays en voie de développement et durera jusqu'au 11 juin.*

RECENTE PUBLICATION

- *Les négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round (volume II), rapport additionnel :* compte rendu du déroulement des négociations d'avril 1979 à novembre 1979.

Marché commun centraméricain

Réunion des ministres de l'économie.

LORS de leur vingt-deuxième session à San-José (Costa-Rica) le 24 février, les ministres de l'économie du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.) ont approuvé des recommandations relatives au fonctionnement des mécanismes communautaires dans l'attente de la reprise des négociations sur la restructuration de l'Organisation et de la mise au point du nouveau tarif extérieur. Les ministres ont aussi approuvé une résolution sur la renégociation de la dette extérieure du Nicaragua et l'adoption, à titre exceptionnel, de mesures destinées à assurer l'approvisionnement de son marché intérieur.

Au sujet du fonctionnement du M.C.C.A., les ministres ont approuvé une recommandation modifiant le paragraphe b de l'article 17 du règlement d'application de l'impôt de stabilité économique. Ils ont discuté des problèmes de la stabilité des prix agricoles et de la garantie des approvisionnements, et ont demandé au secrétariat de l'intégration (SIECA) et à la commission de coordination des marchés et de stabilisation des prix d'examiner les perspectives d'application des dispositions du « protocole de Limon ». Au terme d'un débat sur les problèmes de l'énergie, ils ont affirmé leur soutien aux démarches du Costa-Rica auprès des pays exportateurs de pétrole — notamment le Venezuela et le Mexique, — afin d'obtenir un traitement préférentiel pour l'approvisionnement énergétique de la zone. Enfin les ministres ont confié au SIECA une étude sur la conclusion éventuelle d'accords commerciaux avec des pays tiers, en particulier avec ceux de la Communauté des Caraïbes.

EXPORTATIONS DE VIANDE BOVINE. — *Le mécanisme d'information, de coordination et de consultation sur la viande bovine a tenu sa deuxième session à San-José (Costa-Rica) les 11 et 12 février. Le secrétariat de l'intégration (SIECA), qui avait été chargé d'intervenir auprès du gouvernement américain au sujet de la nouvelle loi sur les importations de viande alors en discussion devant le Congrès, a fait part de l'échec de sa mission (la nouvelle loi a, en effet, été adoptée le 31 décembre 1979). La réunion lui a alors confié une étude sur la compatibilité juridique de la nouvelle législation avec les engagements souscrits par les Etats-Unis en tant que partie au GATT. Les pays membres ont été invités à poser la candidature du M.C.C.A. au poste d'observateur du Conseil international de la viande établi par l'accord de Genève. Une autre résolution recommande aux cinq membres d'adopter une position commune à la seconde réunion préparatoire sur la viande prévue dans le programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, alors prévue du 17 au 23 mars.*

COORDINATION DES MARCHES AGRICOLES ET STABILISATION DES PRIX. — *Le groupe d'experts de la commission de coordination des marchés agricoles et de stabilisation des prix a consacré sa dix-neuvième session, tenue à Managua du 13 au 15 février, à la définition d'une méthodologie uniforme pour la fixation des prix de garantie et des coûts de production.*

COMMUNAUTES RURALES. — *La commission permanente pour la recherche et le développement de l'agriculture et de l'élevage a siégé à Guatemala du 21 au 23 février. Elle a préparé les travaux du groupe d'experts chargés d'élaborer un plan d'intégration des communautés rurales.*

O.C.D.E.

Réunion des ministres de l'agriculture.

LE comité de l'agriculture de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), réuni au niveau ministériel les 5 et 6 mars à Paris, a fait un large tour d'horizon des perspectives en matière de politiques et de marchés agricoles. Les ministres ont mis l'accent sur l'interdépendance croissante des économies nationales et, à l'intérieur de chaque pays, sur les relations directes entre les politiques concernant le secteur agro-alimentaire et les politiques économique et sociale en général. Ils ont plus spécialement porté leur attention sur trois questions : orientation des politiques agricoles et alimentaires en fonction de la situation économique générale actuelle et à plus long terme ; amélioration du fonctionnement des marchés agricoles, y compris les conditions des échanges internationaux ; problèmes spécifiques des pays en voie de développement en matière agricole et alimentaire.

TOURISME. — *Selon des estimations provisoires publiées le 18 février par le comité du tourisme de l'O.C.D.E., les recettes de la zone O.C.D.E. au titre du tourisme international en 1979 auraient atteint 64,1 milliards de dollars des Etats-Unis contre 52,5 milliards en 1978 (+ 22 %). Les dépenses au même titre se seraient élevées à 65,6 milliards de dollars contre 54,4 l'année précédente (+ 21 %). L'expansion des paiements touristiques s'est donc ralentie car, en 1978, recettes et dépenses touristiques avaient augmenté de 25 %.*

AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Le comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. s'est réuni le 29 février pour examiner l'effort et la politique d'aide au développement de la France. Selon lui, l'aide publique au développement de la France s'est élevée en 1978 à 2,7 milliards de dollars, y compris l'aide considérable fournie aux départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM). Elle a fléchi en pourcentage du P.N.B. de 0,60 % en 1977 à 0,57 % en 1978 par suite essentiellement d'une diminution imprévue des appels de contributions du Fonds européen de développement. Le comité a noté qu'en 1979 elle a très probablement augmenté en pourcentage du P.N.B. en raison de l'accroissement des versements aux organisations multilatérales.*

— Le 19 février, le CAD avait examiné la politique d'aide de l'Autriche, qui a confirmé qu'elle acceptait l'objectif de 0,7 % du P.N.B. pour l'aide publique au développement. Le Comité a noté que les versements de l'Autriche, à ce titre, ont augmenté en 1977 et 1978, pour atteindre 157 millions de dollars, soit 0,27 % du P.N.B. (moyenne du CAD : 0,35 %).

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE. — *Le 21 février a été signé, au siège de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) à Paris, un nouvel accord portant sur un projet de recherche dans le domaine de l'énergie qui vise à mettre au point une nouvelle technique de combustion du charbon. Neuf pays membres de l'A.I.E. (Canada, Danemark, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède et Suisse) mettront en commun leurs connaissances et leurs compétences, dans le cadre d'un programme de cinq ans, en vue de déterminer les possibilités d'application, du point de vue technique et économique, des techniques de combustion en lit fluidisé sous pression atmosphérique dans des chaudières. Le total des dépenses dépasserait 50 millions de dollars.*

AGENCE DE L'O.C.D.E. POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. — *L'agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) a publié le 18 février une nouvelle édition du rapport « Uranium : ressources, production et demande » qu'elle réalise périodiquement depuis 1965 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.). Les experts arrivent à la conclusion que « à long terme, si l'on veut que l'électronucléaire soit une source importante d'énergie, il faudra, avant la fin de ce siècle, intensifier notablement les efforts de prospection et mettre en place une nouvelle capacité de production. De nouvelles unités de production devront se fonder pour une large part sur des sources autres que les ressources classiques connues, exploitables à faible coût (...). Si les nouvelles unités construites demeurent pour la plupart des réacteurs à eau, la demande devrait rapidement épuiser les ressources connues... »*

INDUSTRIE SIDERURGIQUE. — *Les principaux problèmes internationaux auxquels l'industrie sidérurgique mondiale devra faire face dans les années 80 et les mesures que les gouvernements pourraient prendre pour essayer de les résoudre ont été examinés lors d'un symposium de l'O.C.D.E. qui a eu lieu à Paris, les 27 et 28 février.*

CONFERENCE SUR LES POLITIQUES DE LA PRIME ENFANCE. — *Le centre de l'O.C.D.E. pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) a organisé du 10 au 12 mars une conférence intergouvernementale sur les politiques de la prime enfance. Les travaux ont porté sur la nature et l'ampleur des mesures gouvernementales qui devraient être prises à l'avenir pour la prime enfance dans les sociétés poste-industrielles.*

NOMINATION. — *M. Paul Lemerle (France) a été nommé secrétaire général adjoint de l'O.C.D.E. pour une durée de deux ans. Succédant à M. Gérard Eldin, il a pris ses fonctions le 3 mars.*

RECENTES PUBLICATIONS

- Dans la série « Etudes économiques » : *Pays-Bas* (93 pages) et *Royaume-Uni* (74 pages).
- *Sécurité de la circulation en zones résidentielles* (123 pages).
- *Système d'observation permanente des migrations*, VIIe rapport : les effectifs de main-d'œuvre étrangère et les flux dans quatorze pays membres en 1978.

• ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE. — *Au cours d'une session ordinaire le 25 février à Montevideo, le comité permanent a fixé le lieu et la date de la deuxième négociation prévue au calendrier des travaux de restructuration de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC). La réunion aura lieu à Asuncion (Paraguay) du 5 au 16 mai, et sera consacrée aux questions suivantes : révision du programme de libération des échanges ; mesures en faveur des pays membres les moins développés ; définition des liens de coopération avec les autres groupements économiques sous-régionaux de l'Amérique latine et des Caraïbes ; questions d'ordre institutionnel.*

— Une session extraordinaire du comité exécutif a marqué, le 29 février, la cérémonie de célébration du vingtième anniversaire de la création de l'Association.

• CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Le Conseil international du blé a annoncé le 12 février la publication d'une étude de son secrétariat sur les problèmes de transformation et de transport des céréales. Les auteurs y examinent, en particulier, les facteurs de nature à limiter le commerce des céréales et les mesures nécessaires dans différents pays pour permettre des flux commerciaux accrus dans les prochaines années.*

• CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ETAIN. — *Au cours de sa soixantième session à Londres le 26 février, le Conseil international de l'étain a été saisi d'un rapport consacré à l'intention manifestée par les Etats-Unis de disposer de 35 000 tonnes d'étain sur leurs stocks non commerciaux (y compris une contribution au stock régulateur de l'ordre de 5 000 tonnes). La discussion sur cette question a été reprise lors d'une autre session du 11 au 13 mars. Le conseil a alors pris note de la décision des Etats-Unis de verser une contribution de 1 500 tonnes de métal au stock régulateur. Au cours de cette session, le Conseil a révisé les pourcentages et les votes des pays consommateurs ; il a examiné un rapport du directeur du stock régulateur sur la situation du marché et a modifié (avec effet au 13 mars) les prix-planchers et plafonds.*

• GROUPE ANDIN. — *La sixième réunion du conseil de l'agriculture et de l'élevage du Groupe andin s'est tenue à Santa-Cruz (Bolivie) du 11 au 13 février. Les secrétaires d'Etat à l'agriculture ont adopté une série de recommandations dont certaines se rapportent aux projets de développement de produits à grande consommation (blé, graisses et huiles végétales), à la création d'industries agro-alimentaires de la viande bovine et du lait, à la production de semences de haute qualité, à la mise en place d'un réseau d'établissements de froid industriel, et à la définition de normes communes pour le commerce sous-régional. Les secrétaires d'Etat ont aussi repris l'examen du programme spécial pour le développement de l'agriculture et de l'élevage en Bolivie.*

— Au cours de sa neuvième session à Lima les 4 et 5 février, le comité automobile du Groupe andin s'est préoccupé de problèmes relatifs à la création de centres technologiques sous-régionaux, de l'harmonisation des fiscalités nationales et des techniques de fabrication de véhicules de tourisme.

— Siégeant de son côté à Lima du 11 au 13 février, le comité de la machine-outil a adopté le calendrier de ses activités pour 1980.

• ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE. — *Le comité de stratégie à long terme de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), composé des ministres du pétrole de six pays membres, a proposé, le 22 février à Londres, un ajustement trimestriel du prix du pétrole en fonction de l'inflation occidentale, de la fluctuation des monnaies et de la variation du produit national brut des pays de l'O.C.D.E. Cette proposition doit être soumise, pour approbation, à une prochaine conférence ministérielle de l'OPEP.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Les prix agricoles et la « guerre du mouton ».

LES ministres de l'agriculture de la C.E.E., réunis le 18 février à Bruxelles, ont jugé « *insuffisantes* » les propositions de la Commission européenne de majorer de 2,4 % les prix agricoles européens pour la campagne 1980-1981. Seul, le ministre britannique, M. Peter Walker, a réclamé un « gel » des produits excédentaires (lait, sucre, viande bovine, vin et huile d'olive) tout en laissant entendre que les propositions de la Commission constituaient une « *base de départ acceptable* ».

Pour sa part, M. Pierre Méhaignerie, ministre français de l'agriculture, a estimé qu'il ne pouvait pas accepter une baisse des revenus des agriculteurs français. Tout le monde est persuadé, a ajouté le ministre français, que la hausse des prix devra se situer entre la proposition de la Commission de la C.E.E. de 2,4 % et celle des organisations professionnelles agricoles de 7,9 %.

Le problème-clé de la négociation sur les prix agricoles européens est l'instauration d'une supertaxe laitière (1 franc par litre), proposée par la Commission, pour éviter toute production supplémentaire de lait dans les neuf pays du Marché commun. Seuls la R.F.A. et les Pays-Bas acceptent ce principe d'une telle supertaxe ; les Belges, les Luxembourgeois, les Irlandais y sont franchement hostiles, tandis que les Français et les Britanniques demandent des aménagements.

Pour M. Méhaignerie, on ne peut frapper de la même manière les « usines à lait » du nord de l'Europe (Danemark, Pays-Bas, Grande-Bretagne) et les producteurs moyens de la France. La supertaxe doit donc être dégressive et frapper plus lourdement les gros producteurs que les petits et les moyens.

Par ailleurs, les Neuf ont tenté une nouvelle fois, sans succès, de mettre fin à la « guerre du mouton » qui oppose depuis plusieurs mois la France à la Grande-Bretagne. Paris réclame des garanties de revenus pour ses cent cinquante mille éleveurs de moutons, avant d'ouvrir complètement et tout de suite ses frontières à la viande d'agneau en provenance de Grande-Bretagne. Londres, de son côté, a fait une démarche officielle auprès de la Commission de la C.E.E. pour que celle-ci intervienne auprès de la Cour européenne de justice de Luxembourg pour forcer la France à supprimer « *ses mesures illégales aux frontières* ».

Dans cette affaire, la France a été pratiquement isolée, le 4 mars, à Bruxelles, au cours d'une nouvelle réunion des ministres de l'agriculture. Sept pays de la C.E.E. étaient en effet prêts à accepter un compromis proposé par la Commission européenne qui suggérait, en contrepartie de l'ouverture immédiate et complète des frontières françaises à la viande de mouton britannique, une aide communautaire à partager entre éleveurs français, britanniques et irlandais.

Mais la France, soutenue par l'Irlande, a exigé que cette aide communautaire serve à des achats d'intervention sur le marché français, destinée à soutenir les cours à la production et à garantir ainsi les revenus des cent cinquante mille éleveurs français. Cette exigence française s'est heurtée au veto britannique.

M. Giovanni Marcora, ministre italien de l'agriculture et actuel président du conseil des Neuf, a estimé que la position française « *était une violation flagrante du traité de Rome qui ne peut être tolérée* ».

Les ministres n'ayant pu s'entendre, la Commission de la C.E.E. a demandé, le 5 mars, à la Cour européenne de justice de Luxembourg de prononcer le plus rapidement possible un jugement en référé contre la France pour forcer Paris à ouvrir ses frontières à la viande de mouton britannique (le jugement en référé est un jugement provisoire qui doit permettre à la Cour de justice de Luxembourg de confirmer son arrêt de septembre dernier qui avait déclaré illégal et contraire au traité de Rome le système national français de sauvegarde qui protège les éleveurs français de moutons contre les importations bon marché de viande ovine britannique).

Rejet de la super-taxe laitière.

Le 4 mars également, les ministres de l'agriculture ont pratiquement rejeté l'idée de la supertaxe laitière de 1 franc par litre. M. Josef Ertl, ministre de l'agriculture de la R.F.A., a clairement indiqué à M. Olav Gundelach, commissaire européen responsable du secteur agricole, que la perception d'une telle supertaxe n'était pas « *réalisable sur le plan politique* ». Pour la France, l'Irlande et la R.F.A., il faut frapper en priorité les « usines à lait » de l'Europe du nord qui augmentent la productivité des vaches laitières en les nourrissant avec du soja importé.

Britanniques, Hollandais et Danois, qui ont des fermes laitières à haut rendement, sont évidemment opposés à cette analyse et rejettent la responsabilité des excédents de produits laitiers sur les Français et les Allemands.

M. Finn Olav Gundelach, très déçu par l'accueil des ministres, a rappelé que si la C.E.E. ne parvenait pas à résorber rapidement ses excédents laitiers elle arriverait très rapidement au plafond de ses ressources budgétaires.

LES INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES. — *La Communauté européenne devra consacrer, dans les dix prochaines années, près de 600 milliards de dollars d'investissements pour réduire, d'une part, sa dépendance à l'égard du pétrole brut et développer, d'autre part, son programme d'énergies de remplacement.*

Telles sont les conclusions contenues dans un rapport présenté, le mois dernier, par M. Guido Brunner, commissaire européen de l'énergie, à ses douze collègues de la Commission de la C.E.E. Pour faire face à ces dépenses considérables, la Commission européenne estime que la C.E.E. devra dégager par an environ 3 milliards de dollars sous forme de prêts non remboursables, de bonifications d'intérêt ou de garanties qui viendraient compléter les programmes nationaux.

Ces investissements communautaires, indique M. Brunner, doivent être financés par des taxes qui pourraient être des prélèvements à l'importation sur les produits pétroliers, une taxe à la production ou une taxe à la consommation, ou un mélange de ces différentes formules. Taxe qui, selon la Commission, aurait un effet bénéfique sur la réduction de la consommation de pétrole dans la C.E.E.

LES NEUF ET L'AFGHANISTAN. — *Réunis à Rome, le 19 février, les neuf ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne ont exprimé l'opinion selon laquelle la « neutralisation » de l'Afghanistan pourrait permettre de trouver une issue positive à la crise présente. Il ne s'agissait, a-t-on précisé de source officielle, ni d'une résolution ni même d'une déclaration, mais d'une indication donnée au président en exercice du conseil des ministres, M. Attilio Ruffini, ministre italien des affaires étrangères, pour résumer à la presse les travaux des Neuf. Le texte souligne, d'autre part, que l'objectif à atteindre est «* le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan *».*

RELATIONS AVEC LA YOUGOSLAVIE. — *Un accord de coopération visant notamment à permettre à la Yougoslavie de réduire son déficit commercial vis-à-vis du Marché commun a été paraphé le 25 février à Bruxelles. La négociation en avait été accélérée en raison de la maladie du président Tito et de la situation internationale.*

RELATIONS AVEC LES A.C.P. — *Les dispositions commerciales de la deuxième convention de Lomé, unissant à la C.E.E. cinquante-huit pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) sont entrées en vigueur le 1er mars. Les autres dispositions de la convention ne pourront être appliquées que lorsque les Parlements des Neuf et des deux tiers des pays A.C.P. l'auront ratifiée.*

RELATIONS AVEC L'ASIE DU SUD-EST. — *L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Communauté européenne ont signé, le 7 mars à Kuala-Lumpur, un traité de coopération économique, commerciale et culturelle, le premier du genre entre la C.E.E. et une organisation économique régionale. Ce traité prévoit, notamment, l'octroi du régime de la nation la plus favorisée aux deux parties. D'autre part, les ministres des des deux organisations ont « déploré » les agressions commises par l'U.R.S.S. et le Vietnam, respectivement en Afghanistan et au Cambodge, et ils ont demandé le retrait immédiat des troupes étrangères de ces deux pays.*

REUNION DU COMITE CONSULTATIF DE L'A.E.L.E. ET DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Des représentants du comité économique et social des Communautés européennes (C.E.E.) et du comité consultatif de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) ont tenu leur sixième réunion conjointe le 1er février à Bruxelles. L'attention s'est portée en particulier sur l'élimination des entraves techniques aux échanges et sur les problèmes économiques et monétaires. Les participants ont estimé que le rôle des organisations européennes de normalisation — Comité européen de normalisation (CEN) et Comité européen de normalisation électronique (CENELEC) — devrait être renforcé. Un accord s'est réalisé pour souhaiter, en raison des perspectives économiques difficiles, une coopération internationale accrue entre les pays de l'A.E.L.E. et la Communauté européenne.*

CECA

Les Etats-Unis déclenchent la « guerre de l'acier » contre les Neuf.

CE qu'il faut bien appeler une « guerre de fait » sur l'acier entre les Etats-Unis et l'Europe a commencé le 21 mars. Washington a, en effet, informé ce jour-là les autorités de la CECA que non seulement le premier producteur mondial, U.S. Steel, attaquait pour dumping différentes firmes sidérurgiques françaises et allemandes, mais encore que d'autres groupes américains de l'acier allaient faire de même, au risque d'interrompre le courant de demande américaine de métal européen.

En dépit de l'intervention ferme de M. Davignon, commissaire européen de l'industrie, auprès des autorités américaines, à Washington même, dans les jours qui précédaient cette décision, l'administration Carter a laissé faire. Mieux — ou pire — elle a annoncé son intention de suspendre le système des prix-planchers d'intervention *(trigger price)* dont le protectionnisme modéré était accepté par les Neuf dans la mesure où il leur évitait un dispositif plus restrictif. Bruxelles souhaite toujours éviter le pire mais, après avoir exprimé à Washington son vif mécontentement, prépare activement des mesures de rétorsion.

La rapidité et l'ampleur de l'initiative américaine a choqué les milieux européens. La Commission de Bruxelles avait, en effet, formulé à trois reprises, par la voix de M. Davignon, de vigoureuses mises en garde dans les deux semaines qui avaient précédé. « *Si une grande puissance commerciale comme les Etats-Unis*, avait déclaré le commissaire européen, lors du symposium organisé par l'O.C.D.E. à la fin de février, *cherchait à opérer sa restructuration industrielle aux dépens d'autres pays, nous irions vers une dure confrontation. Ce serait entrer dans un système de guerre commerciale qui pourrait s'étendre ensuite à l'automobile, aux chantiers navals et aux techniques de pointe. Ce serait très grave.* »

Quelques jours plus tard, aux Etats-Unis même, M. Davignon s'était élevé contre toute réduction arbitraire des importations américaines d'acier européen — ce qu'ont réclamé les industriels américains, — ajoutant que le dépôt à Washington de plans anti-dumping contre les pays européens ne serait pas une raison suffisante pour le déclenchement par la CECA d'une « guerre commerciale ». Revenu en Europe, M. Davignon déclarait au Parlement européen de Strasbourg que l'essentiel était de maintenir en vigueur le système administratif de limitation de la concurrence sur l'acier entre les Etats-Unis et les Neuf *(trigger price)*. En vain.

Bruxelles met en garde Washington contre tout protectionnisme sur l'acier.

Bruxelles était prêt, finalement, à ne pas réagir au procès intenté par l'U.S. Steel, si seule cette firme intervenait ; et surtout si le système du *trigger price* était maintenu. Pourquoi cette modération de départ, alors que le dispositif des « prix-gachette » gênait la sidérurgie européenne ? Pour la raison simple que si, en 1979, le système du *trigger price* a réduit d'un quart environ les ventes d'acier européen aux Etats-Unis (5,5 millions de tonnes au lieu de 7,5), qu'un péril bien pire résulterait de l'abandon du *trigger price* auquel les Européens se sont tant bien que mal accoutumés. Ne serait-ce pas l'occasion, alors, pour les sidérurgistes américains d'obtenir des autorités politiques la réduction de 40 % des livraisons d'acier européen qu'ils souhaitent ? Le *statu quo* administratif apparaissait d'autant plus utile à Bruxelles que l'on y estimait assez fortes les chances pour les Européens de gagner leur procès contre U.S. Steel.

La question se pose maintenant de savoir comment la Commission européenne va répliquer. Les services de Bruxelles étudient des mesures de rétorsion, mais entendent les maintenir dans le cadre des procédures autorisées par le GATT ou les arrangements conclus précédemment entre l'Europe et les Etats-Unis. La Communauté s'estime attaquée par un partenaire qui ne respecte pas les engagements pris collectivement en 1977 dans le cadre de l'O.C.D.E. pour maintenir les échanges traditionnels entre pays industrialisés, malgré la crise et les détériorations de paiements engendrées par la hausse du pétrole. La nouvelle politique protectionniste américaine paraît d'autant plus insupportable aux autorités européennes qu'en cinq ans (1974-1979) la sidérurgie du Vieux Continent a vu ses effectifs diminuer du septième (quelque cent cinquante mille personnes) du fait de la restructuration en cours.

Augmentation de 8 % des livraisons des pays tiers.

La Commission européenne vient précisément de compléter son plan de restructuration en publiant deux recommandations concernant d'une part la surveillance communautaire des importations des pays tiers (délivrance des documents d'importation), d'autre part la surveillance communautaire *a posteriori* des importations de certains aciers (obligation pour les Neuf de communiquer à a Commission la ventilation par produit et par pays d'origine des importations ainsi que les tonnages ventilés selon qu'il s'agit d'importations directes ou d'importations destinées à la réexportation.)



Les dernières statistiques publiées par les services de Bruxelles font apparaître une augmentation de 8 % des achats d'acier des Neuf aux pays tiers, alors qu'à l'inverse les ventes des Neuf à ces pays ont baissé de 2 % en un an. Les importations en provenance des pays tiers ont atteint en 1979 3 791 000 tonnes en Allemagne (+ 1,7 %), 1 286 000 tonnes au Royaume-Uni (— 1 %) et 786 000 tonnes en France (— 14 %). Les exportations de ces pays hors du Marché commun se sont élevées en 1979 à 8 606 000 tonnes pour l'Allemagne (— 0,7 %), 4 897 000 tonnes pour le Royaume-Uni (— 8,3 %) et 2 426 000 tonnes pour la France (— 0,7 %).

Les perspectives pour le deuxième trimestre ne sont pas très optimistes. Selon les experts, la production des Neuf ne dépasserait pas 34,5 millions de tonnes, soit autant qu'au premier trimestre, mais 2,3 % de moins qu'au deuxième trimestre de 1979. Pour l'instant, en tout cas, les commandes reçues par les aciéries des Neuf restent inférieures de 5 % à celles de l'année précédente, le recul des achats concernant aussi bien les pays de la CECA que les nations extérieures à la Communauté.

Trois mois de grève en Grande-Bretagne.

La production des Neuf en janvier, qui aurait dû — selon les prévisions initiales — dépasser largement celle de 1979, l'a, en fait, simplement égalée (+ 0,3 %). Car si trois des grands producteurs de la CECA ont accru sensiblement leur activité (+ 22 % en Allemagne, + 12,4 % en France, + 10 % en Belgique), l'Italie a augmenté faiblement sa production (+ 1,3 %) et surtout la Grande-Bretagne a réduit de 78,7 % l'acier qu'elle a coulé.

La grève de la British Steel, qui sévit depuis le 2 janvier, prive le Royaume-Uni d'environ 1,1 million de tonnes chaque mois. Après trois mois de conflit, les négociations sont dans l'impasse, en dépit de reprises périodiques des négociations, vite suivies de suspension des contacts. Selon la direction, qui mise sur les divisions à l'intérieur de son personnel, les revendications salariales des syndicats aboutiraient à une augmentation de 19,7 %, soit un écart de 5,3 % par rapport à ses propres propositions. La B.S.C. estime qu'elle ne peut aller au-delà de 14,4 % et suggère que les syndicats organisent un vote sur cette offre considérée comme « *finale* ». Les syndicats refusent cette consultation qui, selon eux, nierait le rôle des organisations représentatives ; ils rejettent en outre la nomination d'un éventuel médiateur.

La Commission européenne, maintenant prévenue officiellement des intentions de la B.S.C. (suppression rapide de cinquante-deux mille emplois), s'est déclarée prête à accorder des aides financières pour faciliter la restructuration de la British Steel, à la condition que celle-ci soit d'accord sur le plan interne avec le gouvernement et les syndicats, et que l'administration de Londres soit prête à fournir de son côté des moyens financiers. Une intervention financière notable, souligne-t-on à Bruxelles, ne sera cependant possible que si le conseil des ministres des Neuf accepte les projets de la Commission relatifs au volet social de son plan de restructuration (voir ci-dessous).

COMPROMIS PROPOSE SUR LE BUDGET DE LA CECA. — *Pour sortir du désaccord sur le budget 1980 de la CECA, le président du Comité des représentants des neuf gouvernements a proposé que les Neuf s'engagent sur une dotation du budget CECA d'un montant de 43 millions d'unités de compte pour la restructuration de la sidérurgie dont 28 seraient versés en 1980 et les 15 restants en 1981. Cette dotation serait à répartir, comme les années précédentes, entre les neuf Etats membres selon une clé spéciale.*

CONCENTRATION AUTORISEE *dans la sidérurgie belge : la Commission européenne a accepté l'achat par le groupe allemand Klöckner de la participation actuelle de Cockerill dans la fabrique A.L.Z.N.V. de tôles en acier inoxydable laminé à froid, ainsi que des actions que Cockerill pourra acquérir auprès des firmes japonaises copropriétaires d'A.L.Z. L'Etat belge et la société Kempense Investering sont également autorisés à souscrire respectivement vingt-cinq mille cinq cents et quatorze mille trois cent trente actions d'A.L.Z., qui assure environ 7 % des tôles d'acier inoxydable de la CECA.*

L'AIDE EUROPEENNE A LA SIDERURGIE LORRAINE. — *En réponse à une question de Mme Vayssade, député (socialiste) français au Parlement européen, la Commission de Bruxelles se déclare prête à employer* « tous les moyens financiers à finalité structurelle à sa disposition » *pour faciliter la restructuration de la sidérurgie lorraine.*

UN NOUVEL EMPRUNT *de 500 millions de francs luxembourgeois a été conclu entre la Commission européenne et un syndicat bancaire dirigé par la Banque générale du Luxembourg ; cette émission d'un intérêt de 10 % sera remboursée en dix ans.*

● EURATOM. — *La C.E.E. a adopté le 14 mars le programme de recherches de l'Euratom (Communauté européenne de l'énergie atomique) pour 1979-1983. Ce programme représente 850 millions d'unités de compte européennes (une U.C. = 5,9 FF ou 1,39 dollar).*

● PARLEMENT EUROPEEN. — *Réuni en session plénière à Strasbourg, du 10 au 14 mars, le Parlement européen a adopté des résolutions sur des questions diverses, sur proposition de la Commission. Elles concernent notamment les questions suivantes :*

— organisation commune des marchés de la viande bovine, l'ouverture d'un contingent tarifaire communautaire de viande bovine et modification des droits de douane sur certains produits agricoles ;

— modernisation des exploitations agricoles ;

— actions communautaires engagées au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) ;

— mise en œuvre d'une concurrence effective dans le secteur des transports, de la banque et des assurances ;

— habilitation de la Commission à contracter des emprunts en vue de promouvoir des investissements dans la Communauté ;

— aide spéciale aux petites et moyennes entreprises au Portugal ;

— conclusion d'un accord de coopération avec les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ;

— divers règlements et accords sur la pêche.

Le Parlement a, d'autre part, adopté des résolutions concernant en particulier la lutte contre la drogue, l'instauration d'un passeport européen (pour inviter le Conseil à prendre une décision positive avant la fin de l'année), des mesures de soutien en faveur du Zimbabwe, l'adoption de règles destinées à prévenir les risques de marée noire et l'attribution d'aides aux régions atteintes, enfin la situation des otages en Iran après l' « échec » *de la mission de l'ONU. Il a enfin demandé au conseil de la C.E.E. de lui présenter en avril le projet de budget 1980, dont la première version avait été rejetée en novembre.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Agence spatiale européenne

Le financement du programme Spacelab.

A l'issue d'une réunion du conseil directeur du programme Spacelab, tenue le 12 mars à Paris, l'Agence spatiale européenne (ASE) a annoncé que les formalités nécessaires pour assurer le financement du programme Spacelab entre 120 % et 140 % de son enveloppe initiale avaient été réunies.

Conformément à l'arrangement initial, les contributions versées par les Etats participant au programme Spacelab permettaient son financement avec une marge d'aléas de 20 %. Des procédures de financement ont dû être définies pour la tranche 120-140 % ; elles ont conduit à une nouvelle clef de répartition de contributions : Allemagne de l'Ouest 64,78 %, Autriche 0,76 %, Belgique 5,07 %, Danemark 1,81 %, Espagne 3,38 %, France 12,07 %, Italie 1 %, Pays-Bas 2,53 %, Royaume-Uni 7,60 %, et Suisse 1 %.

Par cette nouvelle disposition, les Etats participants réaffirment leur volonté de mener le programme Spacelab à bonne fin et l'exécutif de l'Agence est mis en mesure de poursuivre le développement du programme Spacelab dans la limite du budget autorisé pour 1980.

NOUVEAU PROJET DE SATELLITE. — *Lors de sa vingt-troisième session à Paris, les 4 et 5 mars dernier, le comité des programmes scientifiques de l'Agence a décidé d'inclure un nouveau projet dans les activités scientifiques : le projet Hipparcos, satellite d'astrométrie. Il a pour objectif de mesurer, de façon précise, les paramètres astrométriques des corps célestes (positions, mouvements propres et parallaxes) et de déterminer ainsi, avec une très grande exactitude, la position et la vitesse de déplacement de quelque cent mille étoiles. Prévu pour une durée de vie de deux ans et demi, le satellite sera lancé vers le milieu de 1986 par Ariane et placé sur une orbite géostationnaire. Le coût estimatif total du projet est de 139,3 millions d'unités de compte, y compris sa charge utile.*

Le comité des programmes scientifiques a également chargé l'exécutif de l'Agence de poursuivre l'étude de la mission relative à la comète Halley et d'explorer toutes les possibilités de coopération avec la NASA, et a aussi décidé de faire lancer un appel de propositions d'expériences pour définir la composition d'une charge utile possible pour une première mission Biorack (Biorack est une installation expérimentale montée dans un bâti adapté au Spacelab, conçue pour fournir aux chercheurs de multiples possibilités d'expériences, principalement dans le domaine de la biologie cellulaire et de la biologie moléculaire).

Conseil de l'Europe

L'évasion et la fraude fiscales.

LE Conseil de l'Europe a organisé du 5 au 7 mars, à Strasbourg, un colloque sur l'évasion et la fraude fiscales qui a rassemblé environ cent cinquante parlementaires, hauts fonctionnaires et experts indépendants des vingt et un pays membres. Les débats ont porté sur la définition, la portée et l'importance de l'évasion et la fraude fiscales internationales, les niveaux et les disparités de fiscalité, l'application des conventions et accords du Conseil de l'Europe dans ce domaine et l'application internationale du droit pénal aux affaires fiscales, ainsi que les moyens d'améliorer la coopération internationale, européenne et mondiale.

DROITS DE L'HOMME. — *Par un arrêt du 27 février, la Cour européenne des droits de l'homme a statué sur l'affaire Deweer, qui concerne la Belgique. A l'unanimité, elle a jugé que la renonciation du requérant à un procès équitable se trouvait entachée de contrainte et qu'il y a eu par conséquent violation de l'article 6, paragraphe 1 de la convention européenne des droits de l'homme. Elle a, en outre, accordé aux héritiers de M. Deweer — décédé en 1978 — une satisfaction équitable consistant notamment dans le remboursement, par l'Etat défendeur, de 10 000 francs belges et 800 francs français.*

La Cour a statué le 10 mars sur l'octroi d'une « *satisfaction équitable* » *(article 50) dans deux affaires.*

Dans l'affaire Luedicke, Belkacem et Koç, qui concerne la République fédérale d'Allemagne, elle a décidé, à l'unanimité, de rayer l'affaire du rôle en ce qui concerne MM. Luedicke et Koç, le « *caractère équitable* » *des accords conclus entre leurs représentants respectifs et le gouvernement ne lui inspirant aucun doute, et de rejeter la demande d'honoraires supplémentaires présentée au nom de M. Belkacem par son avocat.*

Dans l'affaire König, qui concerne également la République fédérale d'Allemagne, elle a décidé, à l'unanimité, que celle-ci doit verser à M. König une indemnité de 39 789 deutschemarks.

— A l'initiative de la commission européenne des droits de l'homme s'est tenue à Edinburgh le 14 février une réunion entre, d'une part, les parties dans les affaires G. Campbell et J. Cosans contre le Royaume-Uni, et, d'autre part, deux délégués de la commission, en vue de débattre des possibilités de parvenir à un règlement amiable dans ces affaires qui concernent la pratique des punitions corporelles dans les écoles écossaises.

D'autre part, la commission a tenu sa cent quarante-deuxième session à Strasbourg du 3 au 14 mars.

COOPERATION TRANSFRONTALIERE. — *Le Conseil de l'Europe a adopté le 8 février une convention-cadre sur la coopération transfrontalière des collectivités ou des autorités territoriales.*

Cette nouvelle convention vise à encourager et à faciliter la conclusion d'accords entre régions et communes, de part et d'autre d'une frontière, dans les limites de leurs compétences. De tels accords pourront s'étendre, entre autres, au développement régional, à la protection de l'environnement, à l'amélioration des infrastructures et services publics, etc., allant même jusqu'à la création de syndicats ou d'associations de collectivités locales transfrontalières.

La convention sera ouverte à la signature lors de la conférence des ministres européens responsables des collectivités locales, qui se tiendra à Madrid du 21 au 23 mai.

Ligue des Etats arabes

Au Conseil économique et social : vers une action commune.

REUNI à Tunis du 11 au 13 février, le conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes a adopté un texte jetant les fondements d'une action commune arabe en matière économique. Ce document, qui en trace le cadre général, tend aussi à préciser certains projets : convention unifiée des investissements, développement des échanges commerciaux, centre de transfert de technologie. Le conseil a insisté sur la nécessité de développer les capacités nationales du monde arabe et d'éliminer toute dépendance économique. Il a alloué pour ce faire à la direction générale des affaires économiques de la Ligue un crédit supplémentaire de plus de 1 million de dollars.

DIFFEREND ENTRE LA TUNISIE ET LA LIBYE. — *Le conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des Etats arabes s'est réuni en session extraordinaire du 26 au 28 février à Tunis pour débattre du différend entre la Tunisie et la Libye à la suite des événements de Gafsa. Une commission, composée de représentants de l'Irak, de la Syrie et du Koweït, a été constituée pour rapprocher les points de vue et faire appliquer les décisions du conseil. Celui-ci a, en effet, invité les deux gouvernements à* « mettre fin à toutes formes de campagnes dans tous les domaines et à s'employer à normaliser (leurs) rapports ».

FORCE ARABE DE DISSUASION. — *Lors d'une session extraordinaire le 23 janvier à Tunis, le conseil de la Ligue des Etats arabes avait décidé le renouvellement du mandat des Forces arabes de dissuasion au Liban à compter du 26 janvier.*

Organisation des Etats américains

Après l'incendie de l'ambassade d'Espagne à Ciudad-de-Guatemala.

REUNI le 7 février à la demande du gouvernement espagnol pour examiner les circonstances ayant entouré la mort de trente-neuf personnes dans l'incendie de l'ambassade de ce pays à Guatemala le 31 janvier, le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) a approuvé après de longs débats une déclaration condamnant les actes de violence et faisant état de sa préoccupation devant cette nouvelle violation du droit international.

Le conseil permanent a pris acte d'une communication du ministre des affaires étrangères du Guatemala dans laquelle il a présenté les excuses de son gouvernement pour l'attitude des forces de police, précisant qu'une enquête avait été ouverte pour établir les responsabilités et que des sanctions seront prises. Les représentants du Costa-Rica et du Pérou ayant fait observer qu'à l'origine des faits se trouvait le mécontentement des masses du sous-continent, le débat qui s'ensuivit obligea le président du conseil permanent à former un groupe de travail afin de rapprocher les différents points de vue.

AIDE AU NICARAGUA. — *Le conseil permanent de l'O.E.A., réuni à Washington le 13 février, a entendu le représentant du Nicaragua exposer les graves difficultés auxquelles se trouvent confrontés le gouvernement et le peuple nicaraguayens. Il a lancé un pressant appel aux gouvernements des pays membres pour qu'ils aident le Nicaragua à rétablir l'équilibre de son économie.*

INDUSTRIE ALIMENTAIRE. — *Siégeant à Washington les 20 et 21 février, sous l'égide de l'O.E.A., des experts régionaux et internationaux se sont efforcés de mettre au point un plan de développement de l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.*

SEMINAIRE SUR LES CARAIBES. — *Organisé par le comité pour les Caraïbes, en collaboration avec le Conseil des Amériques et le secrétariat général de l'O.E.A., un séminaire sur les pays des Caraïbes s'est tenu à Washington le 8 février à l'échelon des hauts fonctionnaires. Le développement économique régional et le renforcement des institutions démocratiques ont été au centre des débats.*

Organisation de l'unité africaine

Au conseil des ministres : la situation au Zimbabwe, en Namibie et au Tchad.

LES ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) se sont réunis du 6 au 15 février à Addis-Abeba. Outre les problèmes budgétaires, administratifs et institutionnels, la session a été plus particulièrement consacrée à la situation qui prévalait au Zimbabwe à la veille des élections des 27, 28 et 29 février.

A ce sujet, le conseil a adopté une résolution réclamant une application rigoureuse de l'accord de Lancaster House, condamnant le gouvernement britannique auquel il était reproché d'avoir violé les termes de cet accord par son attitude hostile au Front patriotique, et l'invitant à prendre des mesures pour assurer au scrutin un déroulement normal : participation de tous les citoyens, consignation des forces rhodésiennes, abrogation de la loi d'urgence, sécurité des membres du Front patriotique et admission sur place d'une mission d'observation de l'O.U.A. Après avoir condamné la présence de troupes sud-africaines au Zimbabwe, cette résolution appelle les Etats membres de l'Organisation à ne reconnaître aucune institution de ce pays qui ne serait issue du libre choix de la population.

Sur la Namibie, les ministres se sont félicités du projet de création d'une zone démilitarisée proposé en novembre dernier à Genève, mais ont déploré l'intransigeance de l'Afrique du Sud dans ces négociations.

Examinant enfin la situation du Tchad, le conseil des ministres a constaté que « *la vie redevient normale* » dans le pays et a rappelé que les Etats membres doivent également apporter au Tchad toute l'aide politique, morale, et matérielle pour la reconstruction nationale.

Le conseil a reconnu la nécessité de mettre sur pied une force de maintien de la paix au Tchad placée sous l'égide de l'O.U.A. Il a suggéré qu'on donne à une telle force un statut juridique politique pour justifier sa présence et ses activités dans ce pays. Un appel a été lancé au gouvernement tchadien de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre des autres dispositions de l'accord de Lagos, notamment celles concernant la démilitarisation des centres urbains et le retrait des troupes françaises du Tchad.

En marge de ces problèmes, les ministres ont évoqué la prochaine réunion d'une conférence au sommet extraordinaire à Lagos, en avril, essentiellement consacrée aux problèmes économiques de l'Afrique.

Union internationale pour la protection de la propriété industrielle

Pas d'accord sur la révision de la convention de Paris.

REUNIE à Genève du 4 février au 4 mars, la conférence diplomatique de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (U.I.P.P.I.) n'a pu parvenir à un accord sur son objectif principal, à savoir la révision de la convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle. Aussi a-t-elle demandé la convocation de l'assemblée de l'U.I.P.P.I. en session extraordinaire du 22 au 26 septembre prochain, en lui demandant de prendre des mesures appropriées à la continuation de ses travaux.

Au terme de cinq années de négociations, un comité intergouvernemental préparatoire avait mis au point une série de propositions à l'intention de la conférence pour la guider dans son travail de révision. Ces propositions reflétaient, d'une part, la volonté des pays en voie de développement soucieux d'obtenir un allègement des contraintes qui pèsent sur eux en matière de droits sur la propriété industrielle (par exemple, la réduction des taxes sur les brevets, l'élargissement du système des licences et la protection des indications géographiques) et, d'autre part, le désir des pays socialistes de mettre sur le même plan dans les relations internationales le brevet et le certificat d'inventeur qui leur sert de titre de protection.

Tous les Etats membres des Nations unies (à l'exception de l'Afrique du Sud) avaient été invités à cette conférence diplomatique. Toutefois, seuls les Etats actuellement parties à la convention de Paris avaient le droit de vote.

● COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE. — *L'action humanitaire conjointement menée au Kampuchéa par le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.-R.) et l'UNICEF s'est poursuivie pendant le mois de février. Un bulletin du Comité daté du 5 mars indiquait que* « des améliorations substantielles ne doivent toutefois pas faire oublier que le rythme des transports vers les provinces et des distributions est encore modeste et que des progrès devront être faits dans ce domaine pour que la population khmère soit en mesure d'affronter la mousson et ne souffre pas trop des privations qu'elle devra subir longtemps encore en raison de la médiocrité prévisible des prochaines récoltes. »

— Poursuivant la visite des lieux de détention en Iran commencée en janvier, un délégué du C.I.C.-R. s'est rendu en février dans deux prisons de province. Du 12 au 14 février, il a visité la prison de Tabriz, et, les 19 et 20, celle de Kermanchah. Au total, il a eu accès à quelque cinq cents détenus.

— Un délégué et un médecin du C.I.C.-R. ont visité, les 6 et 7 février, la prison de Puli Charkhi près de Kaboul, où ils ont vu au total quarante-deux détenus politiques. Cette visite faisait suite aux assurances, données le 23 janvier à la mission du C.I.C.-R. par le chef de l'Etat afghan, M. Babrak Karmal, selon lesquelles le C.I.C.-R. était autorisé à visiter régulièrement et sans témoin tous les prisonniers politiques, les détenus dits « de sécurité » *ainsi que toutes les personnes capturées lors des combats.*

Dans cette optique, les délégués du C.I.C.-R. ont à nouveau approché les autorités à la suite des événements qui se sont déroulés à Kaboul à la fin du mois de février.

— Un délégué et un médecin du C.I.C.-R. sont partis au Pakistan à la mi-février. En étroite liaison avec les délégués de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, ils ont mis sur pied un programme de secours du Croissant-Rouge pakistanais en faveur des réfugiés afghans.

— Au Nicaragua, les délégués du C.I.C.-R. ont effectué en février des visites dans douze lieux de détention à Managua et en province, où ils ont vu, au total, plus de trois mille cinq cents détenus en raison des événements.

— Enfin, en Argentine, les délégués du C.I.C.-R. ont poursuivi en février leurs visites des lieux de détention. Ils se sont ainsi rendus à Cordoba, Rio-Quarto, Mendoza et à la prison « Villa Devoto » *à Buenos-Aires.*

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *Un cours régional de formation aux techniques de reconnaissance et aux méthodes de dissimulation de la drogue a été organisé par la Commission du Pacifique sud (C.P.S.), du 3 au 14 mars, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Plus de trente spécialistes de la lutte antidrogue représentant les forces de police, les services douaniers et les autres services de lutte antidrogue de treize pays et territoires insulaires du Pacifique y ont participé.*

● CONSEIL NORDIQUE. — *L'Assemblée plénière du Conseil nordique a tenu sa vingt-huitième session à Reykjavik du 3 au 7 mars. Il s'agissait pour les parlementaires des cinq pays membres (Danemark, Islande, Norvège, Suède et Finlande) d'examiner le rapport du présidium et les divers domaines de la coopération au sein de l'organisation. Le Danemark devait demander que le Groenland et les îles Féroé disposent désormais d'une représentation propre.*

● ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE. — *Le* « comité de Jérusalem » *de l'Organisation de la conférence islamique, réuni les 11 et 12 mars à Marrakech, a lancé un appel pour la convocation d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies sur la question de la Palestine et de Jérusalem. Il a, en outre, préconisé l'envoi de délégations ministérielles des pays membres dans les Etats européens et non musulmans pour les inciter à reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine.*

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *Le comité du conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), réuni à Genève le 29 février, a examiné, à la demande de l'Italie, les programmes d'avenir de l'organisation, en particulier le projet de réalisation du nouvel accélérateur européen LEP et le calendrier des décisions à prendre à son sujet. Les délégués sont convenus, avec la délégation italienne, que* « LEP doit avoir la première priorité » *parmi les projets européens d'accélérateurs en physique des particules élémentaires et doit être construit* « aussi rapidement que possible ». *Ils ont aussi décidé de créer un groupe de travail pour discuter de certains problèmes juridiques et budgétaires, ainsi que des relations du projet LEP avec les programmes nationaux ; la première réunion de ce groupe de travail est prévue en mars. Les douze délégations ont donné leur appui à la nomination pour cinq ans du professeur Herwig Schopper au poste de directeur général de l'organisation, à partir du 1er janvier 1981. Le conseil en décidera à sa prochaine session.*

● ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *La conférence mondiale sur le tourisme (qui aura lieu à Manille en septembre et octobre prochains) a été le thème principal d'un symposium organisé le 3 mars par l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.) dans le cadre de la quatorzième Bourse internationale du tourisme de Berlin. Les participants ont évoqué les préoccupations qui seront celles de la conférence de Manille : élargissement du temps libre et marchés touristiques, structures des coûts et des prix et coopération entre les différents partenaires.*

LE MONDE DIPLOMATIQUE

INTERROGATIONS

Quels paysans ?

Par BERNARD KAYSER *

A L'ENTREE des deux dernières décennies du siècle, la France cherche ses paysans, s'interroge sur leur sort et leur avenir. Les grands moyens d'information font feu de tout bois pour restituer une certaine image de l'authenticité rurale. Les citadins à la campagne, résidents des périphéries urbaines ou migrants de loisirs, appellent de leurs vœux la mobilisation d'une armée de jardiniers de la nature. Le pouvoir, plus prosaïquement, entreprend de sélectionner parmi les producteurs agricoles ceux qui contribueront le mieux à rééquilibrer la balance du commerce extérieur. Mais personne ne songe plus à faire *une France sans paysans*, ni à prophétiser *la fin des paysans*.

Alors, qui sont donc ces paysans d'aujourd'hui, ces mal-connus ?

Des minoritaires, partout. En vingt ans, la population des ménages agricoles s'est réduite de près de la moitié. Dans l'ensemble de la population active nationale, les agriculteurs ont régressé de plus de 20 % à moins de 10 %. Et dans la campagne elle-même — quelle que soit la définition statistique qu'on adopte de l'espace rural, — ces agriculteurs ont fini par être largement surclassés en nombre par d'autres actifs : employés, ouvriers, cadres moyens, travaillant sur place ou dans les villes moyennes du voisinage. Tandis que croît à côté d'eux la place prise, dans la société villageoise, par les inactifs et, singulièrement, les retraités.

Mais ces minoritaires détiennent et gèrent la plus grande partie de l'espace. Car la paysannerie ne desserre pas son emprise sur la terre. Propriétaire de plus des deux tiers de la surface agricole du pays, elle agrandit encore chaque année, imperceptiblement, son domaine en réalisant les trois quarts des achats sur le marché foncier. D'où contradictions et conflits. L'économie de la société post-industrielle requiert un espace sans cesse élargi pour la réalisation de nouveaux équipements, collectifs ou privés : l'ensemble de l'espace rural constitue, dans ces conditions, une réserve foncière soumise à une pression sans cesse accrue. Et si, aujourd'hui, la consommation de terres liée aux divers aspects de l'expansion urbaine reste encore limitée — nettement moins importante, par exemple, que celle résultant des plantations forestières, — la déstabilisation de la société rurale prépare la voie à une pénétration en force des intérêts citadins à la campagne.

Peu à peu, en effet, la gestion de l'espace échappe aux collectivités ou, plus exactement, s'impose à elles de l'extérieur. La planification territoriale, qui met en cause les rapports du pouvoir local avec l'appareil d'Etat et, le cas échéant, les grandes entreprises, structure des réseaux complexes de relations interpersonnelles : les notables ruraux, collaborateurs « naturels » des autorités, monnayent leur appui pour mieux assumer leur indispensable charge d'intercession. Et tandis qu'au niveau national les nouvelles réglementations créent, sous la pression de l'idéologie ambiante, les moyens d'assurer la défense du territoire agricole et de la « nature », leur application locale tend à intégrer toujours plus l'espace des paysans dans la grande réserve de la société globale.

L'ELIMINATION de la moitié des exploitations s'est produite, avec l'aide de l'Etat, selon le plus simple des mécanismes : c'est au fur et à mesure que les exploitants, âgés, usés, privés de successeurs par l'exode, ont dû abandonner la vie active que leurs exploitations ont été fermées et reprises par les plus dynamiques des paysans moyens.

Ces *nouveaux paysans* qui dominent sans doute en nombre, et surtout en importance et influence, la paysannerie d'aujourd'hui sont des modernistes. Ils se sont transformés en techniciens (en « professionnels », dit-on aussi), biologistes, chimistes et mécaniciens à la fois. Ils font entrer dans leur système de production une part sans cesse croissante de consommations intermédiaires (aliments des animaux, engrais, produits phytosanitaires, etc.). Ils tentent par tous les moyens d'agrandir la surface qu'ils cultivent dans la nécessité où ils sont en particulier de rentabiliser la mécanisation motorisée. Mais ce qui a été au début des années 60 le produit d'une idéologie collective et de volontés individuelles l'est aujourd'hui de dures contraintes : l'endettement, la recherche indispensable de la réduction relative des charges, la visée de nouveaux créneaux commerciaux, obligent cet entrepreneur qu'est l'exploitant agricole à « aller de l'avant ». Ce qui signifie pour lui, dans le cadre d'une compétition de plus en plus dure, l'intensification de son effort physique et intellectuel, l'allongement de son temps de travail, et aussi une parcellisation accrue des tâches qui tend à le conduire, lui aussi, vers l'unidimensionnalité.

Les résultats, appréciés en volume et sur la longue période — un quart de siècle, — ont, certes, été spectaculaires : triplement de la production céréalière, doublement des productions animales. La productivité s'est élevée à un rythme exceptionnellement rapide. Le revenu agricole global, pourtant, mesuré en francs constants, n'a guère augmenté et, finalement, le revenu des agriculteurs ne s'est élevé, en moyenne, qu'au rythme des fermetures d'exploitations. Une moyenne qui n'a guère de sens : elle intègre des catégories différenciées, parmi lesquelles la nouvelle paysannerie émergente a dû sa réussite à certaines données aléatoires de base, comme la capacité de travail, le patrimoine, les rentes de situation géographique.

Tel qu'il est, le nouveau paysan, même s'il reste au sein du système capitaliste un *petit producteur marchand*, est enfermé dans un double réseau qui réduit à de simples apparences sa traditionnelle indépendance. Réseau économique, d'abord. Les nécessités du système de production et l'évolution culturelle de la société ont contribué à réduire chez chacun, de façon drastique, la part des productions d'autosubsistance et, en même temps, à leur faire perdre une grande partie de l'accès direct aux marchés, désormais approvisionnés à plus des trois quarts par les firmes agro-alimentaires. Celles-ci, multinationales aussi bien que coopératives, et malgré certaines apparences dues aux positions de leaders professionnels, sont totalement hors du contrôle de la paysannerie : il s'agit bien des tentacules du capitalisme auxquelles l'agriculteur, qu'il soit ou non contractualisé, n'a pas d'autre choix que de se rattacher.

Le réseau politique et professionnel, qui complète le réseau économique, achève l'intégration du paysan. Les organisations et organismes syndicaux, qui se comportent sur une face comme de simples éléments de l'appareil d'Etat, mettent les exploitants dans une sorte d'obligation de participer : ils répartissent les subventions, contrôlent les primes et les prêts, conseillent les opérations. Ils obtiennent des résultats qui permettent de cimenter, à la campagne, un véritable « bloc social ». Si, au fil des années, les avantages retirés de la collaboration s'amenuisent et si, en conséquence, le bloc tend à se fissurer, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui encore l'alliance traditionnelle de la paysannerie avec la bourgeoisie gouvernante passe par le syndicalisme agricole.

ENFIN, ce n'est pas seulement dans l'économie et la société que l'intégration des campagnes achève de se réaliser rapidement. La mutation a gagné le cœur des foyers paysans : les modes de vie quotidienne, les idées, les relations, la culture.

Le développement de la pluri-activité au sein du groupe domestique est un vecteur essentiel des transformations dans la nouvelle paysannerie. Il ne s'agit pas, ici, de la traditionnelle agriculture à temps partiel, génératrice du très conservateur « ouvrier-paysan », mais d'une tout autre forme d'organisation moderne et volontaire, constituant une économie familiale à revenus composés. Par l'emploi externe d'un ou plusieurs membres du groupe domestique, celui-ci se lie de plus en plus étroitement à la sphère non agricole, avec ses sécurités relatives et ses aléas.

La disparition d'une culture paysanne propre est la conséquence évidente de cette pénétration. Si la tendance à l'adoption d'une partie de la culture citadine bourgeoise par les ruraux n'est certes pas un phénomène nouveau, le caractère brutal et systématique du nivellement, de la *normalisation*, est révélateur de l'évolution actuelle. La nourriture (grâce aux techniques modernes de stockage), les objets d'usage permanent, le cadre architectural et mobilier, l'environnement et même, parfois, les horaires de travail et la forme des loisirs perdent très vite de leur spécificité. Mieux : lorsqu'on retrouve au foyer des éléments traditionnels de la culture paysanne, c'est souvent tels qu'ils sont renvoyés à la campagne par l'idéologie dominante.

Sans doute, la présence permanente ou temporaire au foyer de jeunes scolarisés, urbanisés, explique-t-elle largement ces changements, qui s'appuient aussi sur la transformation du mode de relations internes de la famille. Celle-ci d'ailleurs touche non seulement la culture, mais aussi la conduite de l'entreprise. Les prises de décision résultent de plus en plus de réflexions partagées, tandis que les projets des enfants quant à l'exploitation ou quant à la localisation de leur logement tendent à conditionner plus étroitement ceux du chef de famille et d'exploitation.

Voilà donc ces paysans moyens, modernes, d'aujourd'hui, dans leurs succès et leurs contradictions. Mais demain ? Si les autres données du problème ne changent pas — pure hypothèse d'école, — cette couche sociale parviendra-t-elle à se reproduire ? En termes démographiques, la réponse négative n'est pas douteuse. La maigre génération des agriculteurs modernistes (trente ans vers 1960), mère et fille des premières lois d'orientation, atteint maintenant la cinquantaine. Et plus de la moitié des exploitants qui ont dépassé cet âge n'ont aucun successeur possible. Chaque année, entre 1970 et 1975, le nombre des agriculteurs cessant leur activité a atteint quatre-vingt mille, alors que celui des agriculteurs s'installant — le plus souvent des fils — n'a pas de beaucoup dépassé les dix mille. Même si, comme c'est désormais l'évidence, le taux de diminution du nombre des exploitants et de la population active agricole tend à régresser — contrecoup de la situation économique des villes, — le rythme d'installation des jeunes est tout à fait insuffisant pour assurer, à terme, la reproduction du groupe. La crise et les incertitudes pour l'avenir incitent sans doute plus d'enfants d'agriculteurs, ruraux ou citadins, à se poser en candidats à la tête de l'exploitation familiale. Elles incitent aussi d'autres personnes, dépourvues d'attache terrienne, à tenter l'aventure de l'installation et parfois à persévérer, au défi de la rationalité courante. Mais, pour l'heure, il est clair qu'il ne s'agit pas d'un véritable mouvement.

IL ne serait pas juste de limiter à ces nouveaux paysans l'analyse de la paysannerie française, qui se divise en couches nuancées, socialement et localement. C'est sans doute pourtant aujourd'hui non seulement la couche la plus nombreuse, mais encore la plus solide et porteuse d'avenir, la plus caractéristique aussi. On pourra lire ailleurs des études sur les « gros », riches fermiers, aristocrates ou capitalistes. Mais ce qu'il faut évoquer ici encore, faute de quoi le tableau serait incompréhensible, c'est la pauvreté rurale : le double et l'ombre de la nouvelle paysannerie.

Les paysans traditionnels — ceux qui restent, — âgés, souvent célibataires ou veufs, handicapés de toutes catégories, sont encore des exploitants : comptés comme tels, et relativement nombreux, ils tirent vers le bas les moyennes dont se nourrit l'économie rurale (ce qui explique bien des distorsions entre l'observation et la statistique). N'ayant pas réussi à prendre à temps le train de la modernisation et culpabilisés pour cela, sans successeurs, anxieux avant tout de tenir jusqu'à une tardive retraite, ils forment une masse dispersée et silencieuse qui poserait à la collectivité, si elle voulait être attentive, des questions gênantes.

Mais la collectivité doit se préoccuper, avant eux, d'autres pauvres : les laissés-pour-compte de l'évolution moderne, ceux qui, encore dissimulés, sont prêts à basculer à la moindre inflexion de la politique ou lorsque le Crédit agricole ne les retiendra plus sur le bord de l'abîme économique. Il s'agit cette fois d'agriculteurs relativement jeunes, les frères et cousins des nouveaux paysans : les *nouveaux pauvres*. Ils ont participé à la modernisation en recourant massivement, faute de capitaux originels, à l'emprunt, mais leurs mauvaises performances — conjoncturelles, personnelles, accidentelles ? — les ont empêchés de desserrer l'étreinte des créanciers. S'ils luttent encore aujourd'hui, en intensifiant leur travail et même en continuant à investir quitte à comprimer leur consommation domestique, ils se trouvent en état permanent de faillite larvée, à la merci de l'événement. Ces *modernistes déclassés*, une couche qui s'enfle ou se dégonfle au gré de la saison et de la conjoncture, constituent à coup sûr la fraction la plus sensible, peut-être la plus combative et porteuse d'énergie, de la paysannerie ; mais aussi, et pour cause, celle qu'on veut ignorer.

FACE à la paysannerie, mi-consentante, mi-inquiète et traversée de courants de révolte, le « libéralisme » post-industriel n'a pas choisi de politique : les silences de la loi d'orientation de 1980 rompent avec le volontarisme claironnant des lois gaullistes de 1960-1962. Les nécessités sont pourtant claires et s'expriment dans la nouvelle demande sociale adressée au monde agricole : une intensification productive sans augmentation de la consommation énergétique, une contribution accrue au crédit de la balance commerciale, une adaptation progressive des produits à l'évolution qualitative des besoins et l'offre croissante d'espaces aménagés. Les stratégies découlant de ces nécessités devront faire passer au premier plan les intérêts des industries agro-alimentaires, favoriser les moyens d'orienter efficacement les productions et leur localisation.

Mais la capacité du pouvoir de développer ces stratégies dans une politique agricole cohérente n'est pas évidente. Le libéralisme rénové, par principe, tient à dégager l'Etat d'un fardeau administratif et financier pesant et, surtout, à faire jouer plus efficacement les lois de la concurrence. Il pousse au dégagement, dans un contexte nouveau. D'une part, le recul de l'importance politique de la paysannerie a franchi un seuil : la diminution du nombre des agriculteurs qui pourrait, si les tendances se prolongent, être encore réduit de moitié d'ici la fin du siècle, fait baisser l'intérêt des enjeux électoraux tandis que l'éloignement dans le temps des périodes de pénurie alimentaire et la distension des liens familiaux des citadins avec les paysans diminuent l'impact du thème agricole dans le discours politique. D'un autre côté, l'orientation par les prix de l'agriculture nationale dépend, à l'ère du Marché commun, de négociations dans lesquelles celle-ci ne constitue qu'une partie secondaire de l'enjeu et que le gouvernement français est loin de tenir sous son contrôle. Enfin, le prix de la terre, instrument de travail du cultivateur et par là-même composant essentiel de son économie, échappe lui aussi aux moyens volontaires de régulation : la compétition entre agriculteurs ayant impérieusement besoin d'un espace élargi pour leurs exploitations modernes, la concurrence de plus en plus vive entre eux et les citadins, puis les conséquences de l'inflation faisant de la terre un placement-refuge entraînent une hausse spéculative qui aggrave sans cesse la distorsion entre valeurs foncières et agronomiques.

AUSSI peut-on sans grand risque d'erreur prévoir que l'évolution future de la paysannerie et de l'agriculture françaises vont désormais dépendre de plus en plus des aléas des lois du marché et de l'environnement économique international.

A moins, évidemment, que des bouleversements encore imprévisibles de l'ensemble du système politico-social ne conduisent à une révision déchirante de la politique agricole. A moins que l'aggravation prévisible de la crise mondiale ne finisse par ramener vers une agriculture plus ou moins autosubsistante une masse croissante de citadins transis.

* Professeur à l'Institut de géographie, université de Toulouse-Le Mirail.

Dans ce numéro :

PAGE 2 :
Paroles et réflexions de femmes, par Geneviève Brisac.

PAGE 3 :
Pékin, Washington, Moscou : l'échiquier à trois côtés, par Xavier Luccioni. — Les ambiguïtés de l'histoire, par Jean Daubier.

PAGES 4 et 5 :
LA SOCIETE SYRIENNE CONTRE SON ETAT, par Paul Maler. — « Les 50 Afriques », d'H. Bourges et C. Wauthier, par Yves Person.

PAGES 6 et 7 :
L'information en Occident : quelques semaines de la révolution iranienne, par Marie-France Toinet.

PAGES 8 et 9 :
Une histoire du peuple des Etats-Unis, par Pierre Dommergues.

PAGE 10 :
Suite de l'article de Jean-Jacques Kourliandsky sur le labyrinthe basque.

PAGES 11 à 17 :
RESPECT DES SOUVERAINETES OU DEVOIR D'INTERVENTION ? Le devoir d'assistance à peuples en danger, par Mario Bettati. — L'Union soviétique face à la « contre-révolution », par Charles Zorgbibe. — Aux origines du principe de la non-intervention (C. Z.). — Les troupes vietnamiennes et le génocide khmer, par Alain Meininger. — La Tanzanie et le renversement d'Amin Dada, par Patrick David. — Le rôle de la France chez ses protégés africains, par Pierre Dabezies. — De l'action humanitaire au dangereux précédent, par Antoine Zanga. — Une stratégie sur mesure pour le tiers-monde, suite de l'article de Michael T. Klare.
Dans les revues...

PAGE 18 :
L'Italie de la continuité et du désordre, par Ferdinando Scianna.

PAGE 19 :
CAMERAS POLITIQUES : Une crise à l'italienne, par Ignacio Ramonet.

PAGES 20 et 21 :
LES NOUVELLES-HEBRIDES DU CONDOMINIUM A L'INDEPENDANCE, par Charles Zorgbibe.

PAGE 22 :
LES LIVRES DU MOIS.

PAGE 23 :
« LAZARE », une nouvelle de Tchicaya U Tam'Si.

PAGES 24 à 27 :
L'activité des organisations internationales.

« Le Monde diplomatique » du mois de mars a été tiré à 119 000 exemplaires. Le numéro de février a été interdit à la vente en Arabie Saoudite (article sur la richesse et la fragilité des pays du Golfe) ; celui de mars n'a pu être mis en vente en Tunisie (cf. : « L'alerte tunisienne »).